



Extraits des Jardins des Pieux

(Riyadh -as-Salihin)

DE L`IMAM ABOU ZAKARIA MOUHIEDDINE YAHYA
IBN SHARAF ANNAWAWI

Traduit par :
Dr. Mongi GARDALLI
Riyadh 2009



waqf -foundation ,2009
king Fahad National Library Cataloging -in-Publication Data

waqf foundation
Extraits des jardins des Pieux. / waqf foundation .
Riyadh ,2009
360p:24cm
ISBN: 978-603-90017-6-8

1- Al-hadith - commentarirs 2- Al-hadith
translation in to french I-title
237.3dc 1430/5704

L.D. no. 1430/5704
ISBN: 978-603-90017-6-8



FONDATION AL-WAQF

EXTRAITS DES JARDINS DES PIEUX



DE L'IMAM ABOU ZAKARIA MOUHIEDDINE YAHYA IBN SHARAF ANNAWAWI

Traduit par :
Dr. Mongi GARDALLI

Riyadh 2009





AU NOM D`ALLAH, LE TOUT MISÉRICORDIEUX, LE TRES MISÉRICORDIEUX

PRÉFACE DE L'ÉDITEUR

Louange à Allah, Seigneur des mondes, prière et bénédiction sur Son serviteur, Son messager, Son compagnon et le meilleur de Sa création ainsi que sur ses proches et ses compagnons.

Parmi les descriptions les plus exhaustives de l'Imam Mouhieddine Annawawi -qu'Allah lui accorde la miséricorde- il y a sans doute celle faite par Alhafedh Adhahabi qu'Allah l'accueille en Sa miséricorde. Ce fut l'illustrissime Imam Alhafedh, l'unique exemple Cheikh Al Islam, grand homme des saints, auteur de plusieurs livres utiles. Il sut le Hadith et ses sciences connexes. Il fut considéré comme la cime dans la connaissance de la confession religieuse, en plus des peines qu'il se donna et de l'ascétisme dans ses plus grands détails auquel il se consacra. Il en est de même de sa vigilance, de la purification de l'âme des impuretés et de l'annihilation de leurs intentions. Il fit face aux rois et aux injustes par ses protestations, en leur écrivant et leur faisant craindre Allah, l'Exalté. Cheikh ibn Farah a dit : Le Cheikh Mouhieddine a atteint trois catégories, si l'une de celles-ci Appartient à une personne, cette dernière sera la destination de tous ceux qui veulent apprendre de ses savoirs : la science, l'ascétisme, l'exhortation au bien et l'interdiction du mal.

Le Cheïkh Qotboddine Al-Younini a dit : (L'Imam Annawawi) fut l'unique en son genre de son époque en matière de science, de piété, de dévotion et d'austérité.



A maintes reprises, il interrogea le roi Adhdhahar à Dar al-'Adl et indiqua ce que ce roi a raconté sur lui : Je le crains (d'après Alhafedh Adhahabi).
Les qualités, déjà mentionnées, qui caractérisent l'Imam Annawawi qu'Allah lui accorde Sa miséricorde ainsi que la concrétisation souhaitable de la loyauté, de la bonne intention et de la sincérité du comportement envers Allah expliquent -et Allah sait mieux- la raison pour laquelle ses ouvrages ont bénéficié de la bénédiction, de l'approbation et de l'intérêt. Ainsi le plus honoré de ces ouvrages et digne de ces qualités est le livre de (*Riyadh Assalihin*) qui est considéré, après le précieux Livre d'Allah, comme le livre le plus largement répandu chez les musulmans. La meilleure présentation de ce livre béni est sans doute la description qu'en a faite l'auteur lui-même -qu'Allah lui accorde Sa miséricorde- qui le présente comme étant une compilation «succinte de Hadiths authentiques comportant ce qui constitue pour son auteur une voie vers l'au-delà, résumant ses comportements secrets et apparentes, assemblant sollicitation et intimidation ainsi que les différents types de mœurs des fervents adeptes ayant trait avec les Hadiths portant sur l'ascétisme, l'apaisement des âmes, l'adoucissement des mœurs, la purification et le soin des cœurs, la protection des sentiments et l'annihilation de leurs défauts ainsi que d'autres qualités propres aux connaisseurs. Certes, le fidèle peut emprunter de son propre gré la voie des élus et suivre le chemin des premiers qui déconseillaient les interdictions et celui des clairvoyants. Le chemin le plus droit et le plus sûr pour y parvenir consiste à se discipliner conformément aux Hadiths de notre Prophète, le maître des premiers et des derniers, le plus noble des prédécesseurs et des successeurs, prières d'Allah et Son salut sur lui et sur les autres prophètes), (Extrait de l'introduction du livre *Riyadh Assalihin* de l'Imam Annawawi, avec de légères modifications).
Dans la recommandation d'un cheikh à l'intention d'un groupe de prédicateurs, il leur a été dit : Il faudra que votre discours soit global, que tous les aspects de l'Islam doivent en faire partie, sur la base de bonnes sources, et qu'il ne doive pas se limiter à la transmission de la connaissance de l'Islam à l'apprenant, mais qu'il se penche aussi sur le développement de son sentiment de foi, de la purification de l'âme et de l'adoucissement de la dureté de son cœur (*et Il leur apprend le livre, la sagesse et Il les purifie*). Que son prêche soit facile à assimiler, proche des cœurs des auditeurs



et muni des moyens pratiques et très faciles. Il a indiqué ensuite que tout cela existe dans le livre de *Riyadh Assalihin*.

Il est d'une part, un manifeste qui englobe les règlements de l'Islam ainsi que ses principes, ses valeurs et ses mœurs, s'intéressant à la relation de l'homme avec son Seigneur et avec celle de son frère, l'homme. Il fournit des éclaircissements relatifs aux adorations et aux relations humaines ainsi que leurs règles et à la discipline des fervents, tout en se penchant sur les verbes des cœurs. D'autre part, ce livre a pour origine le Saint Coran et la pure et convenable *Sounna* (tradition du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui). Son auteur -qu'Allah lui accorde Sa miséricorde- s'est tenu pour lui-même de ne citer -et c'est lui qui apprend et sait bien le Hadith- que le Hadith authentique. Il a pu, qu'Allah lui accorde Sa miséricorde, remplir cette condition. Ainsi sur environ mille huit cent Hadiths que contient le livre, près de quarante Hadiths seulement sont accusés de faiblesse. Ce livre, se limitant à la parole d'Allah, le Tout-Puissant, et à la parole de Son Messager prière et bénédiction d'Allah sur lui, demeure proche des cœurs. Il représente, en effet, un moyen pratique qu'il importe au prédicateur ou au fidèle de se le procurer. Cela évitera au prédicateur -lorsqu'il n'a pas assez de temps et est très occupé- de se donner beaucoup de peine dans la préparation du prêche ou de le faire préoccuper par la recherche dans les différentes bibliographies ; il lui suffira donc de lire le livre et de l'expliquer aux auditeurs.

L'éditeur s'est employé à faire ce résumé du livre (*Riyadh Assalihin*) que le lecteur a sous ses yeux, par souci d'élargir sa diffusion auprès des gens de faciliter sa procuration pour qu'ils en profitent notamment lors de sa traduction en d'autres langues. Dans ces extraits, on a tenu compte de l'ordre originel établi par l'auteur et de la terminologie de ses chapitres car l'expression de l'auteur reflète sa personnalité et son esprit. Les répétitions ont été supprimées en veillant à conserver le Hadith le plus authentique au détriment de ceux dont le degré d'uthenticité est moindre, celui qui est plus opportun par rapport à ce qu'il veut démontrer et celui qui est le plus concis. Etant donné que certains Hadiths reviennent plusieurs fois parcequ'ils constituent des arguments dans plus de chapitres, je me limite parfois à les mentionner une seule fois et ensuite, je mets l'expression «lire» suivi du numéro



du Hadith dans le (présent) résumé.

Notre invocation ultime est celle de la louange à Allah, Seigneur des mondes.

Ô Allah ! Prie sur Mohammed et sur les proches de Mohammed comme Tu as prié sur Ibrahim et sur les proches d'Ibrahim. Tu es le Louable, l'Exalté. Et béni sur Mohammed et sur les proches de Mohammed comme tu as béni sur Ibrahim et sur les proches d'Ibrahim. Tu es le Louable, l'Exalté.

L'éditeur



PRÉSENTATION DE L’AUTEUR

Le Cheikh Mouhieddine Annawawi ibn Charaf ibn Mourri ibn Hassan ibn Houssayn ibn Joum’a ibn Houzam Al-Houzami le savant, Mouhieddine Abou Zakaria Annawawi et le Damassien Chaféite, l’illustrissime Imam de l’Islam, maître du *fiqh* (jurisprudence) de son époque est né en l’an 631 à Nawa (l’un des villages de Hourane). Il est arrivé à Damas en l’an 649 de l’hégire. Il apprit le Coran et étudia l’ouvrage *at-Tanbih* en quatre mois et demi, apprit le quart d’*al-Mouhadhdhab* durant le reste de l’année. Il suivait chaque jour douze leçons auprès des maîtres qui l’encadraient continuellement en matière de correction et d’explication. Ensuite, il s’occupa de la classification des ouvrages qu’il assembla en bon nombre dont certains furent terminés et d’autres demeurèrent inachevés. De ce qu’il en a achevé *Sharh Moslim* (explication du recueil des Hadiths de Moslim), *Ar-Rawdha* (le jardin des quêteurs), *Al-Minhaj* (les voies), *Arriyadh* (les jardins des pieux), *Al Adhkar* (les invocations), *Attibyen* (la mise en évidence), *Tahrir Attenbih Wattashihih* (rédaction et correction de l’ouvrage *Attenbih*). *Tahdhib al Asma Walloughat* (adaptation des noms et des langues) et *Tabakat al Foukaha* (les catégories des jurisconsultes), etc. Quant aux œuvres inachevées - et s’il en avait achevé, certaines d’entre elles seraient à même de les égaler telle *Sharh al-Mouhadhab*, qu’il intitula *Al-Majmou’* et le rédigea jusqu’au chapitre consacré à l’usure où il en a pertinemment excellé, innové, informé et bien critiqué. Il rédigea le *fiqh* sur le thème de la confession religieuse et autre ainsi que le Hadith, *al-Gharib*, la langue et d’autres questions intéressantes qui ont été évoquées uniquement dans ce chapitre. Je ne connais nul autre ouvrage en *fiqh* meilleur que celui-là, bien qu’il manque des chapitres à introduire.



Le Cheikh se consacrait largement à l'ascétisme, à la dévotion, à la piété, à la vigilance et à la réclusion dont nul autre par les experts du *fiqh* ne pouvait faire de même. Il jeûnait toute l'année. La plus grande part de sa subsistance venait de son père de Nawa. Il entama l'enseignement à l'école *Al Ikbalia*, en remplacement d'Ibn Khéllikan, ainsi qu'aux écoles Al *Falakiya* et *Al Roknia* comme il prit en charge l'enseignment à Dar al-Hadith al-Ashrafiya. Il ne gaspillait rien de son temps. Il accomplit le pèlerinage au cours de sa résidence à Damas. Il exhortait les rois et autres au bien et leur déconseillait le mal. Il décéda au cours de la nuit du vingt quatre du mois de *Rajab*, en l'an 676 H à Nawa où il fut enterré. Qu'Allah l'accueille en Sa miséricorde et nous accorde Son pardon[1].

1 Al Bidaya Wannihaya Libn Kathir, tome 17, page 539/541, Dar Hajr Littiba'a Wal I'lan.



AU NOM D'ALLAH LE TOUT MISÉRICORDIEUX, LE TRÈS MISÉRICORDIEUX

INTRODUCTION DE L'AUTEUR

Louange à Allah, l'Unique, le Tout-Contraignant, le Tout-Puissant, le Tout-Pardonnant, Qui fait alterner la nuit et le jour et ce, en rappel pour ceux qui ont des cœurs et des regards et une clairvoyance pour ceux qui pensent et réfléchissent. Lui qui a éveillé parmi ses créatures celles qu'Il a élues et leur a fait mener l'ascétisme dans ce bas monde et se préoccuper de sa crainte, de se livrer à la réflexion et de s'appliquer assidûment aux exhortations et aux invocations. Il les a guidées vers l'obéissance incessante, la préparation pour la demeure ultime, la méfiance de ce qui provoquerait Sa colère et amènerait à la demeure de la perdition ainsi que la préservation de tout cela dans toutes les situations et en toutes époques.

Je Lui rends Louange le plus éloquent et le plus parfait, le plus complet et le plus éminent. Je témoigne qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah, le Bon, le Tout-Généreux, le Bienveillant, le Clément et je témoigne que notre maître Mohammed est Son serviteur, Son Messager, Son bien-aimé et Son confident, le guide vers le chemin droit, le prêcheur à la religion équitable, Prières d'Allah et Son salut sur lui et sur tous les prophètes ainsi que sur leurs proches et sur tous les pieux.

Allah, l'Exalté, a dit : *Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour M'adorer. Je ne veux d'eux aucune subsistance et je ne veux pas qu'ils Me nourrissent (51.56-57).* Cela explique qu'ils n'ont été crées que pour adorer Allah. Il leur incombe alors de pratiquer l'ascétisme afin d'accomplir cette tâche et éviter les apparences trompeuses



du bas monde. Car c'est là la demeure de perdition et non pas celle d'éternité, un moyen de passage et non un lieu de plaisir, une traversée de séparation et non un lieu durable. C'est ainsi que les plus éveillés des habitants de la terre sont les gens pieux et les plus sages sont les ascètes.

Allah, l'Exalté, a dit : *L'image de la vie ici-bas n'est rien d'autre qu'une eau que Nous faisons descendre du ciel et par laquelle s'enchevêtreront les plantes du sol dont se nourrissent les hommes et le bétail. Quand la terre revêtit sa parure et s'embellit, ses habitants s'en croient les maîtres. Notre ordre vient alors, de nuit ou de jour, et tout s'est trouvé anéanti, comme si la veille elle ne portait rien du tout. C'est ainsi que Nous développons les versets pour des gens qui méditent (10.24).*

Les versets qui vont dans ce sens sont nombreux.

Et cette illustration réside dans les vers suivants :

Allah a des serviteurs éveillés
Qui se sont séparés
De ce bas monde,
Craignant la tentation
Ils y ont réfléchit.
Qu'il est vain pour nul vivant
Ils en ont fait
Une mer profonde
Et ils se sont servis
Des bonnes œuvres comme traversée.

Si tel est l'état de cette vie ici-bas que j'ai décrit et de notre état et les raisons pour lesquelles nous avons été créés, que j'ai évoqués, il nous incombe tous de suivre le chemin des pieux, d'emprunter la voie de ceux qui méditent, se préparer à ce que j'ai déjà mentionné et tenir compte de ce dont j'ai prévenu. Pour y parvenir, il importe de suivre la voie la plus équitable et le chemin le plus sûr reposant sur la mise en application des traditions de notre Prophète, maître des premiers et des derniers, le plus généreux des prédécesseurs et des successeurs, prières d'Allah et



Son salut sur lui et sur tous les prophètes.

Allah, l'Exalté, a dit : *Entraidez-vous à l'accomplissement du bien et de la piété et ne vous entraidez-vous pas à commettre le péché et l'agression (5.2).* Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Allah aidera Son serviteur tant que celui-ci aide son frère. Il a également dit : Quiconque exhorte à faire le bien aura la même récompense que celui qui l'a fait. Il a dit aussi : Quiconque guide vers le bon chemin aura une récompense comparable à celles attribuées à ceux qui le suivent, sans qu'elles n'en soient diminuées en rien. Et en s'adressant à 'Ali qu'Allah l'agrée, il a dit : Par Allah, si grâce à toi, Allah guide un seul homme dans la bonne voie, cela vaudra mieux pour toi que d'avoir un troupeau de chamelles rouges.

Il me paraît utile de rassembler des extraits de Hadiths authentifiés cernant tout ce qui pourrait amener vers la vie éternelle et réunissant les mœurs explicites et implicites, regroupant sollicitation et intimidation ainsi que les différentes prescriptions des fervents adeptes : Hadiths relatifs à l'ascétisme, apaisement des âmes, adoucissement des mœurs, purification et soin des cœurs, protection des sentiments et annihilation de leurs défauts ainsi que d'autres objectifs évoqués par les connaisseurs.

A cet effet, je m'engage à ne mentionner que des Hadiths authentifiés et répertoriés dans les recueils authentiques connus. J'entame les chapitres par des versets bénis du Coran honorable et j'orne ce qui nécessite des précisions ou des explications d'un sens implicite par des avertissements précieux. Quand il s'agit d'un Hadith mentionné à la fin par le mot consensuel, cela veut dire qu'il a été rapporté par Al-Bokhari et Moslim.

J'espère, si ce livre s'achève, qu'il fera l'objet, pour tout intéressé, d'un guide pour les biens, une protection contre toutes sortes de péchés et de faits périlleux. Et je sollicite à tout frère qui en profite de prier pour moi, mes parents, mes maîtres, tous nos amis et pour tous les musulmans.

Je m'appuie sur Allah, le Très-Généreux, et c'est à Lui ma soumission et c'est Lui mon soutien. Allah est mon seul Juge et le meilleur Tuteur. Et il n'y a ni force ni puissance que par Allah, le Tout-Puissant, le Sage.



Au Nom d'Allah le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux

Chapitre 1. De la sincérité et de la pureté d'intention

Allah, l'Exalté, a dit :

On ne leur ordonna que d'adorer Allah, en lui consacrant un culte pur, de s'acquitter de la prière, de faire l'aumône. Telle est la vraie religion (98.5).

Ni la chair ni le sang (des bêtes immolées) ne parviennent à Allah :

Seule votre piété comptera pour Lui (22.37).

Dis-leur : Que vous dissimuliez ce que recèlent vos cœurs ou que vous l'exprimiez ouvertement, Allah le saura toujours (3.29).

1. Le prince des croyants, 'Omar ibn Al-Khattab, qu'Allah l'agrée a dit avoir entendu le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Certes, les œuvres ne valent que par les intentions et chacun sera donc jugé selon ses intentions. Quiconque aura émigré pour Allah et son Messager sera jugé pour cela. Et quiconque aura émigré pour le bien de ce bas monde ou pour une femme à épouser, son émigration ne comptera que pour ce qui l'a motivé (Al-Bokhari et Moslim).

2. 'Aïsha, mère des croyants, qu'Allah l'agrée a rapporté que le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Une armée tentera de conquérir la *Ka'Ba* et lorsque les soldats auront atteint un lieu désertique, ils seront engloutis du premier au dernier.



Ô Messager d'Allah ! Demanda 'Aïsha. Comment seront-ils tous engloutis alors qu'il y a parmi eux des marchands et des gens qui ne sont pas de l'armée ? Le prophète répondit : Ils seront tous anéantis puis ressuscités et jugés selon leurs intentions (Al-Bokhari et Moslim).

3. Jabeur ibn 'Abdallah Al-Ansari qu'Allah les agrée a rapporté : Nous étions avec le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, lors d'une conquête, lorsqu'il dit : Il y a des hommes à Al Médina qui y sont restés, toutefois, vous n'avez parcouru aucun trajet ou traversé aucune vallée sans qu'ils n'aient été avec vous. C'est la maladie qui les a retenus.
Dans une autre version, il est rapporté : Ils auraient partagé avec vous la rétribution sans qu'ils ne reçoivent autant de récompenses que vous (Moslim).

4. Ma'in ibn Yazid ibn Al-Akhnas qu'Allah les agrée a dit : Mon père Yazid avait sorti une somme qu'il allait distribuer en aumône. Il avait confié ses dinars chez un homme à la mosquée. J'étais venu les prendre et les remettre à mon père qui m'a dit : Par Allah, ce n'est pas à toi que je les préservais, j'en référai au Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui qui a dit : Ô yazid ! Tu seras récompensé pour tes bommes intentions ; quant à toi Ma'in, garde les dinars qui t'ont été remis (Al-Bokhari et Moslim).

5. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Allah ne considère ni votre corps ni votre aspect externe, il regarde vos cœurs (Moslim).

6. Abou Moussa Al-Ach'ari qu'Allah l'agrée a rapporté que le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui fut interrogé au sujet de l'homme qui combat : Lequel est sur le chemin d'Allah ? Celui qui est poussé par le courage ? Par esprit partisan ? Ou par ostentation ? Le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui répondit : Quiconque se bat pour que la



parole d’Allah triomphe est un combattant pour la cause d’Allah (Al-Bokhari et Moslim).

7. Abou Bakra qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Si deux musulmans, épée à la main, se battent, tous deux iront en Enfer, meurtrier et victime**.** Je dis : Ô Messager d’Allah ! On est d’accord pour le meurtrier, mais pourquoi le tué ? Il dit : Parce qu’il aurait tout fait pour tuer son compagnon (Al-Bokhari et Moslim).

8. Abou Hourayra qu’Allah l’agrée a rapporté que le Messager d’Allah prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : La prière du fidèle en groupe vaut vingt trois à trente de plus que celle effectuée dans sa boutique ou chez lui. En effet, si l’un de vous s’applique à faire ses ablutions puis se dirige vers la mosquée n’ayant en vue que l’accomplissement de sa prière, chaque pas qu’il fera l’élèvera d’un degré et effacera un de ses péchés jusqu’à son arrivée à la mosquée. Une fois dans la mosquée, il est considéré en état de prière tant que celle-ci l’y retient. Des Anges invoquent Allah pour lui tant qu’il se trouve dans le lieu où il accomplit sa prière, en ces termes : Ô Allah ! Accorde-lui Ta miséricorde. Ô Allah ! Pardonne-lui. Ô Allah ! Accepte son repentir. Et il en est ainsi tant qu’il n’a pas nuit à personne et qu’il reste en état de pureté rituelle (Al-Bokhari et Moslim).

9. ‘Abdallah ibn ‘Abbas qu’Allah les agrée a rapporté que le Messager d’Allah prière et bénédiction d’Allah sur lui, rapportant les paroles de son Seigneur, a dit : Allah a décrété les bonnes et les mauvaises actions, puis il les a indiquées (aux Anges) : Quiconque envisage de faire une bonne action et n’arrivant pas à l’accomplir, Allah la lui inscrira comme une bonne action entière, s’il envisage la bonne action et l’accomplit, Allah lui inscrira dix et même sept cent bonnes actions et pourra même les multiplier dans de plus fortes proportions encore. Mais si l’homme envisage de faire une mauvaise action mais ne la fait pas, Allah lui inscrira une bonne action complète ; alors que s’il l’accomplit, Allah ne lui inscrira qu’une seule mauvaise action (Al-Bokhari et Moslim).



Chapitre 2. Du repentir

Les savants musulmans disent qu'après avoir commis un péché, le repentir devient une obligation dont la personne doit s'acquitter. Si le péché est commis par le serviteur envers Allah, l'Exalté, et s'il ne porte aucun préjudice à l'être humain, le repentir est soumis à trois conditions : La première, renoncer au péché, la deuxième, regretter de l'avoir commis et la troisième, s'engager à n'y plus retourner. Le repentir n'aurait de valeur que si toutes les conditions étaient remplies. Si, toutefois, le péché portait préjudice à un humain, une quatrième condition vient s'ajouter aux trois premières : Elle consiste à réparer le dommage causé. Il faut restituer l'argent ou similaire. Il faut se soumettre ou demander grâce à la personne lésée, s'il s'agit de l'exécution d'une sentence ou similaire. Il faut s'excuser et demander pardon après avoir avoué sa faute à la victime. Par ailleurs, le repentir est obligatoire pour tous les péchés. Si l'expression du repentir se limitait à quelques péchés, c'est de ceux-là seulement qu'il sera acquitté et il restera redevable pour les autres.
L'obligation du repentir est manifeste dans le Coran comme dans la *Sunna* et l'unanimité de la communauté musulmane.

Allah, l'Exalté, a dit :
Ô vous les croyants ! Revenez tous repentants à Allah, peut-être réussirez-vous (24.31).
Demandez pardon à votre Seigneur, puis revenez repentants vers lui (11.3).
Ô vous les croyants! Revenez vers Allah avec un repentir sincère (66.8).

10. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a entendu le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Par Allah ! J'implore le pardon d'Allah et je me repens à lui plus de soixante-dix fois par jour (Al-Bokhari).

11. Anas ibn Malek Al-Ansari qu'Allah l'agrée, esclave affranchi du Messager



d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui, a dit : Allah réjouit du repentir de l'un de ses serviteurs lorsqu'il revient à lui, plus que si l'un de vous, étant serviteur lorsqu'il revient à lui, plus que si l'un de vous, étant sur sa monture dans un désert, celle-ci lui échappe en emportant avec elle sa nourriture et sa boisson. Etant désespéré de la retrouver, il vient s'étendre à l'ombre d'un arbre. Cependant, il la retrouve dressée auprès de lui, la prend par la bride et, éprouvant une grand joie, il dit : Grand Allah ! Tu es mon serviteur et Je suis ton Seigneur. Son excès de joie lui faisant commettre un lapsus (Moslim).

12. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui se repent avant le lever du soleil de son coucher, Allah acceptera son repentir (Moslim).

13. 'Abdallah ibn 'Omar qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Allah, qu'Il soit Exalté et Glorifié, accepte le repentir de son serviteur tant que celui-ci n'a pas encore rendu l'âme (Attirmidhi).

14. Abou Sa'id Al-Khoudri qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Jadis, il y avait un homme qui avait tué quatre-vingt-dix-neuf personnes. Puis il chercha l'homme le plus savant sur terre. On lui indiqua un ermite auprès duquel, il se rendit et lui exposa son cas : J'ai tué quatre-vingt-dix-neuf personnes. Puis-je me repentir ? Non, répondit l'ermite. L'homme le tua, complétant ainsi la centaine. Il chercha ensuite l'homme le plus instruit sur terre. On lui indique un savant. J'ai tué cent personnes lui dit-il, puis-je encore me repentir ? Certainement, répondit le savant. Qu'est-ce qui pourrait t'en empêcher ? Vas vers telle contrée, il s'y trouve des gens qui se consacrent exclusivement à l'adoration d'Allah, l'Exalté. Rallie-toi à eux et ne reviens jamais dans ton pays, c'est une terre du mal. L'homme partit mais il fut surpris par la mort à mi-chemin. Les Anges de la miséricorde et ceux du châtiment se disputèrent à son propos. Il est



venu vers Allah, se repentant sincèrement, les seconds repliquèrent : Il n'a jamais fait du bien dans sa vie. Alors, survint un Ange qui se présenta sur un visage humain. Ils le prirent pour juge. Il dit : Mesurez la distance séparant l'homme des deux pays pour savoir s'il est plus proche du bien ou du mal. Ils mesurèrent et trouvèrent qu'il était plus proche de la contrée qu'il cherchait. Il fut alors recueilli par les Anges de la miséricorde (Al-Bokhari et Moslim).
Et dans une autre version du *Sahih*, Allah, l'Exalté, ordonna au premier pays de s'éloigner et au second de se rapprocher, et après avoir pris des mesures, on trouva qu'il avait rendu l'âme dans un endroit plus proche d'un empan du pays des pieux, et il fut pardonné.

15. Ibn 'Abbas et Anas ibn Malek qu'Allah les agrée ont rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Si on donnait à l'homme une vallée remplie d'or, il en chercherait une deuxième ; oubliant qu'il n'en prendra rien avec lui – après sa mort – seul le sable emplira sa bouche et Allah pardonne à celui qui se repent. (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 3. De la patience

Allah, l'Exalté, a dit :
Ô vous qui croyez ! Patientez et encouragez-vous mutuellement à la constance (3.200).
Nous vous éprouvons par la crainte, la faim, la perte de biens, de personnes et de récoltes. Annonce la bonne nouvelle aux patients (2.155)
Ceux qui se montrent patients seront récompensés sans compter (39.10).
Celui qui fait preuve de patience et d'indulgence donne le signe d'une ferme résolution (42.43).
Ô croyants ! Ayez recours à la patience et à la prière. Certes, Allah est avec ceux qui se montrent patients (2.153).
Les versets qui ordonnent la patience et expliquent sa vertu sont nombreux et connus.



16. Abou Malek Al-Ash'ari qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : La pureté est la moitié de la foi et les louanges à Allah remplissent la balance et son invocation : Gloire à Allah et louange à Allah comblent l'espace séparant les cieux et la terre. La prière est lumière et l'aumône est argument. La patience est clarté. Le Coran est un argument pour ou contre toi. Tout homme qui commence sa journée négocie son âme, soit en la libérant ou en la corrompant (Moslim).

17. Abou Sa'id Al-Khoudhri qu'Allah les agrée a rapporté : Certains partisans des *Ançar* ont sollicité le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui et il les alloua. Puis ils le sollicitèrent de nouveau jusqu'à épuisement de ce qu'il avait sous la main. Il leur dit ensuite : Quelle que soit l'étendue du bien que je possède, je ne pourrais vous le refuser. Mais Allah aidera à se montrer digne celui qui fait preuve de retenue. Tout comme Allah enrichit celui qui résigne. Et quiconque fait preuve de patience, Allah l'aidera à endurer. Nul don n'est plus large ni meilleur que la patience (Al-Bokhari et Moslim).

18. Souhayb ibn Sinan qu'Allah l'agrée a rapporté que le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Quelle heureuse destinée a le croyant, tout bien qui lui advient n'est bénéfique que pour lui seul ! S'il lui arrive un bonheur, il remercie et c'est un bien pour lui ; s'il lui arrive un malheur et qu'il patiente, c'est aussi un bien pour lui (Moslim).

19. Oussama ibn Zeyd ibn Haritha, serviteur du Messager d'Allah, prière et bénédiction d'Allah sur lui, (qui fut aussi son ami et fils de son ami) qu'Allah les agrées a rapporté : La fille du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui fit savoir à son père : Mon fils est à l'agonie et j'aimerais que tu nous assistes. Il lui envoya ses saluts en lui disant : Ce qu'Allah donne ou ce qu'Il prend, Lui appartient et chaque chose a pour Lui un terme bien fixé. Qu'elle prenne patience et qu'elle s'en remette à Allah. Mais elle insista en lui conjurant de venir. Il se rendit chez elle en compagnie de Sa'd ibn 'Oubada, Mou'adh ibn



Jabel, Oubay ibn Ka'b et Zeyd ibn Thabet et d'autres compagnons qu'Allah les agrée. On lui apporta l'enfant agonisant qu'il mit sur ses genoux tout troublant et manquant de souffle. Les yeux du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui débordèrent de larmes. Sa'd lui dit : Ô Messager d'Allah ! Pourquoi ces larmes ? C'est une miséricorde qu'Allah, l'Exalté, place aux cœurs de ses serviteurs.

Et dans une autre version : Dans les cœurs de ceux qu'Il choisit parmi ses serviteurs car Allah est Miséricordieux avec les plus miséricordieux de Ses serviteurs (Al-Bokhari et Moslim).

20. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui passa par une femme qui pleurait sur une tombe : Crains Allah, lui dit-il, et sois constante ! Laisse-moi tranquille, répondit-elle. Tu n'as pas subi le malheur qui me frappe, sans savoir qu'elle s'adressait ainsi au Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui. On dit à la femme : Mais c'est au Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui que tu t'adresses. La femme alla chercher le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui chez lui dont la maison n'était pas gardée et lui dit : Je ne t'ai pas reconnu. La vraie patience, lui répondit-il, consiste à supporter le premier choc (Al-Bokhari et Moslim).

21. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Allah, l'Exalté, a dit : Si le serviteur croyant, lorsqu'il perd l'être qu'il chérit le plus, se résigne à son sort, il ne saurait avoir d'autre récompense que le Paradis. (Al-Bokhari).

22. 'Aïsha qu'Allah agrée a rapporté qu'elle a questionné le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui au sujet de la peste. Il l'informa que c'était un châtiment qu'Allah, l'Exalté, infligeait à qui Il voulait mais dont il faut une miséricorde pour les croyants. En effet, tout serviteur atteint de la peste, restant dans son pays et prenant son mal en patience sait que rien ne peut l'atteindre si ce n'est ce qu'Allah avait prescrit pour lui, aura une rétribution similaire à celle du martyr (Al-Boukhari).



23. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Allah, l'Exalté, a dit : Si l'un de Mes serviteurs est éprouvé dans ce qu'il a de plus cher (entendant : ses yeux) et qu'il fasse preuve de patience, Je lui accorderai en échange le Paradis (Al-Bokhari).

24. 'Abdallah ibn Massa'oud qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a eu l'impression d'entendre le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, évoquant l'un des prophètes, qu'ils soient tous salués et bénis d'Allah, qu'il fut frappé jusqu'à saigner et qui disait, tout en s'essuyant le visage : Ô Allah ! Pardonne aux miens car ils ne savent pas (Al-Bokhari et Moslim).

25. Abou Sa'id et Abou Hourayra qu'Allah les agrée ont rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Rien de ce qui peut atteindre le musulman, s'agit-il de souffrance de fatigue, de tristesse ou de désarroi, douleur ou mélancolie, même une épine qui le pique, qui ne soit un motif pour qu'Allah absolve ses péchés (Al-Bokhari et Moslim).

26. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui à qui Allah veut du bien, le met à l'épreuve (Al-Bokhari).

27. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté : Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Nul d'entre vous ne doit souhaiter sa propre mort pour éviter un malheur (un mal) qu'il endure. Mais s'il n'est capable de s'en empêcher, qu'il dise : Ô Allah ! Ravive ce qui est meilleur pour ma vie, et fais-moi mourir si la mort est un bien pour moi (Al-Bokhari et Moslim).

28. Khabeb ibn Al-Aratt qu'Allah l'agrée a rapporté : Nous nous sommes plaints au Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui qui était allongé posant sa tête sur son manteau, à l'ombre de la *ka'ba* : Que n'invoques-tu pas l'aide d'Allah pour nous ? Il répondit : A une époque antérieure, on s'emparait de



l'individu et on l'enterrait jusqu'au cou dans un trou préparé, ensuite on lui fendait le crâne en deux avec une scie, ou encore, on lui lacerait le crâne avec la scie. Pourtant, il ne reniait pas de sa foi.

Par Allah, Allah assurera la victoire de l'Islam jusqu'au jour où l'homme traversera la distance séparant San'a d'Hadramaout sans rien craindre pour lui ni pour son troupeau, si ce n'est Allah ou le loup. Mais vous vous impatientez (Al-Bokhari).

29. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Lorsque Allah veut du bien à Son serviteur, Il hâte Son châtiment en ce bas monde. S'Il lui veut du mal, Il retarde sa punition pour ses fautes jusqu'au Jour de la Résurrection. Le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit aussi : L'ampleur de la rétribution correspond à la gravité du mal commis et ce n'est qu'une épreuve qu'Allah, l'Exalté, fait subir aux communautés qu'Il aime. Et celui qui accepte son sort aura l'agrément d'Allah, et celui qui se révolte encourra colère (Attirmidhi).

30. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté : Abou Talha avait un fils souffrant. Celui-ci sortit et le fils rendit l'âme. A son retour, il s'enquiert de l'enfant auprès d'Oum Soulaym, mère de l'enfant qui lui dit : Il est plus calme qu'avant, puis elle lui présenta le dîner. Il mangea, ensuite il s'unit à elle. C'est seulement après, qu'elle l'informa que l'enfant avait été enterré. Le lendemain, Abou Talha alla voir le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui pour l'en informer: Avez-vous eu des relations charnelles la veille ? Lui demanda celui-ci. Il dit : Oui, et le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, lui dit : Ô Allah ! Bénis leur union ! Lorsqu'un enfant naquit, Abou Talha me demanda de l'emmener au Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui avec quelques dattes. Le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui demanda s'il y avait quelque chose avec l'enfant. Des dattes, répondis-je. Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui en prie une, la mâcha et la mit dans la bouche de l'enfant puis il le prénomma 'Abdallah (Al-Bokhari et Moslim).



Dans une autre version rapportée par Al-Bokhari : D'après Ibn 'Ouyayna, l'un des *Ansâr* raconta avoir connu neuf enfants de ce même Abdallah et qui avaient tous appris le Coran par cœur.

Et dans une autre version de Moslim : Abou Talha a perdu un fils dont la mère était Oum Soulaym. Celle-ci dit à ses proches de ne pas en informer Abou Talha jusqu'à ce qu'elle lui servit le dîner. Il mangea et but. Puis elle se fit plus belle qu'avant et se donna à lui. Il s'unit à elle et lorsqu'il en finit, elle lui dit : Ô Abou Talha ! Si l'on prête à une famille, peut-elle s'y opposer ? Non, répondit-il. Alors, accepte la mort de ton fils. Il se mit en colère et lui dit : Tu m'en informes après m'être souillé ? Il part voir le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui. Celui-ci lui dit : Qu'Allah bénisse votre nuit. La femme tomba enceinte puis ressentit les premières douleurs de l'accouchement alors qu'elle voyageait avec le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui. A l'approche d'Al Médina, elle arriva à terme et Abou Talha fut obligé de s'arrêter avec elle pendant que la caravane du Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui poursuivait sa route. Abou Talha dit alors : Ô Seigneur ! Tu sais que je veille à accompagner le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui, à chaque sortie, et à être auprès de lui lorsqu'il rentre, mais là, j'en suis empêché pour ce que tu vois. Son épouse lui dit : Ô Abou Talha ! Je ne ressens plus rien ; tu peux repartir. Ils repartirent et ne mit son enfant au monde qu'à l'arrivée. Ma mère m'ordonna : Ô Anas ! Que nul ne lui donnera le sein jusqu'à ce que tu l'emmènes auprès du Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui. Le lendemain, je le portai auprès du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui. Et il cita la fin du Hadith.

31. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : N'est pas fort celui qui tue au combat mais celui qui parvient à se retenir et à se contrôler au moment de la colère (Al-Bokhari et Moslim).



32. Soulayman ibn Sard qu'Allah l'agrée a rapporté : J'étais assis avec le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui pendant que deux hommes s'échangeaient des insultes. Sous l'effet de la colère, l'un d'eux avait la face toute rouge et les veines gonflées. Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Je connais un mot, s'il le prononce, il se calmera. S'il disait : Je me réfugie auprès d'Allah contre Satan le maudit, sa colère s'en va. On lui dit : Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui te conseille de dire : Réfuge-toi auprès d'Allah contre Satan le maudit (Al-Bokhari et Moslim).

33. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, sollicité à plusieurs reprises par un homme de lui faire des recommandations a dit : Ne te mets pas en colère, qu'il répète plusieurs fois (Al-Bokhari).

34. Ibn Massa'oud qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Après moi, triompheront le favoritisme et bien d'autres choses que vous réprouvez. Que nous prescris-tu ? Ô Messager d'Allah ! Lui dit-on. Acquittez-vous de vos obligations et sollicitez auprès d'Allah ce qui vous revient de droit (Al-Bokhari et Moslim).

35. 'Abdallah ibn Abi Awfa qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, au cours de l'une de ses batailles contre l'ennemi, attendit jusqu'au coucher du soleil et se leva pour leur dire : Ô gens ! Ne souhaitez pas la rencontre de l'ennemi, demandez plutôt Allah qu'il vous préserve. Si vous le rencontrez, montrez de la patience et sa chez que le Paradis est à l'ombre des épées. Puis il ajouta : Ô Allah ! Toi qui révèles le Livre, Qui fais courir les nuages, Qui défais les coalisés ! Mets-les en déroute et accorde-nous la victoire sur eux (Al-Bokhari et Moslim).



Chapitre 4. De la sincérité

Allah, l'Exalté, a dit :

Ô vous qui croyez ! Craignez Allah, demeurez avec les gens sincères (9.119).

Les hommes sincères et les femmes sincères (33.35).

S'ils s'étaient montrés sincères envers Allah, c'eût été meilleur pour eux (47.21).

36. Ibn Massa'oud qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : La sincérité conduit au bien et le bien mène au Paradis. L'homme ne doit cesser d'être sincère jusqu'à ce qu'il soit inscrit sincère auprès d'Allah. Le mensonge conduit à la perversité et la perversité mène à l'Enfer. L'homme ne cesse de mentir jusqu'à ce qu'il soit inscrit menteur auprès d'Allah. (Al-Bokhari et Moslim).

37. Al Hassan ibn 'Ali ibn Abi Talib qu'Allah les agrée a rapporté : J'ai appris du Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui : Délaisse ce qui te trouble pour ce qui te calme. Certes, la sincérité est source de sérénité et le mensonge est un doute (Attirmidhi).

38. Sahl ibn Hounayf qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui demande sincèrement à Allah de mourir en martyr, Allah le fera parvenir au rang des martyrs même s'il meurt dans son lit (Moslim).

39. Hakim ibn Hizam qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Le vendeur et l'acheteur sont libres tant qu'ils ne se sont pas séparés. S'ils sont sincères et honnêtes, leur transaction sera bénie mais s'ils ont menti et dissimulé, toute bénédiction sera effacée de leur transaction (Al-Bokhari et Moslim).



Chapitre 5. De la vigilance

Allah, l'Exalté, a dit :

Celui qui te voit quand tu te lèves pour prier et quand tu te trouves parmi ceux qui se prosternent (26.219).

Il est avec vous où que vous soyez (57.4).

Rien n'est caché à Allah sur la terre et dans le ciel (3.5).

Ton Seigneur est constamment aux aguets (89.14).

Allah connaît la perfidie des regards et ce que recèlent les cœurs (40.19).

Les versets relatifs à ce chapitre sont nombreux et connus.

40. 'Omar ibn Al-Khattab qu'Allah l'agrée a rapporté : Un jour, tandis que nous étions assis auprès du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, un homme habillé en blanc éclatant, aux cheveux très noirs, ne paraissant pas venir d'un voyage et que personne parmi nous ne connaissait, s'est assis en face du Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui. Après avoir appuyé les genoux contre les siens et posé les mains sur ses cuisses, il lui dit : Ô Mohammed ! Parle-moi de l'Islam. Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui répondit : l'Islam consiste à témoigner qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah et que Mohammed est son Messager, accomplir la prière, donner l'aumône légale (*Zakat*), jeûner le mois de *Ramadhan* et effectuer le pèlerinage à Makka si tes moyens le permettent. Tu dis vrai, lui dit l'homme. Nous fûmes étonnés, reprit 'Omar, de le voir interroger le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui et l'approuver. Parle-moi de la foi, ajouta-t-il.
Avoir de la foi, c'est croire en Allah, Ses Anges, Ses Livres, Ses Messagers et au Jour Ultime et croire au destin, bon ou mauvais, répond le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui. Tu dis vrai, lui dit-il. Parle-moi de la perfection (*al-Ihsan*). C'est de glorifier Allah comme si tu Le voyais car même si tu ne Le vois pas, Lui te voit, répondit le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui. Informe-moi au sujet de l'Heure du Jugement Dernier, dit l'homme. Celui qui est interrogé, n'en sait pas plus que celui qui



l'interroge, répondit le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui. Quels en sont les signes précurseurs ? Demanda l'homme. Ce sont lorsque la servante enfantera sa maîtresse et que tu verras les nu-pieds, mal vêtus, miséreux, les paîtres de montons rivaliser dans l'édification de constructions élevées. L'homme s'en alla et je restai un moment perplexe. Alors, le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Ô 'Omar ! As-tu reconnu celui qui m'interrogeait ? Je répondis : Allah et son Messager se sont les plus mieux informés. Il dit : C'est l'Archang**e** Gabriel qui venait vous enseigner votre religion (Moslim).

41. Abou Dhar et Mou'adh ibn Jabel qu'Allah les agrée ont rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Crains Allah où que tu sois et fais suivre la mauvaise action d'une bonne qui l'effacera et traite les gens avec un bon caractère (Attirmidhi).

42. Ibn 'Abbas qu'Allah les agrée a rapporté : J'étais un jour derrière le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui. Il m'a dit : Jeune homme ! Je vais t'apprendre certaines préceptes : Respecte Allah, Il te préservera, respecte Allah, tu Le trouveras toujours avec toi. Si tu sollicites, sollicite Allah et si tu cherches de l'aide, demande-la à Allah ! Et sache que si la communauté entière s'unissait pour t'être utile, elle ne le serait qu'en ce qui t'a été prédéterminé par Allah et si elle s'unissait pour te nuire, elle ne te nuira qu'en ce qui a été prédéterminé par Allah pour toi. Les plumes sont levées et les pages du livre du destin ont séché. (Attirmidhi).
Dans une autre version, il est rapporté : Souviens-toi d'Allah, tu Le trouveras devant toi. Reconnais Allah dans l'aisance, Il te reconnaîtra dans la difficulté ! Sache que ce à quoi tu as échappé n'était pas pour t'atteindre et ce qui t'échoit t'était destiné ! Sache que la victoire vient toujours avec la patience, qu'au malheur succède la délivrance et qu'après la difficulté vient l'aisance.

43. Chaddad ibn Aws qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et



bénédiction d'Allah sur lui a dit : Le perspicace est celui qui s'autocritique et œuvre pour son au-delà, et l'incapable est celui qui se laisse guider par ses plaisirs et désire qu'Allah lui accorde ses souhaits (Attirmidhi).

44. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : L'un des caractères d'un bon musulman consiste à éviter ce qui ne lui concerne pas (Attirmidhi et d'autres).

Chapitre 6. De la piété

Allah, l'Exalté, a dit :
Ô vous qui croyez ! Craignez Allah la crainte qu'Il mérite (3.102).
Craignez Allah autant que vous le pourrez (64.16).
Ce verset vient expliquer le précédent.
Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et prononcez des paroles pertinentes (33.70).
Celui qui craint Allah, Allah lui aménage une issue et lui accorde ses biens d'où il ne s'y attend pas (65.2-3).
Ô vous qui croyez ! Si vous craignez Allah, il vous accordera le discernement, il effacera vos péchés et vous pardonnera. Allah possède la générosité immense (8.29).

45. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté : On demanda au Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui : Lequel est le plus généreux des hommes? Il répondit : Le plus pieux. Ce n'est pas sur cela que nous t'interrogeons, dirent-ils. Alors c'est Joseph, Prophète d'Allah, fils de Prophète, arrière petit-fils de Prophète et confident d'Allah, répondit-il. Ce n'est toujours pas cela que nous voulions savoir, ajoutent-ils. Alors vous m'interrogez à propos des lignées des arabes ? Les meilleures parmi elles avant l'Islam sont également les meilleures qui sont instruites en Islam (Al-Bokhari et Moslim).



46. Ibn Massa'oud qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui avait l'habitude de dire : Ô Allah ! Je t'implore de me diriger vers la bonne voie, de m'accorder la foi, la chasteté et la richesse. (Moslim).

47. 'Adi ibn Hatem Attaï qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Celui qui prête serment puis se rend compte qu'il y a quelque chose plus craintive envers Allah, qu'il suive cette voie (Moslim).

Chapitre 7. De la certitude et de la confiance en Allah

Allah, l'Exalté, a dit :

Quand les croyants virent les coalisés, ils ont dit : Voilà ce qu'Allah et Son Messager nous avaient promis, Allah et Son Messager étaient sincères ! Et cela n'a fait qu'accroître leur foi et leur soumission (33.22).

Ceux à qui les gens ont dit : Les gens ont sûrement réuni leurs forces contre vous, craignez-les. Leur foi augmenterait alors, et ils répondaient : Allah nous protège ! Il est le meilleur appui ! Ils sont revenus comblés de bienfaits d'Allah et de Sa grâce. N'ayant éprouvé aucun ma, ils ont suivi l'agrément d'Allah. Allah a une générosité immense (3.173-174).

Prenez appui du Vivant qui ne meurt pas (25.58).

Et que les croyants prennent appui d'Allah (14.11).

Une fois ta décision prise, appuie-toi sur Allah (3.159).

Celui qui donne sa confiance en Allah, Il le protège (65.3).

Les croyants sont ceux qui, à l'invocation d'Allah, leurs cœurs prémissent et qui, à l'audition de Ses versets, leur foi s'accroît. Ceux-là prennent appui d'Allah (8.2).

Et les versets relatifs à la vertu de la confiance en Allah sont nombreux et connus.

48. Ibn 'Abbas qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction





d'Allah sur lui a dit : Les différentes communautés m'ont été présentées et je vis un prophète se tenant avec un groupe d'hommes, un autre accompagné d'un ou de deux hommes seulement et un troisième tout seul. Puis on me montra un peuple immense et je crus qu'il s'agissait de ma communauté mais on m'a dit : Il s'agit de Moïse et son peuple, mais regarde plutôt vers l'horizon, je vis un peuple immense. On me dit : Regarde encore de l'autre côté de l'horizon. Je vis une foule encore plus importante. On m'a dit : C'est là ta communauté avec laquelle soixante dix mille entreront au Paradis sans jugement ni châtiment. Sur ces mots, que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui se leva et entra chez lui. Les gens se mirent à débattre à propos de ceux qui entreront au Paradis sans jugement ni châtiment. Certains dirent : Ce sont peut-être les compagnons du Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui. D'autres dirent : Il s'agit peut-être de ceux qui sont nés pendant la période islamique et qui n'ont associé aucun à Allah. Ils continuèrent à se discuter jusqu'à ce que le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui sortit et leur dit : De quoi s'agit-il ? Ils l'informèrent. Alors il leur dit : Ce sont ceux qui ne se font pas soigner par les incantations et ne font pas soigner par elles, qui ne croient point au mauvais augure et qui se confient entièrement à Allah. 'Oukasha ibn Mohsen se leva et lui dit : Invoque Allah pour que je sois parmi eux, le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dit : Oui, tu sera l'un d'eux. Puis un autre se leva et demanda la même chose mais le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui répliqua : 'Oukasha t'a devancé (Al-Bokhari et Moslim).

49. Ibn 'Abbas qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Ô Allah ! C'est vers Toi que je me soumets et c'est en Toi que je crois ! C'est sur Toi que je m'appuie ! C'est vers Toi que je reviens. Et c'est en Ton Nom que je me bats ! Ô Allah ! Je cherche protection par Ta toute puissance car il n'y a pas d'autre divinité que Toi ! Toi Seul peut m'égarer ! Tu es le Vivant qui ne meurt pas alors que les *djinns* et les hommes meurent ! (Al-Bokhari et Moslim).



50. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Il y aura des gens qui entreront au Paradis. Ils ont le cœur semblable à celui d'un oiseau (Moslim).

51. 'Omar qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Si vous vous confiez à Allah comme il convient, Il assurerait votre subsistance tout comme Il le fait avec les oiseaux qui partent le matin, le ventre vide, et qui retournent le soir rassasiés (Attirmidhi).

52. Al Bara ibn 'Azib qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Ô untel ! Lorsque tu te mets au lit, dis : Ô Allah ! Je confie mon âme à Toi ! J'oriente mon visage vers Toi ! Je me soumets entièrement à Toi ! Et je me mets sous Ta protection par désir et par crainte de Toi ! Il n'y a ni refuge ni recours de Toi qu'auprès de Toi ! Je crois en Ton Livre que Tu as révélé et en Ton Prophète que Tu as envoyé. Si tu meurs cette nuit, tu mourras sur l'Islam et si tu te lèves le matin, tu gagneras du bien (Al-Bokhari et Moslim).

Et dans une autre version des *Assahihay*n (les deux recueils authentiques d'Al-Bokhari et Moslim) d'après Al-Bara qui a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Lorsque tu vas te mettre au lit, fais tes ablutions comme tu les fais pour la prière puis allonge-toi sur le côté droit et dis : (il cita l'invocation précédente) : Que cette invocation soit la dernière parole que tu prononceras dans la nuit.

53. Abou Bakr Asseddiq qu'Allah l'agrée a rapporté : J'ai regardé les pieds des polythéistes pendant que nous étions dans la grotte de *Hira* et qu'ils étaient au-dessus de nos têtes et j'ai dit : Ô Messager d'Allah ! Il suffirait que l'un d'eux regarde sous ses pieds pour nous apercevoir ! Ô Abou Bakr ! Que penses-tu des deux personnes dont Allah est le troisième ? (Al-Bokhari et Moslim).



54. Oum Salama, la mère des croyants, qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, lorsqu'il sortait de chez lui, disait : Au Nom d'Allah ! Je m'en remets à Allah ! Ô Allah ! Je me réfugie auprès de Toi pour ne pas m'égarer ni être égaré par autrui, de ne pas trébucher ou être trébuché par quelqu'un, d'opprimer quelqu'un ou d'être victime d'une injustice et d'ignorer les droits d'autrui ou qu'on ignore les miens.
(Abou Dawoud et Attirmidhi).

55. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté : Il y avait au temps du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui deux frères dont l'un venait chez lui, pendant que l'autre travaillait. Ce dernier se plaignit de son frère auprès du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui qui lui dit : Il se pourrait bien qu'il soit à l'origine de ta subsistance (Attirmidhi).

Chapitre 8. De la rectitude

Allah, l'Exalté, a dit :
Fais preuve de rectitude comme on te l'a ordonné (11.112).
Ceux qui ont dit : Allah est notre Seigneur et qui font preuve de rectitude, les Anges descendent auprès d'eux en disant : Ne craignez point et ne vous affligez point ! Réjouissez-vous du Paradis dont vous êtes promis. Nous sommes vos protecteurs dans ce bas monde et dans l'au-delà. Vous y aurez tout ce que vos âmes désirent et vous obtiendrez ce que vous demandez comme un don accordé par Celui qui pardonne et qui est Miséricordieux (41.30-32).
Ceux qui ont dit : Allah est notre Seigneur et qui font preuve de rectitude n'éprouveront ni peur ni affliction. Ceux-là sont les hôtes du Paradis. Ils y demeureront à jamais en récompense des œuvres qu'ils ont accomplies (46.13-14).

56. Soufian ibn 'Abdallah qu'Allah l'agrée a rapporté avoir dit : Ô Messager d'Allah ! Donne-moi en matière d'Islam un enseignement que nul autre que



toi ne pourra m'enseigner. Il dit : Dis : Je crois en Allah, puis fais preuve de rectitude (Moslim).

57. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Rapprochez-vous d'Allah pour diriger bien vos pas et sachez que nul d'entre vous ne sera sauvé par ses œuvres. Même pas toi, Ô Messager d'Allah ! Lui dit-on. Même pas moi, répliqua-t-il, à moins qu'Allah ne m'enveloppe par Sa clémence et par Sa grâce (Moslim).
Les Ulémas expliquent que la rectitude consiste à préserver l'obéissance à Allah, l'Exalté.

Chapitre 9. De la méditation sur la magnificence des créatures d'Allah, l'Exalté

Allah, l'Exalté, a dit :
Dis : Je ne vous exhorte qu'à une chose : Levez-vous pour Allah par deux ou isolément puis méditez (34-46).
Certes, il y a dans la création des cieux et de la terre et dans l'alternance de la nuit et du jour des signes pour ceux qui sont doués d'intelligence, qui invoquent Allah, debout, assis ou couchés et qui méditent sur la création des cieux et de la terre : Notre seigneur ! Tu n'as pas crée cela en vain ! Gloire à Toi ! *(3.190-191).*
Ne voient-ils pas comment les chameaux ont été crées, et comment les cieux ont été élevés ! Et comment les montagnes ont été fixées, et comment la terre a été aplanie. Rappelle, tu n'es chargé que de rappeler (88.17-21).
N'ont-ils pas parcouru la terre pour méditer ? (47.10).
Les versets se rapportant à ce chapitre sont nombreux.
- Lire n° 43.



Chapitre 10. De la prise de l'initiative à faire le bien

Allah, l'Exalté, a dit :

Cherchez à vous surpasser les uns les autres dans l'accomplissement du bien (2.148).

Empressez-vous d'obtenir le pardon de votre Seigneur et de gagner un Paradis large comme les cieux et la terre, préparé pour ceux qui craignent Allah (3.133).

58. 'Oqba ibn Al-Harith qu'Allah l'agrée a rapporté : J'ai accompli la prière d'*al'Asr* à Al Médina derrière le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui. Finissant la prière, il se hâta à se lever. Il enjamba les gens jusqu'à la chambre de l'une de ses épouses. Les gens prirent peur de sa précipitation. Puis il sortit et constata leur frayeur. Il leur dit : Je me suis souvenu de quelques pièces d'or que nous avons à la maison et de peur d'être préoccupé par cela, j'ai demandé qu'elles soient distribuées (Al-Bokhari).

59. Jabeur qu'Allah l'agrée a rapporté : Le jour de la bataille d'*Ouhod*, un homme demanda au Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui : Peux-tu m'informer où je serai si je suis tué ? Au Paradis, lui répondit-il. L'homme jeta les quelques dattes qu'il avait à la main et combattit jusqu'à ce qu'il fût tué (Al-Bokhari et Moslim).

60. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté : Un homme est venu trouver le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui et lui demanda : Ô Messager d'Allah ! Quelle est l'aumône qui rapporte la plus grande rétribution ? Il répondit : Celle que tu fais en étant bien portant et avare, redoutant la pauvreté et espérant la richesse. N'attends pas jusqu'à ce que l'âme remonte au gosier pour dire, ceci est pour un tel, cela pour tel autre car cette aumône leur appartient déjà (Al-Bokhari et Moslim).



61. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Empressez-vous d'accomplir les bonnes œuvres avant que vous heurtez sept entraves : Attendez-vous que la pauvreté vous préoccupe au point de vous faire tout oublier, ou une richesse démesurée qui vous tyrannise, ou une maladie qui corromprait votre vie, ou une vieillesse qui vous mènerait à la décrépitude, ou une mort surprenante, ou l'Antéchrist dont le mal serait le pire des épreuves, ou l'Heure du Jugement Dernier car elle est pire et plus amère encore ? (Attirmidhi).

Chapitre 11. De l'effort sur soi

Allah, l'Exalté, a dit :
Ceux qui ont combattu pour Notre cause, Nous les dirigerons dans nos voies et Allah est avec les bienfaiteurs (29.69).
Adore ton Seigneur jusqu'à ce que la certitude te parvienne (15.99).
Invoque le Nom de ton Seigneur et consacre-toi totalement à Lui (73.8).
Celui qui aura fait le poids d'un atome de bien, le verra (99.7).
Ce que vous avez accompli de bien pour vous-même, vous le retrouvez auprès d'Allah mieux rétribué (73.20).
Ce que vous dépensez du bien, certes, Allah en est Omniscient (2.273).
Les versets se rapportant à ce chapitre sont nombreux et connus.

62. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Allah, l'Exalté, a dit : Celui qui se montre hostile envers l'un de Mes serviteurs, Je lui déclarerai la guerre. Et si l'un de Mes serviteurs veut se rapprocher de Moi, il n'a qu'accomplir une œuvre qui M'est plus agréable de ce que Je lui ai prescrit. Mon serviteur ne cesse de se rapprocher de Moi par les prières surérogatoires jusqu'à ce que Je l'aimerai. Et si Je l'aime, Je serai son oreille avec laquelle il entendra, son œil avec lequel il verra, sa main avec laquelle il sévira et son pied avec lequel il marchera. S'il Me sollicite, Je l'exaucerai et s'il cherche refuge auprès de Moi, Je le protègerai (Al-Bokhari).





63. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit, en attribuant ses propos à son Seigneur, à Lui la Puissance et la Gloire : Si Mon serviteur se rapproche de Moi d'un empan, je M'approcherai de lui d'une coudée, et s'il s'approche de Moi d'une coudée, je M'approcherai de lui d'une brasse. S'il vient à Moi au pas, J'irai à lui au galop (Al-Bokhari).

64. Ibn 'Abbas qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Beaucoup de gens sont privés de deux bienfaits : la santé et la disponibilité ou le temps libre (Al-Bokhari).

65. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui passait la nuit debout à prier jusqu'à ce que les pieds enflent. Je lui ai demandé : Pourquoi agis-tu ainsi, Ô Messager d'Allah ! Allah ne t'a-t-il pas pardonné tes péchés passés et à venir ? Ne puis-je donc pas me montrer serviteur reconnaissant ? (Al-Bokhari et Moslim).

66. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Les passions cachent l'Enfer et les désagréments cachent le Paradis (Al-Bokhari et Moslim).

67. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Trois choses accompagnent le mort à son enterrement : Sa famille, ses biens et ses œuvres. Deux d'entre elles reviennent : Sa famille et ses biens. Seules ses œuvres demeurent avec lui (Al-Bokhari et Moslim).

68. 'Abdallah ibn Bosr Al-Aslami qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Le meilleur des hommes est celui qui jouit d'une vie longue et dont les actes sont bons (Attirmidhi).

69. Abou Massa'oud 'Oqba ibn 'Amr Al-Ansari qu'Allah l'agrée a rapporté : Lorsque le verset se rapportant à l'aumône légale fut révélé, nous portions



les aumônes sur le dos. Un homme vint en offrir une quantité considérable. On dit qu'il le faisait par ostentation. Un autre offrit une aumône d'un sa'. On dit alors qu'Allah pouvait se passer d'une telle aumône. Aussitôt ce verset fut révélé : *Ceux qui critiquent et raillent les croyants volontaires à faire l'aumône et ceux qui n'ont trouvé à offrir que le fruit de leur propre effort* (Al-Bokhari et Moslim).

70. Abou Dharr Jondob ibn Jounada qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, selon ce qu'il tenait d'Allah, l'Exalté et le Glorifié : Ô Mes serviteurs ! Je Me suis interdit l'injustice et Je vous ai interdit de l'être entre vous, ne soyez donc pas injustes entre vous. Ô Mes serviteurs ! Chacun de vous est égaré hormis celui que J'ai guidé. Demandez-le Moi et Je vous dirigerai. Ô Mes serviteurs ! Chacun de vous est affamé hormis celui que Je nourri. Demandez-le Moi et Je vous l'accorderai. Ô Mes serviteurs ! Vous êtes tous dénudés hormis celui que J'ai vêtu ! Demandez-Moi de vous vêtir et Je le ferai ! Ô Mes serviteurs ! Vous péchez nuit et jour et Je pardonne tous vos péchés ! Implorez Mon pardon et Je vous pardonnerai ! Ô Mes serviteurs ! Vous êtes incapables de Me nuire et vous êtes incapables de M'être utiles. Ô Mes serviteurs ! Même si du premier au dernier d'entre-vous, hommes et *djinns*, vous avez un cœur aussi pieux que celui du meilleur d'entre vous ; cela n'ajouterait rien à Mon Royaume. Ô Mes serviteurs ! Même si du premier au dernier, hommes et démons, vous aviez un cœur aussi pervers, que celui du plus pervers d'entre vous, vous ne porterez atteinte en rien à Mon Royaume ! Ô Mes serviteurs ! Même si du premier au dernier d'entre vous étiez réunis en un seul endroit Me sollicitiez et que J'exauce chacun d'entre vous, cela ne réduirait même pas ce que Je possède de l'équivalent d'une aiguille jetée dans la mer. Ô Mes serviteurs ! Ce ne sont que vos œuvres que Je recenserai et pour les quelles Je vous rétribuerai. Que celui qui recueille un bien adresse ses louanges à Allah et que ne blâme que lui-même celui qui recueille autre chose (Moslim).



Chapitre 12. De l’incitation à multiplier les bonnes œuvres

Allah, l’Exalté, a dit :

Ne vous avons-Nous pas fait vivre le temps qu’il faut pour que se rappelle celui qui s’est rappelé ? Puis l’avertisseur vous est arrivé (35.37).

Ibn ‘Abbas et les exégètes l ‘ont interprété comme suit : Ne vous avons-Nous pas fait vivre soixante ans ? Cela est appuyé par le Hadith que nous allons citer ci-après.

71. Abou Hourayra qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Allah n’excuse pas l’homme lorsqu’il lui a fait atteindre l’âge de soixante ans (Al-Bokhari).

Les savants en expliquent : Allah ne lui laisse aucune excuse vu qu’Il lui a accordé toute cette durée.

72. ‘Aïsha qu’Allah l’agrée a rapporté après la révélation de la sourate : *Lorsque viennent le secours d’Allah et la victoire*, le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui n’accomplissait plus une seule prière sans dire : Gloire à Toi, Ô Seigneur ! Et louange à Toi, Ô Allah ! Pardonne-moi (Al-Bokhari et Moslim).

Et dans une autre version citée par Moslim : Le Messager d’Allah prière et bénédiction d’Allah sur lui disait très souvent au cours de la prière : Gloire à Toi, Ô Allah ! Notre Seigneur, et louange à Toi. Je Te demande pardon et je reviens à Toi. ‘Aïsha lui dit : Ô Messager d’Allah ! Quels sont ces mots que je t’entends répéter depuis peu ? Il dit : Un signe dans ma communauté, à chaque fois que je le vois, je prononce ces mots : *Lorsque viennent le secours d’Allah et la victoire* … Jusqu’à la fin de la sourate (*Annasr*).

73. Jabeur qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Chaque serviteur sera ressuscité dans l’état dans lequel il se trouvait au moment de sa mort (Moslim).



Chapitre 13. Des différentes manières de faire le bien

Allah, l'Exalté, a dit :
Ce que vous faites du bien, Allah en est Omniscient (2.215).
Ce que vous faites du bien, Allah le sait (2.197).
Celui qui oeuvre le poids d'un atome de bien, le verra (99.7).
Celui qui œuvre pieusement, le fait pour son profit (45.15).
Les versets relatifs à ce chapitre sont nombreux.

74. Abou Dhar qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Chacun d'entre vous doit une aumône pour chacune de ses phalanges. Chaque glorification d'Allah est une aumône. Chaque louange adressée à Allah est une aumône. Chaque invocation du Nom d'Allah et une aumône. Ordonner de faire le bien est une aumône. Déconseiller le mal est une aumône. Il suffit pour cela aussi de faire une prière de deux *rak'at* après le lever du soleil, *dhouha*, (Moslim).

75. Abou Dhar qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Les œuvres de ma communauté m'ont été présentées aussi bien les bonnes que les mauvaises. Et j'ai relevé parmi les bonnes actions, le fait d'ôter de la route ce qui peut gêner ou nuire et parmi les mauvaises actions, le fait de laisser les crachats dans la mosquée sans les couvrir (Moslim).

76. Abou Dhar qu'Allah l'agrée a rapporté que des gens ont dit au Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui : Ce sont les gens fortunés qui s'accaparent toutes les rétributions : Ils prient comme nous, accomplissent le jeûne comme nous, et de plus, ils font l'aumône avec l'excédent de leurs biens. Allah ne vous a-t-il pas donné de quoi faire l'aumône ? Chaque glorification d'Allah est une aumône, chaque invocation de sa grandeur est une aumône, chaque louange est une aumône, chaque témoignage de l'unicité d'Allah est une aumône,



chaque incitation à faire le bien est une aumône, déconseiller le mal est une aumône. Même l'accomplissement de l'acte charnel est une aumône ! Ils dirent étonnés : Ô Messager d'Allah ! Comment l'un de nous satisfait son désir et en aura une rétribution ? Il répondit : Et s'il le fait illicitement, aura-t-il commis un péché ? Il en est de même de celui qui le fait licitement ; une rétribution lui sera accordée ! (Moslim).

77. Abou Dhar qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, lui a dit : Ne dédaigne aucune bonne action même s'il ne s'agit que de présenter un visage gai à ton frère (Moslim).

78. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui se rend matin et soir à la mosquée pour prier en groupe, Allah lui réservera une demeure dans le Paradis pour chaque aller et chaque retour (Al-Bokhari et Moslim).

79. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Ô femmes musulmanes ! Qu'aucune voisine ne méprise une autre, fusse une patte de brebis (Al-Bokhari et Moslim).

80. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : La foi comporte soixante-dix et quelques branches ou soixante et quelques branches dont la meilleure consiste à dire : Il n'y a d'autre divinité qu'Allah, et la moindre est d'écarter tout ce qui nuit ou gêne sur le chemin, et la pudeur est une branche de la foi (Al-Bokhari et Moslim).

81. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Tandis qu'un homme marchait sur une route, il éprouva une soif vive. Ayant trouvé un puits, il y descendit et se désaltéra. En remontant, il trouva un chien tout haletant qui mâchait la boue.



Ce chien, se dit l'homme, ressent la même soif que j'en avais soufferte. Il redescendit dans le puits, remplit son soulier d'eau, le tint avec les dents et remonta de nouveau pour donner à boire au chien. Allah le récompensera en lui pardonnant ses péchés.

On dit : Ô Messager d'Allah ! Même à l'égard des animaux nous aurons une rétribution ? Il y aura une rétribution, répondit-il, pour avoir bien traité tout être vivant (Al-Bokhari et Moslim).

82. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : J'ai vu un homme qui se délectait au Paradis pour avoir ôté du chemin des musulmans un arbre qui les gênait (Moslim).

83. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Quiconque fait des ablutions intègres, se rend à la prière du vendredi, écoute et médite les exhortations du prédicateur, Allah lui pardonnera tous les péchés qu'il aura commis depuis le vendredi précédent plus ceux de trois jours. Par contre, celui qui se distrait par une pierre durant le prêche perdra la récompense de sa prière.
(Al-Bokhari et Moslim).

84. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Lorsque le serviteur musulman ou le croyant, en accomplissant ses ablutions, se lave le visage, tout péché commis par le regard s'écoulera avec de l'eau qui coule de son visage, ou avec l'ultime goutte d'eau qui coule. S'il se lave les mains, tout péché commis avec les mains coulera avec l'eau ou l'ultime goutte d'eau. Lorsqu'il s'écoulera avec de l'eau ou l'ultime goutte d'eau coulant de ses pieds ; c'est bien qu'il sortira lavé de tous les péchés qu'il aura commis vers la fin des ablutions (Moslim).

85. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Chacune des cinq prières quotidiennes, la



prière du vendredi au vendredi en cours, le jeûne du mois de *Ramadan* en cours, effacent les péchés commis entre les deux termes, à moins qu'on ait commis des péchés capitaux (Moslim).

86. Abou Moussa Al-Ash'ari qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Quiconque accomplit les deux prières de la fraîcheur – celles de l'aube (*al Fajr*) et du milieu d'après-midi (*al 'Asr)* – entrera au Paradis (Al-Bokhari et Moslim).

87. Abou Moussa Al-Ash'ari qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Lorsque le serviteur musulman tombe malade ou part en voyage, passeront à son actif les bonnes œuvres qu'il avait l'habitude de faire, étant chez lui et jouissant d'une bonne santé (Al-Bokhari).

88. Jabeur qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Tout acte qui mène au bien est une aumône (Al-Bokhari).

89. Jabeur qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Tout musulman qui sème une graine, une plante ou un arbre se verra récompensé par une aumône à chaque fois que l'on en mange un fruit, même si le fruit est volé (Moslim).
Et dans une autre version, il est rapporté : Tout musulman qui sème une plante dont mangeront l'homme, l'animal ou l'oiseau se verra à chaque fois récompensé d'une aumône et ce, jusqu'au Jour de la Résurrection.

90. 'Abdallah ibn 'Amr ibn Al-'Ass qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Il y a quarante bonnes actions dont la plus méritoire est de prêter une chèvre à quelqu'un. Et quiconque en accomplit une, espérant une rétribution et confiant dans ce qu'Allah lui en a promis, Allah le fera entrer pour cela au Paradis. (Al-Bokhari).



91. ‘Ady ibn Hatem qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : A chacun de vous lui sera adressée la parole par Allah sans interprète entre les deux. Il regardera à droite et ne verra que les bonnes actions qu’il a accomplies ; il regardera à gauche et ne verra que les mauvaises actions qu’il a accomplies et regardera entre ses mains et ne verra que le feu qui sera en face de lui. Craignez donc l’Enfer, ne serait-ce qu’en faisant l’aumône de la moitié d’une datte. S’il n’en trouve pas, que cela soit par une bonne parole (Al-Bokhari et Moslim).

92. Anas qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Allah est satisfait de Son serviteur, ne serait-ce que lorsque celui-ci ayant pris un repas ou bu, lui adresse des louanges (Moslim).

93. Abou Moussa qu’Allah l’agrée a rapporté que Le Prophète d’Allah prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Tout musulman doit faire l’aumône. On objecta : Et s’il n’a pas de quoi ? Il dit : Il travaille de ses mains pour subvenir à ses propres besoins et trouver de quoi faire l’aumône. On lui demanda : Et s’il n’en est pas capable ? Il reprit : Qu’il aide celui qui a un besoin urgent. On répliqua : Et s’il ne peut pas ? Il répondit : Qu’il ordonne le bien. Et s’il ne le fait pas ? Il dit : Qu’il s’abstienne de faire le mal, ce sera une aumône (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 14. De la modération dans les pratiques religieuses

Allah, l’Exalté, a dit :
Tâ Hâ, Nous ne t’avons pas révélé ce Coran pour te faire endurer des souffrances (20.102).
Allah veut vous faciliter la tâche. Il ne veut pas vous le rendre pénible (2.185).



94. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté : Trois hommes vinrent aux appartements des épouses du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui pour s'informer des pratiques cultuelles du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui. Lorsqu'ils furent informés, ils constatèrent qu'elles étaient peu nombreuses. Ils dirent : Où en sommes-nous par rapport au Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui qu'Allah lui a pardonné tous ses péchés passés et futurs. L'un d'eux dit : Pour ma part, je passerai toutes mes nuits à prier. L'autre dit : Moi, je jeûnerai jusqu'à la fin de ma vie sans rupture. L'autre dit : Quant à moi, je m'abstiendrai de tout rapport avec les femmes et je ne me marierai jamais. Puis vint le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui et leur dit : c'est vous qui avez dit ceci et cela ? Par Allah, je suis celui qui craint Allah plus que vous, je suis le plus croyant parmi vous. Pourtant, je jeûne et je mange, je prie puis je dors et j'épouse les femmes. Quiconque dévie de ma *Sounna* n'est pas des miens (Al-Bokhari et Moslim).

95. Ibn Massa'oud qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Qu'Allah anéantisse les fanatiques, en répétant cela trois fois (Moslim).

96. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : La religion est facile à pratiquer. Et quiconque cherche rigueur et zèle excessif dans la pratique religieuse sera vaincu. Faites donc preuve de modération, cherchez à vous rapprocher de la perfection et réjouissez-vous de la récompense que vous l'aurez. Ayez recours aux actes de dévotion le matin, le soir et une partie de la nuit (Al-Bokhari).
Ce Hadith signifie : Pour obéir à Allah, le Glorifié et l'Exalté, Aidez-vous en œuvrant pendant les moments où vous avez l'esprit libre de sorte à apprécier les exercices de piété, de ne pas se lasser et atteindre ainsi votre but. Et ce, comme le voyageur avisé qui se déplace en ces moments et se repose, lui et sa monture, autre que ces moments. Il atteint son objectif sans fatigue et Allah le sait mieux.



97. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté : Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui entra dans la mosquée et trouva une corde tendue entre deux colonnes. A quoi sert cette corde ? Demanda-t-il. Elle appartient à Zeyneb, lui dit-on. Quand elle se fatigue, elle s'y accroche. Détachez-la, répliqua-t-il, et que chacun de vous prie tant qu'il en a de la force et dès qu'il somnole, qu'il dorme (Al-Bokhari et Moslim).

98. Jabeur ibn Samoura qu'Allah les agrée a rapporté : J'avais l'habitude de prier avec le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui. Sa prière aussi bien que son sermon n'étaient ni trop courts ni trop longs (Moslim).

99. Abou Jouhayfa Wahb ibn 'Abdallah qu'Allah l'agrée a rapporté : Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui avait établi des relations de fraternité entre Abou Salmen Al-Farissi et Abou Addarda. Le premier rendit visite au second et vit que son épouse était pauvrement vêtue. Pourquoi es-tu dans cet état ? Lui demanda-t-il. Elle répondit : Ton frère Abou Addarda néglige toute chose de ce monde. A ce moment, arriva Abou Addarda et lui prépara un repas : Je ne mangerai pas tant que tu n'auras pas mangé. Ils mangèrent ensemble. Puis la nuit venue, Abou Addarda se leva pour prier. Salmen l'en empêcha. Salmen ne le réveilla que vers la fin de la nuit pour prier ensemble. Tu as des devoirs envers ton Seigneur, lui dit-il, mais tu as également des devoirs envers ta femme. Donne à chacun ce qui lui revient de droit.
Abou Addarda alla avoir le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui et lui rapporta tout cela. Le Prophète lui dit : Salmen a dit vrai (Al-Boukhari).

100. Ibn 'Abbas qu'Allah les agrée a rapporté : Tandis que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui prononçait un sermon, il vit un homme debout. Qui est cet homme ? Demanda t-il. On lui dit : Abou Israël. Il avait fait vœu de rester debout sous le soleil, sans s'asseoir ni s'abriter ni s'entrenir avec personne et de jeûner. Ordonnez-lui, dit le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah



sur lui, de parler, s'abriter et s'asseoir, mais qu'il poursuivre son jeûne (Al-Bokhari).

Chapitre 15. De la préservation des pratiques cultuelles

Allah, l'Exalté, a dit :

Le moment n'est-il pas venu pour les croyants que leurs coeurs se recueillent à l'invocation d'Allah et de ce qui a été révélé de la vérité et de ne pas ressembler à ceux qui ont le livre avant eux. Une longue durée fut passée et leurs cœurs s'endurcirent (57.16).

Puis Nous les fîmes suivre par Nos messagers. Nous avons envoyé après eux Jésus, fils de Marie. Nous lui avons révélé l'Evangile et Nous avons mis dans le cœur de ceux qui l'ont suivi miséricorde et compassion et une vie monacale qu'ils avaient instaurée et que Nous ne l'avons pas imposée qu'en vue d'obtenir la satisfaction d'Allah. Mais ils ne l'ont pas pratiquée comme ils auraient dû le faire (57.27).

Ne soyez pas comme celle qui défaisait sa quenouille après l'avoir soigneusement filée (16.92).

Adore ton Seigneur jusqu'à ce que te vienne la certitude (15.99).

101. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté : La religion la plus aimable pour lui est celle que le fidèle accomplit avec assiduité (Al-Bokhari et Moslim).

102. 'Omar ibn Al-Khattab qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Quiconque s'endort la nuit en lisant un chapitre du Coran (*Hizb*), ou une partie de chapitre et qu'en achève la lecture entre la prière de l'aube et celle du milieu de la journée (*Dhohr*), sera considéré comme s'il avait achevé la lecture au courant de la nuit (Moslim).

103. 'Abdallah ibn 'Amr ibn Al-'Ass qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, lui a dit : Ô Abdallah ! Ne sois pas comme



un tel qui veillait la nuit pour prier et qui a cessé de le faire (Al-Bokhari et Moslim).

104. ‘Aïsha qu’Allah l’agrée a rapporté : Lorsque le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui ne se trouvait pas en mesure d’accomplir les prières de nuit, à cause d’un malaise ou autre, et pour les compenser, il prierait douze *Rak’at* surérogatoires dans la journée (Moslim).

Chapitre 16. De l’obligation de préserver la *Sounna* et ses règles

Allah, l’Exalté, a dit :

Ce qu’Allah réserve à Son Prophète du butin provenant des biens des habitants des cités revient à Allah, à Son Messager et à ses proches, aux orphelins, aux pauvres et aux voyageurs afin qu’il ne soit pas partagé entre les riches parmi vous. Ce que le Messager vous donne prenez-le, et ce qu’il vous interdit en abstenez-vous (59.7).

Il ne parle pas sous l’effet de la passion, ce n’est seulement qu’une révélation inspirée (53.3-4).

Dis : Si vous aimez Allah, suivez-moi ; Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés. Allah est Omnipotent et Miséricordieux (3.31).

Vous avez en Messager d’Allah un modèle excellent pour celui qui a de l’espoir en Allah et au Jour de la Résurrection (33.21).

Non, par ton Seigneur ! Ils ne croiront pas tant qu’ils ne t’auront pas fait juge de leurs différends puis accepteront sans rancoeur la sentence et s’y soumettront entièrement (4.65).

Si vous êtes en conflit à propos d’une chose, référez-vous en à Allah et au Prophète, si vous croyez en Allah et au Jour de la Résurrection (4.59).

Les savants disent : Cela signifie le Coran et la *Sounna*.

Celui qui obéit au Prophète, il obéit certes à Allah (4.80).

Certes tu conduis à une voie droite, la voie d’Allah (42.52-53).

Qu’ils prennent garde ceux qui s’opposent à Son ordre, qu’une discorde ne les atteigne ou un châtiment douloureux ne leur soit affligé (24.63).



Rappelez-vous de ce qu'on récite dans vos maisons des versets d'Allah et de la sagesse (33.34).

Les versets relatifs à ce chapitre sont nombreux.

105. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Laissez-moi tranquille et ne me posez pas trop de questions tant que je vous laisse car ce sont les questions et les différends qu'elles eurent à l'égard de leurs prophètes, qui ont causé la perte des communautés qui vous ont précédés. Ce que je vous ai interdit, évitez-le et ce que je vous ai ordonné de faire, faites-le dans la mesure du possible (Al-Bokhari et Moslim).

106. Al Irbadh ibn Saria qu'Allah l'agrée a rapporté : Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui nous adressa une exhortation si prenante qui effraya les cœurs et fonda les yeux en larmes. Nous dîmes : Ô Messager d'Allah ! C'est une exhortation d'une personne qui fait ses adieux ! Fais-nous alors des recommandations ! Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dit : Je vous recommande de craindre Allah, d'obéir à ceux qui vous commandent même s'il s'agit d'un esclave abassyien. Celui qui, parmi vous vivra, verra beaucoup de contradictions. Tenez vous donc à ma *Sounna* et à celle des califes orthodoxes qui sont les biens guidés. Attachez-vous rigoureusement à elle. Prenez garde des innovations car toute innovation est un égarement (Abou Dawoud et Attirmidhi).

107. Salma ibn Al-Akwa' qu'Allah l'agrée a rapporté qu'un homme mangeait chez le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, usait de sa main gauche : Mange de la main droite, lui dit le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui. Je ne le peux pas, répondit l'homme. Tu ne le pourras plus, répliqua le Messager d'Allah. Cet homme, dont seul l'orgueil l'empêchait de se servir de sa main droite, ne put jamais porter la main à sa bouche (Moslim).

108. Anno'man ibn Bashir qu'Allah les agrée a rapporté : J'ai entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Alignez-vos rangs sinon Allah vous ferait détourner



les visages les uns des autres (Al-Bokhari et Moslim).

109. Abou Moussa qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : La bonne voie et la science qu'Allah m'a chargé de vous enseigner sont comparables à une pluie qui, se déversant pour arroser la terre, la partie fertile absorbe l'eau qui fait pousser l'herbe et les plantes en quantité. La partie aride retient l'eau et Allah en accorde le bénéfice aux hommes qui peuvent ainsi en boire et irriguer leurs cultures. Enfin le terrain stérile ne retient pas l'eau et rien n'y pousse. Il en est de même de celui qui, ayant compris et approfondi la religion d'Allah, l'Exalté, tire profit de ce qu'Allah m'a révélé comme science en l'apprenant et en l'enseignant et de celui qui ne daigne pas lever la tête et n'accepte point la bonne direction qu'Allah m'a envoyé pour leur apprendre. (Al-Bokhari et Moslim).

110. Jabeur qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Par rapport à vous, je suis comparable à un homme qui alluma un feu. Des sauterelles et des papillons viennent s'y jeter quoiqu'il essaye de les repousser. Quant à moi, j'essaye de vous empêcher de vous précipiter en Enfer alors que vous m'échappez (Moslim).

111. Jabeur qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a ordonné de se lécher les doigts et le plat, en disant : Vous ne pouvez savoir où se trouve la bénédiction (Moslim).
Dans une autre version de Moslim : Lorsqu'une bouchée tombe des mains de l'un d'entre vous, qu'il la ramasse, la nettoie, la mange et ne la laisse pas au diable.

112. Ibn 'Abbas qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui nous exhorta et dit : Ô gens ! Allah vous rassemblera pieds nus, dénudés, non circoncis. *De même que Nous avons procédé à la première création, Nous la recommencerons. C'est une promesse qui Nous concerne. Certes, Nous l'accomplirons*. Le Jour de la Résurrection, Ibrahim prière et bénédiction d'Allah sur lui sera la première créature à être vêtue. Et l'on fera venir des hommes de ma communauté qui seront



placés du côté gauche. Je dirai alors : Ô Seigneur ! Ce sont mes compagnons. On me répondra : Tu ne sais pas ce qu'ils ont fait après toi. A ce moment, je dirai comme le faisait le serviteur vertueux : *J'étais un témoin à leur encontre pour le temps que j'ai vécu parmi eux. Mais une fois que Tu m'as rappelé à Toi, Toi seul, désormais, qui les observe. Car de toute chose Tu es l'Omniprésent. Si Tu ordonnes leur châtiment, ils ne sont que Tes serviteurs et si Tu pardonnes, Tu es le Tout-Puissant, le Sage par excellence*. On me répondra ensuite : Depuis que tu les a acquittés, ils ne cessaient de renier leur foi (Al-Bokhari et Moslim).

113. 'Abbas ibn Rabi'a a rapporté : J'ai vu 'Omar ibn Al-Khattab qu'Allah l'agrée embrasser la pierre Noire en disant : Je sais que tu n'es qu'une pierre qui ne peut être ni utile ni nuisible. Et si je n'avais pas vu le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui t'embarrasser, je ne l'aurais jamais fait moi-même (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 17. De l'obligation de se conformer aux jugements d'Allah

Allah, l'Exalté, a dit :

Non, par ton Seigneur ! Ils ne croiront pas tant qu'ils ne t'auront pas fait juge de leurs différends puis accepteront sans rancoeur la sentence et s'y soumettront entièrement (4.65).

Lorsque les croyants sont appelés à s'en remettre au jugement d'Allah et de son Messager, ils disent : Nous entendrons et nous obéissons ; ceux-là sont les bienheureux (24.51).

114. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté : Quand fut révélé au Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui le verset : *A Allah appartient ce qui est dans les cieux et ce qui est sur la terre. Si vous dévoilez ce qui est en vous ou si vous le dissimulez, Allah vous en demandera compte*. Les compagnons furent effrayés par la sévérité du propos. Ils allèrent trouver le Message d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui, s'agenouillèrent et lui dirent : Ô Messager d'Allah ! Les œuvres dont l'accomplissement



nous a été jusqu'ici imposé étaient supportables : La prière, la lutte sainte, le jeûne et l'aumône. Mais le verset qui vient d'être révélé est au-dessus de nos capacités : Voudriez-vous dire par là ce qu'avaient dit les gens des deux livres (la Thora et l'Evangile) avant vous : Nous avons entendu mais nous avons désobéi ? Dites plutôt : Nous avons entendu et nous obéissons ! Nous implorons Ton pardon Seigneur ! Notre destin nous ramène à Toi inéluctablement. Lorsqu'ils relurent ce verset qui leur devint familier, ils se soumirent à ses sentences. Allah, l'Exalté, révéla juste après le verset: *Le Messager a cru à ce qui lui a été révélé de la part de son Seigneur ainsi que les croyants. Tous ont cru en Allah, en Ses Anges, Ses Livres et Ses Messagers. Nous ne faisons de différence entre aucun de Ses Messagers. Ils dirent : Nous avons entendu et nous avons obéi. Nous implorons Ton pardon, Seigneur. Notre destin nous ramène à Toi*. Quand les croyants eurent appliqué cela, Allah, l'Exalté, abrogea le verset et révéla celui-ci : *Allah n'impose à chacun que ce qu'il peut supporter, le bien qu'il aura accompli sera compté en sa faveur et lui sera tenu rigueur du mal qu'il aura commis. Seigneur ! Ne nous reproche pas nos oublis ni nos erreurs*. Allah dit : Oui. *Seigneur ne nous charge pas d'un fardeau semblable à celui dont Tu as chargé ceux qui nous ont précédés.* Allah dit : Oui. *Seigneur ! Ne nous charge pas de ce que nous ne pouvons pas le supporter*. Allah dit : Oui.. *Montre-Toi indulgent envers nous ! Pardonne-nous ! Fais-nous miséricorde ! Tu es notre Maître souverain ! Accorde-nous la victoire sur le peuple des mécréants*. Il dit : Oui (Moslim).

- Lire n° 105.

Chapitre 18. De l'interdiction de l'hérésie religieuse

Allah, l'Exalté, a dit :

Hors de la vérité, y a-t-il autre chose que l'égarement (10.32).

Nous n'avons rien négligé dans le Livre (6.38).

Si vous êtes en conflit à propos d'une chose, référez-vous en à Allah et au Prophète (4.59). C'est-à-dire le Coran et la *Sounna*.

Tel est, en toute droiture, Mon chemin, suivez-le donc ! Ne suivez pas les chemins qui



vous éloigneront du chemin d'Allah (6.153).

Dis : Si vous aimez Allah, suivez-Moi ; Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés (3.31).

Et les versets se rapportant à ce chapitre sont nombreux et connus.

115. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Quiconque introduit dans notre tradition une innovation qui lui est étrangère est un apostat (Al-Bokhari et Moslim).

Et dans une version de Moslim : Quiconque accomplit une œuvre que nous n'avons pas prescrite est un apostat.

116. Jabeur qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, lorsqu'il prononçait son pêche, ses yeux rougissaient, sa voix s'élevait et sa colère atteignait son paroxysme comme s'il nous annoncerait l'arrivée d'une armée, il dit : L'ennemi va vous attaquer ce matin ou ce soir. Il ajouta : La meilleure parole est le Livre d'Allah et la meilleure voie est celle vers laquelle guide Mohammed prière et bénédiction d'Allah sur lui. Le pire des pratiques est l'innovation que l'on y introduirait car toute innovation est un égarement (Moslim).

- Lire n° 106.

Chapitre 19. De l'innovation d'une *Sounna* bonne ou mauvaise

Allah, l'Exalté, a dit:

Et ceux qui disent : Ô Seigneur ! Donne-nous un motif de satisfaction en nos épouses et nos descendants et Fais de nous des guides pour ceux qui craignent leur Seigneur (25.74).

Et Nous en avons fait des guides qui dirigent suivant Notre ordre (21.73).

117. Jarir ibn 'Abdallah qu'Allah l'agrée a rapporté : Nous nous trouvions au début d'une journée chez le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui. Lorsque des hommes nus, ne portant que des tuniques de laine en loques ou des manteaux et portant des





épées, la plupart d'entre eux ou tous étaient de *Moudhar*. Le visage du Messager d'Allah a changé en voyant leur pauvreté. Puis il sortit et ordonna à Bilal d'appeler à la prière. Il pria puis il fit un prêche en disant : *Ô gens ! Craignez Allah, Celui qui vous a créés d'un seul être et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au Nom duquel vous vous implorez les uns les autres et craignez de rompre le lien de sang. Certes, Allah vous est Omniprésent.* Ainsi que l'autre verset à la fin de la sourate *d'Al-Hashr* : *Ô vous croyants ! Craignez Allah. Que chaque âme voit bien ce qu'elle a avancé pour demain*. Pour faire l'aumône, l'individu doit prélever de ses dinars, ses dirhams, ses vêtements, de son blé, de ses dattes jusqu'à ce qu'il dise : Ne serait-ce que de la moitié d'une datte. Alors, l'un des *Ansar* se présenta avec une bourse tellement pleine qu'elle débordait de sa main. D'autres le suivent jusqu'à ce qu'il y eut deux tas : L'un de nourriture, l'autre de vêtements. Le visage du Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui se mit à rayonner comme s'il était d'or. Il dit alors : Celui qui introduit en Islam une tradition louable, aura sa rétribution et la rétribution de celui qui l'appliquera après sans que leurs récompenses ne soient diminuées en rien ; et quiconque introduit en Islam une mauvaise tradition sera blâmé pour cela et supportera le péché de tous ceux qui l'auront appliqué après lui sans que leur punition ne soit diminuée en rien (Moslim).

118. Ibn Massa'oud qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Aucun être humain ne sera tué injustement, sans que le premier fils d'Adam ne soit tenu pour responsable de son sang car il a été le premier à avoir institué le meurtre (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 20. De l'exhortation vers la bonne voie

Allah, l'Exalté, a dit :

Invoque ton Seigneur (27.87).

Invite (les hommes) à suivre la voie de ton Seigneur, en faisant appel à la sagesse et



par une exhortation appropriée (16.125).
Aidez-vous les uns les autres à pratiquer la piété et la dévotion (5.2).
Qu'il y ait parmi vous une communauté qui incite les gens au bien (3.104).

119. Ibn Massa'oud qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui indique à quelqu'un les moyens d'accomplir le bien, il aura la même rétribution que celui qui le fait (Moslim).

120. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui invite les gens à suivre la bonne voie aura une rétribution équivalente à celle de tous ceux qui l'auront suivi sans que leurs rétributions n'en soient diminuées en rien. Et quiconque incite à l'égarement aura à supporter un châtiment équivalent aux châtiments de tous ceux qui l'auront suivi sans que leurs châtiments n'en soient diminués en rien (Moslim).

121. Sahl ibn Sa'd Assa'idi qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, le jour de *Khaybar*, a dit à 'Ali : Enfourche ta monture et va trouver les ennemis, puis invite-les à embarrasser l'Islam et informe-les de leurs devoirs envers Allah, l'Exalté. Par Allah, si Allah guide un seul homme grâce à toi vers la bonne voie, cela te vaudra mieux qu'un troupeau de chamelles rouges (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 21. De l'entraide à la piété et à la dévotion

Allah, l'Exalté, a dit :

Aidez-vous les uns les autres à pratiquer la piété et la dévotion (5.2).
Par l''Asr (le temps), certes l'homme court à sa perte hormis ceux qui croient, font du bien, se conseillent les uns les autres pour la vérité et qui s'incitent à la patience (103.1-3).

L'Imam Ashshafi'i qu'Allah lui accorde sa miséricorde a dit dans ce sens : Les gens ou la plupart d'entre eux ne réfléchissent pas au sens profond de cette *Sourate*.



122. Zeyd ibn Khalid Al-Johani qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui équipe un combattant pour la cause d'Allah est considéré comme ayant lui-même combattu. Il en est de même de celui qui aura pris soin de sa famille (Al-Bokhari et Moslim).

123. Ibn 'Abbas qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, ayant rencontré une caravane, à *Rawha*, et dont Ibn 'Abbas faisait partie a dit : Qui vous-êtes ? Nous sommes des musulmans. Et toi, qui es-tu ? Je suis le Messager d'Allah, répondit-il. Alors une femme lui montra un enfant en disant : Celui-ci accomplira-t-il le pèlerinage ? Oui, dit-il. Et tu auras la rétribution (Moslim).

124. Abou Moussa Al-Ash'ari qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Le musulman digne de confiance, s'il travaille magasinier, remet intégralement ce qui lui a été confié de bon cœur et le verse à celui qui était désigné pour le recevoir. C'est une aumône que ce musulman aura accomplie (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 22. Du bon conseil

Allah, l'Exalté, a dit :

Les croyants son réellement frères (49.10).

A propos de Noé prière et bénédiction d'Allah sur lui **:** *Je vous conseille (7.62).*

Et à propos de Houd prière et bénédiction d'Allah sur lui **:** *Et je suis pour vous un conseiller loyal (7.68).*

125. Tamim ibn Aws Addari qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : La vraie religion consiste à prodiguer les bons conseils. A qui ? Demandâmes-nous. A Allah, à son Livre, à son Prophète, et aux guides, Imams des musulmans, et à tous les musulmans (Moslim).



126. Jarir ibn ‘Abdallah qu’Allah l’agrée a rapporté : Je me suis engagé devant le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui à prier, à s’acquitter de l’aumône légale (*Zakat*) et à prodiguer le bon conseil à tout musulman (Al-Bokhari et Moslim).

127. Anas qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Nul d’entre vous n’est vraiment croyant tant qu’il n’aime pas pour son frère en religion ce qu’il aime pour lui-même (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 23. De l’exhortation au bien et de l’interdiction du mal

Allah, l’Exalté, a dit :

Qu’il soit de vous une communauté qui incite au bien et ordonne le licite et interdit les actes répréhensibles. Ceux-là sont les bienheureux (3.104).

Vous êtes depuis toujours la meilleure communauté émergée pour les hommes, vous ordonnez le bon usage et vous interdisez le mal (3.110).

Exige ce qui est aisément supportable, ordonne le bien et détourne-toi des insensés (7.199).

Les croyants et les croyantes sont solidaires les uns les autres. Ils ordonnent ce qui est bien et proscrivent ce qui est mal (9.71).

Ils ont été maudits les mécréants des fils d’Israël par David et par Jésus, fils de Marie pour leur désobéissance et leur agression. Ils demeuraient indifférents devant le mal commis. Quel comportement infâme faisaient-ils ? (5.78-79).

Dis : C’est la pure vérité émanant de votre Seigneur ; qui voudra y croire et qui voudra en renier (18.29).

Annonce à haute voix ce qui t’est ordonné (15.94).

Nous avons sauvé ceux qui réprouvaient le mal et avons infligé aux pervers un châtiment terrifiant pour leur impiété (7.165).

Et les versets relatifs à ce chapitre sont nombreux et connus.



128. Abou sa'id Al-khoudhri qu'Allah l'agrée a rapporté : J'ai entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Quiconque d'entre vous est témoin de tout acte répréhensible, qu'il essaye de le changer par la main si non par la parole et s'il en est encore incapable, qu'il soit par son coeur ; c'est le minimum qu'exige la foi (Moslim).

129. Ibn Massa'oud qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Chacun des prophètes envoyés par Allah avant moi dans une communauté, a trouvé parmi les siens des apôtres et des compagnons qui suivent sa tradition et appliquent ses préceptes. Après eux vinrent des successeurs qui préconisaient ce qu'ils n'appliquaient pas eux-mêmes et commettaient ce qui ne leur avait pas été prescrit ; quiconque les combat par la main est croyant et quiconque les combat de son coeur est croyant. Et quiconque les combat par sa langue est croyant. Mais en deçà, il n'y a plus de foi même pas plus minime qu'un grain de moutarde (Moslim).

130. 'Oubada ibn Assamit qu'Allah l'agrée a rapporté : Nous nous sommes engagés vis-à vis du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui à lui obéir dans l'aisance et dans la difficulté et dans les actes contraignants ou faciles nonobstant nos intérêts égoïstes, à ne point lutter contre ceux qui détiennent l'autorité à moins de voir une mécréance évidente à l'égard d'un précepte indiscutable d'Allah, l'Exalté et de ne dire que la vérité là où nous soyons sans craindre en Allah le reproche de quiconque (Al-Bokhari et Moslim).

131. Oum Salama, la mère des croyants, qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Vous aurez des gouvernants que vous reconnaîtrez et d'autres que vous renierez. Quiconque condamne leur conduite sera disculpé et quiconque reniera ouvertement sera sauvé. Mais certains les approuveront et les suivront. Devons-nous les combattre ? Ô Messager d'Allah ! Demanda-t-on. Non, pas tant qu'ils accompliront la



prière avec vous, répondit-il (Moslim).

C'est-à-dire : Quiconque condamne la conduite de ces gouvernants sans pouvoir refuser ou renier de la main ou avec la parole sera considéré comme ayant accompli son devoir, et il sera dégagé de la faute. Celui qui renie selon ses capacités sera disculpé et celui qui accepte et suit, il est désobéissant.

132. Abou Sa'id Al-khoudhri qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Evitez de s'asseoir au milieu de la voie publique ! On lui demanda : Ô Messager d'Allah ! Nous n'avons pas d'autre endroit pour nous réunir et discuter. Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Si vous ne pouvez pas faire autrement que de vous asseoir, acquittez-vous des droits de la route. Et en quoi consistent les droits de la route, Ô Messager d'Allah ! Demanda-t-on : Baisser le regard, ne pas nuire, rendre le salut, inciter à faire le bien et interdire le répréhensible (Al-Bokhari et Moslim).

133. Al Hassan Al-Basri a rapporté que 'Ayedh ibn 'Amr qu'Allah l'agrée est entré chez 'Obeydallah ibn Ziyed et lui a dit : Ô fils ! J'ai entendu le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Le pire des pâtres est celui qui traîte durement son troupeau. Prends garde d'être l'un d'eux. Il répliqua : Assieds-toi, tu es le moins considéré des compagnons de Mohammed prière et bénédiction d'Allah sur lui. Y en avait-il vraiment parmi eux des gens de moindre importance ? Ceux-ci ont existé après eux et ailleurs (Moslim).

134. Abou sa'id Al-Khoudri qu'Allah l'agrée a rapporté que le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Le combat le plus louable est la parole sincère et véridique auprès d'un souverain injuste (Abou Dawoud et Attirmidhi).

135. Abou Bakr Asseddiq qu'Allah l'agrée a rapporté : Ô gens ! Vous récitez ce verset : *Ô vous qui croyez ! Vous n'êtes responsables que de vous-mêmes.*



Celui qui est égaré ne vous nuira pas si vous êtes vous-mêmes bien guidés. Sachez que j'ai entendu le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Si les hommes voient quelqu'un commettre une injustice sans essayer de l'en empêcher, c'est qu'Allah est sur le point de leur infliger un châtiment collectif (Abou Dawoud, Attirmidhi et Annissaï).

Chapitre 24. Du châtiment infligé à celui dont les actes ne sont pas conformes à ses paroles

Allah, l'Exalté, a dit :

Ordonnez-vous aux gens bienfaisance tout en vous oubliant vous-même alors que vous récitez le Livre. Etes-vous privés de raison ? (2.44).

Ô Vous qui croyez ! Pourquoi dites-vous ce que vous ne faites pas ? C'est une grande abomination auprès d'Allah que de dire ce que vous ne faites pas (61.2-3).

A propos de Shou'ayb prière et bénédiction d'Allah sur lui : *Je ne veux nullement faire le contraire de ce que je vous interdis (11.88).*

136. Oussama ibn Zeyd qu'Allah les agrée a rapporté qu'il a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Le Jour de la Résurrection, on fit venir l'individu et on le jeta dans l'Enfer. Ses entrailles lui sortiront du ventre et le ligoteront tel un âne qui tourne attaché à une meule, les réprouvés de l'Enfer se rassemblent autour de lui et lui diront : Ô un tel ! Que t'arrive-t-il donc ? N'est-ce pas toi qui incite au bien et interdit le mal. Il répondit : Certes, j'exhortais au bien tout en m'abstenant de l'accomplir moi-même et j'interdisais les répréhensibles que je faisais moi-même (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 25. De l'obligation de restituer le dépôt

Allah, l'Exalté, a dit :

Allah vous ordonne de restituer les dépôts à leurs ayants droit (4.58).





Nous avons proposé le dépôt aux cieux, à la terre et aux montagnes. Mais Ils refusaient d'en assumer, ils en étaient effrayés. Seul l'homme s'en est chargé. Il est injuste et insensé (33.72).

137. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Les signes qui caractérisent l'hypocrite sont au nombre de Trois: Il ment lorsqu'il parle, ne respecte pas ses engagements et ne restitue pas ce qu'on lui confie (Al-Bokhari et Moslim).
Et dans une autre version : Même lorsqu'il accomplit la prière et le jeûne et se prétend être musulman.

Chapitre 26. De l'interdiction de pratiquer l'injustice

Allah, l'Exalté, a dit :
Les injustes n'auront aucun ami fervent et aucun intercesseur susceptible d'être obéi (40.18).
Les injustices n'ont aucun partisan pour les soutenir (22.71).

138. Jabeur qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Redoutez l'injustice car elle formera des ténèbres le Jour de la Résurrection et prenez garde de l'avarice car elle a entraîné la perte de ceux qui vous ont précédés et les a portés à s'entretuer et à transgresser les interdits (Moslim).

139. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui s'empare injustement ne serait-ce que d'un empan de terre, se verra englouti par sept terres (Al-Bokhari et Moslim).

140. Abou Moussa qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : certes, Allah accorde un délai au tyran mais lorsqu'Il le châtie, Il ne le laisse pas s'échapper. Puis il récite : *Tel est le châtiment de ton*



Seigneur, quand Il punit les cités injustes, Son châtiment est bien douloureux et bien dur (Al-Bokhari et Moslim).

141. Moua'dh qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui l'a envoyé en lui disant : Tu vas te rendre dans une communauté de gens du livre. Quand tu seras parmi eux, invite-les à témoigner qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah et que je suis le Messager d'Allah. S'ils se soumettent, fais leur savoir qu'Allah leur prescrit cinq prières par jour et nuit. S'ils s'y soumettent, fais leur savoir qu'Allah leur impose une aumône qui sera prélevée des biens des riches pour être donnée aux pauvres. Et enfin, s'ils s'y soumettent, ne porte surtout pas atteinte à leurs biens précieux. Redoute l'imprécation de l'opprimé car aucun voile ne s'interpose entre elle et Allah (Al-Bokhari et Moslim).

142. 'Abderrahman ibn Sa'd Assa'idi qu'Allah l'agrée a rapporté : Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui employa un homme appelé Ibn Al-lotbya, de la tribu *Al-Azad*, pour collecter l'aumône. Lorsqu'il revient, après avoir accompli sa mission, il dit : Ceci est pour vous et ceci m'a été offert. Alors le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui monta sur la chaire, adressa des louanges à Allah, lui rendit grâce et dit : Je charge l'homme d'entre vous pour accomplir une tâche qu'Allah m'avait confiée. Lorsqu'il revient, il présume : Voici ce qui vous revient, et ceci m'appartient car je l'ai reçu en cadeau. Pourquoi ne reste-t-il pas dans la maison paternelle pour qu'on lui remette son cadeau s'il est vraiment sincère ? Par Allah, quiconque d'entre vous acquiert une chose qui ne lui soit pas due, rencontrera Allah, l'Exalté, le Jour de la Résurrection en la portant. Je ne reconnaîtrai aucun de vous, lorsqu'il rencontrera Allah, s'il porte un chameau qui mugit ou une vache qui beugle, ou une brebis qui bêle. Puis il leva les bras jusqu'à ce qu'on vit le blanc de ses aisselles en disant : Ô Allah ! Ai-je bien transmis le message ? (Al-Bokhari et Moslim).



143. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Quiconque a commis une injustice envers son frère, qu'il s'empresse de la réparer le plus tôt possible avant que ne vienne le jour où ni dinar ni dirham ne lui seront d'aucune utilité. S'il a de bonnes actions à son actif, il lui en sera effacé de quoi réparer l'injustice. Et si l'injuste n'a pas de bonnes actions, il sera chargé des mauvaises de sa victime (Al-Bokhari).

144. 'Abdallah ibn 'Amr ibn Al-'Ass qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Le vrai musulman est celui que les autres musulmans n'ont à rien à craindre et des méfaits de sa langue et des méfaits de ses mains. Et le vrai émigré, *mouhajer*, est celui qui évite de commettre ce qu'Allah interdit (Al-Bokhari et Moslim).

145. 'Abdallah ibn 'Amr ibn Al-'Ass qu'Allah l'agrée a rapporté : Un homme, appelé Kirkira, et qui était à la charge du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui mourut. Le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit alors : Il est en Enfer. Quand on alla auprès de son cadavre, on trouva près de lui un manteau qu'il avait dérobé (Al-Bokhari).

146. Abou Bakra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit le jour du sacrifice à Makka : Vos vies, vos biens, vos honneurs sont sacrés pour vous comme l'est ce jour-ci, dans ce pays-ci, durant ce mois-ci. Vous allez rencontrer votre Seigneur et Il vous interrogera sur vos oeuvres. Prenez garde à ne pas devenir après moi des mécréants qui s'entretueront. Que ceux qui sont présents transmettent aux absents car il se peut que ces derniers soient plus avisés que les premiers. Ensuite il dit : N'ai-je pas transmis ? N'ai-je pas transmis ? Oui, nous dîmes. Ô Allah ! Sois mon témoin (Al-Bokhari et Moslim).

147. 'Adi ibn 'Oumeyra qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a entendu le Prophète



prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Celui que nous chargeons de collecter l'aumône et nous aura dérobé la moindre aiguille ou autre chose plus importante, sera considéré comme fraudeur et rendra compte de son acte le Jour de la Résurrection. Un homme noir des partisans, *Al Ansar*, se leva et dit : Ô Messager d'Allah ! Décharge-moi de cette mission. Qu'as-tu donc ? Lui demanda-t-il : Je t'ai entendu dire ceci et cela, répondit-il. Et je le redis encore, dit le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui : Quiconque a été sollicité pour accomplir une mission, qu'il nous rapporte tout ce qu'il a récolté du plus petit au plus grand. Il gardera ce que nous lui donnons et remettra ce qui ne lui est pas dû (Moslim).

148. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Savez-vous qui est le déficitaire ? Celui qui ne possède ni argent ni bien, répondirent-ils. Le déficitaire de ma communauté est celui qui vient le Jour de la Résurrection, après avoir accompli la prière et le jeûne et acquitté l'aumône légale, alors qu'il a insulté untel, calomnié un autre et extorqué le bien de celui-ci et versé le sang d'un autre, frappé un tel ; dont ses bonnes œuvres seront prélévées au profit de ses victimes. Si celles-ci ne suffiront pour couvrir ses péchés, il endossera leurs mauvaises actions et il sera jeté en Enfer (Moslim).

149. Khawla Bent 'Ameur Al-Ansarya, la partisane, a rapporté avoir entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Le Jour de la Résurrection, ceux qui s'approprient les biens d'Allah de manière illégale subiront le châtiment de l'Enfer (Al-Bokhari).

Chapitre 27. De la vénération des droits des musulmans

Allah, l'Exalté, a dit :

Quiconque vénère les saintes institutions d'Allah, Allah lui en sera gré (22.30).
Celui qui prend en haute considération les rites d'Allah, cela provient de la



piété des cœurs (22.32).

Sois toute bonté envers les croyants (15.88.

Quiconque aura tué un être humain sans que celui-ci ait commis un homicide ou semé le désordre sur terre, sera censé avoir tué l'humanité entière. Et celui qui a sauvé la vie d'un seul homme est comme s'il avait fait revivre l'humanité entière (5.32).

150. Abou Moussa qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Les croyants sont les uns pour les autres, comme les pierres d'un édifice qui se soutiennent mutuellement, et il entrecroisa ses doigts (Al-Bokhari et Moslim).

151. Abou Moussa qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui, en passant par nos mosquées ou nos marchés, porte avec lui des flèches, qu'il les tienne par sa main de peur de blesser l'un des musulmans (Al-Bokhari et Moslim).

152. Anno'man ibn Bashir qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Les croyants, dans leur affection, leur miséricorde et leur sympathie les uns à l'égard des autres, sont comparables au corps humain qui, si l'un de ses organes est affecté, les autres organes ressentent la même douleur et s'enfièvrent (Al-Bokhari et Moslim).

153. Jarir ibn 'Abdallah qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui ne sera pas miséricordieux envers les autres, Allah ne sera pas miséricordieux envers lui (Al-Bokhari et Moslim).

154. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui dirige la prière accomplie en commun, qu'il l'accourcisse car il y a parmi eux le faible, le malade et le vieillard. Il peut,



quand il prie seul, prolonger sa prière autant qu'il le voudra (Al-Bokhari et Moslim).

Et dans une autre version : On trouve également les nécessiteux.

155. Abou Qatada qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Il m'arrive de commencer la prière dans l'intention de la prolonger. Mais dès que j'entends un enfant pleurer, je l'écourte par crainte que ce ne soit pénible pour sa mère (Al-Bokhari).

156. Ibn 'Omar qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Le musulman est un frère pour le musulman. Il ne doit pas être injuste envers lui ni le livrer à l'ennemi. Quiconque assiste son frère dans le besoin, Allah l'assistera, et celui qui soulage un musulman d'un tourment, Allah le soulagera de l'une des afflictions le Jour de la Résurrection et quiconque protège le secret d'un musulman, Allah protègera le sien le Jour de la Résurrection (Al-Bokhari et Moslim).

157. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Ne soyez pas envieux les uns des autres, ne renchérissez pas les uns sur les autres, ne vous haïssez pas, ne tournez pas le dos les uns aux autres. Nul d'entre vous ne doit gâcher la vente d'un autre. Ô serviteurs d'Allah ! Soyez frères, le musulman est un frère pour le musulman. Il ne doit pas être injuste envers lui, ni le mépriser ni le trahir. C'est là la foi. Et il montra son cœur trois fois. Rien n'est pire pour un musulman que mépriser son frère musulman. Tout doit être sacré chez le musulman : sa vie, ses biens et son honneur (Moslim).

158. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Prends parti pour ton frère, oppresseur soit-il ou opprimé. Quelqu'un demanda : Ô Messager d'Allah ! Certes, s'il était opprimé mais s'il est l'oppresseur, comment puis-je prendre son parti ? En l'empêchant et



en lui défendant de commettre l'injustice, répond-il (Al-Bokhari).

159. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Les obligations du musulman envers un autre musulman sont au nombre de cinq : rendre le salut, visiter le malade, suivre son cortège funéraire, répondre à son invitation et lui souhaiter la miséricorde d'Allah lorsqu'il éternue (Al-Bokhari et Moslim).

Selon une version de Moslim : Les obligations du musulman envers un autre musulman sont au nombre de six : Quand tu le rencontres tu le salues, quand il t'invite accepte son invitation, s'il te demande conseil répond-lui, s'il éternue et loue Allah souhaite lui la miséricorde, s'il est malade rends lui visite et s'il meurt suis son cortège funéraire.

- Lire n° 127.

Chapitre 28. De la non révélation des défauts des musulmans

Allah, l'Exalté, a dit :

Ceux qui aiment que la turpitude se propage parmi les croyants, subiront un châtiment douloureux en ce bas monde et dans l'au-delà (24.19).

160. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Tout serviteur ayant dissimulé les secrets d'un autre en ce bas-monde, Allah lui protège les siens le Jour de la Résurrection (Moslim).

161. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Toute ma communauté sera préservée, à l'exception de ceux qui divulguent ce qui ne doit pas l'être, tel est le cas de celui qui, ayant commis une faute la nuit, s'en vient le calmer le lendemain alors qu'Allah l'a protégé du regard des autres. Celui-là dit : Ô un tel ! La veille, j'ai fait ceci et cela. Au moment où Allah avait gardé son secret toute



la nuit, cet homme le dévoile le matin pour le divulguer .
(Al-Bokhari et Moslim).

162. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Lorsqu'une esclave a forniqué et que cela est prouvé, qu'elle soit fouettée sans qu'elle soit admonestée davantage. Si elle recommence, appliquez la même sanction selon la loi divine sans lui faire des reproches. Quand elle fornique une troisième fois, il faut la vendre, fût-ce en échange d'une corde en poil (Al-Bokhari et Moslim).
- Lire n° 156.

Chapitre 29. De la nécessité d'aider les musulmans

Allah, l'Exalté, a dit :
Faites le bien. Peut-être auriez- vous la réussite (22.77).

163. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Quiconque soulage l'une des afflictions d'un croyant en ce bas monde, Allah le soulagera de l'un des tourments du Jour de la Résurrection. Et quiconque vient en aide à quelqu'un en difficulté, Allah l'aidera en ce bas monde et dans l'au-delà. Et celui qui dissimule les secrets d'un musulman, Allah le protègera dans la vie ici-bas et dans l'au-delà. Allah accordera Son aide à Son serviteur tant que celui-ci aidera son frère. Chaque fois qu'un groupe se réunit dans l'une des demeures d'Allah, l'Exalté, pour y réciter le Livre d'Allah et l'étudier ensemble, la sérénité leur sera conférée, la miséricorde divine les protègera, les Anges les entoureront et Allah les évoquera auprès de ceux qui sont auprès de Lui. Et celui dont l'entrée au Paradis est retardée à cause de ses œuvres, son lignage ne lui permet pas d'y accéder plus vite (Moslim).
Lire aussi le Hadith n° 156.



Chapitre 30. De l'intercession

Allah, l'Exalté, a dit :
Quiconque intercède pour le bien en aura sa part (4.85).

164. Abou Moussa Al-Ash'ari qu'Allah l'agrée a rapporté que lorsque quelqu'un se rendait chez le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui et qu'il demandait quelque chose, il se tournait vers ses compagnons en leur disant : Intercédez et vous aurez une rétribution. Allah, par «la langue» de son Prophète, accomplira ce qu'il voudra (Al-Bokhari et Moslim).

165. Ibn 'Abbas qu'Allah les agrée a rapporté cet échange de propos entre Barira et le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui au sujet de son époux. Le Messager d'Allah lui a dit : Et si tu retournais chez lui ? Me l'ordonnes-tu ? Ô Messager d'Allah ! Demanda-t-elle. Non, je ne fais qu'intercéder, répondit-il. Alors, je n'ai nul besoin de lui, dit-elle (Al-Bokhari).

Chapitre 31. De la réconciliation entre les gens

Allah, l'Exalté, a dit :
La réconciliation est bien meilleure (4.128).
Il n'y a rien de bon dans beaucoup de leurs conversations secrètes, sauf s'il s'agit d'ordonner une aumône ou une action de bien ou une réconciliation entre les gens (4.114).
Craignez pieusement Allah et améliorez vos rapports entre vous (8.1).
Les croyants ne sont que des frères. Rétablissez la paix entre vos frères (49.10).

166. Oum Kalthoum Bent 'Oqba qu'Allah l'agrée a rapporté qu'elle a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Nul ne peut être considéré comme menteur s'il le fait dans le but de réconcilier les gens en disant du bien



ou en rapportant de bonnes paroles (Al-Bokhari et Moslim).

Dans une version de Moslim, il a rapporté en plus qu'elle a dit : Et je ne l'ai jamais entendu tolérer le mensonge sauf dans trois cas : En temps de guerre, en réconciliant les gens et en tenant des propos entre un homme et sa femme.

167. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Toute articulation du corps humain nécessite une aumône ; réconcilier deux individus avec équité, à chaque lever du soleil, est une aumône, aider quelqu'un à enfourcher sa monture ou à la charger est une aumône, la bonne parole est une aumône, chaque pas fait en direction de la mosquée est une aumône, écarter la nuisance du chemin d'autrui est une aumône (Al-Bokhari et Moslim).

168. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a entendu des gens qui se disputaient à haute voix devant sa porte. A un moment donné, l'un des deux protagonistes demanda à l'autre de se montrer clément et lui remettre une partie de sa dette. Mais l'autre répondit : Par Allah, je n'en ferai pas. Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui sortit et dit : Quel est celui qui jure par Allah de ne pas faire de bien à son compagnon ? C'est moi, Ô Messager d'Allah ! Mais à présent, il aura ce qu'il veut (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 32. De la vertu des musulmans faibles et pauvres

Allah, l'Exalté, a dit :

Résigne-toi à la compagnie de ceux qui invoquent Allah au début du jour et à sa fin dans l'espoir de voir Sa Face. Ne laisse pas tes yeux se détourner d'eux (18.28).

169. Sahl ibn Sa'ad Assa'idi qu'Allah l'agrée a rapporté : Un homme passa auprès



du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui. Le Messager d'Allah demanda à un homme assis à son côté : Que penses-tu de cet homme ? C'est l'un des plus nobles. Par Allah, il est accepté s'il demande la main d'une femme, il est écouté s'il intercède en faveur de quelqu'un. Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui se tut. Puis lorsqu'un autre homme passa près d'eux, le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui demanda la même chose : Que penses-tu de cet homme ? Il répondit : Ô Messager d'Allah ! Celui-là est l'un des musulmans pauvres et il est certain que s'il demande une femme au mariage, elle ne lui sera pas accordée et que s'il intercède, il n'en sera pas pris en considération et s'il parle, il ne sera pas entendu. Le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui dit alors : Ce dernier est meilleur que tous les hommes de la terre réunis semblables au premier .
(Al-Bokhari et Moslim).

170. Abou Sa'id Al-Khoudri qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Le Paradis et l'Enfer se plaignirent à Allah. L'Enfer dit : Je ne reçois que les tyrans et les orgueilleux. Le Paradis dit : Je suis la demeure des faibles et des miséreux. Alors, Allah mit fin à leur dispute et dit : A toi Paradis, tu as Ma miséricorde que J'accorde à qui Je veux. Et toi l'Enfer, tu es l'instrument de Mon châtiment que J'inflige à qui Je veux. Et c'est à Moi de remplir chacun de vous deux (Moslim).

171. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Il se peut qu'un homme aux cheveux hirsutes, couvert de poussière et que l'on repousse à chaque porte ; s'il jure par Allah, Allah exaucera ses vœux (Moslim).



Chapitre 33. De la bonne recommandation à l'égard des orphelins

Allah, l'Exalté, a dit :

Sois toute bonté envers les croyants (15.88).

Résigne-toi à la compagnie de ceux qui invoquent Allah au début du jour et à sa fin dans l'espoir de voir Sa Face. Ne laisse pas tes yeux se détourner d'eux voulant le luxe de ce bas monde (18.28).

Quant à l'orphelin, ne l'opprime pas ! Quant au mendiant, ne le repousse pas violemment ! (93.9-10).

Que penses-tu de celui qui qualifie le Jugement Ultime de mensonge ? C'est bien lui qui repousse brutalement l'orphelin et qui n'exhorte pas à donner à manger aux miséreux (107.1-3).

172. Sahl ibn Sa'ad qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Moi et celui qui subvient aux besoins de l'orphelin serons ainsi au Paradis. Il fit signe par l'index et le majeur puis les sépara (Al-Bokhari).

173. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Le pauvre n'est pas celui qui fait la tournée des gens et qui se satisfait d'une bouchée ou deux, d'une datte ou deux, mais le pauvre est celui qui n'a rien pour répondre à ses besoins et cache si bien sa pauvreté que personne ne la remarque pour lui faire quelque aumône et qui ne fait pas la charité (Al-Bokhari et Moslim).

174. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui travaille pour subvenir aux besoins d'une veuve ou d'un miséreux est comparable à celui qui combat pour la cause d'Allah. Et je pense qu'il a dit, ajoute Abou Hourayra : Et à celui qui passe ses nuits à prier sans s'affaiblir et à celui qui jeûne sans rupture (Al-Bokhari et Moslim).



175. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Le pire des repas est le repas de noce dont on repousse ceux qui s'y rendent et on invite ceux qui ne veulent pas se rendre. Et celui qui ne répond pas à l'invitation désobéira Allah et son Messager (Moslim).

176. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui subvient aux besoins des deux fillettes jusqu'à leur puberté sera, le Jour de la Résurrection, avec moi comme ces deux-là. (et il joignit ses deux doigts) (Moslim).

177. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Quiconque se trouve soumis à l'épreuve par des fillettes et se montre généreux envers elles, celles-ci seront pour lui une protection contre l'Enfer (Al-Bokari et Moslim).

178. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté : Une mendiante est entrée chez moi avec ses deux fillettes, je lui remis trois dattes dont elle donna une à chacune de ses fillettes, elle allait porter une datte à sa bouche lorsque ses fillettes lui réclamèrent de la nourriture. Elle partagea la datte qu'elle projetait de manger et la leur donna. J'ai admiré ce qu'elle avait fait et je l'ai raconté au Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui qui me dit : Allah, par ce geste, lui prescrit le Paradis et la préserve du feu (Moslim).

179. Abou Addarda qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Aidez-moi à subvenir aux besoins des pauvres car vous n'obtenez la victoire et vous ne vous enrichissez que grâce aux plus faibles (Abou Dawoud).



Chapitre 34. De la bienveillance à l'égard des femmes

Allah, l'Exalté, a dit :

Vivez avec elles en bienveillance (4.19).

Vous ne pourrez jamais être équitables entre les femmes même si vous vous y appliquez. Ne penchez pourtant pas (vers l'une d'elles) au point de laisser l'autre suspendue. Et si vous vous réconciliez en craignant Allah, certes Allah est Indulgent et Miséricordieux (4.129).

180. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Recommandez-vous la bonté envers les femmes car la femme a été créée d'une côte. Or la partie la plus tordue de la côte est sa partie supérieure. Si tu cherches à la redresser, tu la brises et, si tu la laisse telle quelle est, elle restera tordue. Alors recommandez-vous la bienveillance envers les femmes (Al-Bokhari et Moslim).

181. 'Abdallah ibn-Zam'a qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui évoquer les femmes au cours de son sermon en nous exhortant : Comment l'un d'entre vous peut-il fouetter sa femme comme il fouette un esclave alors que pendant le soir il partage sa couche ? Ensuite, il nous mit en garde contre le rire de celui qui pète : Pourquoi l'un de vous rit de ce qu'il fait lui-même ? (Al-Bokhari et Moslim).

182. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Un croyant ne peut pas détester une croyante. Si l'un de ses caractères lui déplait, elle plaira pour un autre (Moslim).

183. 'Amr ibn Al-Ahwas Al-Jouchami qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a entendu, lors du pèlerinage de l'Adieu, le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire, après avoir loué et glorifié Allah, l'Exalté : Soyez bienveillants à l'égard des femmes car elles sont comme des captives chez vous et vous n'avez



d'autres droits sur elles, sauf si elles commettent un acte répréhensible. Alors, ne partagez plus leur couche et frappez-les sans les brutaliser. Mais si elles vous obéissent, ne leur cherchez pas querelle sans raison. Certes vous avez sur vos femmes un droit comme elles en ont un sur vous. Votre droit sur elles est qu'elles ne doivent pas s'isoler avec ceux que vous détestez et qu'elles ne permettent pas à ceux que vous n'aimez pas de pénétrer dans vos maisons. De leur côté, elles ont le droit de vous demander d'assurer leur habillement et leur nourriture (Attirmidhi).

184. Mou'awiya ibn Hayda qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a demandé au Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui : Quels sont les droits de l'épouse sur son époux ? Il répondit : Que tu lui donnes à manger quand tu manges et que tu l'habilles quand tu t'habilles, que tu ne la frappes pas au visage, que tu ne l'insultes pas, que tu ne t'éloignes pas d'elle sauf dans la maison (Abou Dawoud).

185. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Le croyant dont la foi est la plus complète jouit d'un meilleur caractère. Et les meilleurs d'entre vous sont les meilleurs envers leurs épouses (Attirmidhi).

186. Iyas ibn 'Abdallah ibn Abi Dhoubab qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Ne frappez pas les servantes d'Allah. 'Omar qu'Allah l'agrée vint auprès du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui et lui dit : Les femmes se montrent arrogantes envers leurs époux. Alors, le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui autorisa qu'on les frappe. Mais un certain nombre d'entre elles vinrent se plaindre de leurs époux auprès des femmes du Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui. Il dit : Des femmes sont venues se plaindre de leurs époux auprès de la famille de Mohammed, or ces époux-là ne sont pas les meilleurs d'entre vous (Abou Dawoud).



187. ‘Abdallah ibn ‘Amr ibn Al-’Ass qu’Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : La vie ici-bas est objet de jouissance et la meilleure de ses jouissances est une femme pieuse (Moslim).

Chapitre 35. Du droit du mari sur sa femme

Allah, l’Exalté, a dit :

Les hommes ont charge et devoir envers les femmes en vertu de la préférence qu’Allah a accordée à certains sur d’autres. Les femmes pieuses demeurent fidèles à leurs époux absents et maintiennent intact ce qu’Allah a prescrit de conserver (4.34).

188. Abou Hourayra qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Lorsqu’un homme invite sa femme à partager son lit et qu’elle refuse, il passe la nuit mécontent d’elle alors les Anges la maudiront jusqu’au matin (Al-Bokhari et Moslim).

Et dans une autre version : Si une femme passe la nuit séparée de son mari, les Anges la maudiront jusqu’au matin

189. Abou Hourayra qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Il n’est pas permis à une femme de jeûner en dehors du mois de *Ramadhan* sans l’autorisation de son mari. De même, elle n’est pas en mesure d’inviter quiconque sans sa permission (Al-Bokhari et Moslim).

190. Ibn ‘Omar qu’Allah les agrée a rapporté qu’il a entendu le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui dire : Vous êtes tous parrains et vous êtes tous responsables de tout ce que vous gardez. Ainsi le gouverneur est parrain et responsable de son peuple, l’homme est parrain et responsable de sa famille, la femme est parraine et responsable de la demeure de son mari, le serviteur est parrain et responsable des biens de son maître, et vous êtes tous parrains



et responsables de ce que vous gardez (Al-Bokahri et Moslim).

191. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Si j'avais à ordonner à quelqu'un de se prosterner devant un autre, j'ordonnerais à la femme de se prosterner devant son mari (Attirmidhi).

Chapitre 36. Des dépenses pour la famille

Allah, l'Exalté, a dit :

Celui pour qui des femmes ont enfanté est tenu responsable de leur nourriture et de leurs vêtements conformément à la coutume (2.233).

Que celui qui est dans l'aisance en dépense. Et celui dont les ressources sont restreintes dépensera dans la limite de ce qu'Allah lui a données. Allah n'impose à l'homme nulle charge excédent ses moyens (65.7).

Tout ce que vous dépensez, Allah vous le remplacera (34.39).

192. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Un dinar que tu as dépensé pour la cause d'Allah, un dinar que tu as dépensé pour affranchir un esclave, un dinar que tu as donné à un pauvre et un dinar que tu as dépensé pour ta famille ; la meilleure rétribution de ces (dinars) est celui que tu as dépensé pour ta famille (Moslim).

193. Oum Salama qu'Allah l'agrée a rapporté : Je dis : Ô Messager d'Allah ! Prière et bénédiction d'Allah sur lui : Est-ce que j'aurai une rétribution si je subviens aux besoins des enfants que j'ai eus d'Abou Salama. Ils sont mes enfants et je ne peux les délaisser. Certes, tu seras rétribuée pour ce que tu auras dépensé pour eux, répondit le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui (Al-Bokhari et Moslim).



194. Abou Massa'oud qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Lorsqu'un homme fait une dépense pour sa famille espérant la satisfaction d'Allah, elle sera pour lui une aumône. (Al-Bokhari et Moslim).

195. 'Abdallah ibn 'Amr ibn Al-'Ass qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Ne suffit-il pas à l'homme de commettre un péché en négligeant ceux qui sont à sa charge (Abou Dawoud et d'autres).

196. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Aucun jour ne se lève sur les serviteurs d'Allah sans que deux Anges ne descendent (du ciel). L'un d'eux dit : Ô Allah ! Donne au dépenseur une compensation et l'autre dit : Ô Allah ! Inflige à l'avare une perte (Al-Bokhari et Moslim).

197. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : La main supérieure (qui donne) est meilleure que la main inférieure (qui reçoit). Commence d'abord par ceux dont tu as la charge. La meilleure aumône est celle qui est faite du surplus des biens. Celui qui s'abstient (d'accepter l'aumône), Allah lui accordera la dignité. Et celui qui se contente de ce qu'il en a, Allah l'enrichira (Al-Bokhari).

Chapitre 37. Des dépenses de ce qui est bon

Allah, l'Exalté, a dit :

Vous n'atteindrez jamais la bienfaisance que si vous dépensez de ce que vous aimez (3.92).

Ô Vous qui croyez ! Dépensez du meilleur de ce que vous avez acquis et de ce que Nous avons fait sortir pour vous de la terre et ne vous tournez pas vers ce qui est vil pour en faire dépense (2.267).



198. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté : Abou Talha qu'Allah l'agrée était l'un des *Ansar* d'Al Médina qui jouissait de la plus grande propriété de palmiers. La palmeraie qu'il préférait était celle de *Bayraha* qui faisait face à la mosquée. Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui avait pour habitude d'y entrer pour boire de son eau délicieuse. Anas dit : Lorsque ce verset fut descendu : *Vous n'atteindrez jamais la bienfaisance que si vous dépensez de ce que vous aimez*, Abou Talha vint trouver le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui et lui dit : Ô Messager d'Allah ! Allah, l'Exalté, a dit : *Vous n'atteindrez jamais la bienfaisance que si vous dépensez de ce que vous aimez*. Or celui de mes biens que je préfère est *Bayraha***.** Je voudrai donc la donner en aumône pour plaire à Allah, l'Exalté, et j'espère que cela me vaudra auprès d'Allah, l'Exalté, une rétribution. Alors Emploie-la, Ô Messager d'Allah ! Comme Allah t'indiquera. Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui répondit : Comme c'est merveilleux ! C'est là un bien fructueux, c'est là un bien fructueux. J'ai entendu ce que tu as dis et je pense que tu devrais la donner à tes proches. Il en sera ainsi, Ô Message d'Allah ! A dit Abou Talha et il partagea la palmeraie entre ses proches parents et cousins (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 38. De l'obligation d'ordonner la dévotion à sa famille

Allah, l'Exalté, a dit :

Ordonne à ta famille d'accomplir la prière et ne te lasse pas toi-même de l'accomplir (20.132).

Ô vous les croyants ! Préservez-vous ainsi que les vôtres d'un feu (66.6).

199. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté : Al-Hassan ibn 'Ali qu'Allah les agrée avait pris une datte parmi celles qui étaient destinées à l'aumône et l'avait mise dans sa bouche. Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, lui a dit : Crache cela ! Jette ça ! Ne sais-tu pas que nous ne devons pas



manger ce qui est destinée à l'aumône ?

Et dans une autre version, il est rapporté : L'aumône n'est pas licite pour nous (Al-Bokhari et Moslim).

200. 'Omar ibn Abou Salama, beau fils du Prophète d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui, a rapporté : J'étais encore enfant sous la tutelle du Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui et j'avais la main qui, en mangeant, parcourait le plat. Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui me dit : Enfant ! Prononce le Nom d'Allah, l'Exalté, sers-toi de la main droite pour manger ce qui se trouve juste devant toi. Je n'ai pas cessé jusqu'à ce jour de manger de cette façon (Al-Bokhari et Moslim).

201. 'Amr ibn Shou'ayb, d'après son père et son grand-père qu'Allah l'agrée, a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Ordonnez à vos enfants d'accomplir la prière lorsqu'ils ont l'âge de sept ans. Et à l'âge de dix ans, s'ils ne pratiquent pas, frappez-les et ne les laissez plus dormir dans le même lit (Abou Dawoud).

- Lire n° 190.

Chapitre 39. Des droits du voisin

Allah, l'Exalté, a dit :

Adorez Allah sans rien Lui associer. Traitez avec bonté vos pères et mères, vos proches, les orphelins, les pauvres, vos voisins proches, vos voisins de côté, vos compagnons permanents, les voyageurs et ce que vous possédez par voie légale (4.36).

202. Ibn 'Omar et 'Aïsha qu'Allah les agrée ont rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Gabriel n'a cessé de me recommander d'être bon avec le voisin au point que j'ai cru qu'il allait faire de lui un héritier (Al-Bokhari et Moslim).



203. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Par Allah, il n'est pas croyant ! Par Allah, il n'est pas croyant ! Par Allah, il n'est pas croyant ! Qui donc, Ô Messager d'Allah ? Lui demanda-t-on. Celui dont le voisin n'est pas à l'abri de ses méfaits (Al-Bokhari et Moslim).

204. Abou Sourayh Al-Khouza'i qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Quiconque croit en Allah et au Jour Ultime doit être bon avec son voisin. Que celui qui croit en Allah et au Jour Ultime honore son invité. Et que celui qui croit en Allah et au Jour Ultime, qu'il dise du bien ou se taise (Moslim).

205. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté : J'ai dit : Ô Messager d'Allah ! J'ai deux voisins. A qui d'entre eux dois-je offrir un cadeau ? A celui dont la porte est plus proche de la tienne, répondit le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui (Al-Bokhari).

- Lire n° 79.

Chapitre 40. De la piété envers les parents

Allah, l'Exalté, a dit :

Adorez Allah sans rien Lui associer. Traitez avec bonté vos pères et mères, vos proches, les orphelins, les pauvres, vos voisins proches, vos voisins de côté, vos compagnons permanents, les voyageurs et ce que vous possédez par voie légale (4.36).

Craignez Allah, au Nom de qui vous vous implorez assistance les uns les autres et respectez comme il se doit les liens sacrés du sang (4.1).

Ceux qui maintiennent les liens qu'Allah a ordonné de maintenir (13.21).

Nous avons recommandé à l'homme de bien traiter son père et sa mère (29.8).

Ton Seigneur a décidé que vous n'adoriez que Lui Seul. Il a prescrit la bonté à



l’égard de vos père et mère. Si l’un d’eux, ou tous deux, atteignent chez toi la vieillesse, ne leur répond pas brutalement et tiens leur un langage généreux. Fais preuve à leur égard d’humilité pour leur témoigner la tendresse et dis : Seigneur ! Sois miséricordieux envers eux comme ils l’ont fait envers moi en m’élevant tout petit (17.23-24).

Nous avons recommandé à l’homme ses parents. Sa mère s’étant doublement affaiblie, le portant puis le mettant au monde, son sevrage a duré deux ans. Sois reconnaissant aussi bien envers Moi qu’envers ton père et ta mère (31.14).

206. ‘Abdallah ibn Massa’oud qu’Allah l’agrée a rapporté : J’ai interrogé le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui pour savoir quelle était l’action la plus méritoire au regard d’Allah, l’Exalté. La prière accomplie à l’heure prescrite, répondit-il. Et puis quoi d’autre ? Dis-je. La piété envers les parents, répondit il. Et puis quoi ? Demandai-je. Le combat pour la cause d’Allah, dit-il (Al-Bokhari et Moslim).

207. Abou Hourayra qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Que celui qui croit en Allah et au Jour Dernier honore son hôte. Que celui qui croit en Allah et au Jour Dernier maintienne les liens sacrés du sang. Que celui qui croit en Allah et au Jour Dernier dise du bien ou qu’il se taise (Al-Bokhari et Moslim).

208. Abou Hourayra qu’Allah l’agrée a rapporté qu’un homme vint trouver le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui et lui dit : Ô Messager d’Allah ! Quelle est la personne qui mérite le plus que je tienne avec lui des bonnes relations ? Ta mère, répondit-il. Ensuite ? Ta mère. Ensuite ? Ta mère. Ensuite ? Ton père (Al-Bokhari et Moslim).

209. Abou Hourayra qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Qu’il soit humilié, qu’il soit humilié,



qu'il soit humilié celui dont les parents, l'un d'eux ou tous les deux ayant atteint la vieillesse auprès de lui, n'entrera pas au Paradis (par manque de bienveillance) (Moslim).

210. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Quiconque aime qu'on assure sa subsistance et qu'on le fait jouir d'une longévité, qu'il maintienne ses liens sacrés du sang (Al-Bokhari et Moslim).

211. 'Abdallah ibn 'Amr ibn Al-'Ass qu'Allah les agrée a rapporté qu'un homme vint trouver le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui et lui dit : Je m'engage à accomplir avec toi *Al Hejra* (l'immigration) et à faire la lutte sainte ne désirant que la récompense d'Allah, l'Exalté. As-tu encore un parent en vie ? Lui demanda-t-il. Oui, les deux, répondit l'homme. Veux-tu être rétribué par Allah, l'Exalté ? Lui demanda-t-il. Certes, répondit-il. Alors, il lui dit : Retourne auprès de tes parents et traite-les avec bonté (Al-Bokhari et Moslim).

Et dans une autre version : La bienfaisance envers tes parents est considérée comme étant participation à la lutte sainte.

212. 'Abdallah ibn 'Amr ibn Al-'Ass qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui maintient pour toujours les liens sacrés du sang n'est pas celui qui rend le bien par le bien mais celui qui, après une rupture de ces liens, il les rétablit (Al-Bokhari).

213. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Les liens sacrés du sang qui sont rattachés au Trône divin disent : Celui qui nous maintient, Allah le rapproche de Lui, et celui qui nous rompt, Allah rompt avec Lui (Al-Bokhari et Moslim).

214. 'Amr ibn Al-A'ss qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a entendu le Prophète



prière et bénédiction d'Allah sur lui dire en toute clarté : Les membres d'une telle tribu ne sont pas mes protecteurs car seul Allah est mon protecteur ainsi que les pieux des croyants, mais j'ai un lien de sang sacré avec eux et je le maintiendrai (Al-Bokhari et Moslim).

215. Abou Ayyoub Khalid ibn Zayd Al-Ansari qu'Allah l'agrée a rapporté qu'un homme a dit : Ô Messager d'Allah ! Montre-moi une œuvre qui, en l'accomplissant, me fera entrer au Paradis et m'éloigne du feu. Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Tu adores Allah et tu ne lui associes rien, tu accomplis la prière, tu acquittes l'aumône légale et tu entretiens les liens sacrés du sang **(**Al-Bokhari et moslim).

216. Salman ibn 'Ameur qu'Allah l'Agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Lorsque l'un d'entre vous rompt le jeûne qu'il mange une datte, c'est une bénédiction sinon qu'il boive de l'eau car l'eau est purificatrice et dit : L'aumône donnée au pauvre est une aumône unique et celle donnée aux proches parents est doublement rétribuée (une aumône et un maintien des liens sacrés de sang (Attirmidhi).

217. Al Bara ibn 'Azib qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : La tante maternelle est comparable à la mère (Attirmidhi).

Chapitre 41. De l'interdiction de désobéir aux parents

Allah, l'Exalté, a dit :

Mais qui sait si, une fois au pouvoir, vous n'allez pas semer la corruption sur terre et rompre les liens sacrés du sang ? Ce sont ceux-là qu'Allah a maudits. Il les a alors rendus sourds et aveugles (47.22-23).

Ceux qui violent le pacte d'Allah après avoir accepté Son alliance et qui rompent les liens sacrés du sang qu'Allah a ordonné de maintenir et qui



sèment la corruption sur terre ; ceux-là auront la malédiction et la plus mauvaise demeure (13.25).

Ton Seigneur a décidé que vous n'adoriez que Lui Seul. Il a prescrit la bonté à l'égard de vos père et mère. Si l'un d'eux, ou tous deux, atteignent chez toi la vieillesse, ne leur répond pas brutalement et tiens leur un langage généreux. Fais preuve à leur égard d'humilité pour leur témoigner la tendresse et dis : Seigneur ! Sois miséricordieux envers eux comme ils l'ont fait envers moi en m'élevant tout petit (17.23-24).

218. Abou Bakra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Ne voulez-vous pas que je vous informe du plus grave des péchés majeurs ? Et il l'a répété trois fois. Certes, Ô Messager d'Allah ! Nous répondîmes. Il dit : Associer une autre divinité à Allah et désobéir aux parents. Il était accoudé, alors il s'assit et poursuivit : le parler mensonger et le faux témoignage. Il ne cessa de les répéter jusqu'à ce que nous souhaitions qu'il se tût (Al-Bokhari et moslim).

219. 'Abdallah ibn 'Amr ibn Al-'Ass qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Les péchés majeurs sont : le polythéisme, la désobéissance aux parents, le meurtre et le faux serment (Al-Bokhari).

220. 'Abdallah ibn 'Amr ibn 'Al-'Ass qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Parmi les péchés majeurs, c'est injurier ses parents. Ô Messager d'Allah ! Dirent-ils. Un homme peut-il injurier ses parents ? Lui demanda-t-on. Oui, en insultant le père d'un homme, il insulte son propre père et en insultant la mère de quelqu'un, il insulte sa propre mère (Al-Bokhari et Moslim).

221. Joubayr ibn Mout'am qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : N'entrera pas au Paradis celui qui rompt.



Dans sa version, Soufiane a dit : C'est-à-dire celui qui rompt les liens sacrés du sang (Al-Bokhari et Moslim).

222. Al-Moughira ibn-Chou'ba qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Allah, l'Exalté, vous a interdit de désobéir à vos mères, de ne pas vous acquitter de ce que vous devez, de réclamer ce qui ne vous est pas dû, d'enterrer vos filles encore vivantes. Il répugne de diffuser les on-dit, de poser trop de questions et de délapider ses biens (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 42.   De la bonté envers les amis des parents

223. Malik ibn Rabi'a Assa'idi qu'Allah l'agrée a rapporté : Nous étions assis en compagnie du Prphète prière et bénédiction d'Allah sur lui, lorsqu'un homme de la tribu, *Béni Salama*, est venu lui demander : Ô Messager d'Allah ! Y a-t-il une bonne œuvre que je pourrais accomplir envers mes parents après leur décès ? Oui, répondit-il, tu peux prier pour eux, implorer Allah de leur pardonner, remplir les engagements qu'ils n'ont pas pu honorer avant leur décès, entretenir les liens sacrés du sang qui ne peuvent exister qu'à travers eux et te montrer bienfaisant envers leurs amis (Abou Dawoud).

224. Ibn 'Omar qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Le plus haut degré de la piété, c'est d'être bienfaisant avec les amis du père (Al-Bokhari et Moslim).

225. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté : Je n'ai jamais été jalouse d'aucune des épouses du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui comme je l'ai été de Khadija qu'Allah l'agrée, quoique je ne l'aie jamais vue. Mais il parlait si souvent d'elle. Lorsqu'il égorgeait un mouton, il le découpait et en envoyait des pats aux amies de Khadija à tel point que je lui fis remarquer : On dirait qu'il n'y a pas d'autres femmes sur terre que Khadija ? Il répondit : Elle était



ceci et elle était cela, et c'est d'elle que j'ai eu un garçon (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 43. De la vénération des membres de la famille du Prophète

-prière et bénédiction d'Allah sur lui-

Allah, l'Exalté, a dit:

Allah ne veut que vous débarrassiez de toute souillure, Ô membres de la demeure du Prophète ! Et vous purifieiez entièrement (33.33).

Celui qui prend en haute considération les rites d'Allah, cela provient de la piété des cœurs (22.32).

226. Yazid ibn Hayyan a rapporté : Je partis avec Houssayn ibn Sabra et 'Amr ibn Mouslim chez Zeyd ibn Arqam qu'Allah les agrée. Arrivés chez lui, Houssayn dit : Ô Zeyd ! Tu as eu beaucoup de privilèges. Tu as vu le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui, tu as entendu ses propos, tu as participé aux conquêtes avec lui, tu as fait la prière derrière lui. Ô Zeyd ! Tu as donc beaucoup de privilèges. Ô Zeyd ! Parle-nous de ce que tu as entendu de la part du Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui. Ô Fils de mon frère ! Par Allah, j'ai atteint un âge avancé et j'ai oublié une grande partie de tout de ce que j'ai entendu du Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui. Alors, acceptez ce que je vous rapporterai et ne m'en demandez pas plus. Puis il se mit à nous raconter ce qui suit : Un jour, le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui a entrepris de dire un sermon au bord d'un point d'eau nommé *Khouma*, situé entre Makka et Al Médina. Il adressa des louanges à Allah et lui rendit grâce, L'invoqua et exhorta, puis il dit : Ô vous tous ! Je ne suis qu'un être qui répondra bientôt au Messager de mon Seigneur (l'Ange de la mort), en laissant entre vos mains deux dépôts précieux : Le premier est le Livre d'Allah. Il contient la bonne direction et la lumière ; alors mettez-Le en pratique et attachez-vous à ce qu'il contient. Il



nous exhorta à suivre le Livre d'Allah et nous incita à y tenir. Puis il dit : Et les membres de ma maison ! Je vous rappelle par Allah le respect des membres de ma famille ! Je vous rappelle par Allah le respect des membres de ma famille. Houssayn dit : Et qui sont les membres de sa famille, Ô Zeyd ! Ses épouses ne font-elles pas partie des membres de sa famille ? Il répondit : En effet, ses épouses appartiennent aux membres de sa famille. Mais ce sont également tous ceux qui n'ont pas le droit de recevoir l'aumône après lui. Et qui sont-ils ? Demanda-t-il. La famille de 'Ali, la famille de 'Aqil, la famille de Ja'far et la famille de 'Abbas, répondit-il. Aucun de ceux-là n'a le droit de recevoir l'aumône ? Certes, répondit-il (Moslim).

227. Ibn 'Omar qu'Allah les agrée a rapporté que Abou Bakr Asseddiq qu'Allah l'agrée a dit : Honorez Mohammed prière et bénédiction d'Allah sur lui en respectant les membres de sa famille (Al-Bokhari).

Chapitre 44. Du respect aux savants et aux gens pieux

Allah, l'Exalté, a dit :

Dis : Ceux qui ont reçu la science seraient-ils égaux à ceux qui ne l'ont point reçue ? Seuls les gens doués s'y rappellent (39.9).

228. 'Abdallah ibn Massa'oud qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Que prient juste derrière moi les plus sensés et les plus sages, puis ceux qui sont plus jeunes. Et il répéta cela trois fois et poursuivit : Et évitez la bousculade et le vacarme des marchés (Moslim).

229. Jabeur qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui enterrait les victimes de la bataille d'Ouhod, deux par deux, après avoir demandé : Lequel connaissait mieux le Coran ? Et celui qu'on lui indiquait fut enterré le premier (Al-Bokhari).



230. Sahl ibn Abou Hathma Al-Ansari qu'Allah l'agrée a rapporté : 'Abdallah ibn Sahl et Mouhayssa ibn Massa'oud se dirigeaient vers Khaybar, ville conquise et avec laquelle un traité de paix était conclu. Arrivés là-bas, ils se séparèrent. Plus tard, Mouhayssa retrouva 'Abdallah ibn Sahl baignant dans son sang. Il l'enterra et se retourna vers Al Médina. 'Abderrahman ibn Sahl, Mouhayssa et Houwayssa, fils de Massa'oud partirent voir le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui. 'Abderrahman qui était le plus jeune, s'apprêtait à parler. Le Message d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui dit : Que le plus grand parle. Il se tut et les deux autres exposèrent les faits. Prêtez-vous serment afin de recouvrir les droits de la victime ?
(Al-Bokhari et Moslim).

231. Ibn 'Omar qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Je vis en rêve que je me nettoyais les dents avec du *Siwak*. Deux hommes dont l'un est plus âgé vinrent auprès de moi. J'ai donné le *Siwak* au plus jeune. On me dit de le donner au plus âgé, je le remis alors au plus âgé (Moslim d'après Al-Bokhari).

232. Abou Moussa qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Parmi les témoignages de la vénération due à Allah, l'Exalté : Honorer le musulman aux cheveux blancs, honorer celui qui a appris le Coran sans faire montrer ni d'exagération ni de négligence et d'honorer le souverain équitable (Abou Dawoud).

233. 'Amr ibn Shou'ayb a rapporté d'après son père, d'après son grande-père qu'Allah les agrée tous que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Il n'est pas des nôtres celui qui ne se montre pas clément envers nos enfants et respecte l'honneur de nos personnes âgées (Abou Dawoud et Attirmidhi).



Chapitre 45. Du fait de se rendre aux gens de bien

Allah, l'Exalté, a dit :

Il arrive que Moïse dise à son serviteur au cours d'un voyage : Tant que je n'aurai pas atteint les confluents des deux mers, je ne cesserai de marcher très longtemps. Lorsqu'ils atteignirent enfin le confluent des deux mers, ils oublièrent leur poisson qui avait sauté dans la mer et avait disparu. Lorsqu'ils eurent repris leur chemin, Moïse dit à son jeune valet : Ce voyage nous a fatigué, sers-nous à manger. Il répondit : Te rappelles-tu quand nous nous sommes arrêtés près du rocher, je n'ai pas prêté attention au poisson. Car c'est Satan qui a causé cette négligence, c'est alors que le poisson a replongé dans la mer d'une façon stupéfiante. C'est-là précisément, dit Moïse, le lieu que je cherchai. Ils y retournèrent sur leurs traces. Ils y rencontrèrent l'un de Nos serviteurs touchés par Notre grâce et initiés à Notre sagesse. Moïse lui dit : Puis-je t'accompagner afin que tu m'apprennes quelques sagesses de ce qu'Allah t'as appris ? (18.60-66).

Fais preuve de patience en compagnie de ceux qui invoquent leur Seigneur au début du jour et à sa fin dans l'espoir de voir Sa Face (18.28).

234. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté : Après le décès du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, Abou Bakr dit à 'Omar qu'Allah les agrée : Allons rendre visite à Oum Aymen qu'Allah l'agrée comme c'est la coutume du Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui. Lorsqu'elle les vit arriver, elle se mit à pleurer. Pourquoi pleures-tu ? Lui demandèrent-ils. Sais-tu qu'auprès d'Allah, il y a un monde meilleur pour le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui ? Elle répondit : Je ne pleure pas pour cette raison car je sais qu'auprès d'Allah, l'Exalté, il y a un monde meilleur pour le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui, mais je pleure parce que la révélation divine qui nous était communiquée des cieux s'est interrompue, dit-elle. Alors, elle raviva leur douleur et ils se mirent tous deux



à pleurer avec elle (Moslim).

235. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Un homme est allé rendre visite à son frère qui habitait dans un autre village. Allah, l'Exalté, mit un Ange sur son chemin. Lorsque l'homme passa devant lui, l'Ange lui demanda : Où vas-tu ? Je vais rendre visite à l'un de mes frères qui habite dans ce village, répondit-il. Attends-tu de lui un bien qu'il doive te rendre ? Non, répondit-il, je n'ai pas d'autre raison pour lui rendre visite que l'amour pour Allah, l'Exalté, que j'éprouve envers lui. Il dit : Je suis envoyé par Allah auprès de toi pour t'informer qu'Allah t'aime pour avoir aimé en Lui ton frère (Moslim).

236. Abou Moussa Al-Ash'ari qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Certes, le bon compagnon et le mauvais compagnon sont comparables au vendeur du musc et au forgeron. Le premier que tu t'approches de lui ou que tu achètes chez lui, tu y trouves un bon parfum. Chez le deuxième, tu risques soit de brûler tes habits soit de sentir une mauvaise odeur (Al-Bokhari et Moslim).

237. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : L'homme est à la religion de son compagnon. Que chacun de vous choisisse ses compagnons (Abou Dawoud et Attirmidhi).

238. Abou Moussa Al-Ash'ari qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Chacun sera avec celui qu'il a aimé (Al-Bokhari et Moslim).

Dans une autre version, il est rapporté qu'on demanda au Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui : Et lorsqu'un homme aime des gens sans avoir eu la possibilité de les côtoyer ? L'homme sera avec ceux qu'il a aimés.

239. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté qu'un bédouin ayant demandé au



Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui : A quel moment aura lieu le Jugement Dernier ? Le Messager d'Allah répondit : Et qu'as-tu préparé pour cela ? L'amour d'Allah et de son Messager, répondit le bédouin. Tu seras réuni avec ceux que tu as aimés, lui répondit-il (Al-Bokhari et Moslim).

240. 'Omar ibn Al-Khattab qu'Allah l'agrée a rapporté : J'ai demandé au Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui la permission d'accomplir la *'Omra* et il me l'a accordée, en disant : Ne m'oublie pas, petit frère, dans tes invocations. Ce sont-là des paroles qui me sont plus chères que tous les biens de la terre entière.
Dans une autre version : Associe-nous, petit frère, dans tes invocations (Abou Dawoud et Attirmidhi).

241. Ibn 'Omar qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui se rendit à la mosquée de *Qouba* régulièrement sur sa monture ou à pieds et y accomplit deux *Rak'ât* (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 46. De la vertu de l'amour pour Allah

Allah, l'Exalté, a dit :
Mohammed, le Messager Allah, et ses compagnons sont durs à l'égard des mécréants et cléments entre eux (48.29).
Ceux qui possédaient avant eux la maison de l'exile ainsi que la foi aiment ceux qui émigrent chez eux (59.9).

242. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Trois vertus, si elles sont réunies chez un individu, lui feront goûter la jouissance de la foi : Aimer Allah et son Messager plus que toutes les autres créatures, aimer autrui uniquement pour plaire à Allah, répugner à retourner à la mécréance après en avoir été sauvé par Allah comme sa répugnance d'être jeté dans le feu (Al-Bokhari et Moslim).



243. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Il y en a sept personnes qu'Allah protègera sous Son ombre le jour où il n'y aura d'autre ombre que la Sienne : Un Iman équitable, un jeune qui a grandi dans le culte voué à Allah, l'Honoré et le Glorifié, un homme dont le cœur est attaché aux mosquées, deux hommes qui se sont aimés pour Allah, rien que Son amour les réunit ou les sépare, un homme sollicité par une très belle femme, lui répondant : Je crains Allah, un homme qui dissimule l'aumône faite par la main droite si bien que la main gauche ne le sache pas, et enfin un homme dont les yeux débordèrent de larmes en évoquant Allah dans sa solitude (Al-Bokhari et Moslim).

244. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Le Jour de la Résurrection, Allah, l'Exalté, dira : Où sont ceux qui se sont aimés en vue de plaire à Ma Majesté ? Aujourd'hui, Je les protège sous Mon ombre, car en ce jour-ci, il n'y aura aucune ombre que la Mienne (Moslim).

245. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Par celui qui détient mon âme entre Ses mains, vous n'entrerez pas au Paradis tant que vous n'êtes pas croyants et vous ne serez pas croyants tant que vous vous n'entraimiez pas ! Ne vous indiquerai-je pas un acte, si vous le faites vous vous entraimerez ? Saluez-vous les uns les autres (Moslim).

246. Al Bara ibn 'Azib qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit à propos des *Ansar* : Seul le croyant qui les aime et seul l'hypocrite qui les déteste. Celui qui les aime sera aimé par Allah et celui qui les déteste sera détesté par Allah (Al-Bokhari et Moslim).

247. Mou'adh qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Allah, l'Honoré et le Glorifié, dit : *Ceux qui s'aiment en*



vue de plaire à Ma Majesté, auront des chaires de lumière que leur envieront les prophètes et les martyrs (Attirmidhi).

248. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté qu'un homme se trouvait chez le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, quand un autre homme passa : Ô Messager d'Allah ! J'aime cet homme. Le prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, lui dit : Le lui as-tu fait savoir ? Non, dit-il. Alors, informe-le. Il le rejoignit et lui dit : Je t'aime pour Allah. L'autre homme lui dit : Que Celui que tu m'aimes pour Lui, t'aime
(Abou Dawoud).
- Lire n° 235

Chapitre 47. Des signes de l'amour d'Allah, l'Exalté, envers Son serviteur

Allah, l'Exalté, a dit :
Dis leur : Si vous aimez vraiment Allah, suivez Ma voie. Allah vous aimera et pardonnera vos péchés. Certes, Allah est Miséricordieux et Clément (3.31).
Ô vous qui croyez ! Celui qui, d'entre vous, reniera sa foi, Allah fera bientôt venir des hommes qu'Il aimera et qui L'aimeront, humbles à l'égard des croyants, fiers envers les mécréants. Ils combattront pour la cause d'Allah sans craindre les reproches de quiconque. Telle est la grâce d'Allah qu'Il accorde à qui Il veut et Allah détient la suprême faveur et Il est Omniscient (5.54).

249. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Quand Allah, l'Exalté, aime Son serviteur, Il appelle Gabriel et lui dit : Allah, l'Exalté, aime un tel, aime-le donc, toi aussi. Alors Gabriel l'aime et appellera les habitants des cieux : Allah aime un tel, alors aimez-le donc. Ceux-ci l'aimeront, ensuite son amour sera mis



(dans les cœurs) des habitants de la terre (Al-Bokhari et Moslim).

250. ‘Aïsha qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a envoyé un homme à la tête d’une expédition militaire. C’était lui qui dirigeait la prière de ses compagnons et il finissait par la récitation de la sourate : *Dis : Il est Allah l’Unique*. A leur retour, ils rapportèrent cela au Messager d’Allah prière et bénédiction d’Allah sur lui qui leur dit : Demandez-lui pour quelle raison il faisait cela ? L’homme répondit : C’est l’attribut du Miséricordieux et j’aime L’évoquer. Le Messager d’Allah prière et bénédiction d’Allah sur lui leur dit : Faites-lui savoir qu’Allah, l’Exalté, l’aime (Al-Bokhari et Moslim).
- Lire n° 62.

Chapitre 48. De la prévention de nuire aux gens pieux

Allah, l’Exalté, a dit :
Ceux qui font tort aux croyants et aux croyantes sans motif avéré se sont réellement chargés d’un mensonge effronté et d’un péché évident (33.58).
Quant à l’orphelin, ne l’opprime pas et quant au mendiant, ne le repousse pas violemment (93.9-10).

251. Jondob ibn ‘Abdallah qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Celui qui accomplit la prière de l’aube est sous la protection d’Allah. Allah ne vous demande pas compte en étant sous Sa protection car s’Il le fait, vous ne pourrez pas lui échapper et vous serez jetés sur le visage dans le feu de la géhenne (Moslim).
- Lire n° 62.



Chapitre 49. Du jugement des gens selon l'apparence

Allah, l'Exalté, a dit :

S'ils se repentent, accomplissent la prière et acquittent l'aumône légale, laissez-les en paix (9-5).

252. Tariq ibn Oushaym qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Celui qui témoigne qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah et renie tout ce qui est adoré en dehors d'Allah, ses biens et sa vie sont sacrés et il ne rendra compte qu'à Allah, l'Exalté (Moslim).

253. Al Miqdad ibn Al-Aswad qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a dit au Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui : Si je rencontre l'un des mécréants alors que nous nous livrons combat, qu'il me coupe la main de son épée et qu'il se réfugie par la suite derrière un arbre en disant : Je me soumets à Allah. Dois-je le tuer ? Ô Messager d'Allah ! Après avoir dit cela. Tu ne le tueras pas, répondit le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui. Mais, Ô Messager d'Allah ! Il m'a coupé la main et n'a prononcé la profession de foi qu'après, répliquai-je. Tu ne le tueras pas car si tu le tuais, il serait dans la situation dans laquelle tu étais avant de le tuer et toi dans la situation dans la quelle il se trouvait avant de prononcer la foi (Al-Bokhari et Moslim).

«Il serait dans la situation» signifie que sa vie doit être épargnée du fait de sa conversion à l'Islam et «tu serais dans sa situation» veut dire que ta vie sera soumise à la loi du Talion pour ses héritiers, et non pas «tu seras dans sa situation en tant que mécréant».

254. 'Abdallah ibn 'Outba ibn Massa'oud qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a entendu 'Omar ibn Al-Khattab qu'Allah l'agrée dire : Il y avait des gens du temps du Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui qui étaient jugées selon la révélation. Certes, la révélation s'est interrompue. Et nous



vous jugerons d’après vos œuvres apparentes. Alors, celui qui se comporte bien, nous le protègeons et nous l’estimons. Ses secrets ne nous regardent pas. Allah le jugera selon son fort intérieur. Et celui qui se comporte mal, nous ne le protégeons et nous ne l’estimons pas même s’il déclare que ses intentions sont bonnes (Al-Bokhari).

Chapitre 50. De la crainte

Allah, l’Exalté, a dit :

Et craignez-moi (2.40).

La rigueur de ton Seigneur est implacable (85.12).

Quand Il punit les cités qui sont injustes, Son châtiment est très douloureux. Certes, en cela il est un signe pour celui qui craint le tourment de l’au-delà. C’est là un jour pour lequel On rassemblera les humains et ce sera un jour solennel. Nous ne le retarderons que pour un délai bien déterminé. Quand ce jour arrivera, nulle âme ne soufflera mot qu’après Sa permission. Parmi eux, l’un est malheureux et l’autre est bienheureux. Ceux qui ont mérité la damnation seront dans le feu éternel où ils auront soupirs et sanglots (11.102-106).

Allah vous avertit de Lui-même (3.28).

Le jour où l’homme fuira son frère, sa mère ainsi que son père, sa compagne et ses enfants. Chacun d>eux sera, ce jour-là, trop préoccupé de lui-même (80.34-37).

Ô gens ! Craignez votre Seigneur ! Le cataclysme de l’heure est terrifiant. Le jour où vous le verrez, chaque nourrisse sera tellement abattu qu’elle en oubliera ce qu’elle avait allaité et chaque femelle enceinte déposera ce qu’elle porte. Tu verras alors les gens ivres bien que ne l’étant pas ivres. Mais le châtiment d’Allah est épouvantable (22.1-2).

A celui qui craint de comparaître devant Allah deux Jardins (55.46).

Ils viennent les uns vers les autres en s’interrogeant et disent : Nous vivions



au milieu des nôtres dans la crainte d'Allah. Allah nous accorde alors Sa grâce et nous préserve du supplice du souffle de l'Enfer. Nous l'implorions jadis et c'est Lui le Bienfaiteur à la clémence infinie (52.25-28).

Et les versets relatifs à ce chapitre sont très nombreux.

255. Anno'man ibn Bashir qu'Allah les agrée a rapporté qu'il a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Celui qui subira le plus léger châtiment, le Jour de la Réserruction, on lui mettra sous la plante de ses pieds deux braises tellement ardentes qu'elles lui feront bouillir le cerveau. Et qu'il s'imaginera que nul autre que lui n'a subi un châtiment plus douloureux alors qu'il n'a subi que le plus léger (Al-Bokhari et Moslim).

256. Ibn 'Omar qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Les gens se lèveront pour le Seigneur des mondes au point où l'un d'eux s'enfonse dans sa sueur jusqu'à mi-hauteur de ses oreilles (Al-Bokhari et Moslim).

257. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté : Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui nous a fait un sermon que je n'ai jamais entendu de semblable, en disant : Si vous saviez ce que je sais, vous ririez peu et vous pleureriez beaucoup. Les Compagnons du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui se couvrirent alors le visage en sanglotant. (Al-Bokhari et Moslim).

258. Abou Barza Al-Aslami qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Le Jour de la Résurrection, les deux pieds du serviteur ne bougeront pas avant d'être interrogé sur sa vie en quoi l'a-t-il dépensée ? Son savoir, comment s'en est-il servi ? Sa fortune d'où il l'a acquise et en quoi il l'a dépensée ? Et son corps en quoi l'a-t-il usé ? (Attirmidhi).

259. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète Prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui craint Allah emprunte son chemin



dès la tombée de la nuit et il parviendra certes à domicile. Or les biens d'Allah sont précieux. Les biens d'Allah ne sont rien d'autre que le Paradis (Attirmidhi).

260. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté qu'elle a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Le Jour de la Résurrection, les gens seront rassemblés pieds nus, dévêtus et incirconcis. Je lui demandai : Ô Messager d'Allah ! Les hommes et les femmes tous nus se regarderont les uns les autres ? Ô 'Aïsha ! La circonstance sera tellement effrayante pour qu'ils s'intéressent à cela (Al-Bokhari et Moslim).
Selon une autre version : La circonstance est tellement effrayante que nul ne pense à se regarder l'un l'autre.
- Lire n° 91.

Chapitre 51. De l'espérance

Allah, l'Exalté, a dit :
Dis : Ô Mes serviteurs qui avez surchargé votre âme, ne désespérez pas en la clémence d'Allah. Allah pardonne tous les péchés. Certes, Il est le Miséricordieux et le Clément (39.53).
Saurions-nous rétribuer un autre que le mécréant (34.17).
Il nous a été révélé que le châtiment est destiné à celui qui renie et se détourne en impie (20.48).
Ma Miséricorde s'étend à toute chose (7.156).

261. 'Oubada ibn Assamit qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui témoigne qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah, l'Unique, sans nul associé et que Mohammed est Son serviteur et Son Messager, que Jésus est le serviteur d'Allah, Son Messager et Son verbe qu'Il a projeté à Marie et un Esprit venant de Lui, et que le Paradis est une vérité et l'Enfer l'est aussi, Allah le fera entrer au Paradis



selon les œuvres qu'ils avaient accomplies (Al-Bokhari et Moslim).

262. Abou Dharr qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Allah, l'Honoré et le Glorifié, a dit : Celui que se présente avec une bonne action sera récompensé de dix fois autant et même plus. Celui qui se présente avec une mauvaise action ne sera rétribué que par quelque chose d'équivalent ou pourra espérer Mon pardon. Et celui qui se rapproche de Moi d'un empan, Je me rapprocherai de lui d'une coudée, et celui qui se rapproche de Moi d'une coudée, Je me rapprocherai de lui d'une brasse. Celui qui vient vers Moi en marchant, J'irai vers lui en courant. Celui qui Me rencontre après avoir commis des péchés autant que la terre puisse contenir sans rien M'associer, J'irai à sa rencontre en lui accordant un pardon à la mesure de ses péchés (Moslim).

263. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui avait pris Mou'adh sur une monture, derrière lui, en lui disant : Ô Mou'adh ! Me voici, je suis à ta disposition. Ô Messager d'Allah ! Répondit-il. Il a dit : Ô Mou'adh ! Me voici, je suis à ta disposition. Ô Messager d'Allah ! Il a dit : Ô Mou'adh ! Me voici, je suis à ta disposition. Ô Messager d'Allah ! Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dit : Tout serviteur qui témoigne sincèrement qu'il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah et que Mohammed est Son serviteur et Son Messager, Allah le préservera du feu. Mou'adh a dit : Ô Messager d'Allah ! Puis-je annoncer la nouvelle aux gens afin qu'ils se réjouissent ? Il a dit : Dans ce cas-là, ils s'en contenteront. Mou'adh en informa les gens à sa mort de peur de commettre un péché (en dissimulant la parole du Prophète) (Al-Bokhari et Moslim).

264. 'Itben ibn Malek qu'Allah l'agrée a rapporté dans son long propos : Un homme demanda : Qu'a donc fait Malek ? Je ne le vois point. Un autre répondit : Celui-là est un hypocrite qui n'aime ni Allah ni son Messager. Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Ne dis pas cela ! Ne



l'as-tu pas entendu dire : Il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah, ne désirant par là que plaire à Allah, l'Exalté ? L'homme a dit : Allah et Son Messager en savent mieux. Quant à nous, par Allah, nous ne le voyons s'entretenir et témoigner son affection qu'aux hypocrites. Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Allah a préservé du feu celui qui dira : Il n'y a pas de divinité autre qu'Allah, par désir de plaire à Allah (Al-Bokhari et Moslim).

265. 'Omar ibn Al-Khattab qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui se rendit auprès des prisonniers de guerre. Une femme, alors, surgit parmi les prisonniers, ramassa un nouveau-né qu'elle colla à sa poitrine et l'allaita. Pensez-vous que cette femme pourrait précipiter son enfant dans le feu ? Demanda le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui. Non, par Allah, nous répondîmes. Allah est plus Miséricordieux envers ses serviteurs que ne l'est cette femme avec son enfant, répliqua le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui (Al-Bokhari et Moslim).

266. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Lorsque Allah a crée le monde, il inscrivit sur un livre qu'il a placé au dessus du trône : Ma miséricorde l'emporte sur Mon courroux.

Dans une autre version : Ma miséricorde a devancé Mon courroux (Al-Bokhari et Moslim).

267. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Par celui qui tient mon âme entre Ses mains, si vous n'aviez pas commis de péché, Allah vous aurait remplacé par des gens qui commettront des péchés et imploreront le pardon d'Allah, l'Exalté, qui leur pardonnera (Moslim).

268. Jabeur qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Les cinq prières sont comparables à un fleuve abondant,



s’écoulant à la porte de l’un d’entre-vous et dans lequel il se lave cinq fois par jour (Moslim).

269. Ibn ‘Abbas qu’Allah les agrée a rapporté avoir entendu le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui dire : Tout homme musulman meurt et que quarante hommes n’associant rien à Allah, participent à la prière de ses funérailles, Allah en fera ses intercesseurs (Moslim).

270. Ibn ‘Omar qu’Allah les agrée a rapporté qu’il a entendu le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui dire : Le Jour de la Résurrection, on fera rapprocher le croyant de Son Seigneur qui le placera sous Sa protection et Il lui fera reconnaître ses péchés. Il lui demandera : Reconnais-tu tel péché ? Reconnais-tu tel péché ? Et il répondra : Seigneur, je le reconnais. Allah dira alors : Je les ai cachés dans le bas monde, et aujourd’hui, je te les pardonne. On lui remettra ensuite son registre de bonnes actions (Al-Bokhari et Moslim).

271. Ibn Massa’oud qu’Allah l’agrée a rapporté qu’un homme, ayant embrassé une femme, était venu au Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui et l’en informa. A ce propos, Allah, l’Exalté, révéla : *Accomplis la prière au début du jour et plusieurs fois au cours de la nuit. Les bonnes actions dissipent les mauvaises*. Cela me concerne, Ô Messager d’Allah ! Demanda l’homme ?
Il est destiné à ma communauté toute entière, dit-il (Al-Bokhari et Moslim).

272. Abou Moussa qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Allah, l’Exalté, étend Sa main pendant la nuit pour que se repente celui qui aura commis des péchés pendant le jour ; et étend Sa main le jour pour que se repente celui qui aura commis des péchés au cours de la nuit jusqu’à ce que le soleil se lève de l’occident (Moslim).
- Lire n° 92.



Chapitre 52. Du mérite de l'espérance

Allah, l'Exalté, a dit :

En informant sur le serviteur pieux.

Je remets mon sort entre les mains d'Allah. Certes, Allah connaît parfaitement Ses serviteurs et Allah le préserve des embûches que lui avaient fomentées les ennemis (40.44-45).

273. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Allah, l'Honoré et le Glorifié dit : Je suis pour Mon serviteur ce qu'il croit que Je doive être pour lui. Je suis avec lui partout où il M'évoque (Al-Bokhari et Moslim).

274. Jabeur ibn 'Abdallah qu'Allah les agrée a rapporté qu'il a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, trois jour avant sa mort, dire : Que nul d'entre vous ne meure sans s'être fait la meilleure opinion d'Allah, l'Honoré et le Glorifié (Moslim).

275. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Allah, l'Exalté, dit : Ô fils d'Adam ! Tant que tu M'invoques et que tu M'implores, Je pardonnerai tes péchés et Je ne M'en soucierai pas. Ô Fils d'Adam ! Même si tes péchés atteignent le faîte du ciel et que tu implores Mon pardon, Je te pardonnerai. Ô fils d'Adam ! Même si tes péchés étaient autant que la terre puisse contenir puis tu es venu vers Moi sans rien M'associer, Je t'accorderai un pardon à la mesure de tes péchés (Attirmidhi).

Chapitre 53. De la simultanéité de la crainte et de l'espérance

Sache que le meilleur choix quand on est bien portant, c'est de vivre simultanément dans la crainte et l'espérance d'une façon égale. Et quand on



est malade, on donne plus d'importance à l'espérance. Les règles prescrites aussi bien dans le Livre que dans la *Sounna* et autres s'accordent tous à cela.

Allah, l'Exalté, a dit :

Nul ne se sent à l'abri de la ruse d'Allah que les gens perdants (7.99).

Seuls qui désespèrent de la clémence d'Allah sont les gens mécréants (12.87).

Le jour où des visages rayonneront de clarté, d'autres seront voilés de ténèbres (3.106).

Ton seigneur est prompt à châtier. Il est assurément Miséricordieux et Clément (7.167).

Les pieux seront certainement dans un lieu de délices et les libertins dans une fournaise ardente (82.13-14).

Celui dont les œuvres feront pencher la balance connaîtra alors un heureux destin. Celui dont les bonnes œuvres pèseront peu sera voué à l'abîme (101.6-9).

Les versets, à ce propos, sont nombreux. On Trouve réunies la crainte et l'espérance dans un verset, deux ou plusieurs.

276. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Si le croyant savait ce qu'Allah a réservé comme châtiment, personne n'espèrerait accéder au Paradis. Et si le mécréant savait l'étendue de la Miséricorde d'Allah, personne ne désespérerait de son Paradis (Moslim).

277. Ibn Massa'oud qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Le Paradis est plus proche de l'un d'entre vous que les lacets de ses sandales. Et il en est de même du feu (Al-Bokhari).



Chapitre 54. De la vertu de pleurer par crainte d'Allah, l'Exalté

Allah, l'Exalté, a dit :

Ils s'effondrent sur leurs mentons en pleurant, pleins d'humilité (17.109).

Est-ce de ce discours que vous vous étonnez, que vous riez et que vous ne pleurez point (53-59).

278. Ibn Massa'oud qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, lui a dit : Récite-moi le Coran. Il dit : Ô Messager d'Allah ! Comment puis-je te réciter le Coran alors que c'est à toi qu'il a été révélé ? J'aime, me dit-il, l'écouter d'un autre. Je lui récitai alors la sourate «les femmes» et en arrivant au verset : *Qu'en sera-t-il, lorsque de chaque communauté Nous amènerons un témoin et que Nous te ferons venir comme témoin sur ceux-ci.* Il lui dit : Arrête-toi maintenant. Je me tournai vers lui et je vis ses yeux déborder de larmes (Al-Bokhari et Moslim).

279. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : N'entrera pas à l'Enfer un homme qui pleure par crainte d'Allah tout comme le lait ne pouvant retourner dans les mamelles et la poussière soulevée pour la cause d'Allah ne pouvant se mélanger à la fumée de l'Enfer (Attirmidhi).

280. 'Abdallah ibn Ashikhir qu'Allah l'agrée a rapporté : Je me rendis chez le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui, alors qu'il était en train de prier. Il pleurait et sa poitrine laissait entendre un bruit similaire à celui de l'eau en ébullition (Abou Dawoud et Attirmidhi).

281. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté : Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit à Oubay ibn Ka'ab qu'Allah l'agrée : Allah, l'Honoré et le Glorifié, m'a ordonné de réciter pour toi : *Ceux qui ont mécru*. M'a-t-il nommé ? Demanda Oubay. Oui, répondit le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur



lui. Oubay se mit à pleurer (Al-Bokhari et Moslim).

282. Ibn ‘Omar qu’Allah les agrée a rapporté : Lorsque la souffrance du Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui s’intensifie, on lui demanda qui devait diriger la prière. Il répondit : Demandez à Abou Bakr de diriger la prière. ‘Aïsha dit alors : Abou Bakr est un homme sensible, quand il récite le Coran, il ne peut s’empêcher de pleurer. Demandez-lui de diriger la prière, dit le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui. Dans une autre version, ‘Aïsha dit : Si Abou Bakr dirige la prière à ta place, ses pleurs empêcheront les gens de l’entendre (Al-Bokhari et Moslim).

283. Abou Omama Al-Bahili qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Rien n’est plus aimable à Allah, l’Exalté, que deux gouttes et deux traces : Des larmes versées par crainte d’Allah et du sang versé pour la cause d’Allah. Quant aux deux traces : Une trace laissée sur la voie d’Allah, l’Exalté, et une autre laissée dans l’accomplissement de l’un des rites prescrits par Allah, l’Exalté (Attirmidhi).

- Lire n° 106, 243 et 257.

Chapitre 55. De la vertu de l’ascétisme

Allah, l’Exalté, a dit :

L’image de la vie ici-bas n’est rien d’autre qu’une eau que nous faisons descendre du ciel et par laquelle s’enchevêtreront les plantes du sol dont se nourrissent les hommes et le bétail. Quand la terre revêtit sa parure et s’embellit, ses habitants s’en croient les maîtres. Notre ordre vient alors, de nuit ou de jour, et tout s’est trouvé anéanti, comme si la veille elle ne portait rien du tout. C’est ainsi que Nous développons les versets pour des gens qui méditent (10.24).

Cite leur l’exemple de la vie ici-bas. Elle est comme l’eau que Nous avons fait descendre du ciel. Les plantes de la terre l’incorporèrent dans leur



composition. Et voici qu'ils ne sont qu'un herbage desséché que le vent disperse. Allah est Omnipotent, les richesses et les enfants sont la parure de la vie ici-bas et les choses durables et bonnes sont auprès de ton Seigneur bien meilleures en tant que récompense et bien meilleures à espérer (18.45-46).

Sachez que la vie ici-bas n'est que jeu et amusément. C'est une parure et un sujet de vantardise entre vous. C'est une course vers un surplus de biens et d'enfants. Elle est comparable à une pluie bienfaisante qui a fait pousser une végétation abondante ayant plu aux mécréants. Puis elle se dessèche et tu la vois toute jaune. Ensuite, ce n'est plus que débris et dans l'au-delà un châtiment terrible et un pardon de la part d'Allah et satisfaction entière. La vie ici-bas n'est qu'une jouissance illusoire (57.20).

On a embellit aux gens l'amour des choses désirables tels les femmes, les fils et les tas amoncelés d'or et d'argent, les chevaux de race, les troupeaux et les champs. Telle est la jouissance de ce monde ici-bas et c'est auprès d'Allah qu'est le beau lieu de retour (3.14).

Ô gens ! La promesse d'Allah s'accomplira sûrement. Ne vous laissez vous surtout point séduire par la vie ici-bas et ne vous laissez vous point séduire par le grand séducteur (Satan) (35.5).

La ruée vers le bien vous a distrait jusqu'à ce que vous visitiez les tombes. Mais en réalité, vous le saurez. Puis vous le saurez vraiment. Certes, vous saurez que la vérité vous sera un jour dévoilé (102.1-5).

Cette vie ici-bas n'est que divertissement et jeu. La demeure ultime c'est assurément la vraie vie s'ils pouvaient le savoir (29.64).

Et les versets se rapportant à ce chapitre sont nombreux et connus.

284. 'Amr ibn 'Aouf Al-Ansari qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, s'adressant aux *Ansar*, a dit : Réjouissez-vous et attendez-vous à ce qui vous causera la joie. Par Allah, je ne crains pas tant la pauvreté pour vous, mais je crains plutôt que les biens de ce monde ne vous soient largement dispensés comme ils étaient pour les générations qui



vous ont précédés, que vous vous les disputiez comme ils les ont disputés, que vous périrez comme ils ont été péris (Al-Bokhari et Moslim).

285. Abou Sa'id Al-Khoudri qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui monta sur sa chaire et les compagnons s'assirent autour de lui. Il leur dit : Ce que je crains pour vous après mon départ, c'est que vous vous laissiez entrainer par les splendeurs et les parures de ce bas monde (Al-Bokhari et Moslim).

286. Abou Sa'id Al-Khoudri qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : La vie ici-bas est douce et verdoyante et Allah, l'Exalté, vous y a fait des successeurs pour voir comment vous oeuvrez. Méfiez-vous de ce bas monde et méfiez-vous aussi des femmes (Moslim).

287. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Trois choses accompagnent le mort à sa dernière demeure : Sa famille, ses biens et ses œuvres. Deux rebroussent chemin et la troisième demeure : Sa famille et ses biens s'en vont et demeurent ses oeuvres (Al-Bokhari et Moslim).

288. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Le Jour de la Résurrection, on fera venir d'entre les gens de l'Enfer celui qui a joui le plus des biens de la vie ici-bas et on le plongera une seule fois dans le feu. On lui demandera ensuite : Ô Fils d'Adam ! N'as-tu jamais connu du bien ? As-tu joui d'un certain délice ? Non, par Allah, Ô Seigneur ! Répondra-t-il. Puis on amènera d'entre les gens du Paradis celui qui était le plus misérable dans ce monde ici-bas et on le plongera au Paradis une fois. Puis on lui demandera : Ô fils d'Adam ! N'as-tu jamais connu une certaine misère et n'as-tu jamais éprouvé une souffrance ? Non, par Allah, Je n'ai jamais connu ni misère ni éprouvé de souffrance, répondra-t-il (Moslim).



289. Al Moustawred ibn Shaddad qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : La vie ici-bas par rapport à l'au-delà est comparable à ce que l'un de vous pourrait apporter de la mer après y avoir trempé son doigt (Moslim).

290. Jabeur qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, en traversant un jour le marché, était entouré de gens. Il passa près d'un chevreau, mort aux oreilles miniscules. Il le saisit par l'une d'elles et dit : Qui parmi vous voudrait l'avoir pour un dirham ? Ils répondirent : Nous ne l'achèterions même pas pour rien. Qu'en ferions-nous ? Voulez-vous qu'il soit à vous ? Demanda-t-il. Par Allah, même s'il était vivant, il serait un animal dégénéré car ses oreilles sont petites, comment alors (le désirerait-on) mort ! Dirent-ils. Par Allah, reprit-il, ce monde ici-bas est certainement plus méprisable au regard d'Allah que ne l'est ce chevreau pour vous (Moslim).

291. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Si j'avais de l'or autant que le mont *Ouhod*, rien ne me réjouirait sans le distribuer pendant trois jours, ne me laissant juste que de quoi payer les dettes (Al-Bokhari et Moslim).

292. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Regarder à ceux qui sont dans une situation moins enviable que vous et ne regardez pas à ceux qui sont au dessus. C'est ainsi que vous appréciez les bienfaits qu'Allah vous a accordés (Al-Bokhari et Moslim).

293. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Malheur à celui qui est esclave du dinar, du dirham, du velours et de la soie. Si on en lui donne, il est satisfait ; si on l'en prive, il est mécontent (Al-Bokhari).



294. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : La vie ici-bas est réclusion pour le croyant et Paradis pour le mécréant (Moslim).

295. Sahl ibn Sa'ad Assa'idi qu'Allah l'agrée a rapporté qu'un homme était venu trouver le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui et lui dit : Ô Messager d'Allah ! Indique-moi une œuvre qui, si je l'accomplis, me ferait aimer d'Allah et les hommes. Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, lui dit : Abstiens-toi de la vie ici-bas, Allah t'aimera et abstiens-toi de ce que possèdent les gens, ils t'aimeront (Ibn Maja et d'autres).

296. Anno'man ibn Bashir qu'Allah les agrée a rapporté : 'Omar ibn Al-Khathab qu'Allah l'agrée a cité ce que certains hommes avaient eu de ce bas monde, en disant : J'ai vu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui passer une journée entière souffrir de la faim, ne trouvant même pas de mauvaises dattes pour remplir son ventre (Moslim).

297. 'Amr ibn Al-Harith qu'Allah l'agrée a rapporté : A sa mort, le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui n'a laissé ni dinar ni dirham ni esclave, homme ou femme, et rien d'autre que sa mule blanche qu'il montait, son arme et une terre qu'il laissa en aumône à la disposition des voyageurs (Al-Bokhari).

298. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Maudite cette vie ici-bas et maudit tout ce qu'elle contient sauf l'invocation d'Allah, l'Exalté, et tout ce qui s'y rapporte ainsi que le savant et l'apprenant (Attirmidhi).

299. Ka'b ibn 'Iyadh qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a entendu le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Nulle communauté n'est privée de tentation et celle de ma communauté est l'argent (Attirmidhi).



300. ‘Abdallah ibn Ashakhir qu’Allah l’agrée a rapporté : Je vins trouver le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui, alors qu’il récitait : *La ruée vers le bien vous a distrait*. Il dit : Le fils d’Adam ne cesse de répéter : Mes biens ! Mes biens ! Mais que possèdes-tu, Ô fils d’Adam de tes biens ? Sauf ce que tu as mangé et anéanti, l’habit que tu as porté et usé et l’aumône que tu as accomplie! (Moslim).

301. Ka’b ibn Malek qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Deux loups affamés attaquant un troupeau de moutons ne sont pas autant nuisibles que l’avidité de l’homme pour l’argent et l’honneur pour sa religion (Attirmidhi).

302. Oussama ibn Zayd qu’Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Je me tenais à la porte du Paradis et voilà que la majorité de ceux qui y entraient étaient les miséreux tandis que les aisés étaient retenus. Quant aux gens voués au feu, ils y étaient déjà entrés (Al-Bokhari et Moslim).

303. Abou Hourayra qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : La parole la plus véridique qu’ait prononcée un poète est celle de *Labid* : Toute chose en dehors d’Allah est vain
(Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 56. Des vertus de la faim et de la rusticité de la vie

Allah, l’Exalté, a dit :

Il leur succéda une mauvaise progéniture qui délaissera la prière et suivra les désirs, ceux-là trouveront devant eux malheur et perdition. Sauf celui qui se repent, croit et accomplit des bonnes oeuvres, ceux-là entreront au Paradis et ne seront lésés en rien (19.59-60).
Qâroun (Coré) sortit en se montrant devant son peuple dans tout son faste.



Ceux qui désiraient la vie ici-bas dirent : Ah ! Si nous avions les mêmes richesses qu'a reçues Qâroun. Il a vraiment un sort enviable. Ceux qui avaient reçu la science dirent : Malheur à vous ! La récompense d'Allah est bien meilleure pour ceux qui ont cru et œuvré dans le bien (28.79-80).

Puis vous rendrez compte, ce jour- là, de vos jouissances éphémères (102.8).

A celui qui recherche les biens rapides de ce monde, Nous y accèderons la venue de ces biens selon Notre volonté et à qui Nous voulons puis Nous lui réservons l'Enfer où il rôtira dans l'opprobre et le bannissement (17.18).

Et les versets relatifs à ce chapitre sont nombreux et connus.

304. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté : La famille de Mohammed prière et bénédiction d'Allah sur lui n'a jamais mangé à sa faim du pain d'orge deux jours consécutifs jusqu'à la mort du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui (Al-Bokhari et Moslim).

305. 'Orwa a rapporté d'après 'Aïsha qu'Allah l'agrée : Par Allah, Ô fils de ma soeur ! Il nous arrivait de voir la nouvelle lune puis la deuxième : Trois nouvelles lunes en deux mois sans qu'on ait allumé un feu chez le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui. Ô tante ! De quoi vous nourrissez-vous ? Demandai-je. Elle répondit : Les deux noirs : les dattes et l'eau. Toutefois, le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui avait pour voisins des *Ansâr* qui possédaient des brebis et lui envoyaient du lait qu'il nous donnait à boire, répondit-elle (Al-Bokhari et Moslim).

306. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui sortit un jour (ou un soir) et rencontra Abou Bakr et 'Omar qu'Allah les agrée. Qu'est-ce qui vous a fait sortir de chez vous à cette heure-ci ? Demanda-t-il. La faim, Ô Messager d'Allah ! Répondirent-ils. Moi aussi, par celui qui tient mon âme entre Ses mains, c'est la même raison qui m'a poussé à sortir de chez moi. Venez ! Dit le Prophète prière et



bénédiction d'Allah sur lui. Alors, ils l'accompagnèrent chez l'un des *Ansar*. Celui-ci n'était pas chez lui mais quand sa femme aperçut le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, elle lui souhaita la bienvenue. Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, lui demanda : Où est ton mari ? Il est allé nous chercher de l'eau, répondit-elle. A ce moment, l'homme arriva et quand il vit le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui et ses compagnons, il s'écria : Allah soit loué ! Nul, en ce jour, n'a d'invités plus honorables que les miens. Ensuite, il s'en alla et rapporta un régime de dattes plus ou moins mûres et les invita à en manger. Il prit aussitôt un couteau. Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, lui dit : Surtout pas celle qui allaite. Il égorgea pour eux une brebis dont ils mangèrent ainsi que du régime des dattes et ils burent. Après avoir bien mangé et bien bu, le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit à Abou Bakr et à 'Omar qu'Allah les agrée : ParCelui Qui tient mon âme entre Ses mains, vous serez certainement interrogés sur ce plaisir le Jour de la Résurrection. La faim vous a fait sortir de chez vous et vous n'y êtes pas retournés sans avoir obtenu votre part de ce plaisir (Moslim).

307. Abou Moussa Al-Ash'ari qu'Allah l'agrée a rapporté que 'Aïsha qu'Allah l'agrée nous a montré un vêtement et un manteau en tissu grossier en disant : C'est dans ces habits là que le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui eut lancé son dernier soupir (Al-Bokhari et Moslim).

308. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Ô Allah ! Accorde à la famille de Mohammed de quoi subsister (Al-Bokhari et Moslim).

309. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté : Lorsque le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui mourut, son armure était en gage chez un juif contre trente (mesures) d'orges (Al-Bokhari et Moslim).



310. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté : J'ai vu soixante dix membres parmi les gens de la *Souffa* dont aucun ne portait un habit complet. Seule une pièce de tissu nouée autour du cou dont certains descendaient jusqu'aux mi-jambes et d'autres aux chevilles. L'homme retenait son vêtement de la main de peur de se découvrir sa nudité (Al-Bokhari).

311. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté que le lit du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui était en cuir rembourrée de fibres végétales (Al-Bokhari).

312. Abou Oumama qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Ô Fils d'Adam ! Si tu dépenses (en aumône) ce qui excède tes besoins, ça sera un bien pour toi mais si tu le retiens, ça sera un mal pour toi. On ne te reprochera pas le nécessaire que tu avais conservé. Quand tu dépenses, commence par ceux qui sont à ta charge (Attirmidhi).

313. 'Imran ibn Houssayn qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Les meilleurs d'entre vous sont mes contemporains puis ceux qui viendront après et ceux d'après. 'Imran a dit : Je ne sais pas si le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui l'a répété deux ou trois fois.

Il poursuit le Hadith : Ensuite viendront après eux des gens qui témoignent mais ne tombent pas en martyrs, qui trahiront et ne sont dignes d'aucune confiance et qui feront des vœux sans les respecter et chez qui apparaîtra l'obésité (Al-Bokhari et Moslim).

314. 'Oubaydallah ibn Mohsen Al-Ansari Al-Khotmi qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui, d'entre vous, se réveille le matin en sûreté, au corps sain et sauf, possédant la substance de sa journée, c'est comme si l'on avait amassé pour lui tous les biens du monde (Attirmidhi).



315. ‘Abdallah ibn ‘Amr ibn Al-’Ass qu’Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Il a vraiment réussi celui qui a embrassé l’Islam, qui a juste le nécessaire pour sa subsistance et qu’Allah l’a aidé à se contenter de ce qu’Il lui a été accordé (Moslim).

316. Abou Oumama Al-Ansari qu’Allah l’agrée a rapporté que certains compagnons du Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui ont évoqué ce bas monde en sa présence. Le Messager d’Allah prière et bénédiction d’Allah sur lui leur a dit : Ecoutez donc ! Ecoutez donc ! L’ascétisme est un signe de foi ! L’ascétisme est un signe de foi ! (Abou Dawoud).

- Lire n° 297.

Chapitre 57. De la sobriété et de la modération dans la consommation

Allah, l’Exalté, a dit :

Il n’est point d’être vivant sur terre dont la subsistance n’incombe à Allah (11.6).

(Vos dons seront au profit) des pauvres retenus chez eux sur le chemin d’Allah ne pouvant pas se déplacer sur terre. L’ignorant les prend pour des riches à cause de leur dignité. Tu les reconnais à leurs signes extérieurs (2.273).

Ceux qui, lorsqu’ils dépensent, ne sont ni prodigues ni avares mais s’en trouvent entre ces deux excès au juste milieu (25.67).

Je n’ai crée les djinns et les humains que pour M’adorer. Je ne leur demande aucune subsistance et Je ne leur demande pas de Me nourrir (51.56-57).

317. Abou Hourayra qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : La richesse ne consiste pas en l’abondance des biens mais la richesse est celle de l’âme (Al-Bokhari et Moslim).

318. Hakim ibn Hizam qu’Allah l’agrée a rapporté : J’ai demandé au Prophète



prière et bénédiction d'Allah sur lui de me donner (de l'argent), et il m'en donna une première fois, une deuxième et une troisième fois. Enfin, il me dit : Ô Hakim ! Cet argent est (comme un fruit) vert et doux. Celui qui le prend sans cupidité, Allah le lui bénit et celui qui le prend avec avidité, Allah ne le lui bénit point. Il est comparable à celui qui mange sans être rassasié. Et la main qui donne est meilleure que celle qui reçoit. Hakim dit : Ô Messager d'Allah ! Par Celui qui t'a envoyé porteur de la vérité, je ne demanderai plus rien à personne après toi jusqu'à ce que je quitte ce bas monde. Abou Bakr qu'Allah l'agrée invitait Hakim pour lui donner sa part du butin. Celui-ci refuse d'en prendre. Ensuite 'Omar qu'Allah l'agrée appelle Hakim pour lui donner sa part du butin. Celui-ci refuse d'en prendre. 'Omar dit : Ô musulmans ! Je vous prends à témoins à l'égard de Hakim. Je lui ai offert sa part qu'Allah lui a donnée et qu'il l'a refusée. Ainsi, Hakim a cessé de ne demander à personne après le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui jusqu'à sa mort (Al-Bokhari et Moslim).

319. 'Amr ibn Taghleb qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, ayant reçu des biens ou des captifs, les distribua à certains hommes et en priva d'autres. Il fut informé que ces derniers s'étaient plaints. Il loua Allah et Lui rendit grâce puis dit : Par Allah, je donne à un homme et je néglige l'autre. Et celui que je néglige m'est plus cher que celui à qui je donne. Mais je donne à des gens en raison de ce que je vois d'anxiété et d'impatience dans leurs cœurs. Et j'abandonne les autres parce que je sais qu'Allah a mis dans leurs cœurs la richesse et la sobriété. Parmi eux 'Amr ibn Taghleb qui a dit : Par Allah, pour moi, un tel mot du Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui est plus agréable qu'un troupeau de chamelles rouges (Al-Bokhari).

320. Hakim ibn Hizam qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : La main supérieure (celle qui offre du bien) est préférable à la main inférieure (celle qui reçoit). Commence par dépenser



pour ceux qui sont à ta charge. La meilleure aumône consiste à donner le superflu de la richesse. Celui qui fait preuve de sobriété, Allah le rendra digne et celui qui demande la richesse, Allah l'enrichira (Al-Bokhari et Moslim). C'est une version d'Al-Bokhari. Celle de Moslim est plus courte.

321. 'Awf ibn Malek Al-Achja'i qu'Allah l'agrée a rapporté : Nous étions neuf ou huit ou sept chez le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, lorsqu'il nous dit : Ne faites-vous pas acte d'allégeance au Messager d'Allah ? Or nous venions à peine de le faire. Nous lui dîmes : Ô Messager d'Allah ! Nous t'avons déjà fait acte d'allégeance. Il dit encore : Ne faites-vous pas acte d'allégeance au Messager d'Allah ? Nous tendîmes les mains, en disant: Nous te faisons acte d'allégeance, Ô Messager d'Allah ! Mais à quoi devons-nous nous engager ? Il répondit : Vous adorez Allah, vous n'associez rien à Allah, vous accomplissez les cinq prières et vous obéissez à Allah. Puis d'une voix basse, il ajouta : Et ne demandez rien aux gens.

'Awf ajouta : J'ai vu l'un de ceux qui étaient présents, ce jour-là, quand son fouet tomba par terre, il ne demanda à quiconque de le lui donner (Moslim).

322. Ibn 'Omar qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : L'un de vous ne cesse de mendier jusqu'à ce qu'il rencontrera Allah, l'Exalté, avec un visage dépourvu de toute chair (Al-Bokhari et Moslim).

323. Ibn Massa'oud qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui se retrouve dans le besoin et s'adresse aux gens, son besoin ne sera jamais satisfait mais s'il s'adresse à Allah, Allah lui accordera du bien tôt ou tard (Abou Dawoud et Attirmidhi).

324. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui mendie pour accroître ses biens, il ne demande aux gens que des braises. Qu'il en demande peu ou beaucoup



(Moslim).

325. Thawban qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Qui donc me promet de ne rien demander aux gens pour que je lui assure le Paradis ? Moi, répondit Thawban qui, désormais, ne demande plus rien à personne (Abou Dawoud).

326. Qabiça ibn Al-Moukhariq qu'Allah l'agrée a rapporté : J'ai pris à ma charge une rançon puis j'allai au Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui pour me la faire restituer. Il dit : Reste ici jusqu'à ce que l'aumône nous sera parvenue et nous te la donnerons. Puis il Ajouta : Ô Qabiça ! La réclamation de l'argent n'est autorisée qu'à l'une de ces trois personnes : Un homme qui prend en charge le payement d'une rançon pour réconcilier deux adversaires. Celui-là est autorisé à la réclamer puis il s'arrête de demander. Un homme qui a subi une perte de ses biens peut réclamer de quoi lui assurer sa subsistance. Et enfin, un homme qui est victime d'un malheur dont peuvent témoigner trois personnes jusqu'à ce qu'il soit en mesure de subvenir à ses besoins. Ô Qabiça ! Hormis ceux-là, toute réclamation est un bien illicite et celui qui en mange commet un acte illicite (Moslim).

Chapitre 58. De la permission de prendre une chose sans la demander

327. Salem ibn 'Adallah ibn 'Omar selon son père, 'Abdallah ibn 'Omar, d'après 'Omar qu'Allah les agrée a rapporté : Quand le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui me remettait ma part du butin, je lui dis : Donne-la à celui qui est plus pauvre que moi. Prends-la, me dit-il. Si on te donne de cet argent sans l'avoir désiré ou demandé, prends-le. Tu peux, soit le garder pour toi, soit faire l'aumône d'une partie. Mais s'il n'en est pas ainsi, ne te laisse pas entraîner à le solliciter. Salem ajouta : 'Abdallah ne demandait jamais rien



à personne mais ne refusait pas ce qu'on lui donnait (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 59. De l'incitation à manger le fruit de son labeur

Allah, l'Exalté, a dit :
Une fois la prière achevée, répandez-vous sur terre et recherchez quelque effet de Ma générosité (62.10).

328. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Si l'un de vous rapporte sur son dos un fagot de bois, cela lui est plus préfarable que d'avoir tendu la main à quelqu'un qui lui donne ou qui lui refuse (Al-Bokhari et Moslim).

329. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Le Prophète Zacharie que le salut soit sur lui était charpentier (Moslim).

330. Al Miqdad ibn Ma'd Yakreb qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Nul n'a mangé une nourriture meilleure que celle provenant de son propre labeur. Le Prophète David que le salut soit sur lui, ne mangeait que du fruit de son travail (Al-Bokhari).

Chapitre 60. De la générosité et des dépenses pour les bonnes œuvres.

Allah, l'Exalté, a dit :
Tout ce que vous dépensez au service Allah, Allah vous le remplacera (34-39)..
Tout ce que vous dépensez comme bien, c'est pour votre profit. Vous ne



dépenserez qu'en vue de la Face d'Allah. Tout ce que vous dépensez comme bien, vous en serez largement rétribués et vous ne serez point lésés (2.272). Tout ce que vous dépensez comme bien, Allah le sait parfaitement (2.273).

331. Ibn Massa'oud qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : L'envie n'est permise qu'en deux cas : Un homme à qui Allah a donné des biens qu'il dépense dans les bonnes œuvres et un homme à qui Allah a accordé la sagesse dont il dispose pour juger équitablement ou pour l'enseigner (Al-Bokhari et Moslim).

332. Ibn Massa'oud qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Lequel de vous préfère les biens de son héritier à son propre argent ? Ils dirent : Ô Messager d'Allah ! Chacun de nous préfère son propre argent. Il a dit : Son propre argent est celui qu'il dépense tandis que celui de son héritier est celui qu'il conserve (Al-Bokhari).

333. Jabeur qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui n'a jamais dit : Jamais on n'a sollicité quelque chose au Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui sans qu'il dise «non» (Al-Bokhari et Moslim).

334. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Aucun jour ne se lève sur les serviteurs d'Allah sans que deux Anges ne descendent (du ciel).
L'un d'eux dit : Ô Allah ! Donne au dépenseur une compensation, et l'autre dit : Ô Allah ! Inflige à l'avare une perte (Al-Bokhari et Moslim).

335. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Allah, l'Exalté, a dit : Montre-toi généreux, Ô fils d'Adam ! Et On te sera généreux (Al-Bokhari et Moslim).



336. Joubeyr ibn Mot'im qu'Allah l'agrée a rapporté : Alors qu'il accompagnait le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui de retour de *Hounayn*, des bédouins s'accrochèrent à lui, le sollicitant avec insistance jusqu'à ce qu'ils l'eurent acculé à un gommier qui lui arracha son manteau. Le prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui s'arrêta et dit : Donnez-moi mon manteau. Si j'avais autant de biens que ces buissons, je les partagerais entre vous et vous ne me retrouverez jamais ni avare ni menteur ni lâche (Al-Bokhari).

337. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Jamais une aumône n'a réduit la fortune de quelqu'un. Allah n'accorde au serviteur qui pardonne qu'honoration.
Et nul ne fait preuve de modestie envers Allah sans qu'Allah, l'Honoré et le Glorifié, ne l'élève (Moslim).

338. Abou Kabsha Al-Anmari qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Il y a trois choses dont je vous jure et dont je vous parle, alors retenez les : Jamais une aumône n'a réduit le bien d'un serviteur, nul n'ayant subi d'injustice et faisant preuve de patience sans qu'Allah ne l'honore et jamais un serviteur n'a suivi la voie de la mendicité sans qu'Allah ne le mène vers la voie de la pauvreté. Je vais également vous dire un propos que vous devez le retenir : la vie ici-bas est pour quatre individus : Un serviteur à qui Allah a accordé des biens et de la science et dans l'exercice desquels il craint Allah, entretenant les liens sacrés du sang, reconnaissant à Allah un droit sur son argent, mérite la position la plus élevée. Un serviteur à qui Allah a accordé de la science et l'a privé d'argent mais ses intentions sont sincères en disant : Si j'avais de l'argent, j'agirais comme un tel. Alors il sera jugé selon son intention et leur récompense sera identique. Un serviteur à qui Allah a accordé de l'argent et l'a privé de science et qui en dépense à tort et à travers sans aucune conscience, sans craindre son Seigneur, sans entretenir les liens sacrés de parenté et sans reconnaître le droit d'Allah. Celui-là occupe la position pire.



Enfin, un serviteur qu'Allah l'a privé d'argent et de science et qui dit : Si j'avais d'argent, j'agirai comme un tel. Alors, il sera jugé selon son intention et leur sanction sera identique (Attirmidhi).

339. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté qu'on égorgea un mouton chez le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui qui a dit : Qu'en reste-t-il ? Il n'en reste que l'épaule, répondit-elle. Il en reste la totalité hormis l'épaule, dit-il (Attirmidhi).

340. Asma bent Abou Bakr Asseddiq qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, lui a dit : Ne sois pas avare pour qu'Allah ne le Soit pas envers toi.
Dans une autre version : Dépense et sois généreuse sans compter de craite qu'Allah ne te traite avec parcimonie. (Al-Bokhari et Moslim).

341. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Pendant qu'un homme marchait dans une terre aride, il entendit une voix provenant d'un nuage : Arrose le jardin d'un tel. Le nuage disparut en versant son eau sur un terrain pierreux. Une rigole recueillit toute cette eau. L'homme suivit le cours d'eau jusqu'à un jardin dans lequel un homme détournait l'eau avec sa houe. Il lui dit : Ô serviteur d'Allah ! Quel est ton nom ? Il répondit : Un tel, (le nom entendu dans le nuage). Ô serviteur d'Allah ! Pourquoi me demandes-tu mon nom ? Il dit : J'ai entendu une voix provenant du nuage que voilà son eau dire : Arrose le jardin d'un tel, c'est -à- dire toi-même. Que fais-tu dans ce jardin ?
Il répondit : S'il en est ainsi, sache qu'en récoltant les fruits de mon jardin, je ferai l'aumône de son tiers, je consomme le deuxième tiers avec ma famille et je sèmerai de nouveau le troisième (Moslim).

- Lire n° 312 et 91.



Chapitre 61. De l'interdiction de l'avarice

Allah, l'Exalté, a dit :

Quant à celui qui est avare et enrichi, n'ayant pas foi en la belle promesse d'Allah, Nous le prédisposerons à la voie la plus dure. A quoi lui serviront ses richesses une fois qu'il sera mort ? (92.8-11).

Celui qui est prémuni contre sa propre avarice, ce sont ceux-là qui récolteront le succès (59.9).

342. Jabeur qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Préservez-vous de l'injustice car l'injustice est ténèbre le Jour de la Résurrection. Et préservez-vous de la parcimonie car elle a fait périr ceux qui vous ont précédés et elle les a incités à s'entretuer et à violer l'illicite (Moslim).

Chapitre 62. De l'altruisme et de l'assistance

Allah, l'Exalté, a dit :

Ils privilégient (leurs hôtes) à eux-mêmes, même s'il y a pénurie chez eux (59.9).

Et ils offraient de la nourriture pour l'amour d'Allah, au pauvre, à l'orphelin et au captif (67.8).

343. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté qu'un homme vint trouver le prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui et dit : Je suis épuisé. Il envoya alors quelqu'un chez l'une de ses femmes qui lui répondit : Par Celui Qui t'a envoyé par la vérité, je n'ai rien d'autre que de l'eau. Il l'envoya chez une autre et ce fut la même réponse jusqu'à ce que ses épouses eurent la même réponse. Alors il dit : Qui peut le recevoir chez lui cette nuit ? L'un des *Ansar* se proposa de l'accueillir en disant : Moi, Ô Messager d'Allah ! Il l'emmena chez lui et dit à sa femme : Honore l'hôte du Prophète prière et bénédiction



d'Allah sur lui. Dans une autre version, il est rapporté : Il dit à sa femme : As-tu quelque chose ? Non, je n'ai rien d'autre que le repas des enfants, répondit-elle. Eh bien ! Reprit-il, faites les patienter par un moyen quelconque et s'ils veulent dîner, faites-les dormir. Lorsque notre hôte entrera, éteins la lampe et fais lui croire que nous mangeons, lui dit-il. Ainsi, ils s'assirent et leur hôte mangea. Ils passèrent la nuit le ventre creux. Le lendemain matin, il se rendit chez le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui qui lui dit : Allah s'est émerveillé de la manière dont vous avez traité votre hôte cette nuit (Al-Bokhari et Moslim).

344. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Le repas pour deux personnes suffit pour trois et celui de trois peut suffire pour quatre (Al-Bokhari et Moslim).

345. Abou Sa'id Al-Khoudri qu'Allah l'agrée a rapporté : Pendant que nous étions en voyage en compagnie du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, un homme arriva sur sa monture en regardant à droite et à gauche. Alors le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Quiconque a une monture en plus, qu'il la donne à celui qui n'en a pas et quiconque a des provisions en plus, qu'il fasse don à celui qui n'en a pas. Puis il mentionna ainsi toutes sortes de biens, au point que nous crûmes que nul d'entre nous n'avait le droit de posséder le moindre superflu (Moslim).

346. Sahl ibn Sa'ad qu'Allah l'agrée a rapporté qu'une femme apporta au Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui une tunique tissée et lui a dit : Je l'ai tissée de mes propres mains pour t'en revêtir. Il la prit car il en avait besoin et il sortit nous voir après s'en être revêtu. Quelqu'un lui dit : Comme elle est belle ! Donne-la-moi. Oui, répondit-il. Après avoir pris place dans la réunion, le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui retourna chez lui, plia la tunique et l'envoya à l'homme. Les gens reprochèrent à celui-ci en ces termes : Tu as mal agi ! Le prophète l'a portée parce qu'il en avait besoin,



puis tu lui as demandé de t'en faire un don en sachant qu'il ne refuse jamais rien à personne. Par Allah, répondit-il, je ne la lui ai pas demandé pour me vêtir mais pour qu'elle soit mon linceul. Et il en fut ainsi (Al-Bokhari).

347. Abou Moussa qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Lorsque les *Ash'arites* se trouvent démunis de provisions au cours d'une expédition ou bien lorsque la nourriture vient de manquer pour leurs familles à Al Médina, ils rassemblent ce qu'ils ont dans une même couverture puis se la partagent équitablement. C'est pourquoi ils sont les miens et je suis l'un des leurs (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 63. De l'émulation dans les œuvres pieuses pour l'au-delà

Allah, l'Exalté, a dit :
Et que ceux qui se disputent pour arriver à cela se disputent (83.26).

348. Sahl ibn Sa'ad qu'Allah l'agrée a dit qu'on apporta au Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui une boisson. Il en but, alors qu'un jeune homme se trouvait à sa droite et des personnes âgées à sa gauche. Il dit au jeune homme : Me permets-tu de donner à boire à ceux-là ? Non, par Allah, lui répond-il, je ne cèderai à personne ce qui me revient de toi. Le Messager d'Allah lui plaça le récipient entre les mains (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 64. Du mérite du riche louable

Allah, l'Exalté, a dit :
Celui qui est charitable et pieux, ayant foi en la belle promesse du Seigneur, celui-là, Nous le prédisposerons à la voie la plus aisée (92.5-7).
On le (l'enfer) fera éviter au pieux qui donne de son bien pour se purifier.



Point ne le faisant en échange de quelque bienfait reçu mais par l'unique désir de plaire à son Maître le Très Haut, celui-là, en vérité, ne sera pas déçu (92.17-21).

Si vous donnez vos aumônes ouvertement, c'est assurément une bonne chose. Mais si vous les donnez aux pauvres avec discrétion, c'est encore plus méritoire, et vous en serez absous de vos péchés. Allah perçoit tout ce que vous faites (2.271).

Vous n'atteindrez la vraie piété que si vous dépensez une part de vos richesses tant aimées. Tout ce dont vous faites largesses, Allah le saura (3.92).

349. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que des pauvres parmi les *Mouhajirines* vinrent dire au Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui : Les riches se sont emparés des plus hauts degrés et de la jouissance éternelle. De quelle manière ? Interrogea-t-il. Ils dirent : ils accomplissent la prière comme nous, jeûnent comme nous, font l'aumône alors que nous ne la faisons pas. Ils libèrent les esclaves alors que nous ne le faisons pas. Le Messager d'Allah leur a dit : voulez-vous que je vous apprenne une chose que si vous la faites vous rattraperez ceux qui vous ont précédés et vous devancerez ceux qui vous suivront et que nul ne serait mieux que vous à moins qu'il ne fasse ce que vous faisiez ? Certes, Ô Messager d'Allah ! Répondirent-ils. Il poursuivit : Glorifiez Allah, magnifiez-Le et Chantez Ses Louanges trente trois fois après chaque prière. Les pauvres des *Mouhajirines* revinrent dire au Messager d'Allah : Nos frères riches ont su ce que nous faisons et ils en font de même. Il dit : Telle est la grâce d'Allah qu'Il accorde à qui Il veut (Al-Bokhari et Moslim).

- Lire n° 331.



Chapitre 65. Du rappel de la mort et de la courte durée de l'espoir

Allah, l'Exalté, a dit :

Toute âme goûtera la mort. Ce n'est qu'au Jour de la Résurrection que vous recevrez vos récompenses. Celui qui sera écarté loin du feu et introduit au Paradis aura trouvé le bonheur. La vie ici-bas n'est qu'une jouissance trompeuse (3.185).

Nulle âme ne sait dans quelle terre elle mourra. Allah est Omniscient (31.34).

Lorsque leur terme viendra, ils ne pourront ni retarder ni l'avancer d'une heure (16.61).

Ô vous croyants ! Que le souci de vos biens et de vos enfants ne vous distrait point de l'évocation d'Allah ! Ceux qui agissent ainsi sont les perdants. Dépensez de ce que Nous vous avons accordé avant que la mort ne surprenne l'un de vous et qu'il dise Seigneur ! Si tu me donnais un court délai, je ferais l'aumône et serais parmi les vertueux. Allah ne reportera jamais de délai à nulle âme dont le terme est expiré. Allah sait bien ce que vous faites (63.9-11).

Lorsque la mort vient à l'un deux, il dit alors : Mon Seigneur ! Qu'on me renvoie sur terre, peut-être ferais-je du bien des œuvres délaissées. Non ! Ce n'est qu'une vaine parole qu'il prononce et derrière eux, cependant, se trouve un monde intermédiaire jusqu'au jour où ils seront ressuscités. Lorsqu'enfin on soufflera dans le clairon, ce jour-là, plus aucun lien de parenté ne subsistera entre les humains et ne pourront plus se secourir. Ceux dont les œuvres seront lourdes, ils seront les bienheureux. Ceux dont les œuvres pèseront peu, ils seront perdus et demeureront éternellement dans l'Enfer. Là, le feu brûlera leurs visages dont les lèvres se retroussent et les dents se découvrent. Mes versets ne vous étaient-ils pas récités et vous les traitiez de mensonges ? Il dira. Quel nombre d'années avez-vous vécu sur terre, leur sera-t-il demandé? Ils diront : Nous y sommes restés une journée ou une partie de journée. Interroge



donc ceux qui comptent. Il répondra : vous n'y êtes restés qu'un temps infime si vous aviez pu vraiment le savoir. Pensiez-vous que Nous vous avions créés sans but et que plus jamais vous ne reviendriez vers nous (23.99-115).

N'est-il pas temps aux croyants que leurs cœurs ne s'humilient pas devant le rappel d'Allah et de ce qui est descendu de la vérité et de ne point être pareils à ceux qui ont reçu le Livre auparavant ? Ceux-là s'en étaient lassés avec le temps. Leurs cœurs s'endurcirent. Bon nombre d'entre eux furent des pervers (57.16).

Les versets se rapportant à ce chapitre sont nombreux et bien connus.

350. Ibn 'Omar qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui me saisit par le coude et dit : Sois dans ce bas monde comme un étranger ou un passant. Ibn 'Omar ajouta : Quand tu es au soir, n'attends pas le matin et quand tu es au matin, n'attends pas le soir. Epargne de ta santé pour ta maladie et de ta vie pour ta mort (Al-Bokhari).

351. Ibn 'Omar qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Tout musulman qui possède quelque chose susceptible d'être léguée ne doit pas passer deux nuit sans que son testament ne soit rédigé (Al-bokhari et Moslim).

Selon la version de Moslim, il est question de trois nuits. Ibn 'Omar ajouta : Depuis que j'ai entendu ces propos du Messager d'Allah, je n'ai plus passé une seule nuit sans que mon testament ne soit prêt.

352. Ibn Massa'oud qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui traça un carré au milieu duquel il fit sortir une ligne constituant ainsi deux rectangles. Ensuite, il traça des petits traits longitudinaux dans le rectangle d'en bas et dit : Tel est l'homme, voici son terme qui le cerne de toutes parts. Cette ligne qui sort est son espoir tandis que les petits traits représentent les accidents de la vie. S'il échappe à l'un, il est atteint par l'autre (Al-Bokhari).

- Lire n° 61.





Chapitre 66. De la piété et du rejet des œuvres douteuses

Allah, l'Exalté, a dit :

Vous le jugez négligeable alors qu'auprès d'Allah c'est énorme (24.15).

Certes, ton Seigneur ne laisse rien échapper (89.14).

353. Anno'man ibn Bashir qu'Allah les agréé a rapporté qu'il a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Le licite est évident et l'illicite l'est également. Entre les deux, il y a des choses équivoques que peu de gens connaissent. Quiconque défie les choses douteuses préserve sa religion et son honneur. Quant à celui qui tombe dans les œuvres interdites commet l'illicite, à l'instar du berger qui laisse paître son troupeau dans un enclos privé. Il est sur le point d'y pénétrer. Or chaque souverain a un domaine réservé et Celui d'Allah, ce sont Ses interdictions. Sachez que dans le corps humain, il existe un morceau de chair qui, s'il est sain, préserve le corps tout entier. Mais s'il est corrompu, tout le corps l'est aussi et ce morceau n'est rien d'autre que le cœur (Al-Bokhari et Moslim).

354. Annawas ibn Sam'an qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Le summum de la bonté consiste à montrer un bon caractère, et le péché c'est ce qui t'obsède et ce dont tu n'aimerais pas que les autres le découvrent (Moslim).

355. 'Oqba ibn Al-Harith qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il s'est marié avec la fille de Abi Ihab ibn 'Aziz. Une femme vint le trouver et lui dit : J'ai déjà allaité 'Oqba en même temps que celle qui vient d'épouser. Il lui dit : J'ignorais que tu m'avais allaité et tu ne m'avais pas informé. Il alla voir le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur Lui à Al Médina. Il demanda son avis à ce sujet. Il lui dit : Comment tu gardes cette femme après ce qui a été dit ? Aussitôt 'Oqba la répudia et elle épousa quelqu'un d'autre (Al-Bokhari).

- Lire n° 37.



Chapitre 67. De la préférence de s'isoler pendant la corruption et la crainte de tomber dans l'illicite

Allah, l'Exalté, a dit :
Fuyez auprès d'Allah. Je suis pour vous de sa part un avertisseur manifeste (51.50).

356. Sa'ad ibn Abi Waqqas qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Allah aime le serviteur pieux dont sa richesse est dans son âme et vit sans ostentation (Moslim).

357. Abou Sa'id Al-Khoudri qu'Allah l'agréé a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Nous ne sommes pas loin du temps où la meilleure fortune du musulman sera un troupeau de moutons qu'il mène paître sur les cimes des montagnes et dans les endroits où tombe la pluie. Fuyant ainsi les discordes pour préserver sa religion (Al-Bokhari).

Chapitre 68. Du mérite de se mêler aux gens

Sache que le fait de se mêler aux gens de la façon que je viens de citer est l'attitude qu'adoptaient le Messager d'Allah et tous les prophètes prières et bénédictions d'Allah sur eux ainsi que les califes bien guidés, les compagnons des prophètes, les successeurs et les savants musulmans et leur élite. C'est là également le mode de vie de nombreux disciples. Telle fut enfin la conviction des Imams Ashshafi'i, Ahmed et la plupart des jurisconsultes qu'Allah leur accorde Sa satisfaction.

Allah, l'Exalté, a dit :
Aidez-vous les uns les autres à l'accomplissement du bien et de la piété (5.2).
Les versets dans ce sens sont nombreux et bien connus.



Chapitre 69. De la modestie et de la bienveillance à l'égard des croyants

Allah, l'Exalté, a dit :

Sois modeste et bienveillant envers les croyants qui t'ont suivi (26.215).

Ô croyants ! Quiconque parmi vous apostasie de sa religion, Allah fera venir des gens qu'Il aimera et qui L'aimeront, humbles vis-à-vis des croyants et fiers envers les mécréants (5.54).

Ô vous les hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle et Nous vous avons constitués en peuples et en tribus pour que vous vous connaissiez les uns les autres. Le plus noble des vôtres auprès d'Allah est le plus pieux (49.13).

Ne croyez donc pas à votre propre pureté, c'est Lui qui connaît ceux qui Le craignent (53.32).

Les compagnons de l'enceinte du Paradis ('al A'raf) criant à certains hommes qu'ils reconnaîtront par leurs traits caractéristiques dirent : Ni votre foule ni l'orgueil dont vous étiez enflés ne vous ont mis à l'abri. Est-ce donc ceux-là au sujet desquels vous aviez juré qu'Allah ne leur accorderait pas sa miséricorde ? Entrez au Paradis où plus jamais vous n'éprouverez ni crainte ni affliction ! (7.48-49).

358. 'Iyadh ibn Himar qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Allah m'a inspiré de vous apprendre la modestie afin que personne ne s'enorgueillisse sur une autre et ne l'opprime (Moslim).

359. Anas qu'Allah l'agréé passa devant des petits enfants et les salua en disant : C'est ainsi que faisait le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui (Al-Bokhari et Moslim).

360. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il arrivait souvent que l'une des bonnes



d’Al Médina pouvait prendre le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui par la main et l’emmenait où elle voulait (Al-Bokhari).

361. Al-Aswad ibn Yazid a rapporté qu’on demanda à ‘Aïsha qu’Allah l’agrée : Que faisait le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui chez lui ? Elle répondit : Il était au service de sa famille et lorsque l’heure de la prière arrivait, il s’y rendait (Al-Bokhari).

362. Tamim ibn Oussayd qu’Allah l’agrée a rapporté : J’arrivai auprès du Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui alors qu’il faisait le prêche et lui dis : Ô Messager d’Allah ! Un étranger vient se renseigner sur sa religion car il l’ignore. Le Messager d’Allah délaissa son prêche et se dirigea vers moi. On lui apporta une chaise sur laquelle il s’assit et se mit à m’enseigner ce qu’Allah lui a appris. Puis il reprit son prêche et l’acheva (Moslim).

363. Abou Hourayra qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Allah n’a pas envoyé un seul prophète qui n’ait gardé des moutons. Et toi ? Demandèrent ses compagnons. Oui, moi aussi, répondit-il. Je gardai les moutons pour les habitants de Makka en échange de quelques sous (Al-Bokhari).

364. Abou Hourayra qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Que l’on m’invite à manger d’un pied ou d’une épaule de mouton, je répondrai à l’invitation. Que l’on m’offre une épaule ou un pied, je l’accepterai (Al-Bokhari).
- Lire n° 337.

Chapitre 70. De l’interdiction de l’orgueil et de la vanité

Allah, l’Exalté, a dit :
Nous assignons cette demeure ultime à ceux qui fuient le faste et la corruption



sur terre. Une heureuse fin est réservée aux vertueux (28.83).

Ne marche pas insolemment sur terre (17.37).

Ne te renfrogne point les gens et ne marche pas insolemment sur terre. Allah n'aime pas l'arrogant et le présomptueux (31.18).

Qaroun appartenait au peuple de Moïse. Il l'a violemment dominé. Nous lui avons offert des trésors dont la lourdeur de ses clefs dépasse la force d'une bande de gens puissants. Son peuple lui dit : Ne te réjouis pas ! Allah n'aime pas vraiment les réjouissants (28.76).

Soudain, nous fîmes entrouvrir la terre : Qaroun et son palais y furent engloutis. Il n'eut point de cohorte armée pour le soutenir contre Allah ni ne put trouver de secours (28.81).

365. 'Abdallah ibn Massa'oud qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Il n'entrera au Paradis celui qui a dans le cœur le poids d'un atome d'orgueil. Quelqu'un dit : Mais l'homme aime porter un bel habit et de belles sandales ? Allah est beau, répondit-il, et il aime la beauté. Or l'orgueil est la contrefaçon de la vérité et le mépris des gens (Moslim).

366. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Allah à Lui la Puissance et la Gloire a dit : La Majesté est Ma tunique et l'Orgueil est Ma parure. Et quiconque essaiera de rivaliser avec Moi, Je le châtierai (Moslim).

367. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Tandis qu'un homme marchait, vêtu d'une tunique somptueuse dans laquelle il se pavanait, bien peigné ; voilà qu'Allah le fit engloutir sous la terre où il ne cessera de s'enfoncer jusqu'au Jour de la Résurrection (Al-Bokhari et Moslim).

368. Salama ibn Al-Akwa' qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et



bénédiction d'Allah sur lui a dit : L'homme ne cesse de s'enorgueillir jusqu'à ce qu'il soit compté parmi les tyrans et recevra le châtiment qui leur est réservé (Attirmidhi).

- Lire n° 170.

Chapitre 71. Du bon caractère

Allah, l'Exalté, a dit :

Tu es certes doté d'un noble caractère (68.4).

Ceux qui maîtrisent leur colère et pardonnent aux gens (3.134).

369. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui jouissait du meilleur caractère parmi les hommes (Al-Bokhari et Moslim).

370. 'Abdallah ibn 'Amr ibn Al-'As qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui n'a jamais été grossier et n'a jamais proféré des propos immoraux. Il a dit : Les meilleurs d'entre vous sont ceux qui jouissent d'un bon caractère (Al-Bokhari et Moslim).

371. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Le croyant atteint par son bon caractère le degré de celui qui jeûne et passe la nuit à prier (Abou Dawoud).

372. Abou Oumama Al-Bahili qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Je suis le garant d'une demeure dans l'enceinte du Paradis à celui qui s'abstient de toute polémique vaine, même s'il avait raison d'une demeure au milieu du Paradis à celui qui ne ment pas même en plaisantant et d'une demeure dans le plus haut lieu du Paradis à quiconque jouit d'un bon caractère (Abou Dawoud).



373. Jabeur qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Ceux qui me sont les plus chers et les plus proches de moi le Jour de la Résurrection sont ceux qui sont dotés d'un meilleur caractère. Tandis que les plus détestés et les plus éloignés de moi le Jour de la Résurrection seront les bavards, les hâbleurs et les grandiloquents. Ô Messager d'Allah ! Nous connaissons bien les bavards et les hâbleurs. Mais qui sont-ils donc les grandiloquents ? Demandèrent-ils. Ils sont, répondit-il, les arrogants (Attirmidhi).

- Lire n° 185 et 354.

Chapitre 72. De la mansuétude, de l'endurance et de la pitié

Allah, l'Exalté, a dit :

Ceux qui contiennent leur colère et qui pardonnent aux gens, Allah aime les bienfaisants (3.134).

Sois pardonnable, ordonne ce qui est convenable et évite les ignorants (7.199).

La bonne action et la mauvaise ne sont pas égales. Repousse de la plus belle manière. Celui qui te traitait en ennemi pourrait du coup se muer en fervent allié. Cela n'est offert qu'à ceux qui sont patients et à ceux qui ont une faveur immense (41.34-35).

Celui qui se montre patient et pardonnable, voilà un signe d'une ferme résolution (42.43).

374. Ibn 'Abbas qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit en s'adressant à Ashaj 'Abd Al-Qays : Tu as deux bons caractères qu'Allah aime : la mansuétude et l'endurance (Moslim).

375. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Allah est indulgent et aime l'indulgence en toute chose (Al-Bokhari et Moslim).





376. ‘Aïsha qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : L’indulgence embellit toute chose et l’enlaidit si elle y manque (Moslim).

377. Abou Hourayra qu’Allah l’agrée a rapporté qu’un bédouin urina dans la mosquée et que les gens se levèrent pour le malmener. Le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Laissez-le et verser un seau d’eau sur son urine. Allah ne vous a crées que pour faciliter les obligations et non pour les rendre difficiles (Al-Bokhari).

378. Anas qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Facilitez les choses et ne les compliquez pas. Annoncez la bonne nouvelle et ne rebutez point les gens (Al-Bokhari et Moslim).

379. Jarir ibn ‘Abdallah qu’Allah l’agrée a rapporté qu’il a entendu le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui dire : Quiconque dont l’indulgence lui manque sera privé de tout bien (Moslim).

380. Abou Ya’la Shaddad ibn Aws qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Allah a prescrit la bienfaisance sur tout ce qu’on fait. Lorsque vous tuez (une bête), faites-le bien et lorsque vous égorgez, faites-le bien aussi. Qu’on aiguise son couteau pour alléger la souffrance de la victime (Moslim).

381. ‘Aïsha qu’Allah l’agrée a dit : Toutes les fois qu’on laisse au Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui le choix entre deux solutions, il opte pour la plus facile à moins qu’elle ne soit un péché. Si elle en est ainsi, il s’y éloigne plus que tout autre. Il ne s’est jamais vengé pour lui-même de quoi que ce soit, sauf quand les interdictions d’Allah étaient transgressées. Il se vengeait alors pour Allah**,** l’Exalté (Al-Bokhari et Moslim).



382. Ibn Massa'oud qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Voulez-vous savoir qui sera préservé du feu -ou le feu lui sera interdit- ? Il sera interdit à celui qui est aimable, indulgent, doux et accommodant (Attirmidhi).

Chapitre 73. Du pardon et de l'écartement des ignorants

Allah, l'Exalté, a dit :

Sois pardonnable, ordonne ce qui est convenable et évite les ignorants (7.199).

Pardonne de la belle manière (15.85).

Qu'ils se montrent indulgents et cléments. Ne voudriez-vous pas vous-mêmes avoir le pardon d'Allah ? Allah est Clément et Miséricordieux (24.22).

Ceux qui pardonnent aux gens, Allah aime les bienfaisants (3.134).

Celui qui se montre patient et pardonnable, voilà un signe d'une ferme résolution (42.43).

Les versets dans ce chapitre sont nombreux et bien connus.

383. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui n'a jamais frappé de sa main ni femme ni esclave, sauf s'il combattait au service d'Allah. Jamais il ne se vengeait de quiconque ayant lui fait tort, sauf en cas de transgression des interdictions d'Allah. Alors il se vengeait pour Allah (Moslim).

384. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté : Je marchais en compagnie du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui qui était vêtu d'un manteau de Najran dont le rebord est épais. Soudain, un bédouin le rejoignit et le tira brutalement par son manteau. Je regardai l'épaule du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui et j'y vis la trace provoquée par ce geste brutal. Puis il dit : Ô Mohammed ! Ordonne qu'on me donne de l'argent qu'Allah a mis en ta



disposition. Il se tourna vers lui en souriant et émet l'ordre que de l'argent lui soit versé (Al-Bokhari et Moslim).

- Lire n° 31 et 33.

Chapitre 74. De l'endurance des méfaits des autres

Allah, l'Exalté, a dit :

Ceux qui contiennent leur colère et qui pardonnent aux gens, Allah aime les bienfaisants (3.134).

Les Hadiths cités dans le chapitre précédant se rapportent aussi à celui-ci.

385. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté qu'un homme s'adressa au Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui en lui disant : Ô Messager d'Allah ! J'ai des parents auxquels je leur rends visite alors qu'ils rompent de maintenir le lien avec moi. Je leur fais du bien alors qu'ils me font du mal. Je les traite sagement mais ils sont injustes avec moi. Il lui dit : Si tu te comportes tel que tu dis, c'est comme si tu leur fais avaler de la cendre brûlante. Allah, le Très-Haut, ne cessera de te soutenir tant que tu te conduiras ainsi (Moslim).

- Lire n° 31 et 33.

Chapitre 75. De la colère en transgressant les interdictions sacrées

Allah, l'Exalté, a dit :

Quiconque prend en haute considération les interdictions sacrées d'Allah, cela lui fera grand bien auprès de son Seigneur (22.30).

Si vous soutenez la cause d'Allah, Il vous soutiendra *et raffermira vos pas (47.7).*



386. Abou Mass'aoud Al-Badri qu'Allah l'agrée a rapporté qu'un homme vint dire au Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui : J'arrivais souvent en retard à la prière de l'aube à cause de l'Imam qui prolongeait l'office. Je n'ai jamais vu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui se mettre dans une telle colère, comme ce jour-là. Il dit : Ô gens ! Il y a parmi vous des gens qui font fuir les fidèles. Que celui qui dirige la prière l'écourte car il y a derrière lui des personnes âgées, des enfants et des gens pressés
(Al-Bokhari et Moslim).

387. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui rentra d'un voyage et remarqua que j'avais recouvert un des recoins de ma chambre par un tissu orné d'images figurées. En le voyant, il le déchira et son visage changea de couleur. Il dit : Ô 'Aïsha ! Ceux qui subiront les plus rudes tourments le Jour de la Résurrection sont ceux qui imitent la création d'Allah (Al-Bokhari et Moslim).

- Lire n° 383.

Chapitre 76. De l'obligation des gouvernants d'être bienveillants à l'égard de leurs gouvernés

Allah, l'Exalté, a dit :
Sois modeste et bienveillant envers les croyants qui t'ont suivi (26.215).
Allah ordonne la justice et l'assistance aux proches. Il interdit la turpitude, l'acte répréhensible et la violation des droits des autres. Il vous exhorte, peut-être vous souviendrez-vous (16.90).

388. Ma'qil ibn Yasar qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qu'Allah lui confie la gouvernance du peuple et meurt en l'ayant trompé n'entrera pas au Paradis (Al-Bokhari et Moslim).



Selon une autre version : Nul gouvernant chargé des affaires des musulmans, n'ayant pas veillé à les bien assister, n'entrera pas avec eux au Paradis (Moslim).

389. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté qu'elle a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire chez elle : Ô Allah ! Celui qui gouverne impitoyablement ma nation, Châtie-le. Et celui qui le fait avec clémence, Sois clément avec lui (Moslim).

- Lire n° 133 et 190.

Chapitre 77. Du mérite du gouvernant équitable

Allah, l'Exalté, a dit :

Allah ordonne la justice et la bienfaisance (16.90).

Soyez équitables car Allah aime les gens équitables (49.9).

390. 'Abdallah ibn 'Amr ibn Al-'Ass qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Les hommes équitables seront auprès d'Allah sur des chaires en lumière. Ce sont ceux qui font preuve de justice dans leur jugement à l'égard de leurs proches parents et leurs gouvernés (Moslim).

391. 'Aouf ibn Malek qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Les meilleurs de vos Imams sont ceux que vous aimez et qui vous aiment, ceux que vous bénissez et qui vous bénissent. Vos plus mauvais Imams sont ceux que vous haïssez et qui vous haïssent, ceux que vous les maudissez et qui vous maudissent. On a demandé: Ô Messager d'Allah ! Nous faudra-il les combattre ? Il répondit : Non, tant qu'ils dirigent la prière, non tant qu'ils dirigent la prière (Moslim).

392. 'Iyadh ibn Himar qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a entendu le Prophète





prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Les gens du Paradis sont de trois catégories : Un homme de pouvoir équitable soutenu par Allah, un homme clément au coeur tendre envers tout proche parent et tout musulman et un homme vertueux qui ne fait pas la manche bien qu'il a une famille nombreuse (Moslim).

- Lire n° 243.

Chapitre 78. De l'obligation d'obéir aux gouvernants sans commettre des péchés

Allah, l'Exalté, a dit :

Ô croyants ! Obéissez à Allah, obéissez au Prophète et à ceux d'entre vous qui détiennent les reines du pouvoir (4.59).

393. Ibn 'Omar qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Il est tenu au musulman d'écouter et d'obéir, bon gré mal gré, sauf qu'on lui ordonne de commettre un péché, alors il ne doit ni écouter ni obéir (Al-Bokhari et Moslim).

394. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Ecoutez et obéissez même si vous êtes dirigés par un esclave Abyssin dont la tête ressemble à un grain de raisin sec (Al-Bokhari).

395. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Tu dois écouter et obéir dans ton aisance comme dans ton adversité, bon gré mal gré, même si c'est à tes dépens (Moslim).

396. Ibn 'Abbas qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui désapprouve quelque chose de son gouvernant,



qu'il fasse preuve de patience car quiconque cherche à s'éloigner un tant soit peu de l'autorité du sultan mourra comme s'il était à l'époque antéislamique (Al-Bokhari et Moslim).

- Lire n° 34.

Chapitre 79. De l'interdiction de revendiquer le pouvoir

Allah, l'Exalté, a dit :

Nous assignons cette ultime demeure à ceux qui fuient l'orgueil et la corruption sur terre. Une heureuse fin est toujours préservée aux vertueux (28.83).

397. 'Abderrahman ibn Samoura qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Ne demande pas le pouvoir car si on te le confie sans l'avoir demandé, tu seras soutenu pour son exercice mais si tu l'obtiens après l'avoir réclamé, tu devras l'assumer. Si tu prêtes serment et tu constates qu'il y a mieux à faire, agis de la bonne manière et expie ton serment (Al-Bokhari et Moslim).

398. Abou Dharr qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a dit au Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui : Ne me nommeras-tu gouvernant ? Il tapa avec sa main sur mon épaule et me dit : Tu es faible et il s'agit d'une mission difficile. Le Jour de la Résurrection, elle rapportera humiliation et regret, sauf à celui qui l'aura obtenue par mérite et l'aura remplie pleinement (Moslim).

399. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Vous recherchez à tout prix la prise du pouvoir et ce sera pour vous un regret le Jour de la Résurrection (Al-Bokhari).



Chapitre 80. De l'incitation à choisir un responsable convenable

Allah, l'Exalté, a dit :

Les amis intimes seront, ce jour-là, des ennemis les uns des autres, hormis les pieux (43-67)

400. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Quand Allah désire du bien en faveur d'un gouvernant, il lui adjoint un ministre sincère. Lorsqu'il oublie, ce dernier lui rappelle de ses devoirs et l'assiste lorsqu'il s'en souvient. Toutefois, s'Il lui désire du mal, Il lui adjoint un mauvais ministre qui ne lui rappelle pas s'il oublie et ne l'aide pas quand il se souvient (Abou Dawoud).

Chapitre 81. De l'interdiction d'investir au pouvoir celui qui le réclame

401. Abou Moussa Al-Ach'ari qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il est entré chez le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui avec deux de ses cousins. L'un des deux lui dit : Ô Messager d'Allah ! Confie-nous une part du pouvoir qu'Allah, le Glorifié et l'Exalté**,** t'a accordée. Tandis que l'autre a demandé la même chose. Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui répondit : Par Allah, je n'accorde le pouvoir à quiconque le demande ou le désire ardemment (Al-Bokhari et Moslim).



LE LIVRE DE LA BONNE MORALE ET DE LA GONVENANCE

Chapitre 82. De la pudeur et de ses vertus

402. ‘Imran ibn Houssayn qu’Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : La pudeur n’apporte que du bien (Al-Bokhari et Moslim).
- Lire n° 80.

Chapitre 83. De la discrétion

Allah, l’Exalté, a dit :
Soyez fidèles à votre pacte. Vous aurez toujours à en répondre (17.34).

403. Abou Sa’id Al-Khoudri qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Le Jour de la Résurrection, parmi les pires des situations auprès d’Allah, celle d’un homme qui dévoile les secrets d’une femme à l’issue d’échange discret d’informations entre eux (Moslim).

404. Thabet a rapporté qu’Anas qu’Allah l’agrée a dit : Pendant que je jouais avec des enfants, le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui nous salua et m’envoya pour faire une commission. Comme je tardai à rentrer chez moi, ma mère me demanda : Qu’est-ce qu’il t’a retenu ? Je lui répondis : Le Prophète



prière et bénédiction d'Allah sur lui m'a chargé de faire une commission. De quoi s'agit-il ? Me dit-elle. C'est un secret, répondis-je. Alors tu ne dévoiles à personne le secret du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui. Anas ajouta à Thabet : Par Allah, si j'en avais fait part à quelqu'un, je t'en aurais parlé (Moslim).

Chapitre 84. Du respect des engagements

Allah, l'Exalté, a dit :
Soyez fidèles à vos engagements. Vous aurez toujours à en répondre (17.34).
Tenez vos engagements envers Allah une fois que vous vous y êtes engagés (16.91).
Ô vous qui croyez ! Respectez les engagements (5.1).
Ô les croyants ! Pourquoi dites-vous ce que vous ne faites pas ? C'est une grande abomination auprès d'Allah que de dire ce que vous ne faites pas (61. 2-3).

405. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Les signes qui caractérisent l'hypocrite sont au nombre de trois : Lorsqu'il relate un évènement, il ment. Quand il promet, il ne tient pas à sa promesse. Et quand on lui confie quelque chose, il la trahit (Al-Bokhari et Moslim).
Une autre version : Même s'il observe le jeûne, accomplit la prière et prétend être musulman (Moslim).

406. 'Abdallah ibn 'Amr ibn Al-'Ass qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Il existe quatre défauts qui définissent le vrai hypocrite. Quiconque en possède un seul est marqué par l'hypocrisie jusqu'à ce qu'il s'en débarrasse : Quand on lui confie quelque chose, il la trahit. Lorsqu'il relate un évènement, il ment. S'il fait un pacte, il ne le respecte pas. Et s'il plaide, il est de mauvaise foi
(Al-Bokhari et Moslim).



Chapitre 85. De la préservation des bonnes habitudes

Allah, l'Exalté, a dit :
Allah ne change l'état d'un peuple que s'ils changent ce qu'il y a en eux-mêmes (13.11).
Ne soyez pas comme celle qui a défait le fil de sa quenouille après l'avoir fortement tordu (16.92).
Et de ne plus ressembler à ceux qui avaient autrefois reçu le Livre. Mais à qui le temps leur fut long et dont les coeurs devinrent durs (57.16).
Mais ils ne l'ont pas suffisamment respectée comme ils auraient dû le faire (57. 27).
- Lire n° 103.

Chapitre 86. De la recommandation de tenir des bons propos

Allah, l'Exalté, a dit :
Sois modeste et bienveillant envers les croyants (15.88).
Si tu étais rustre au coeur dur, ils seraient dispersés loin de toi (3.159).

407. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Même la bonne parole est aumône (Al-Bokhari et Moslim).
- Lire n° 77 et 91.

Chapitre 87. De la recommandation d'être clair dans ses propos

408. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté que les paroles du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui étaient si explicites que tous ceux qui les entendaient les comprenaient (Abou Dawoud).



409. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui répétait trois fois ses paroles afin qu'elles soient comprises. Quand il se rendait chez des gens, il les salua trois fois (Al-Bokhari).

Chapitre 88. De l'exhortation avec modération

Allah, l'Exalté, a dit :
Appelle au chemin d'Allah par la sagesse et la bonne exhortation (16.125).

410. Chaqiq ibn Salama a rapporté : Ibn Massa'oud qu'Allah l'agrée nous sermonnait une fois chaque jeudi. Quelqu'un lui dit : Ô Abderrahman ! J'aurais souhaité que tu nous apprennes tous les jours. Il lui répondit : Ce qui m'empêche de le faire c'est ma crainte de votre lasser. Je préfère vous exhorter toujours comme le faisait avec nous le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui de peur de nous ennuyer (Al-Bokhari et Moslim).

411. 'Ammar ibn Yasser qu'Allah les agrée a rapporté qu'il a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Le fait que le fidèle prolonge sa prière et réduise son sermon témoigne de son savoir en religion. Que vous prolongiez la prière et raccoursissiez le sermon (Moslim).

412. Mou'awiya ibn Al-Hakam Assoulami qu'Allah l'agrée a rapporté : Pendant que je priais en groupe avec le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, quelqu'un éternua. Je luis dis : Allah te fait miséricorde. Les gens me jetèrent des regards de réprobation. Je leur dis alors : Que ma mère me perde! Qu'avez-vous à me regarder ainsi ? Ils se mirent à se frapper les cuisses avec les mains. Quand je m'aperçus qu'ils me demandèrent de me taire, je gardai le silence. Lorsque le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui eut terminé sa prière, que je sacrifie pour lui père et mère, je n'ai jamais vu un instructeur meilleur ni avant ni après lui. Par Allah, il ne me fit aucun reproche ni me



frappa ni me réprimanda. Il dit : Rien des propos des gens n'est convenable à prononcer au cours de la prière. Elle n'est en effet faite que pour purifier, glorifier Allah et réciter le Coran. Je dis : Ô Messager d'Allah ! Je viens de sortir du paganisme après qu'Allah eut révélé l'Islam. Il y a encore parmi nous des gens qui consultent les devins. Il dit : Ne les consulte plus. Je dis alors : Il y en a d'autres qui croient encore aux mauvais augures. Il dit : C'est une simple sensation qu'ils éprouvent en eux-mêmes ; elle ne les empêche pas d'agir (selon leur intention) (Moslim).

Chapitre 89. De la dignité et de la sérénité

Allah, l'Exalté, a dit :

Les serviteurs du Miséricordieux sont ceux qui marchent humblement sur terre et qui, lorsque les ignorants s'adressent à eux, disent : Paix (25-63).

413. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté : Je n'ai guère vu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui rire aux éclats au point de voir sa luette. Il se contentait de sourire (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 90. Des comportements dignes et sereins lors des pratiques cultuelles

Allah, l'Exalté, a dit :

Ceux qui prennent en haute considération les *rites d'Allah, auront témoigné de la piété des cœurs* (22-32).

414. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Lorsque la prière commence ne vous vous précipitez pas, venez plutôt sereinement. Faites alors avec les fidèles ce que vous avez rattrapé et accomplissez ce que vous avez manqué (Al-Bokhari et Moslim).



415. Ibn ‘Abbas qu’Allah les agrée a rapporté qu’il s’est avancé avec le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui à ‘Arafat le jour du pèlerinage. Le Messager d’Allah entendit un grand vacarme et des coups portés aux chameaux. Il leur fit signe de son bâton et leur dit : Ô gens ! Soyez sereins. On n’atteint pas la piété par la précipitation (Al-Bokhari).

Chapitre 91. De l’hospitalité envers l’hôte

Allah, l’Exalté, a dit :

Le récit des hôtes d’honneur d’Abraham ne t’est-il pas parvenu ? Quand ils entrèrent chez lui et lui dirent : Paix ! Il dit : Paix ! Ô gens inconnus ! Puis il alla discrètement voir sa femme et revint avec un veau gras qu’il leur offrit en disant : N’en mangerez-vous pas ? (51. 24-27).

Son peuple accourut chez lui. Ils étaient accoutumés à commettre des turpitudes ! Il leur dit : Ô mon peuple ! Voici mes filles ; elles seront plus pures pour vous. Craignez Allah et ne m’outragez pas dans mes hôtes. N’y aurait-il pas parmi vous un seul homme sensé ? (11. 78).

416. Abou Chourayh Khouwayled ibn ‘Amr Al-Khouza’i qu’Allah l’agrée a rapporté qu’il a entendu le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui dire : Celui qui croit en Allah et au Jour Ultime doit honorer son hôte et lui accorder le droit qui lui revient. Et quel est son droit ? Ô Messager d’Allah ! Lui demanda-t-on. Il reprit : De l’honorer un jour et une nuit. Quant à l’hospitalité, elle est de trois jours. Les jours suivant sont comptés comme des aumônes (Al-Bokhari et Moslim).

Dans une version de Moslim, il est rapporté : Il n’est pas licite à un musulman de séjourner chez son frère au point qu’il le rende coupable. Comment peut-il le rendre coupable ? Ô Messager d’Allah ! Lui demanda-t-on. Il répondit : En séjournant chez lui alors qu’il n’a rien à lui offrir.

- Lire n° 204.



Chapitre 92. De l'annonce des bonnes nouvelles

Allah, l'Exalté, a dit :
Annonce la bonne nouvelle à Mes serviteurs, ceux qui écoutent la parole et en suivent la meilleure (39.17-18).
Leur seigneur leur annonce de Sa part miséricorde, satisfaction et jardins où il y aura pour eux un délice permanent (9.21).
Ayez la bonne nouvelle du Paradis qui vous a été promis (41.30).
Nous lui annonçâmes la bonne nouvelle d'un garçon plein de mansuétude (37.101).
Nos messagers sont venus à Abraham avec la bonne nouvelle (11.69).
La femme d'Abraham se tenait debout et elle riait. Nous lui annonçâmes la bonne nouvelle d'Isaac, et après lui Jacob (11.71).
Les Anges l'appelèrent pendant qu'il se tenait debout en prière dans le sanctuaire : Allah t'annonce la bonne nouvelle de la naissance de Jean (3.39).
Et lorsque les Anges dirent : Ô Marie ! Allah t'annonce la bonne nouvelle de la prochaine venue d'une parole de Lui. Son nom est le Messie (3.45).
Les versets dans ce chapitre sont nombreux et bien connus.

417. 'Abdallah ibn Abi Awfa qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a annoncé la bonne nouvelle à Khadija qu'Allah l'agrée qu'elle aura au Paradis une maison en perles où elle n'y trouvera ni vacarme ni lassitude (Al-Bokhari et Moslim).

418. Abou Moussa Al-Ach'ari qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il fit ses ablutions chez lui puis il sortit en disant : Aujourd'hui, je passerai toute ma journée avec le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui. Je me rendis à la mosquée et demandai de le voir. On m'indiqua la direction qu'il avait prise. J'empruntai ses traces jusqu'à ce qu'il entra au puits d'*Arîs*. Je m'assis près de la porte en attendant le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui



finir ses besoins et faire ses ablutions. Puis je me levai pour le rejoindre en le trouvant sur la margelle du puits d'*Arîs* en laissant pendre ses jambes qu'il avait découvertes. Je le saluai et m'en allai m'asseoir devant la porte en disant : Aujourd'hui, je serai le portier du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui. Abou Bakr qu'Allah l'agrée arriva et poussa la porte. Qui est là ? Demandai-je. Il répondit : Abou Bakr. Un instant, lui dis-je. J'allais voir le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui et lui dis : C'est Abou Bakr qui vient demander l'autorisation. Il répondit : Fais-le entrer et annonce lui la bonne nouvelle qu'il entrera au Paradis. Je retournai vers Abou Bakr et lui dis : Entre et sache bien que le Messager d'Allah t'annonce la bonne nouvelle que tu iras au Paradis. Abou Bakr entra et s'assit à droite du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui sur la margelle en laissant pendre ses jambes à l'instar du Messager d'Allah après les avoir dénudées. Je regagnai ma place et m'assis. Auparavant, j'avais laissé mon frère qui devait me rejoindre faire ses ablutions. Je me dis : Si Allah veut du bien pour mon frère, il l'amènera ici. A ce moment, quelqu'un frappa à la porte : Qui est là ? Demandai-je. 'Omar ibn Al-Khattab, répondit-il. Je lui dis un instant. J'allai voir le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui le saluer, en lui disant : 'Omar est à la porte, il demande l'autorisation d'entrer. Fais-le entrer et annonce lui la bonne nouvelle qu'il entrera au Paradis, dit le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui. Je retournai vers 'Omar et lui dis : Le Messager d'Allah te demande d'entrer et t'annonces la bonne nouvelle que tu iras au Paradis. 'Omar entra et s'assit à gauche du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui sur la margelle en pendant ses pieds dans le puits. Ensuite, je regagnai ma place et me dis : Si Allah veut du bien pour mon frère, il l'amènera ici. Encore une fois, quelqu'un frappa à la porte. Je m'écriai : Qui est là ? 'Othman ibn 'Affan, répondit-il. Je lui dis : un instant. J'allai voir le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui et l'informer. Il me dit : Qu'il entre et annonce lui la bonne nouvelle qu'il ira au Paradis mais un malheur qu'il subira. Je retournai à 'Othman et le laisser entrer en lui répétant les propos du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui. Il entra et remarqua que la margelle était



encombrée, il s'assit en face d'eux de l'autre côté.
Sa'id ibn Al-Mousayeb a dit qu'il a interprété cette situation au site de leurs tombes (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 93. Des adieux et des conseils à prodiguer à un ami

Allah, l'Exalté, a dit :
Et c'est ce que recommanda Abraham à ses fils ainsi que Jacob : Ô mes enfants ! Allah a choisi pour vous la religion. Ne mourrez que soumis à Lui. Etiez-vous donc témoins lorsque la mort se présenta à Jacob et qu'il dit à ses enfants : Qu'Allez-vous adorer après moi ? Ils dirent : Nous allons adorez ton Seigneur et le Seigneur de tes pères : Abraham, Isma'il et Isaac, Allah l'Unique à Qui nous nous sommes soumis (2.132-133).

419. Abou Soulayman ibn Al-Houwayrith qu'Allah l'agrée a rapporté : Nous nous rendîmes chez le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui et nous étions des jeunes à peu près du même âge. Nous séjournâmes chez lui une vingtaine de jours. Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui était compatissant et clément. Il pensa que nous avions envie de revoir nos familles et il nous interrogea sur ceux que nous avons quittés. Nous le renseignâmes et il nous dit alors : Retournez chez les vôtres, demeurez parmi eux, instruisez-les. Ordonnez-les d'accomplir la prière à l'heure prescrite. Au moment de la prière, que l'un d'entre vous appelle à la prière et que le plus âgé d'entre vous la dirige (Al-Bokhari et Moslim).
Dans une autre version : Et priez comme vous m'avez vu le faire.
(Al-Bokhari).

420. Salem ibn 'Abdallah ibn 'Omar a rapporté qu'Abdallah ibn 'Omar qu'Allah les agrée disait à l'homme qui voulait partir en voyage : Approche-toi de moi que je te fasse mes adieux comme le faisait avec nous le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui qui disait : C'est à Allah que je confie ta



religion, ta loyauté et tes œuvres ultimes (Attirmidhi).

421. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté qu'un homme vint voir le prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui et lui dit : Ô Messager d'Allah ! Je pense faire un voyage, approvisionnez-moi. Il répondit : Qu'Allah t'accorde de la piété. L'homme demanda davantage. Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dit : Qu'Il pardonne tes péchés. Encore une fois, l'homme demanda davantage. Qu'Il t'accorde le bien où tu sois, ajouta le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui (Attirmidhi).

Chapitre 94. De la consultation du Seigneur par la prière

Allah, Exalté, a dit :
Et consulte-les dans toute décision (3.159).
Et dont leur affaire est objet de consultation entre eux (42.38).

422. Jabeur qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui nous apprenait comment faire la prière de consultation dans toutes les décisions envisagées de la même façon qu'il nous apprenait le Coran. Il disait : Si quelqu'un parmi vous a l'intention d'entreprendre quelque chose, il n'aura qu'à accomplir deux *Rak'at*, en dehors de l'obligation et qu'il dise : Ô Allah ! Je vous prie de m'orienter vers le bon choix grâce à Ton omniscience, de m'accorder le nécessaire de Ton pouvoir et Te demander de Tes faveurs immenses car je ne puis rien devant votre Puissance énorme. Tu as la Science et j'en suis dépourvu. Tu connais bien le monde invisible.
Ô Allah ! Si Tu sais qu'il m'arrivera du bien de cette chose pour ma religion et ma subsistance ainsi que pour mes fins ultimes, alors destine-le moi, rend la tâche facile et bénis-le. Et si Tu sais que ceci me causera du mal pour ma religion, ma subsistance ainsi que pour mes fins ultimes, alors éloigne-le de moi et éloigne-moi de lui et destine le bien pour moi là où il se trouve puis accorde-moi satisfaction. Puis le prieur spécifie bien sa demande.
(Al-Bokhari).





Chapitre 95. De la multiplication des lieux de dévotion

423. Jabeur qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, le jour de l'Aïd, avait pour habitude de changer de route pour aller et revenir de la prière (Al-Bokhari).

424. Ibn 'Omar qu'Allah l'Agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui avait coutume de sortir par le chemin de *Ashajara* et rentrer par le chemin *d'al-Mou'arras*. Et quand il entrait à Makka, il prenait le haut versant de la montagne et en sortait par le versant inférieur (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 96. De la préférence de commencer par la droite dans les actes nobles

A savoir les ablutions, la lotion et la lustration ainsi que les actes de se vêtir, de se chausser, d'entrer à la mosquée, d'utiliser le frottoir à dents, mettre du noir aux paupières, de rogner les angles, de couper les moustaches, d'épiler les aisselles, de se raser la tête, de saluer à la fin de la prière, de manger et de boire, de serrer la main à autrui, de toucher la Pierre Noire d'*al-Ka'ba*, de sortir des latrines, de donner et de recevoir, etc. Et il est préférable de commencer par la gauche pour se moucher et cracher, entrer aux latrines, sortir de la mosquée, se déchausser et se déshabiller et pour se laver après avoir uriné ou déféqué et autres actes similaires.

Allah, l'Exalté, a dit :
A qui le livre de ses œuvres sera remis dans la main droite s'écriera : Tenez, lisez mon livre (69.19).
Il y aura ceux de la droite. Oh l'heureux groupe ! Il y aura aussi ceux de la gauche. Quels sinistres compagnons ils feront ! (56-8.9).



425. ‘Aïsha qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui, il lui plaisait de commencer par la droite dans tous ses actes: faire ses ablutions, se peigner et se chausser (Al-Bokhari et Moslim).

426. ‘Aïsha qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui se servait de la main droite pour faire ses ablutions et pour manger, et de sa main gauche pour se laver après avoir uriné ou déféqué et de se laver de toutes sortes d’impureté (Abou Dawoud).

427. Abou Hourayra qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Lorsque l’un de vous se chausse, qu’il commence par le pied droit et lorsqu’il se déchausse, qu’il commence par le pied gauche. Que le pied droit soit le premier chaussé et le dernier déchaussé (Al-Bokhari et Moslim).

428. Abou Hourayra qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Lorsque vous vous habillez ou bien vous faites vos ablutions, commencez par les membres droits (Abou Dawoud et Attirmidhi).



LE LIVRE DES CONVENANCES À TABLE

Chapitre 97. De l'invocation au Nom d'Allah au début et à la fin du repas

429. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, lui a dit : Quand l'un parmi vous commence à manger, il doit invoquer le Nom d'Allah. S'il oublie de le faire au début, qu'il dise : Au Nom d'Allah au début et à la fin (Abou Dawoud et Attirmidhi).

430. Jabeur qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Si quelqu'un invoque le Nom d'Allah quand il entre chez lui et quand il mange, le démon dit à sa cohorte : Vous ne trouverez ici ni refuge ni repas. S'il entre et n'invoque pas Allah, le démon dit alors : Vous vous êtes assurés le refuge. Et s'il n'invoque pas Allah au moment du repas, le démon dit : Vous vous êtes assurés du refuge et du repas (Moslim).

431. Abou Oumama qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui avait pour habitude de dire quand on desservait la table : Louanges à Allah, que ces Louanges soient nombreuses, bénies et permanentes et dont nous ne pouvons, Ô Seigneur, de nous en priver .
(Al-Bokhari).

- Lire n° 200.



Chapitre 98. De l'appréciation du repas

432. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui n'a jamais déprécié un mets quelconque. S'il le trouvait appétissant, il le prenait, et s'il lui déplaisait, il le délaissait .
(Al-Bokhari et Moslim).

433. Jabeur qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui demanda à son épouse de la sauce. Elle lui dit : il n'y a que du vinaigre. Il le fit apporter et se mit à saucer son pain en disant : Quelle bonne sauce est le vinaigre! Quelle bonne sauce est le vinaigre ! (Moslim).

Chapitre 99. Du comportement du jeûneur en assistant au repas

434. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Quand l'un de vous est invité à un repas, il doit y répondre. S'il jeûne, qu'il se contente de prier Allah. Et s'il ne jeûne pas, qu'il mange (Moslim).

Chapitre 100. Du comportement de l'invité accompagné d'un autre

435. Abou Massa'oud Al-Badri qu'Allah l'agrée a rapporté qu'un homme invita le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui à un repas destiné à cinq personnes. Quelqu'un le suivit. Une fois arrivé à la porte, le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dit à leur hospitalier : Celui-là nous a suivi ; si tu veux lui permettre d'entrer, il entrera sinon il rebroussera chemin. Il répondit : Messager d'Allah, je l'invite volontiers (Al-Bokhari et Moslim).



Chapitre 101. De la recommandation de manger ce qui est devant Soi

- Lire n° 107 et 200.

Chapitre 102. De l'interdiction de manger deux dattes à la fois

436. Jabala ibn Souhaym a rapporté : Nous avions connu, ibn Zoubair et moi-même, une année difficile au cours de laquelle nous pûmes avoir des dattes comme nourriture. Lorsque 'Abdallah ibn 'Omar qu'Allah les agrée passa près de nous alors que nous mangions, il nous dit : Ne prenez pas deux dattes à la fois car le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui l'a interdit, à moins de demander la permission de son frère (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 103. Du comportement de celui qui mange sans se rassasier

437. Wahshi ibn Harb qu'Allah l'agrée a rapporté que des compagnons du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, lui dirent : Ô Messager d'Allah ! Il arrive que nous mangions sans se rassasier. Il répondit : Vous mangez peut-être séparément. Oui, répondirent-ils. Il reprit : Mangez ensemble et invoquez le Nom d'Allah afin qu'Il bénisse votre repas (Abou Dwaoud).

Chapitre 104. De l'obligation de manger du bord du plat

438. Ibn 'Abbas qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : La bénédiction descend au milieu du plat. Mangez donc de ses bords et ne mangez pas de son milieu (Abou Dawoud et Attirmidhi).

- Lire n° 200.



Chapitre 105. De la répugnance de manger accoudé

439. Abou Jouhayfa Wahb ibn ‘Abdallah qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Je ne mange pas accoudé (Al-Bokhari).

440. Anas qu’Allah l’agrée a rapporté qu’il a vu le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui, accroupi, en train de manger des dattes (Moslim).

Chapitre 106. De la recommandation de manger avec trois doigts

441. Ibn ‘Abbas qu’Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Quand l’un de vous finit son repas, qu’il ne s’essuie pas les doigts avant de les avoir léchés (Al-Bokhari et Moslim).

442. Ka’ab ibn Malek a rapporté qu’il a vu le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui manger avec trois doigts qu’il lèchait après en avoir fini (Moslim).

- Lire n° 111.

Chapitre 107. De la recommandation d’être nombreux autour d’un plat

443. Jabeur qu’Allah l’agrée a rapporté qu’il a entendu le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui dire : Le repas d’une personne suffit pour deux, le repas de deux personnes suffit pour quatre et celui de quatre suffit pour huit (Moslim).

- Lire n° 344.



Chapitre 108. Des comportements à adopter en buvant

444. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui reprenait son souffle trois fois au moment de boire .
(Al-Bokhari et Moslim).

445. Abou Qatada qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui interdisait de souffler dans le récipient quand on boit.
(Al-Bokhari et Moslim).

446. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté : On offrit au Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui du lait mélangé avec de l'eau. A sa droite, se tenait un bédouin et à sa gauche, Abou Bakr qu'Allah l'agrée. Il but puis passa le récipient au bédouin en disant : La droite est de préférence (Al-Bokhari et Moslim).
- Lire n° 348.

Chapitre 109. De la répugnance de boire au goulot de l'outre

447. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a interdit de boire au goulot de l'outre (Al-Bokhari et Moslim).

448. Kapsha ibn Thabet qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui m'a rendu visite et il a bu debout d'une outre suspendue (Attirmidhi).

Chapitre 110. De la répugnance de souffler sur la boisson

449. Abou Sa'id Al-Khoudri qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a interdit de souffler sur la boisson. Un homme



demanda : Mais si je vois une saleté flotter sur sa surface ? Fais-la couler à l'extérieur, lui répondit le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui. Il ajouta : Je n'étanche jamais ma soif en buvant d'un seul souffle. Dans ce cas, répliqua le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui : Eloigne alors le récipient de ta bouche (Attirmidhi).

450. Ibn 'Abbas qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a interdit de respirer dans le récipient ou de souffler dessus (Attirmidhi).

Chapitre 111. De la permission de boire debout ou assis de préférence

451. Ibn 'Abbas qu'Allah les agrée a rapporté qu'il a donné à boire de l'eau Zamzam au Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui. Il en but alors qu'il était debout (Al-Bokhari et Moslim).

452. Ibn 'Omar qu'Allah les agrée a rapporté : Au temps du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, nous mangions en marchant et nous buvions debout (Attirmidhi).

453. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a interdit qu'on boive debout. Qatada demanda à Anas : Et pour ce qui est de manger? Il dit : Cela est pire (Moslim).
Selon une autre version : Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a interdit de boire debout.



Chapitre 112. De la recommandation au serveur de boire le dernier

454. Abou Qatada qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui sert à boire doit boire le dernier (Attirmidhi).

Chapitre 113. De l'interdiction de boire d'un récipient en or ou en argent

455. 'Abdallah ibn Zeyd qu'Allah l'agrée a rapporté : le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui vint à nous et nous lui servîmes de l'eau dans un récipient en cuivre pour faire ses ablutions (Al-Bokhari).

456. Jabeur qu'Allah l'agrée a rapporté : le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui entra avec un compagnon chez l'un des *Ansar* et lui dit : Si tu as encore de l'eau dans une outre de la nuit passée, donne-la nous sinon nous boirons sans nous servir de récipient (Al-Bokhari).

457. Houdheyfa qu'Allah l'agrée a rapporté : le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui nous a interdit de nous vêtir de soie ou de brocard et d'utiliser des récipients en or ou en argent pour boire**.** Il a dit : Ceux-ci sont destinés aux mécréants dans ce bas monde, alors qu'ils seront les vôtres dans l'au-delà (Al-Bokhari et Moslim).

458. Oum Salama qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Quiconque boit dans un récipient en argent ne fait crépiter dans son ventre que le feu de l'Enfer (Al-Bokhari et Moslim).



LE LIVRE DES VÊTEMENTS

Chapitre 114. De la recommandation de porter tout habit hormis la soie

Allah, l'Exalté, a dit :

*Ô fils d'Adam ! Nous avons fait descendre sur vous des vêtements et des parures dissimulant votre nudité. Mais l'habit de la piété est bien le meilleur (7.26)***.**

*Il vous a fait des vêtements pour vous protéger de la chaleur et des vêtements pour vous protéger de votre violence (16.81)***.**

459. Samoura qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Habillez-vous de blanc car cela est plus pur et plus agréable et ensevelissez-en vos morts (Annissaï et Al-Hakim).

460. Al-Bara qu'Allah l'agrée a rapporté : le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui était de taille moyenne. Je l'ai vu revêtu d'une tunique rouge et je n'ai jamais rien vu de plus beau (Al-Bokhari et Moslim).

461. Abou Ramdha Rifa'a Attamimi qu'Allah l'agrée a rapporté : J'ai vu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui portant deux tuniques de couleur verte (Abou Dawoud et Attirmidhi).

462. Jabeur qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction



d'Allah sur lui est entré à Makka, le jour de sa conquête, portant un turban noir (Moslim).

463. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui fut enseveli dans trois linceuls en coton blanc de qualité yéménite, sans tunique ni turban (Al-Bokhari et Moslim).

464. Al-Moughira ibn Chou'ba qu'Allah l'agrée a rapporté : Une nuit, alors que j'accompagnais le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dans une expédition, il me dit : As-tu avec toi un peu d'eau ? Oui, répondis-je. Il descendit de sa monture jusqu'à ce qu'il disparaisse dans l'obscurité de la nuit. Quand il revient, je lui versai de l'eau de l'outre. Il se lava le visage alors qu'il portait une tunique en laine. Il ne put retirer ses deux mains que par-dessous de la tunique. Il se lava les bras et passa ses mains mouillées sur sa tête. Je me baissais ensuite pour lui ôter ses sandales. Il me dit : Laisse-les car je me suis bien lavé les pieds avant de les y mettre et il passa les mains par-dessus (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 115. Des critères relatifs au port de la tunique

465. Asma bent Yazid Al-Ansaria qu'Allah l'agrée a rapporté que la manche de la tunique du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, lui arrivait jusqu'au poignet (Abou Dawoud et Attirmidhi).

466. Ibn 'Omar qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui laisse traîner sa tunique par ostentation, Allah ne le regardera pas le Jour de la Résurrection. Abou Bakr lui dit alors : Ô Messager d'Allah ! Il arrive parfois que ma tunique traîne par oubli. Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui répondit : Tu n'es pas de ceux qui le font par arrogance (Al-Bokhari).



467. Abou Hourayra qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Allah ne regardera pas le Jour de la Résurrection celui qui laisse traîner sa tunique par vanité.
(Al-Bokhari et Moslim).

468. Abou Hourayra qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : La partie de la tunique qui descend au dessous des chevilles conduit à l’Enfer (Al-Bokhari).

469. Ibn ‘Omar qu’Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Celui qui laisse traîner son manteau, sa tunique et son turban par ostentation, Allah ne le regardera pas le Jour de la Résurrection (Abou Dwaoud et Annissaï).

470. Abou Sa’id Al-Khoudri qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : L’habit du musulman doit atteindre le mi-mollet, et il n’ y a pas d’inconvénient s’il arrive jusqu’aux chevilles. Celui qui les dépasse sera châtié à l’Enfer. Et quiconque laisse traîner son habit par ostentation, Allah ne le regardera pas (Abou Dawoud).

471. Jabeur ibn Soulaym qu’Allah l’agrée a rapporté qu’il a dit au Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui : Prodigue-moi des conseils, Ô Messager d’Allah ! N’insulte personne, lui dit-il. Et depuis, je n’ai jamais injurié ni homme libre ni esclave ni chameau ni brebis. Il me dit encore : Ne méprise aucune bonne action, si petite soit-elle. Sois souriant envers ton frère en lui parlant car cela fait partie du bien. Relève ton manteau jusqu’à mi-jambes sinon que ce soit aux chevilles et prend garde de ne pas le laisser traîner car c’est un signe de vanité. Allah n’aime pas les hommes arrogants. Et si un homme t’insulte ou te reproche pour un défaut qu’il connaît chez toi, n’en fais pas autant avec lui car il en assumera seul les mauvaises conséquences (Attirmidhi).



Chapitre 116. De la recommandation de s’habiller modestement

472. Mou’adh ibn Anas qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Celui qui a renoncé aux vêtements élégants par modestie pour Allah alors qu’il en a les moyens, Allah l’appellera, le Jour de la Résurrection, par-dessus les têtes des créatures pour l’honorer en choisissant la parure de la foi qui veut se vêtir (Attirmidhi).
Lire n° 307 et 316.

Chapitre 117. De la modération à l’égard du port vestimentaire

473. ‘Amr ibn Chou’ayb a rapporté ces paroles de son grand père qu’Allah l’agrée d’après son père que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Allah aime voir les effets de Son bienfait sur Son serviteur (Attirmidhi).

Chapitre 118. De l’interdiction aux hommes de se vêtir en soie

474. ‘Omar ibn Al-Khattab qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Ne vous habillez pas de soie car celui qui la porte dans la vie ici-bas, ne la portera pas dans l’eau delà (Al-Bokhari et Moslim).

475. Anas qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Celui qui porte des vêtements en soie ici-bas, n’en portera pas dans l’eau delà (Al-Bokhari et Moslim).

476. ‘Ali qu’Allah l’agrée a rapporté qu’il a vu le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui tenir de la soie par la main droite et mettre de l’or dans sa main gauche en disant : Ces deux-là sont illicites pour les mâles de ma communauté (Abou Dawoud).
Lire n° 457.





Chapitre 119. De la permission de se vêtir en soie en cas de démangeaison

477. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a permis à Zoubayr et 'Abderrahman ibn 'Awf qu'Allah les agrée de porter des vêtements en soie parce qu'ils souffraient de démangeaison (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 120. De l'interdiction d'utiliser les peaux des fauves comme tapis ou selles

478. Mou'awiya qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : N'utilisez pas de monture dont la selle est en soie ou en peau de tigre (Abou Dawoud).

479. Abou Al-Malih a rapporté d'après son père, qu'Allah l'agrée, que le prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a interdit l'usage des peaux des fauves comme revêtement du sol (Attirmidhi).

Chapitre 121. Des dires en portant des habits neufs

480. Abou Sa'id Al-Khoudri qu'Allah l'agrée a rapporté : Quand le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui portait un vêtement neuf, il cita son nom: turban, tunique ou manteau et dit : Ô Allah ! La louange est à Toi. C'est Toi qui m'en as habillé. Je T'implore de m'accorder ses bienfaits et de me préserver de ses méfaits (Abou Dawoud et Attirmidhi).



LE LIVRE DU SOMMEIL

Chapitre 122. Des dires au moment de dormir

481. ‘Aïsha qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui, avant de dormir, priait onze *Rak’a*t et au lever de l’aube, il priait deux courtes *Rak’at*, puis il s’étendait sur son côté droit jusqu’à ce que l’appel du *muezzin* lui annonçât l’heure de la prière de l’aube (Al-Bokhari et Mouslim).

482. Houdheyfa qu’Allah l’agrée a rapporté : Quand le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui se couchait la nuit, il mettait sa main sous la joue et disait : Ô Allah ! C’est en Ton Nom que je meurs et que je vis. Et quand il s’éveillait le matin, il disait : Louange à Allah qui nous a ressuscités après nous avoir fait mourir et c’est à Lui la résurrection (Al-Bokhari).

483. Ya’ish ibn Tikhfa Al-Ghifari qu’Allah les agrée a rapporté que son père lui a raconté : J’étais allongé sur le ventre dans la mosquée lorsque je sentis quelqu’un me toucher avec son pied en disant : Cette manière de se coucher est détestée par Allah. Je le regardai alors et je vis que c’était le Messager d’Allah (Abou Dawoud).

484. Abou Hourayra qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Celui qui s’assied dans un endroit sans citer



le Nom d'Allah, l'Exalté, manifeste un manque à l'égard d'Allah, et celui qui s'étend dans un endroit sans invoquer Allah, l'Exalté, manifeste également un manque envers Allah (Abou Dawoud).

Lire n° 52.

Chapitre 123. De la permission de s'étendre sur le dos

485. 'Abdallah ibn Yazid qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a vu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dans la mosquée, allongé sur le dos, en plaçant une jambe sur l'autre (Al-Bokhari et Moslim).

486. Jabeur ibn Samoura qu'Allah les agrée a rapporté : Lorsque le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui acheva la prière de l'aube, il s'asseyait les jambes croisées dans son assemblée jusqu'à ce que le soleil devienne éblouissante (Abou Dawoud).

487. Qayla Bent Makhrama qu'Allah l'agrée a rapporté qu'elle a vu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, accroupi sur le talon. Lorsque je m'aperçus qu'il était dans un état de recueillement, je fus ému de crainte (Abou Dawoud et Attirmidhi).

488. Al-Charid ibn Souweyd qu'Allah l'agrée a rapporté : Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui passa près de moi alors que j'étais assis ainsi, en m'appuyant sur la paume de ma main gauche placée derrière mon dos. Il me dit : Pourquoi tu t'assoies comme ceux qui encourent la colère d'Allah (Abou Dawoud).

Chapitre 124. Des règles à suivre en s'assoyant avec autrui

489. Ibn 'Omar qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction



d’Allah sur lui a dit : Que personne ne fasse lever qui que ce soit de sa place pour l’occuper. Elargissez plutôt votre cercle et espacez-le. Ibn ‘Omar ne s’assieds jamais à une place que quelqu’un lui cédait (Al-Bokhari et Moslim).

490. Abou Hourayra qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Si l’un de vous quitte sa place puis il la regagne, il en jouira pleinement (Moslim).

491. Jabeur ibn Samoura qu’Allah les agrée a rapporté : Quand nous allions voir le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui, nous nous asseyions là où nous trouvions une place (Abou Dawoud et Attirmidhi).

492. Abou ‘Abdallah Salman Al-Farissi qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Tout homme qui fait des ablutions majeures le vendredi, se purifie autant qu’il le peut et s’enduit de son parfum ou celui de son épouse, puis se rend tôt à la mosquée et y prend place en évitant de passer entre deux fidèles et fait sa prière puis écoute attentivement le prône de l’Imam, se verra pardonner ses péchés commis durant la semaine d’un vendredi à l’autre (Al-Bokhari).

493. ‘Amr ibn Shou’ayb qu’Allah l’agrée a rapporté, d’après son père et son grand-père, que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Il n’est pas licite pour un homme de séparer entre deux fidèles sans leur permission (Abou Daoud et Attirmidhi).

494. Abou Hourayra qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Celui qui, dans une réunion, abuse de verbiage et qui, avant de s’en aller, dit : Ô Allah ! Gloire à Toi et Louage à Toi ! J’atteste qu’il n’ y a pas de divinité autre que Toi. J’implore Ton pardon et je me repens à Toi, Allah lui pardonnera tout ce qu’il y a eu au cours de cette réunion (Attirmidhi).



495. Ibn ‘Omar qu’Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui ne quittait jamais une réunion sans avoir prononcer les invocations suivantes : Grand Allah ! Accorde-nous la part de Ta crainte de sorte qu’elle nous empêche de Te désobéir, et la part de Ton obéissance qui nous fait conduire à Ton paradis. Alloue-nous de la foi pour minimiser les épreuves de la vie ici-bas. Ô Allah ! Fais-nous jouir de nos ouïes, de nos vues et de notre force tant que nous vivons et fais-en nos héritiers. Assure notre revanche sur nos oppresseurs et aide-nous à triompher sur nos ennemis. Ne fais pas que notre malheur soit dans notre religion et ne fais pas de ce bas monde notre grand souci, ni le but ultime de notre savoir. Epargnez-nous de la tyrannie de ceux qui nous traitent sans pitié (Attirmidhi).

496. Abou Hourayra qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Les gens qui quittent une réunion sans avoir invoqué Allah, l’Exalté, ainsi que la bénédiction de leur Prophète, s’exposent au châtiment d’Allah. S’Il veut, Il les punit et s’Il veut, Il leur pardonne (Attirmidhi).

Lire n° 484.

Chapitre 125. De la vision et de ses corollaires

Allah, l’Exalté, a dit :

Parmi Ses signes, votre sommeil, la nuit et le jour (30.23).

497. Abou Hourayra qu’Allah l’agrée a rapporté qu’il a entendu le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui dire : Il ne reste de la prophétie que les signes annonciateurs. Et quels sont ces signes ? Lui demanda-t-on. Il s’agit du bon rêve, répondit-il (Al-Bokhari).

498. Abou Hourayra qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Quand l’Heure sera proche, le rêve du



croyant sera rarement démenti car ce rêve représente l'un des quarante six éléments de la prophétie (Al-Bokhari et Moslim).
Dans une autre version, on ajoute ceci : Le plus véridique dans son rêve est le plus sincère dans ses propos.

499. Abou Qatada qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Le bon rêve est d'Allah et le mauvais est du Satan. Quiconque voit en rêve quelque chose qui lui déplait, qu'il souffle trois fois à sa gauche et implore la protection d'Allah contre le Satan et cela ne lui causera aucun mal (Al-Bokhari et Moslim).

500. Wathila ibn Al-Asqa' qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Parmi les plus grandes impostures est celle qui consiste à se faire attribuer à un autre père que le sien, ou à prétendre avoir vu en rêve ce qu'on n'a pas vu ou prédire sur le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui ce qui n'a pas été dit (Al-Bokhari).



LE LIVRE DES SALUTATIONS

Chapitre 126. Du mérite des salutations

Allah, l'Exalté, a dit :
Ô vous qui croyez ! N'entrez pas dans des maisons qui ne sont point les vôtres sans avoir demandé la permission et salué les membres de leur famille. Cela vous est meilleur, peut-être vous rappellerez-vous (24.27).
Quand vous entrez dans des maisons, adressez-vous une salutation bénie et agréable de la part d'Allah (24.61).
Lorsqu'on vous adresse une salutation, saluez plus courtoisement ou rendez de la même façon (4.86).
T'est-il parvenu le récit des hôtes honorables d'Abraham ? Quand ils furent entrés auprès de lui, ils eurent dit : Paix ! Il dit : paix ! (51.24-25).

501. 'Abdallah ibn 'Amr ibn Al-'Ass qu'Allah les agrée a rapporté : Un homme demanda au Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui : Quel est le meilleur Islam? Il lui dit : Tu offres de la nourriture et tu adresses la salutation aussi bien à ceux que tu connais qu'à ceux que tu ne connais pas (Al-Bokhari et Moslim).

502. Al-Bara ibn 'Azeb qu'Allah les agrée a rapporté : Le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui nous a ordonné de faire sept choses : rendre visite au malade, suivre les convois funèbres, dire à celui qui éternue et loue



Allah : Qu'Allah te fasse miséricorde, assister le faible, venir à l'aide de l'opprimé, saluer les autres à haute voix et ne pas faire mentir celui qui prête serment (Al-Bokhari et Moslim).

Lire n° 245.

Chapitre 127. De la manière de saluer

Il est préférable à celui qui salue le premier de dire : *Assalamou Alaykom Wa Rahmatoullahi Wa Barakatouh* (Que la paix soit sur vous ainsi que la miséricorde d'Allah et ses bénédictions). Ainsi on emploi le pluriel même quand on s'adresse à une seule personne. Et l'autre lui répond : *Wa Alykom Assalam Wa Rahmatou Allahi Wa Barakatouh*. (Et la paix sur vous ainsi que la miséricorde d'Allah et ses bénédictions). Il use alors de la conjonction de coordination (et).

503. 'Imran ibn Al-Houssayn qu'Allah les agrée a rapporté : Quelqu'un se rendit chez le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui et le salua en disant : Que la paix soit sur vous. Il lui rendit le salut et l'homme s'assied. Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui ajouta : Dix. Puis vint un autre homme qui salua en disant : Que la paix soit sur vous ainsi que la miséricorde d'Allah. Il lui rendit le salut et l'homme s'assied. Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui rendit le salut et ajouta : Vingt. Un troisième arriva et dit : Que la paix soit sur vous ainsi que la miséricorde d'Allah et ses bénédictions. Il lui rendit le salut et l'homme s'assied. Et le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui rendit le salut ajouta : Trente. (Abou Dawoud et Attirmidhi).

504. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté : Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui m'a dit : Voilà Gabriel qui te transmet ses salutations.
Je lui répondis : Et sur lui la prière ainsi que la miséricorde d'Allah et ses bénédictions (Al-Bokhari et Moslim).



505. Al-Miqdad qu'Allah l'agrée a rapporté dans son long Hadith : Nous gardions pour le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui sa part de lait.
Il venait chez nous la nuit. Il salua d'une façon qui ne faisait pas réveiller le dormant alors que le veillant entendait cette salutation. Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui vint alors comme il avait coutume de le faire (Moslim).

506. Asma bent Yazid qu'Allah l'agrée a rapporté : Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui passa un jour à la mosquée alors qu'un groupe de femmes y étaient assises. Il fit signe de la main pour les saluer (Attirmidhi).
Il est cependant probable que le prophète joignit le geste et la parole, ce qui est appuyé par une version d'Abou Dwaoud dans laquelle on retrouve : Il nous salua.

Chapitre 128. Des règles des salutations

507. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui est sur sa monture doit saluer le piéton. Ce dernier doit saluer celui qui est assis. Et c'est le petit groupe qui doit saluer le groupe le plus nombreux (Al-Bokhari et Moslim).
Selon une version d'Al-Bokhari : Et le plus jeune doit saluer le plus âgé.

508. Abou Oumama Al-Bahili qu'Allah l'agrée a rapporté : On a demandé au Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui : Lorsque deux hommes se rencontrent, lequel doit saluer le premier ? Il répondit : Celui qui est le plus méritant de l'amour d'Allah, l'Exalté (Attirmidhi).

Chapitre 129. De la recommandation de resaluer

509. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Lorsque l'un de vous rencontre son frère,



qu'il le salue. Si un arbre, un mur ou un rocher les a séparés et qu'ils se croisent à nouveau, il le salue une nouvelle fois (Abou Dawoud).

Chapitre 130. De la recommandation de saluer en rentrant chez soi

Allah, l'Exalté, a dit :

Quand vous entrez dans des maisons, adressez-vous une salutation bénie et agréable de la part d'Allah (24.61).

510. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Ô fils ! Lorsque tu rentres chez toi salue ta famille, ce sera une bénédiction pour toi et pour les membres de ta famille (Attirmidhi).

Chapitre 131. Des salutations adressées aux enfants

- Lire n° 359.

Chapitre 132. Des salutations adressées à l'épouse et à d'autres femmes

511. Sahl ibn Sa'd qu'Allah l'agrée a rapporté : Il y avait parmi nous une vieille femme qui jetait des feuilles d'épinard dans une marmite avec des grains d'orge moulus. Lorsque nous avions terminé la prière du vendredi, nous passions auprès d'elle et nous la saluons. Elle nous servait de ce plat (Al-Bokhari).

512. Oum Hani Fakhita bent Abi Taleb qu'Allah l'agrée a rapporté : Je me rendis auprès du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui le jour de la prise de



Makka pendant qu'il se lavait, tandis que Fatima le protégeait avec un tissu. Je le saluai (Moslim).

- Lire n° 506.

Chapitre 133. De la recommandation de saluer en quittant autrui

513. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Lorsque l'un d'entre vous arrive dans une réunion, qu'il salue. Et lorsqu'il se prépare à la quitter, il doit également saluer car la première salutation n'est pas plus méritoire que la première (Abou Dawoud et Attirmidhi).

Chapitre 134. Des règles de la permission d'entrer

Allah, l'Exalté, a dit :

Ô vous qui croyez ! N'entrez pas dans des maisons qui ne sont point les vôtres sans avoir demandé la permission et salué les membres de leur famille. Cela vous est meilleur (24.27).

Lorsque vos enfants auront atteint la puberté, qu'ils demandent la permission d'entrer ainsi que le faisaient ceux qui les ont précédés (24.59).

514. Abou Moussa Al-Ash'ari qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : La demande de permission se fait à trois reprises. Si tu as la permission entre sinon rebrousse chemin (Al-Bokhari et Moslim).

515. Sahl ibn Sa'd qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : La permission n'est demandée qu'à cause du regard (Al-Bokhari et Moslim).



516. Kilda ibn Al-Hanbal qu'Allah l'agrée a rapporté : Je me rendis chez le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui et j'entrai sans saluer.
Il me dit : Retourne et dis : Que la paix soit sur vous, puis-je entrer ?
(Abou Dawoud et Attirmidhi).

Chapitre 135. De la connaissance de celui qui demande la permission d'entrer

517. Oum Hani qu'Allah l'agrée a rapporté : Je me rendis chez le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui alors qu'il se lavait, tandis que Fatima le protégeait. Qui est là ? Demanda t-il. Je suis Oum Hani, répondis-je. (Al-Bokhari et Moslim).

518. Jabeur qu'Allah l'agrée a rapporté : Je me rendis chez le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui et frappai à la porte. Qui est là ? Demanda t-il. C'est moi, répondis-je. Moi, moi, reprit-il, comme s'il était mécontent (de la réponse) (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 136. Des paroles à adresser à celui qui éternue

519. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Si l'un d'entre vous éternue, qu'il dise : Louange à Allah. Et que son frère ou son compagnon lui dise : Qu'Allah te fasse miséricorde. L'éternué doit lui répondre : Qu'Allah vous guide sur la bonne voie et améliore votre sort (Al-Bokhari).

520. Abou Moussa qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Lorsque l'un de vous éternue et loue Allah, Dites-lui: Qu'Allah te fasse miséricorde sinon abstenez-vous d'exprimer vos souhaits (Moslim).



521. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté : Quand le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui éternuait, il plaçait sa main ou un pan de son vêtement sur sa bouche et atténuait sa voix (Abou Dawoud et Attirmidhi).

522. Abou Moussa qu'Allah l'agrée a rapporté : Les juifs faisaient semblant d'éternuer en présence du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dans l'espoir qu'il leur dise : Qu'Allah vous accorde Sa miséricorde. Cependant, il se contentait de leur dire : Qu'Allah vous guide vers la bonne voie et améliore votre sort (Abou Dawoud et Attirmidhi).

523. Abou Sa'id Al-Khoudri qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Lorsque l'un de vous baille, qu'il mette sa main sur sa bouche sinon le Satan pourrait y pénétrer (Moslim).

Chapitre 137. Des salutations gestuelles lors des rencontres

524. Al-Bara qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Chaque fois que deux musulmans se rencontrent et se serrent la main, leurs péchés leur seront pardonnés avant qu'ils ne se quittent (Abou Dawoud).

525. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté qu'un homme demanda au Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui : Lorsque quelqu'un rencontre son frère ou son ami, doit-il s'incliner devant lui ? Non, répondit-il. Doit-il l'enlacer et l'embrasser ? Non, répondit-il de nouveau. Alors, il lui serre la main ? Oui, dit-il (Attirmidhi).

526. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté : Zeyd ibn Haritha fut arrivé à Al Médina alors que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui se trouvait avec moi. Il vint lui rendre visite, frappa à la porte. Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui se leva en traînant son habit, l'enlaça et l'embrassa (Attirmidhi).



527. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui embrassa Al-Hassen ibn 'Ali qu'Allah les agrée. Al-Aqra' ibn Habes a dit : J'ai dix enfants et je n'en ai jamais embrassé personne. Le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui, lui dit : Quiconque ne fait pas preuve de miséricorde ne pourra pas y prétendre (Al-Bokhari et Moslim).

- Lire n° 77.



LE LIVRE DES VISITES A RENDRE AUX MALADES ET DES FUNÉRAILLES

Chapitre 138. Des visites à rendre au malade

528. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Allah, l'Honoré et le Glorifié, au Jour de la Résurrection dira : Ô fils d'Adam ! J'ai été malade et tu ne m'as pas rendu visite. Tu es le Seigneur des Mondes, comment puis-je Te rendre visite, répondra l'homme. Ne savais-tu pas que Mon serviteur un tel était malade et tu ne lui as pas rendu visite ? Ne savais-tu pas que si Tu lui avais rendu visite, tu M'aurais trouvé auprès de lui ? Ô fils d'Adam ! Je t'ai demandé de la nourriture et Tu ne M'as pas donné à manger. Seigneur, comment je Te donne à manger et Toi, Tu es le Seigneur des Mondes ? Ne savais-tu pas que Mon esclave un tel t'a demandé à manger et tu ne lui en as pas donné ? Et si tu lui avais donné à manger, tu aurais trouvé la nourriture chez Moi ? Ô fils d'Adam ! Je t'ai demandé à boire et tu ne m'en as pas donné. Seigneur ! Comment puis-je te donner à boire et Tu es le Seigneur des Mondes. Allah dira : Mon serviteur un tel t'a demandé à boire et tu ne lui en as pas donné. Ne sais-tu pas que si tu lui avais donné à boire, tu aurais trouvé cela auprès de Moi (Moslim).

529. Thawban qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Lorsque le musulman rend visite à son frère musulman malade, il ne cesse d'être au *Khorfat* du Paradis jusqu'à ce qu'il le quitte. On a demandé au Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui : Ô Messager



d'Allah ! Que signifie la *Khorfat* du Paradis ? Ses fruits, répondit-il (Moslim).

530. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté : Un jeune juif qui servait le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui tomba malade. Il lui rendit visite, s'assit auprès de sa tête et lui dit : Convertis-toi à *l'slam*. Le jeune homme regarda son père qui se trouvait chez lui. Celui-ci lui dit : Obéis à Abou Al-Qacem. Ce jeune juif a déclaré sa conversion à l'Islam. Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui le quitta en disant : Louange à Allah qui l'a sauvé de l'Enfer (Al-Bokhari).
- Lire n° 159 et 502.

Chapitre 139. Des invocations en faveur du malade

531. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté : Lorsque quelqu'un se plaignait auprès du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui d'un mal, d'une plaie ou d'un ulcère, il posa son doigt ainsi, (Soufyan ibn 'Ouwayna posa son index sur la terre puis le releva) en disant : Au Nom d'Allah, avec le sable de notre terre et un peu de notre salive, notre malade sera guéri par la volonté de notre Seigneur (Al-Bokhari et Moslim).

532. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté : Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui rendit visite à l'une de ses épouses qui était malade. Il passait sa main droite en disant : Grand Allah ! Seigneur des gens ! Dissipe le mal. Guéris car c'est Toi le Guérisseur. Il n'est de guérison que la Tienne. Une guérison ne laissant aucun mal (Al-Bokhari et Moslim).

533. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a dit une fois à Thabet qu'Allah lui accorde Sa miséricorde : Veux-tu que je te guérisse selon le procédé utilisé par le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui ? Oui, répondit-il. Il a dit: Grand Allah ! Seigneur des gens ! Toi qui dissipe le mal. Guéris car c'est Toi le Guérisseur. Il n'est point d'autre guérisseur en dehors de Toi. Une guérison





ne laissant aucun mal (Al-Bokhari).

534. ‘Othman ibn Abi Al-’Ass qu’Allah l’agrée a rapporté qu’il s’était plaint au Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui d’une douleur qu’il éprouvait. Il lui dit : Pose ta main sur la partie douloureuse de ton corps et dis : Au Nom d’Allah trois fois, et répète sept fois : Je cherche refuge dans la Gloire d’Allah et Sa Puissance contre le mal que je ressens et que je crains (Moslim).

535. Ibn ‘Abbas qu’Allah les agrée a rapporté : Le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui rendit visite à un bédouin malade. Il dit : (comme il le faisait chaque fois) : Pas de mal, ce sera une purification si Allah le veut. (Al-Bokhari).

536. Abou Sa’id Al-Khoudri qu’Allah l’agrée a rapporté que Gabriel se présenta au Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui. Il lui demanda : Ô Mohammed ! Te plains-tu de quelque mal ? Oui, répondit-il. Gabriel dit : Au Nom d’Allah, je te soigne de tout mal dont tu souffres et des méfaits de tout être ou de tout mauvais œil qui t’envie. Qu’Allah te guérisse ! Au Nom d’Allah, je te soigne (Moslim).

Chapitre 140. De la recommandation de s’enquérir de l’état du malade

537. Ibn ‘Abbas qu’Allah l’agrée a rapporté qu’Ali ibn Abi Taleb qu’Allah l’agrée sortait de chez le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui qui agonisait. Les gens lui demandèrent : Ô Abou Al-Hassen ! Comment va ce matin le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui ? Il répondit : Par la grâce d’Allah, il va guérir (Al-Bokhari).



Chapitre 141. De ce que doit dire toute personne dont la mort est imminente

538. ‘Aïsha qu’Allah l’agrée a entendu le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui, en étant appuyé sur moi, dire : Ô Allah ! Pardonne-moi, accorde-moi Ta Miséricorde et fais-moi rejoindre le Compagnon, le Très-Haut (Al-Bokhari et Moslim).

539. ‘Aïsha qu’Allah l’agrée a rapporté qu’elle a vu le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui, alors qu’il était à l’agonie, tremper sa main dans un récipient contenant de l’eau puis la passer sur son visage en disant : Ô Allah ! J’implore Ton aide pour surmonter les affres de la mort et ses tourments (Attirmidhi).

Chapitre 142. De la bienveillance des proches à l’égard du malade

540. ‘Omran ibn Al-Houssayn qu’Allah les agrée a rapporté qu’une femme de la tribu de *Jouhayna* vint trouver le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui, alors qu’elle était enceinte à la suite d’un adultère. Elle lui dit : Ô Messager d’Allah ! J’ai commis un péché, fais-moi subir le châtiment prescrit. Le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui fit appeler son tuteur et lui dit : Traite-la avec bienveillance et lorsqu’elle aura accouché, ramène-la moi. Après l’accouchement, le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui fit appeler la femme et ordonna que ses vêtements soient serrés. Ensuite, elle fut lapidée et dirigea la prière funèbre pour elle (Moslim).

Chapitre 143. De la permission au malade d’exprimer ses souffrances

541. Al-kacem ibn Mohamed a rapporté qu’Aïsha qu’Allah l’agrée s’est écrié :



Oh ! Ma tête ! Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dit : C'est plutôt moi qui devrai dire : Oh ! Ma tête (Al-Bokhari).

542. Ibn Massa'oud qu'Allah l'agrée a rapporté : J'entrai chez le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui alors qu'il était souffrant.
Je le touchai et dis : Tu souffres terriblement ! En effet, répondit-il, je souffre deux fois plus qu'un homme ordinaire (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 144. De l'incitation du moribond à prononcer «il n'y a d'autre divinité qu'Allah»

543. Mou'adh qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui, qui avant sa mort, témoigne qu'il n'y a point de divinité autre qu'Allah entrera au Paradis (Abou Dawoud et Al-Hakem).

544. Abou Sa'id Al-Khoudri qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Répétez au chevet de vos morts : Il n'y a pas de divinité autre qu'Allah (Moslim).

Chapitre 145. Des dires après avoir fermé les yeux d'un mort

545. Oum Salama qu'Allah l'agrée a rapporté : Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui entra chez Abou Salama alors que son regard s'était fixé. Il lui ferma les yeux et dit : Quand l'âme quitte le corps, le regard la suit. Certains membres de la famille du défunt se mirent à hurler, alors le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui leur dit : N'invoquez que le bien pour vous-mêmes car les Anges disent *Amine* après vos invocations. Il ajouta : Ô Allah ! Pardonne à Abou Salama et élève son rang parmi les biens dirigés et fait de sa descendance des bons successeurs à l'avenir. Pardonne-nous et pardonne-lui, Ô Allah ! Elargis sa tombe et illumine-la pour lui (Moslim).



Chapitre 146. Des dires en présence d’un mort

546. Oum Salama qu’Allah l’agrée a entendu le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui dire : Quiconque**,** lorsqu’il est éprouvé par un malheur, dit : Certes, c’est à Allah que nous appartenons et c’est à Lui que nous retournons. Ô Allah ! Rétribue-moi pour cette épreuve et fais-moi substituer ce que j’ai perdu par quelque chose de meilleur. Il sera alors rétribué par Allah, l’Exalté, pour l’épreuve qu’il subit et se verra substitué à ce qu’il aura perdu quelque chose de meilleur. Quand Abou Salama mourut, je dis ce que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui m’a ordonné. Et Allah m’a fait héritier quelqu’un de meilleur qu’est le Messager d’Allah Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui (Moslim).

- Lire n° 19 et 21.

Chapitre 147. De la permission de pleurer le mort

Pour ce qui est des lamentations, elles sont strictement illicites. Et cette question sera évoquée dans le chapitre relatif aux différentes interdictions. Quant aux pleurs, certains Hadiths évoquent leurs interdictions car le défunt est châtié à cause des pleurs de ses proches. Les lamentations sont donc absolument interdites. Par contre, les pleurs sans se griffer le visage et sans se lamenter sont tolérés.

Plusieurs Hadiths appuient ce que nous venons de dire.

547. Ibn ‘Omar qu’Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a rendu visite à Sa’d ibn ‘Oubada accompagné de ‘Abderrahman ibn ‘Awf, Sa’d ibn Abi Waqqas et ‘Abdallah ibn Massa’oud qu’Allah les agrée. Le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui se mit à pleurer. Quand les gens le virent pleurer, ils pleurèrent à leur tour. Il leur dit : N’entendez-vous pas ? Allah ne châtiera ni pour les larmes ni pour la tristesse des cœurs. Mais



Il châtiera ou fera miséricorde par l'usage de celle-ci, en désignant sa langue (Al-Bokhari et Moslim).

548. Oussama ibn Zeyd qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui prit son petit fils mourant**,** alors ses yeux débordèrent de larmes. Sa'd lui dit : Qu'est-ce donc cela ? Ô Messager d'Allah ! Il lui répondit : C'est une miséricorde qu'Allah, l'Exalté, a mis dans les cœurs de ses serviteurs. Certes, Allah accorde Sa miséricorde à ceux qui se montrent miséricordieux (Al-Bokhari et Moslim).

549. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui entra auprès de son fils Ibrahim, qu'Allah l'agrée, qui lançait son dernier soupir. Les yeux du Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui se mirent à verser des larmes. 'Abderrahman ibn 'Awf lui dit : Même toi, Ô Messager d'Allah ! Il répondit : Ô ibn 'Awf ! C'est là une miséricorde. Et il continua à pleurer en disant : Les yeux pleurent et le cœur s'attriste mais nous ne disons que ce qui plait à Allah. Et nous sommes très affligés de nous quitter, Ô Ibrahim ! (Al-Bokhari).

Chapitre 148. De la dissimulation des parties intimes du corps du défunt

550. Abou Rafa' Aslem**,** le serviteur du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui fait laver un défunt sans dévoiler ce qu'il a vu, Allah lui pardonnera quarante fois (Moslim).

Chapitre 149. De la prière et de la présence aux funérailles

551. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction





d'Allah sur lui a dit : Quiconque aura assisté à des funérailles et participé à la prière aura droit à un *Qirat* et quiconque sera resté jusqu'à l'enterrement aura droit à deux *Qirat*. Et qu'est-ce donc deux *Qirat*, lui demanda-t-on ? C'est comme deux montagnes énormes (Al-Bokhari et Moslim).

552. Oum 'Atiya qu'Allah l'agrée a rapporté : On nous a interdit de suivre les cortèges funèbres mais pas de façon catégorique (Al-Bokhari et Moslim).
- Lire n° 269.

Chapitre 150. De la recommandation d'être nombreux à la prière funèbre

553. Marthad ibn 'Abdallah ibn Al-Yazanni a rapporté : Lorsque Malek ibn Houbayra qu'Allah l'agrée dirigeait la prière funèbre à laquelle assistait un nombre peu important de personnes, il les répartissait en trois groupes et disait : Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Lorsque la prière sur un mort est accomplie par trois rangs de fidèles, il aura mérité le Paradis (Abou Dawoud et Attirmidhi).
- Lire n° 269.

Chapitre 151. Des invocations au cours de la prière funèbre

La prière funèbre consiste à faire quatre fois le *Takbir* (Allah est Grand). Après la première, on cherche refuge auprès d'Allah puis on récite la Sourate *Al Fatiha* et on prononce de nouveau le *Takbir*. Après la deuxième fois, on dit : Seigneur Allah ! Béni Mohammed ainsi que ses proches, et le mieux est de terminer par : Comme Tu as béni Ibrahim jusqu'à : Tu es le Loué, le Tout Glorieux. Vient ensuite le troisième *Takbir* et on récite pour le mort et tous les musulmans les invocations que nous citerons dans le Hadih ci-après. Quant au quatrième *Takbir*, on prie par l'invocation la plus recommandée : Grand



Allah ! Ne nous prive pas de sa rétribution et épargnez nous de la discorde après lui. Pardonne-nous ainsi que lui.

Il est préférable de prolonger la prière durant le quatrième *Takbir* contrairement à la pratique courante et ce, en référence au Hadith d'Ibn Abou Al-Awfa.

Pour ce qui est des Hadiths recommandés après le troisième *Takbir*, nous citerons :

554. 'Awf ibn Malek qu'Allah l'agrée a rapporté : J'ai assisté à une prière funèbre dirigée par le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui et j'ai appris de ses invocations ce qui suit : Ô Allah ! Pardonne-lui et accorde-lui Ta Miséricorde ! Montre-Toi indulgent à son égard ! Accorde lui Ton pardon ! Accueille-le avec bienveillance. Fais de sa tombe une demeure spacieuse et purifie-le des péchés avec de l'eau, de la neige et de la grêle comme on purifie un linge blanc des impuretés ! Accorde-lui une demeure meilleure que la sienne et une famille meilleure que la sienne ainsi qu'une épouse meilleure que la sienne et fais-le accéder au Paradis ! Préserve-le du châtiment de la tombe et des tourments de l'Enfer ! A tel point que j'eusse souhaité être à la place du défunt (Moslim).

555. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté : Lorsque le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui faisait la prière des funérailles, il disait : Ô Allah ! Pardonne à nos vivants et à nos morts, aux jeunes et aux personnes âgés, aux hommes et aux femmes, aux présents et aux absents ! Ô Allah ! Celui d'entre nous que Tu maintiens en vie, fais-le vivre conformément à l'Islam, et celui d'entre nous que tu as rappelé, qu'il meurt croyant. Ô Allah ! Ne nous prive pas de sa récompense et épargne-nous de la discorde après lui (Attirmidhi).

556. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Lorsque vous accomplissez la prière sur le mort, priez pour lui avec sincérité (Abou Dawoud).



557. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit pendant la prière funèbre : Ô Allah ! Tu es Son seigneur, c'est Toi qui l'as créé et c'est Toi qui l'as guidé vers l'Islam ! C'est Toi qui as repris son âme et Tu connais mieux que quiconque ce qu'elle dissimule et ce qu'elle dévoile. Nous venons vers Toi en intercesseur pour lui et T'implorons de lui accorder Ton pardon (Abou Dawoud).

Chapitre 152. De la recommandation de hâter les funérailles

558. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Hâtez les funérailles. Si le mort était pieux, vous lui faites ainsi du bien. Et s'il était autrement, c'est un mal dont vous déchargerez vos épaules (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 153. De l'empressement de l'acquittement de la dette du défunt

559. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : L'âme du croyant demeure liée jusqu'à l'acquittement de sa dette (Attirmidhi).

Chapitre 154. De l'exhortation près de la tombe

560. 'Ali qu'Allah l'agrée a rapporté : Nous étions présents à un enterrement à *Baqi' Al Gharqad* lorsque le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui vint vers nous. Il s'assied et nous nous assîmes autour de lui. Il tenait à la main une petite baguette ; il baissa la tête et se mit à gratter le sol avec cette baguette puis il dit : Chacun d'entre-vous a une place prédéterminée en Enfer ou au Paradis. Ô Messager d'Allah ! Ne pouvons-nous pas compter sur nos actions ? Lui demanda-t-on. Oeuvrez car chacun est prédisposé à l'action pour laquelle il a été créé (Al-Bokhari et Moslim).





Chapitre 155. Des invocations en faveur du défunt après son enterrement

561. Abou 'Amr 'Othman ibn 'Affan qu'Allah l'agrée a rapporté : Après l'enterrement, le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui se tenait près de la tombe et disait : Invoquez le pardon d'Allah à votre frère et implorez Allah pour qu'il soit ferme dans ses réponses car en ce moment, on l'interroge (Abou Dawoud).

Chapitre 156. De l'aumône et des invocations pour le défunt

Allah, l'Exalté, a dit :
Ceux qui sont venus après eux disent : Notre Seigneur ! Pardonne-nous ainsi qu'à nos frères qui nous ont précédés dans la foi (59.10).

562. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté qu'un homme a dit au Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui : Ma mère est morte subitement. Je pense si elle avait pu parler, elle aurait donné l'aumône. Aura -t-elle une rétribution si je la fais en son nom? Oui, répondit-il (Al-Bokhari et Moslim).

563. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Quand l'homme meurt, ses œuvres cessent d'exister hormis trois choses : une aumône dont les bienfaits demeurent, un savoir utile et bénéfique ou un bon fils qui lui invoquera Allah (Moslim).

Chapitre 157. De l'éloge des hommes au défunt

564. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté : Au passage d'un cortège funéraire, les gens dirent du bien du mort. Alors le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Il en sera ainsi. Puis un autre cortège fut passé. Ils dirent du mal du mort. le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dit : Il en sera ainsi.



‘Omar ibn Al-Khattab qu’Allah l’agrée demanda : Qu’est-ce qui sera ainsi ? Pour le premier, vous avez dit du bien, alors il sera au Paradis. Et vous avez dit du mal du deuxième, c’est l’Enfer qui lui est dû. Vous êtes les témoins d’Allah sur terre (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 158. De la récompense due à la personne ayant perdu des petits enfants

565. Anas qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Tout musulman qui aura perdu trois enfants en bas âge entrera au Paradis grâce à sa miséricorde envers eux (Al-Bokhari et Moslim).

566. Abou Sa’id Al-Khoudri a rapporté : Une femme vint voir le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui et lui dit : Ô Messager d’Allah ! Les hommes sont les seuls à bénéficier de tes Hadiths. Consacre nous une journée où nous pourrions venir te voir afin que tu nous enseignes de ce qu’Allah t’as appris. Réunissez-vous tel jour, lui dit-il. Elles se réunirent alors et le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui leur enseigna de ce qu’Allah lui a appris. Puis il dit : Toute femme parmi vous qui aura perdu trois enfants en bas âge sera protégée de l’Enfer grâce à eux. Et si elle n’en a perdu que deux ? Demanda une femme. Deux également, répondit-il (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 159. De la nécessité de pleurer et de craindre le Jour Ultime en passant près des tombeaux des injustes

567. Ibn ‘Omar qu’Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui, lorsqu’ils arrivèrent à *Al Hijr*, les ruines de *Thamoud*, a dit à ses compagnons : N’entrez pas dans le territoire de ces damnés que si vous êtes en pleurs sinon vous risqueriez d’avoir leur propre sort (Al-Bokhari et Moslim).



Dans une autre version, il est rapporté que lorsque le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui passa près du territoire de *Thamoud*, il dit : N'entrez pas dans les demeures de ceux qui ont fait du tort à eux-mêmes que si vous êtes en pleurs afin de ne pas subir le même sort qu'eux. Puis il se voila la face et accéléra les pas jusqu'à ce qu'il eût traversé la vallée.



LE LIVRE DU VOYAGE

Chapitre 160. De la recommandation de voyager le jeudi matin

568. Ka'b ibn Malek qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui sortit pour la bataille de Tabouk, le jeudi, car il privilégiait cette journée (Al-Bokhari et Moslim).
Dans une autre version rapportée par les deux *Sahih*, le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui ne sortait que le jeudi.

569. Sakhr ibn Wada'a Al-Ghamidi qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Grand Allah ! Accorde Ta bénédiction à Ma communauté pour les actions réalisées tôt le matin. Et lorsqu'il envoyait une troupe en mission ou une armée, il le faisait de bonne heure. Sakhr, qui était commerçant, expédiait sa marchandise tôt le matin. C'est ainsi qu'il devint un homme fortuné et riche (Abou Dawoud et Attirmidhi).

Chapitre 161. De la recommandation d'être en compagnie

570. Ibn 'Omar qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Si les gens connaissaient de la solitude de ce que j'en connais, aucun cavalier ne voyagerait seul la nuit (Al Boukhari).

571. Abou Sa'id et Abou Hourayra qu'Allah les agrée ont rapporté que le Prophète



prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Lorsque trois hommes voyagent ensemble, qu'ils désignent un chef parmi eux (Abou Dawoud).

Chapitre 162. Des règles à suivre au cours du voyage

572. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Quand vous êtes en voyage et vous traversez une terre fertile, laissez les chameaux paître à leur guise. Et si la terre est aride, accélérez leur marche pour qu'ils ne soient pas atteints par une maladie cérébrale. Et si vous campez la nuit, mettez-vous à l'écart de la route car c'est le chemin des animaux et le refuge des insectes (Moslim).

573. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Voyagez de nuit car les distances s'accourcissent la nuit .
(Abou Dawoud).

574. Sahl ibn 'Amr qu'Allah l'agrée a rapporté : Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui passa près d'un chameau dont le dos semble collé au ventre. Il dit : Craignez Allah pour ces bêtes muettes ! Montez dessus lorsqu'elles sont saines et (préservez-les) saines pour les manger (Abou Dawoud).

575. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté : Quand nous campions quelque part, nous ne faisions aucune prière avant de détacher les bêtes (Abou Dawoud).

Chapitre 163. De l'aide à apporter au compagnon de voyage

576. Jabeur qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui voulait partir en expédition. Il dit : Ô exilés et partisans ! Certains parmi vos frères n'ont ni biens ni familles. Que chacun de vous s'adjoigne deux ou trois hommes. Si bien que certains d'entre nous se relayaient avec



les autres sur une même monture. J'ai moi-même pris deux ou trois hommes avec lesquels je relayais sur mon chameau (Abou Dawoud).

577. Jabeur qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui se mettait toujours à l'arrière du convoi. Prenant soin des plus faibles en les faisant monter en croupe et invoquant Allah en leur faveur (Abou Dawoud).

- Lire n° 163.

Chapitre 164. Des dires en enfourchant sa monture

Allah, l'Exalté, a dit :

Celui qui vous a fait une monture à partir des navires et des bêtes sur lesquels vous vous installez. Vous vous souviendrez alors des bienfaits de votre Seigneur. Une fois installés, vous direz : Gloire à Celui qui a mis ceci à notre disposition, alors que nous n'aurions pu nous-mêmes les soumettre. Certes, nous retournerons à notre Seigneur (43.12-14).

578. Ibn 'Omar qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, lorsqu'il s'installait sur son chameau pour partir en voyage, disait trois fois : Allah est le Plus Grand ! Puis il ajoutait : Gloire à Celui qui nous a soumis ceci alors que nous n'aurions pas été capables par nous-mêmes. Certes, à notre Seigneur nous retournerons. Ô Allah ! Nous T'implorons de nous accorder la piété et la vertu au cours de notre voyage et d'accomplir les œuvres qui T'agréent. Ô Allah ! Rends ce voyage aisé pour nous et fais raccourcir pour nous la distance ! Ô Allah ! Tu es le Compagnon de voyage et c'est Toi le Protecteur auprès des nôtres. Ô Allah ! Je me mets sous Ta protection contre la peine du voyage et la morosité des paysages et le mauvais retour aux biens et aux familles. A son retour, il disait également cela en ajoutant : Nous voici de retour repentants, adorant notre Seigneur et Lui adressant nos louanges (Moslim).



Chapitre 165. Des invocations à prononcer par le voyageur

579. Jabeur qu'Allah l'agrée a rapporté : En gravissant une colline, nous disions: Allah est le plus Grand et quand nous la descendions, nous glorifions Allah (Al-Bokhari).

580. Ibn 'Omar qu'Allah les agrée a rapporté : Lorsque le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui revenait du *Hadj* (grand pèlerinage) ou de la *'Omra* (petit pèlerinage), chaque fois qu'il atteignait le sommet d'une colline ou autre, il louait la grandeur d'Allah trois fois et disait : Il n'y a pas de divinité autre qu'Allah, l'Unique, sans nul autre associé. C'est à Lui qu'appartient le Royaume et c'est à Lui la Louange. Il est l'Omnipotent. Nous revenons repentants, adorateurs, prosternés, adressant les louanges à notre Seigneur. Allah a été fidèle à Sa promesse. Il a accordé la victoire à Son serviteur et vaincu les coalisés à Lui Seul (Al-Bokhari et Moslim).

581. Abou Moussa Al-Ash'ari qu'Allah l'agrée a rapporté : Nous étions en voyage avec le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui. Chaque fois que nous nous approchions d'une vallée, nous disions : Allah est le Plus Grand ! En élevant les voix. Alors le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dit : Ô gens ! Ne vous vous fatiguez pas. Celui que vous invoquez n'est ni sourd ni absent. Il est plutôt avec vous. Il entend et Il est proche de vous (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 166. De l'invocation d'Allah au cours du voyage

582. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dit a dit : Trois invocations sont exaucées sans doute : Celle de l'opprimé, celle du voyageur et celle du père contre son enfant (Abou Dawoud et Attirmidhi).



Chapitre 167. Des invocations à dire en craignant des gens

583. Abou Moussa Al-Ash'ari qu'Allah l'agrée a rapporté que lorsque le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui craignait un groupe de gens, il disait : Ô Allah ! Nous Te demandons de retourner contre eux leurs mauvaises intensions. Et nous implorons Ta protection contre leurs méfaits (Abou Dawoud et Annassaï)

Chapitre 168. Des dires au moment du campement

584. Khawla bent Hakim qu'Allah l'agrée a rapporté qu'elle a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Quiconque installe un campement et dit : J'implore la protection d'Allah par Sa parole révélée contre les méfaits de ses créatures sera préservé de tout mal jusqu'à ce qu'il quitte ce camp (Moslim).

Chapitre 169. De la recommandation au voyageur de hâter son retour chez lui

585. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Le voyage est une sorte de châtiment qui prive quiconque de sa nourriture, de sa boisson et de son sommeil. Dès que l'un de vous a réalisé le but de son voyage, qu'il s'empresse de retourner chez lui (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 170. De la préférence de rentrer chez soi de jour

586. Jabeur qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Lorsque l'un de vous s'absente longtemps, il est déconseillé de rentrer chez lui la nuit. Dans une autre version, il est rapporté





que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a interdit à l'homme de rentrer chez lui la nuit (Al-Bokhari et Moslim).

587. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui ne rentrait jamais chez lui la nuit mais le faisait le matin ou l'après-midi (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 171. Des invocations à dire au moment de s'approcher de chez soi

588. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté : Nous rentrions du voyage avec le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui et lorsque nous aperçûmes Al Médina, il dit : Nous voilà de retour repentants, adorateurs et Lui adressant les louanges. Il ne cessa de répéter cela jusqu'à l'arrivée à Al Médina (Moslim).

Chapitre 172. De la recommandation de prier dans la mosquée dès son retour

589. Ka'ab ibn Malek qu'Allah l'agrée a rapporté que lorsque le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui rentra du voyage, il alla à la mosquée pour y accomplir deux *Rak'at* (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 173. De l'interdiction à la femme de voyager seule

590. Ibn 'Abbas qu'Allah les agrée a rapporté qu'il a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Un homme ne peut s'isoler avec une femme qu'en présence d'un proche parent. Une femme ne peut voyager qu'avec un proche parent. Un homme lui demanda : Ô Messager d'Allah ! Mon épouse est allée accomplir le *Hadj* alors que je me suis porté volontaire pour telle expédition. Dépêche-toi et rejoins ta femme pour accomplir le pèlerinage



avec elle, lui dit le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui (Al-Bokhari et Moslim).

591. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Il est illicite pour toute femme qui croit en Allah et au Jour de la Résurrection d'effectuer un voyage durant un jour et une nuit sans être accompagné d'un proche parent (Al-Bokari et Moslim).



LE LIVRE DES VERTUS

Chapitre 174. Des vertus de la lecture du Coran

592. Abou Oumama qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Réciter le Coran car le Jour de la Résurrection, Il intercèdera en votre faveur (Moslim).

593. Annawas ibn Sam'an qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Le Jour de la Résurrection, le Coran sera appelé à comparaître avec ses pratiquants dans la vie ici-bas dont les sourates *Al Baqara* et *Al 'Omrân* arrivent en premier lieu pour témoigner en faveur de ceux qui les ont mis en pratique (Moslim).

594. 'Othman ibn 'Affan qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Le meilleur d'entre vous est celui qui a appris le Coran et l'a enseigné (Al-Bokhari).

595. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui récite le Coran et en excelle sera réuni avec les nobles Anges vertueux. Et celui qui récite difficilement le Coran sera doublement rétribué (Al-Bokhari et Moslim).

596. Abou Moussa Al-Ash'ari qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière



et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Le croyant qui récite le Coran est comparable au cédrat. Son odeur est aussi agréable que sa saveur. Le croyant qui ne récite pas le Coran est comparable à la datte dépourvue de parfum mais son goût est agréable. L'hypocrite qui récite le Coran est comparable au myrte. Son odeur est agréable mais son goût est amer. Et l'hypocrite qui ne récite pas le Coran est comparable à la coloquinte qui est sans odeur mais au goût amer (Al-Bokhari et Moslim).

597. 'Omar ibn Al-Khattab qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Allah fera élever par ce livre certains peuples et en rabaissera d'autres (Moslim).

598. Ibn Massa'oud qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui lit une lettre du Coran sera récompensé par une bonne action et cette dernière sera multipliée dix fois plus. Je ne dis pas que *Alif*, *Lam*, *Mim* constituent une seule lettre mais bien *Alif* est une lettre, *Lam* est une lettre et *Mim* est une lettre (Attirmidhi).

599. Ibn 'Omar qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : La jalousie n'est permise qu'en deux choses : Un homme à qui Allah a accordé de mémoriser le Coran et qu'il ne cesse de réciter en priant une partie du jour et une partie de la nuit. Et un homme à qui Allah a accordé une fortune et qu'il ne cesse de dépenser en aumônes une partie du jour et une partie de la nuit (Al-Bokhari et Moslim).

600. 'Abdallah ibn 'Amr ibn Al-'Ass qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : On dira le Jour de la Résurrection au lecteur assidu du Coran : Lis et ascends-toi et psalmodie comme tu le faisais dans la vie ici-bas. Ta place sera déterminée au dernier verset que tu auras récité (Abou Dawoud et Attirmidhi).



Chapitre 175. De l'obligation de lire régulièrement le Coran

601. Abou Moussa qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Lisez régulièrement le Coran car par Celui qui tient l'âme de Mohammed entre Ses mains, il s'échappe plus vite qu'un chameau entravé (Al-Bokhari et Moslim).

602. Ibn 'Omar qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui lit constamment le Coran est comparable à un chameau entravé. S'il l'habitue à l'attacher, il le garde mais s'il le relâche, il s'en va (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 176. De la recommandation d'embellir la voix en lisant le Coran

603. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Allah n'a nullement écouté quelqu'un comme il a écouté un Prophète ayant une belle voix récitant le Coran à ton audible (Al-Bokhari et Moslim).

604. Al-Bara ibn 'Azeb qu'Allah les agrée a rapporté qu'il a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui réciter au cours de la prière du soir (*Al 'Isha*) la sourate : *Wettini Wezzeytouni*. Je n'ai jamais entendu de voix plus belle. (Al-Bokhari et Moslim).

605. Abou Moussa Al-Ash'Ari qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, lui a dit : Tu es doté d'une voix aussi belle que celle de David (Al-Bokhari et Moslim).
Dans la version de Moslim, il est rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, lui a dit : Si seulement tu m'avais vu hier pendant que je t'écoutais réciter le Coran.



Chapitre 177. De l'incitation à réciter certains sourates et versets

606. Abou Sa'id Rafe' ibn Al-Mou'alla qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui**,** lui a dit : Veux-tu que je te dise quelle est la sourate la plus importante du Coran avant que tu ne sorte de la mosquée ? Il me prit par la main et lorsque nous fûmes sur le point de sortir, je lui dis : Ô Messager d'Allah ! Tu m'as dit que tu allais m'apprendre la plus importance sourate du Coran. Il répondit : Il s'agit de la sourate *Al Fatiha* : (*Louage à Allah, Seigneur des mondes*…). Il s'agit des sept versets thuriféraires et le Coran sublime qui m'a été révélé (Al-Bokhari).

607. Abou Sa'id Al-Khoudri qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit, en récitant : *Dis : Il n'y a autre divinité qu'Allah* (sourate *Al Ikhlas*) : Par Celui qui tient mon âme dans Sa main, elle équivaut le tiers du Coran.

Dans une autre version, il est rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit à ses compagnons : L'un de vous serait-il capable de réciter le tiers du Coran en une nuit ? Cela leur sembla difficile et ils dirent : L'un d'entre nous pourrait-il faire cela ? Ô Messager d'Allah ! Il récite la sourate *Al Ikhlas* et dit : elle constitue le tiers du Coran (Al-Bokhari).

608. 'Oqba ibn 'Ameur qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Sais-tu quels sont les versets qui ont été révélés cette nuit dont on a jamais vu de pareils ? la sourate *Al Falaq* et la sourate *Annas* (Moslim).

609. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Il existe dans le Coran une sourate qui comporte trente versets ayant intercédé pour un homme jusqu'à ce que ses péchés lui soient pardonnés. C'est la sourate *Al Moulk* (Abou Dawoud et Attirmidhi).



610. Abou Massa'oud Al-Badri qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Quiconque récite au cours de la nuit les deux derniers versets de la sourate *Al Baqara* sera préservé de tout désagrément (Al-Bokhari et Moslim).

611. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Ne faites pas de vos demeures des cimetières. Le Satan s'échappe de la maison où est récitée la sourate *Al Baqara* (Moslim).

612. Oubey ibn Ka'b qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Ô Abou Al-Mondher ! Sais-tu quel est le verset le plus important du Livre d'Allah ? Je répondis : *Allah, nulle divinité autre que Lui, le Vivant, qui subsiste par soi-même*. Il me toucha alors la poitrine en disant : Que la science comble Abou Al-Mondher (Moslim).

613. Abou Addarda qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Quiconque aura appris les dix premiers versets de la sourate *Al Kahf* sera préservé de l'Antéchrist.
Dans une autre version : Les dix derniers versets de la sourate *Al Kahf* (Moslim).

Chapitre 178. De la recommandation de lire le Coran en groupe

614. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Tout groupe de personnes qui se réunit dans l'une des demeures d'Allah pour psalmodier le Livre d'Allah et l'étudier en commun sera envahi par la sérénité, couvert par la Miséricorde d'Allah, entouré par les Anges et Allah évoquera ces personnes à ceux qui sont auprès de Lui (Moslim).



Chapitre 179. Des vertus des ablutions

Allah, l'Exalté, a dit :
Ô vous qui avez cru ! Quand vous vous levez pour accomplir la prière lavez-vous le visage… Allah ne veut pas vous causer de gêne, mais Il veut vous purifier et achever les bienfaits qu'Il vous accorde. Vous serez peut-être ainsi reconnaissants (5.6).

615. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Le croyant aura une parure qui couvrira toutes les parties de son corps touchées par les ablutions (Moslim).

616. 'Othman ibn 'Affan qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Toute personne qui s'applique en faisant ses ablutions verra ses péchés sortir de son corps et même par ses ongles (Moslim).

617. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Voulez-vous que je vous indique l'œuvre par laquelle Allah efface les péchés et élève les degrés ? Certes, Ô Messager d'Allah ! Répondirent les compagnons. Parfaire les ablutions malgré les désagréments, multiplier les pas vers les mosquées et y attendre les prières l'une après l'autre. Telle doit être votre consécration pour la cause d'Allah. Telle doit être votre consécration pour la cause d'Allah (Moslim).

618. 'Omar ibn Al-Khattab qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Quiconque s'applique en faisant ses ablutions puis dit : Je témoigne qu'il n'y a pas de divinité autre qu'Allah, l'Unique, sans nul autre associé et je témoigne que Mohammed est Son serviteur et Son Messager se verra ouvrir les huit portes du Paradis afin de choisir celle par laquelle il veut y entrer (Moslim).



Attirmidhi ajouta : Grand Allah ! Fais que je sois parmi ceux qui se repentent et Fais que je sois parmi ceux qui se purifient.

- Lire n° 16 et 84.

Chapitre 180. De la vertu de l'appel à la prière

619. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Si les gens savaient la vertu de l'appel à la prière et celle du premier rang et qu'ils ne puissent avoir d'autres moyens leur permettant d'atteindre cette vertu, ils auraient eu recours au tirage au sort. Et s'ils savaient le mérite qu'il y a à se rendre tôt à la mosquée, ils y auraient accouru. Et s'ils savaient le mérite qu'il y a en accomplissant la prière de l'aube et celle du soir, ils y seraient venus même en rampant (Al-Bokhari et Moslim).

620. 'Abdallah ibn 'Abderrahman ibn Abi Sa'sa'a a rapporté que Abou Sa'id Al-Khoudri qu'Allah l'agrée lui a dit : Je vois que tu aimes les moutons et le désert. Lorsque tu es avec tes moutons ou dans le désert et que tu appelles à la prière, élève la voix car aucun *djinn* ou être humain ou autre créature ne peut entendre la voix du *muezzin* sans qu'il ne témoigne en sa faveur le Jour de la Résurrection. Abou Sa'id a entendu cela du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui (Al-Bokhari).

621. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Lorsque s'élève l'appel à la prière, Satan s'enfuit en lâchant un pet afin de ne pas entendre l'appel à la prière. Dès que l'appel s'achève, il revient sur ses pas jusqu'au moment du second appel. Là, il s'échappe de nouveau jusqu'à la fin du second appel. A ce moment là, il retourne afin de radoter à celui qui prie de se rappeler ceci ou cela de ce qu'il a oublié auparavant afin de perturber sa prière et ne sachant plus où il en est (Al-Bokhari et Moslim).



622. ‘Abdallah ibn ‘Amr ibn Al-’Ass qu’Allah les agrée a rapporté qu’il a entendu le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui dire : Lorsque vous entendez le *muezzin* appeler à la prière, répéter ce qu’il dit puis invoquez la bénédiction d’Allah pour moi car quiconque le fait une fois pour moi, Allah le bénira dix fois plus. Ensuite implorez Allah de m’accorder, *Al Wassila*, qui est une position au Paradis auquel ne peut accéder qu’un seul des serviteurs d’Allah et j’espère être celui-là. Celui qui demande pour moi *Al Wassila* aura droit à mon intercession auprès d’Allah (Moslim).

623. Jabeur qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Quiconque dit lorsqu’il entend l’appel à la prière : Ô Allah ! Seigneur de cet appel éternel, de cette prière sur le point de s’accomplir, accorde à Mohammed *Al Wassila* et la prééminence et fais le ressusciter dans la position éminente que Tu lui as promise, il aura droit à mon intercession le Jour de la Résurrection (Al-Bokhari).

624. Sa’ad ibn Abi Waqqas qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Quiconque dit lorsqu’il entend le *muezzin* : Je témoigne qu’il n’y a pas de divinité autre qu’Allah, l’Unique, sans nul autre associé et que Mohammed est Son serviteur et Son Messager, j’agrée Allah pour Seigneur, Mohammed pour Messager et l’Islam pour religion verra ses péchés pardonnés (Moslim).

625. Anas qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Les invocations entre le premier et le second appel à la prière ne seront pas rejetées (Abou Dawoud et Attirmidhi).

Chapitre 181. De la vertu des prières

Allah, l’Exalté, a dit:

Certes, la prière détourne les turpitudes et les actes répréhensibles (29.45).



626. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Que pensez-vous si l'un d'entre vous avait un fleuve devant sa porte et qu'il s'y lavait cinq fois par jour, resterait-il la moindre saleté ? Non, il ne restera rien de ses impuretés, répondit-on. Il dit : Il en est de même des cinq prières par lesquelles Allah efface les péchés (Al-Bokhari et Moslim).

627. 'Othman ibn 'Affan qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Tout musulman qui se prépare à accomplir la prière après s'être appliqué dans les ablutions, le recueillement et la prosternation se verra pardonner ses péchés qui l'ont précédé tant qu'il n'a pas commis de péché majeur et ce, durant toute la vie (Moslim).

- Lire n° 85, 268 et 271.

Chapitre 182. Du mérite des prières de l'aube et du milieu d'après-midi

628. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Des Anges de la nuit et des Anges du jour se succèdent auprès de vous et ils se réunissent au cours de la prière de l'aube et celle du milieu d'après-midi. Ensuite, ceux qui ont passé la nuit auprès de vous remontent au ciel et Allah leur demandera, tout en le Sachant mieux qu'eux : Dans quel état aviez-vous laissé Mes serviteurs ? Nous les avions laissés entrain d'accomplir la prière et lorsque nous étions venus les voir, ils étaient en prière (Al-Bokhari et Moslim).

629. Bourayda qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Quiconque néglige la prière du milieu d'après-midi verra ses œuvres échouées (Al-Bokhari).

- Lire n° 86 et 271.



Chapitre 183. Du mérite de la marche pour se rendre à la mosquée

630. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui fait ses ablutions chez lui puis se rend à l'une des demeures d'Allah pour accomplir l'un des devoirs prescrits par Allah, l'un de ses pas lui pardonnera un péché et l'autre l'élèvera d'un degré (Moslim).

631. Oubey ibn Ka'b qu'Allah l'agrée a rapporté : L'un des *Ansar* dont la demeure était la plus éloignée avait l'habitude de n'y manquer aucune prière. On lui dit : Pourquoi n'achètes-tu pas un âne pour te rendre à la mosquée dans l'obscurité et dans la canicule. Il dit : Je ne serais pas heureux d'avoir une demeure à côté de la mosquée. Je voudrais que chaque pas pour aller à la mosquée et en revenir me soit rétribué. Allah t'a déjà compté tout ça, lui dit le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui (Moslim).

632. Abou Moussa qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Quiconque aura la rétribution la plus importante est celui dont la demeure est la plus éloignée de la mosquée. Et quiconque attend l'Imam pour accomplir la prière aura une rétribution plus importante que celui qui l'accomplit chez lui puis s'en dort (Al-Bokhari et Moslim).

633. Bourayda qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Annoncez à ceux qui se rendent à la mosquée en marchant dans l'obscurité, qu'ils se réjouiront de la lumière parfaite le Jour de la Résurrection (Abou Dawoud et Attirmidhi).

634. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Voulez-vous que je vous indique l'œuvre par laquelle Allah efface les péchés et confère une position élevée ? Certes,



Ô Messager d'Allah ! Il dit : Parfaire les ablutions malgré les désagréments, multiplier les pas vers les mosquées et y attendre les prières l'une après l'autre. Telle doit être votre consécration pour la cause d'Allah. Telle doit être votre consécration pour la cause d'Allah (Moslim).

- Lire n° 78.

Chapitre 184. Du mérite d'attendre la prière

635. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : L'un de vous ne cesse d'être en état de prière tant que celle-ci le retient, ce qui l'empêche de retourner chez lui (Al-Bokhari et Moslim).

636. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Les Anges ne cessent de saluer l'un de vous tant qu'il demeure dans le lieu où il accomplit la prière en état de pureté rituelle, en disant : Ô Allah ! Pardonne lui, Grand Allah ! Accorde-lui Ta miséricorde (Al-Bokhari).

Chapitre 185. Du mérite de la prière en groupe

637. Ibn 'Omar qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : La prière en groupe est meilleure que la prière individuelle de vingt sept degrés (Al-Bokhari et Moslim).

638. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté qu'un homme aveugle vint trouver le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui et lui dit : Ô Messager d'Allah ! Je n'ai pas de guide pour me conduire à la mosquée. Il lui demanda de lui accorder l'autorisation d'accomplir la prière chez lui. Il la lui accorda. En le quittant, le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui le rappela



et lui demanda : Entends-tu l'appel à la prière ? Oui, dit-il. Alors, tu dois y répondre (Moslim).

639. Ibn Massa'oud qu'Allah l'agrée a rapporté : Celui qui serait heureux de rencontrer demain Allah, l'Exalté, en tant que musulman, doit veiller à l'accomplissement des prières là où il entend l'appel. En effet, Allah a prescrit à votre Prophète et bénédiction d'Allah sur lui les voies de la bonne direction et ces prières en font partie. Et si vous aviez accompli la prière chez vous comme la faisait ce retardataire dans sa demeure, vous auriez négligé la tradition de votre Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui. Et si vous aviez délaissé cette tradition, vous vous seriez égarés. J'ai constaté que dans notre groupe, seul un hypocrite avéré délaisse cette tradition. C'est ainsi qu'il est arrivé qu'un homme fût traîné entre deux personnes pour le mettre au rang (Moslim).

Dans une autre version, il est rapporté : Le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui nous a enseigné les voies de la bonne direction telle que la prière accomplie dans la mosquée d'où on entend l'appel.

640. Abou Addarda qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Quand trois hommes se réunissent dans un village ou un désert et qu'ils n'accomplissent pas la prière ensemble, Satan les domine. Alors, veillez à faire la prière en commun car le loup ne dévore du troupeau que la brebis isolée (Abou Dawoud).

Chapitre 186. De l'incitation à accomplir la prière de l'aube et du soir en groupe

641. 'Othman ibn 'Affan qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Quiconque accomplit la prière du soir en groupe est comparable à celui qui passe la moitié de la nuit à prier.



Et quiconque accomplit la prière de l’aube en groupe, c’est comme s’il avait prié toute la nuit (Moslim).

642. Abou Hourayra qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Il n’y a pas de prière plus pénible à accomplir pour les hypocrites que celles de l’aube et du soir. Et s’ils en savaient leur mérite, ils y viendraient même en rampant (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 187. De l’obligation d’accomplir assidûment les prières prescrites

Allah, l’Exalté, a dit :
Accomplissez vos prières avec assiduité et en particulier la prière médiane (2.238).
S’ils se repentent, accomplissent la prière et acquittent l’aumône légale, laissez leur la voie libre (9.5).

643. Ibn Massa’oud qu’Allah l’agrée a rapporté qu’il a demandé au Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui : Quelle est l’œuvre la plus méritoire ? Il lui répondit : La prière à l’heure prescrite. Et puis quoi d’autre ? La bienveillance envers les parents. Et puis quoi d’autre ? La lutte pour la cause d’Allah .
(Al-Bokhari et Moslim).

644. Ibn ‘Omr qu’Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : L’Islam repose sur cinq piliers : Le témoignage qu’il n’y a de divinité autre qu’Allah et que Mohammed est le Messager d’Allah, l’accomplissement de la prière, l’acquittement de l’aumône légale, le pèlerinage aux Lieux Saints et l’accomplissement du jeûne du mois de *Ramadhan* (Al-Bokhari et Moslim).



645. Jabeur qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Ce qui sépare l'homme du polythéisme et de la mécréance c'est la prière (Moslim).

646. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : La première œuvre pour laquelle le serviteur rendra compte le Jour de la Résurrection sera la prière. Si elle a été faite correctement, il aura gagné et réussi sinon il aura perdu et échoué. S'il manque quelque chose à l'accomplissement du devoir prescrit, Allah, l'Exalté et le Glorifié, dira : Voyez si Mon serviteur a accompli quelque œuvre surérogatoire qui complèterait ce qui manque à l'accomplissement du devoir prescrit. Il en sera de même de toutes les autres œuvres (Attirmidhi).

- Lire n° 141.

Chapitre 188. Du mérite de se mettre au premier rang pendant la prière

647. Jabeur ibn Samoura qu'Allah les agrée a rapporté : Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui nous a dit : Pourquoi ne formez-vous pas des rangs bien droits comme le faisaient les Anges devant leur Seigneur ? Ô Messager d'Allah ! Et comment s'alignent les Anges devant leur Seigneur ? Avons-nous demandé. Ils complètent progressivement les rangs en se tenant bien serrés (Moslim).

648. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Le meilleur rang des hommes est le premier. Le pire est le dernier. Quant aux femmes, le meilleur rang est le dernier, le pire est le premier (Moslim).

649. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah



sur lui a dit : Alignez vos rangs car l'alignement du rang est un complément de la prière (Al-Bokhari et Moslim).

Dans une version d'Al-Bokhari, il est rapporté que l'alignement parfait des rangs fait partie de l'accomplissement de la prière.

650. Anno'man ibn Bashir qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui veillait à l'alignement de nos rangs comme si on alignait des tasses jusqu'à ce qu'il ait vu que nous avions compris ce qu'il attendait de nous**.** Une fois, alors qu'il était sur le point de prononcer le *Takbir*, il vit un homme dont la poitrine dépassait le niveau de l'alignement des rangs. Il dit : Ô Serviteurs d'Allah ! Alignez vos rangs sinon Allah suscitera des divergences entre vous (Moslim).

651. Ibn 'Omar qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Alignez-vous en rangs, rapprochez vos épaules, occupez les espaces vides, acceptez les remarques de vos frères et ne laissez pas des interstices pour Satan. Quiconque comble un vide dans un rang, Allah le comblera (de ses faveurs). Et celui qui rompt un rang, Allah le privera (de ses faveurs) (Abou Dawoud).

652. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Complétez le premier rang puis celui qui le succède. S'il doit y avoir un manque, qu'il soit dans le dernier rang (Abou Dawoud).

- Lire n° 619.

Chapitre 189. De la vertu de la succession des prières surérogatoires aux prières prescrites

653. Oum Habiba qu'Allah l'agrée a rapporté qu'elle a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Tout musulman qui prie Allah, l'Exalté,



chaque jour en faisant douze *Rak'at* en dehors des prières prescrites, Allah lui édifiera une demeure au Paradis (ou bien une demeure lui sera édifiée) (Moslim).

654. Ibn 'Omar qu'Allah les agrée a rapporté : J'ai accompli en compagnie du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui deux *Rak'at* avant la prière du milieu de la journée et deux après, deux *Rak'at* après la prière du vendredi et deux après la prière du crépuscule ainsi que deux après la prière du soir (Al-Bokhari et Moslim).

655. 'Abdallah ibn Moughaffal qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Entre deux appels à la prière, il y a une prière. Entre deux appels à la prière, il y a une prière. Entre deux appels à la prière, il y a une prière. Il a dit à la troisième : Pour celui qui veut l'accomplir (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 190. De la recommandation d'accomplir deux *Rak'at* surérogatoires le matin

656. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté que parmi les prières surérogatoires, le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui ne s'attachait à accomplir des prières surérogatoires plus que les deux *Rak'at* de l'aube (Al-Bokhari et Moslim).

657. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Les deux *Rak'at* de l'aube sont préférables à tous les biens de ce monde (Moslim).
Dans une autre version : Elles sont pour moi préférales à tout ce qu'il y a dans ce bas monde (Al-Bokhari et Moslim).



Chapitre 191. Du raccourcissement de la prière d'avant l'aube

658. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui effectuait les deux *Rak'at* de la prière d'avant l'aube si brièvement que je me demandais s'il avait eu le temps de réciter la sourate d'*Al Fatiha* (Al-Bokhari et Moslim).

659. Hafsa qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, lorsqu'il entendait l'appel à la prière du matin et que l'aube apparaissait, effectuait deux *Rak'at* brèves (Al-Bokhari et Moslim).

Dans une version de Moslim : Lorsque l'aube se levait, le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui n'effectuait que deux *Rak'at* brèves.

660. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a récité au cours de la prière de l'aube les deux sourates : *Al Kafiroun*, *Dis : Ô vous les mécréants !* Et : *Al Ikhlas*, *Dis : Il est Allah, l'Unique* (Moslim).

Chapitre 192. De la relaxation après la prière d'avant l'aube

661. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui accomplissait onze *Rak'at* entre la prière de la nuit et celle de l'aube, il saluait après deux *Rak'at* et terminait par une *Rak'at*. A la fin de l'appel de la prière de l'aube dont ses premières lueurs apparaissaient à l'horizon et quand le *muezzin* revient, il se levait pour faire deux *Rak'at* brèves puis il s'allongeait sur son côté droit jusqu'au deuxième appel à la prière (Moslim).



Chapitre 193. De l'accomplissement de la prière surérogatoire du midi

662. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui accomplissait chez elle quatre *Rak'at* avant la prière du midi. Il sortait ensuite pour diriger la prière. En rentrant chez lui, il effectuait deux *Rak'at*. Le soir, il dirigeait la prière du crépuscule et accomplissait deux *Rak'at* à son retour à la maison. Il dirigeait après la prière du soir et à son retour chez lui, il effectuait encore deux *Rak'at* (Moslim).
- Lire n° 654.

Chapitre 194. De l'accomplissement de la prière surérogatoire de l'après-midi

663. Ibn 'Omar qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Allah accorde Sa miséricorde à celui qui accomplit quatre *Rak'at* avant la prière de l'après-midi (Abou Dawoud et Attirmidhi).

Chapitre 195. De l'accomplissement de la prière surérogatoire avant et après le crépuscule

664. 'Abdallah ibn Moughaffal qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Priez avant le crépuscule, et à la troisième fois il ajouta : Pour celui qui veut le faire (Al-Bokhari).
- Lire n° 654.

Chapitre 196. De l'accomplissement de la prière surérogatoire avant et après la prière du soir

- Lire n° 654 et 655.



Chapitre 197. De la prière surérogatoire du vendredi

665. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Quand l'un de vous achève la prière du vendredi, qu'il la suive de quatre *Rak'at* (Moslim).

Chapitre 198. De la recommandation de faire la prière surérogatoire chez soi

666. Zeyd ibn Thabet qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Ô gens ! Accomplissez la prière surérogatoire dans vos demeures car la meilleure est celle qui est faite chez soi hormis les prières prescrites (Al-Bokhari et Moslim).

667. Ibn 'Omar qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Faites vos prières dans vos demeures et ne les prenez pas comme des tombeaux (Al-Bokhari et Moslim).

668. 'Omar ibn 'Ata a rapporté que Nafa' ibn Joubayr l'a envoyé chez Assayeb, le neveu de Namir, pour s'informer sur ce que Mou'awiya l'a remarqué pendant la prière. Il lui répondit : Certes, j'ai fait la prière du vendredi avec lui dans sa loge. Quand l'Imam salua, j'ai changé de place et je priai. En rentrant, il envoya me chercher et me dit : Ne répète pas ce que tu as fait. Quand tu termines la prière du vendredi, ne la fait pas suivre immédiatement d'une autre avant que tu n'entretiennes avec quelqu'un ou que tu sortes car le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui nous a ordonnés de ne plus faire une prière à la suite d'une autre avant qu'on ait des entretiens avec autrui ou qu'on sorte (Moslim).



Chapitre 199. De l'incitation à faire la prière du *Witr*

669. 'Ali qu'Allah l'agrée a dit : Le *Witr* n'est pas aussi obligatoire que la prière prescrite mais le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui l'a décrété, en disant : Allah est l'Unique (*Al Witr*) et il aime le *Witr*. Faites donc la prière du *Witr*, Ô gens du Coran ! (Abou Dawoud et Attirmidhi).

670. Ibn 'Omar qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Faites que votre dernière prière de nuit soit le *Witr* (Al-Bokhari et Moslim).

671. Abou Sa'id Al-Khoudri qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Accomplissez le *Witr* avant la prière de l'aube (Moslim).

672. Jabeur qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui craint de ne pas se réveiller à la fin de la nuit, qu'il fasse le *Witr* à son début. Mais celui qui a espoir de se réveiller, qu'il le fasse car la prière faite à la fin de la nuit sera comme témoin de préférence (Moslim).

Chapitre 200. Du mérite de la prière surérogatoire du *Dhouha*

673. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a dit : le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui m'a recommandé de jeûner trois jours chaque mois, de faire deux *Rak'at* du *Dhouha* et d'accomplir une *Rak'at* (*Witr*) avant de dormir (Al-Bokhari et Moslim).

674. Oum Hani qu'Allah l'agrée a dit : Je me rendis chez le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, en l'année de la conquête de Makka. Je le trouvai



entrain de se laver. Quand il eut fini, il accomplit la prière du *Dhouha* en faisant huit *Rak'at* (Al-Bokhari et Moslim).

- Lire n° 74.

Chapitre 201. De la permission d'accomplir la prière du *Dhouha* dès le lever du soleil

675. Zeyd ibn Arqam qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a vu des gens faire la prière du *Dhouha*. Il dit : Ne savez-vous pas que la prière du *Dhouha* en dehors de cette heure est préférable car le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : La prière des pénitents se situe au moment où les petits chameaux ressentent l'intensité de la chaleur (Moslim).

Chapitre 202. De l'incitation à faire la prière de la salutation de la mosquée

676. Abou Qatada qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Quand l'un de vous entre à la mosquée, qu'il fasse deux *Rak'at* avant de s'asseoir (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 203. De l'incitation à faire deux *Rak'at* après les ablutions

677. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Ô Bilal ! Parle-moi de la bonne œuvre que tu as faite en Islam car j'ai entendu le craquement de tes souliers devant moi au Paradis. Il lui répondit : L'œuvre dont j'attends la plus grande récompense est ceci : Je n'ai jamais fait les ablutions du jour ou de nuit sans accomplir autant de prières que j'ai pues (Al-Bokhari et Moslim).



Chapitre 204. De la vertu du jour de vendredi

Allah, l'Exalté, a dit :

Lorsque la prière est terminée, dispersez-vous sur terre, recherchez la grâce d'Allah et L'invoquez davantage. Peut-être réussiriez-vous (62.10).

678. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Le meilleur jour où se lève le soleil est le vendredi car en ce jour, Adam fut crée, fut entré au Paradis et en fut sorti (Moslim).

679. Abou Hourayra et Ibn 'Omar qu'Allah les agrée ont rapporté qu'ils ont entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire du haut de sa chaire : Que les gens ne manquent plus les prières du vendredi sinon Allah scellera sur leurs cœurs, ensuite ils seront inscrits parmi les distraits (Moslim).

680. Abou Sa'id Al-Khoudri qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Les ablutions majeures du vendredi sont obligatoires pour tous ceux qui ont atteint la puberté (Al-Bokhari et Moslim).

681. Salmen qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Tout homme, se lavant le jour du vendredi, se purifiant autant qu'il pouvait le faire, se parfumant, se rendant tôt à la mosquée, en évitant de ne pas passer entre deux fidèles, faisant la prière prescrite et écoutant attentivement le prône de l'Imam, les péchés qu'il aura commis d'un vendredi à un autre lui seront pardonnés (Al-Bokhari).

682. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui, le jour du vendredi, fait les



ablutions majeures et se rend à la mosquée de bonheur sera comparable à celui qui sacrifie une chamelle. Celui qui se rend dans la deuxième heure sera comparable à celui qui sacrifie une vache. Celui qui se rend à la troisième heure sera comparé à celui qui sacrifie un bélier cornu. Celui qui se rend à la quatrième heure sera comparable à celui qui sacrifie une poule. Et celui qui se rend à la cinquième heure est comparable à celui qui sacrifie un œuf. Lorsque l'Imam commence son sermon, les Anges se rassemblent pour écouter les invocations d'Allah (Al-Bokhari et Moslim).

683. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a évoqué le jour du vendredi, en disant : En ce jour-ci, il y a une heure où tout musulman, en faisant sa prière, demande quelque chose à Allah, elle lui sera exaucée (Al-Bokhari et Moslim).

684. Aws ibn Aws qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Le meilleur de vos jours est le vendredi, multipliez la prière sur moi, en ce jour-ci, car elle me sera transmise (Abou Dawoud).
- Lire n° 83.

Chapitre 205. Du mérite de veiller pour la prière nocturne

Allah, l'Exalté, a dit :
Et de la nuit, veille en prière surérogatoire de ta part. Ton Seigneur te ressusciterait-t-il en une posture glorieuse ? (17.79).
Leurs flancs s'arrachent à leurs lits (32.16).
Ils dormaient seulement une courte partie de la nuit (51.17).

685. Salem ibn 'Abdallah ibn 'Omar ibn Al-Khattab qu'Allah les agrée, d'après son père, a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Il se peut que 'Abdallah soit le meilleur des hommes s'il priait la nuit. Salem ajouta : Après cela, 'Abdallah ne dormait que peu la nuit (Al-Bokhari et Moslim).





686. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Satan fait trois nœuds sur la nuque de l'un de vous lorsqu'il dort. A chaque nœud, il dit : Une longue nuit t'es consacrée, dors. Si l'homme se réveille et invoque Allah, l'Exalté, un nœud se détachera. S'il fait ses ablutions, un autre se détachera et s'il accomplit la prière, le troisième se dénouera. Le matin, il se réveille actif et de bonne humeur. Sinon il aura l'âme pervertie et sera paresseux (Al-Bokhari- Moslim).

687. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Le meilleur jeûne après *Ramadhan* est le jeûne du moi de *Mouharram*. Et la meilleure prière après les prières prescrites est la prière nocturne (Moslim).

688. Ibn 'Omar qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : La prière nocturne s'accomplit à raison de deux *Rak'at* de façon successive. Mais si on craint d'être surpris par la prière de l'aube, on fait une seule *Rak'at* (le *Witr*) (Al-Bokhari et Moslim).

689. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui priait la nuit onze *Rak'at* et restait prosterné le temps de réciter cinquante versets avant de lever la tête. Puis il faisait deux *Rak'at* avant la prière de l'aube, ensuite il dormait sur son côté droit jusqu'à ce que le *muezzin* vint l'appeler à la prière (Al-Bokhari).

690. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui s'endormait au début de la nuit et se réveillait à sa fin pour prier (Al-Bokhari et Moslim).

691. Jabeur qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Au cours de la nuit, il y a un moment durant lequel tout musulman qui invoquerait Allah pour qu'Il lui accorde un bien de



ce bas-monde ou de l'au-delà, aura son vœu exaucé tous les soirs (Moslim).

692. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui quand il se réveillait pour prier, il entamait sa prière par deux *Rak'at* légères (Moslim).

693. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Qu'Allah accorde Sa miséricorde à l'homme qui se réveille la nuit pour prier et réveille ensuite sa femme. Si elle refuse, il lui jette de l'eau sur le visage. Et qu'Allah accorde Sa miséricorde à la femme qui se réveille la nuit pour faire la prière et réveille ensuite son mari. S'il refuse, elle lui jette de l'eau sur le visage (Abou Dawoud).

694. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Si, en priant la nuit, l'un de vous somnole, qu'il aille dormir jusqu'à ce qu'il n'ait plus sommeil. Car s'il accomplit la prière en somnolant, il est possible qu'au lieu d'implorer Allah, il s'insulte lui-même (Al-Bokhari et Moslim).

695. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Si l'un de vous se réveille la nuit pour prier et commet des fautes en récitant le Coran sans qu'il sache ce qu'il dit, qu'il aille se coucher (Moslim).
- Lire n° 65, 103 et 104.

Chapitre 206. De l'accomplissement des prières du *Tarawih* au mois de *Ramadhan*

696. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui incita ses compagnons à accomplir les prières du *Tarawih* durant le mois de *Ramadhan* sans les ordonner de façon catégorique



en leur disant : Celui qui prie au *Ramadhan* avec foi et désir de récompense, ses péchés antérieurs seront pardonnés (Moslim).

Chapitre 207. De la vertu de l'adoration d'Allah pendant la nuit du destin (*al Qadr*) et de son apparition

Allah, l'Exalté, a dit :

Nous L'avons révélé en la nuit du destin. Nuit unique, en vérité, que la nuit du destin. La nuit du destin vaut plus que mille mois. Les Anges et l'Esprit y descendent avec toutes sortes de décisions, sur ordre de leur Seigneur. Paix, soit-elle, jusqu'au lever du soleil de l'aurore (97.1-5).

Certes, Nous L'avons fait descendre au cours d'une nuit bénie (44.3).

697. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Quiconque passe la nuit du destin à prier, mû par la foi et le désir de la récompense, Allah lui pardonnera tous ses péchés antérieurs (Al-Bokhari et Moslim).

698. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui faisait sa retraite spirituelle durant les dix derniers jours du *Ramadhan*. Il disait : Attendez la nuit du destin durant les dix derniers jours du *Ramadhan* (Al-Bokhari et Moslim).

699. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, lorsqu'il ne restait du mois de *Ramadhan* que les dix derniers jours, il veillait la nuit, réveillait ses femmes et redoublait de zèle religieux (Al-Bokhari et Moslim).

700. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a dit : Ô Prophète ! Si je savais en quelle nuit serait la nuit du destin, que pourrais-je dire ? Il répondit : Dis Ô Allah ! Tu es Celui qui pardonne et Tu aimes le pardon. Pardonne-moi (Attirmidhi).



Chapitre 208. Du mérite de l'usage du *Siwak*

701. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Si je ne craignais pas d'imposer à ma communauté -ou aux gens-, je les ordonnerais à utiliser le *Siwak* avant chaque prière (Al-Bokhari et Moslim).

702. Chourayh ibn Hani a rapporté : J'ai demandé à 'Aïsha qu'Allah l'agrée : Quelle était la première chose que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui faisait en rentrant chez lui ? Elle répondit : Se purifier la bouche avec le *Siwak* (Moslim).

703. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Le *Siwak* purifie la bouche et agrée à Allah (Annissaï et Ibn Khouzayma).

704. Ibn 'Omar qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Taillez les moustaches et laissez pousser la barbe (Al-Bokhari et Moslim).

705. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Cinq actes font partie de l'innéité de l'homme : La circoncision, se raser le bas ventre, se tailler les ongles, s'épiler les aisselles et se raser les moustaches (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 209. De l'obligation de s'acquitter de la *Zakat*

Allah, l'Exalté, a dit :

Accomplissez la prière et acquittez-vous de l'aumône légale (2.43).

On leur avait seulement ordonné d'adorer Allah comme de vrais croyants qui Lui rendent un culte pur, d'être assidu à la prière et de s'acquitter de



l'aumône légale. Telle est la vraie religion (98.5).
Prélève une aumône sur leurs biens pour les purifier et les bénir (9.103).

706. Ibn 'Abbas qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui envoya Moua'dh qu'Allah l'agrée aux habitants du Yémen, en lui disant : Invite-les à témoigner qu'il n'y a de divinité autre qu'Allah et que Mohammed est le Messager d'Allah. S'ils t'en obéissent, fais-leur savoir qu'Allah leur a prescrit cinq prières le jour et la nuit. S'ils t'en obéissent, fais-leur savoir qu'Allah leur a prescrit une aumône qui sera prélevée des biens des riches pour être donnée à leurs pauvres (Al-Bokhari et Moslim).

707. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté : Quand le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui mourut et que Abou Bakr qu'Allah l'agrée le succéda au pouvoir, un certain nombre d'arabes devinrent apostats. 'Omar qu'Allah l'agrée lui dit : Comment vas-tu combattre ces gens ? Alors que le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : J'ai été ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils témoignent qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah. Celui qui la prononce, ses biens et son sang seront préservés (à moins qu'il ne commette des actions illicites qui le rendront coupable à l'égard de l'Islam). Et Allah en règlera le compte. Abou bakr a dit alors : Par Allah, je combattrai celui qui fait séparer la prière de l'aumône légale car cette dernière est obligatoire pour le bien. Au Nom d'Allah, s'il me refusait un bout de corde qu'ils payaient au Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, je les combattrai à cause de cela. 'Omar qu'Allah l'agrée a dit : Par Allah, Allah a inspiré Abou Bakr pour combattre car je reconnais que c'était la vérité (Al-Bokhari et Moslim).

708. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Tout détenteur d'or ou d'argent qui ne s'acquitte pas de l'aumône légale, On lui préparera le Jour de la Résurrection des plaques métalliques chauffées au feu de l'Enfer et avec lesquelles on lui



brûlera le flanc, le front et le dos. Chaque fois que ces plaques sont refroidies, elles seront de nouveau réchauffées en un jour dont la durée est de cinquante mille ans. Lorsqu'Allah aura jugé tous Ses serviteurs, ce détenteur verra alors son chemin au Paradis ou bien en Enfer (Al-Bokhari et Moslim).

709. Jarir ibn 'Abdallah qu'Allah l'agrée a rapporté : J'ai prêté serment le jour de l'allégeance au Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui concernant l'accomplissement de la prière, l'acquittement de l'aumône légale et le conseil à prodiguer à chaque musulman (Al-Bokhari et Moslim).
- Lire n° 644.

Chapitre 210. De l'obligation du jeûne de *Ramadhan*

Allah, l'Exalté, a dit :
Ô vous croyants ! Le jeûne vous est prescrit comme il a été prescrit aux générations précédentes…jusqu'à : En ce mois de Ramadhan, le Coran fut révélé comme guide pour les gens et comme preuve de bonne voie et de discernement parfait. Quiconque d'entre vous verra la nouvelle lune, qu'il jeûne le mois entier. Quant au malade et au voyageur, ils compenseront les jours non jeûnés par un nombre de jours équivalents (1. 183-185).

710. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Allah, Puissance et Gloire à Lui a dit : Tout ce que fait le fils d'Adam lui appartient hormis le jeûne, il M'est approprié et que Je rétribue Moi-même. Le jeûne est une protection. Quand vous jeûnez, évitez d'être grossiers et bruyants. Lorsque quelqu'un vous injurie ou vous provoque, dites : Je suis en état de jeûne. Par Celui qui tient l'âme du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, l'haleine du jeûneur est plus agréable à Allah que le parfum du musc. Le jeûneur se réjouira deux fois : La première, quand il rompt son jeûne et la deuxième, quand il rencontrera son Seigneur (Al-Bokhari et Moslim).



711. Sahl ibn Sa'd qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Au Paradis, il y a une porte appelée *Arrayène*, par où entreront les jeûneurs le Jour de la Résurrection et personne d'autre n'y entrera. On appellera : Où sont les jeûneurs ? Ils se lèveront et y entreront et nulle autre personne n'y entrera. Quand ils entreront, la porte sera fermée de façon à ce que personne ne puisse y accédeer (Al-Bokhari et Moslim).

712. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Lorsque *Ramadhan* arrive, les portes du Paradis s'ouvrent, les portes de l'Enfer se ferment et les démons sont enchaînés (Al-Bokhari et Moslim).

713. Abou Sa'id Al-Khoudri qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Tout serviteur qui jeûne un jour pour Allah aura, grâce à ce jour, le visage éloigné du feu de l'Enfer pendant soixante dix ans (Al-Bokhari et Moslim).

714. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Jeûner en voyant la nouvelle lune et rompez le jeûne dès que vous la voyez également. Au cas où sa vision se révélait impossible, continuez à jeûner jusqu'au trentième jour de *Cha'bane.*
(Al-Bokhari et Moslim).
Dans une version de Moslim, il est rapporté : Si la vision de la nouvelle lune s'avère difficile, jeûnez trente jours.

Chapitre 211. De la générosité et de la bienfaisance au mois de *Ramadhan*

715. Ibn 'Abbas qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui était le plus généreux des hommes pendant le



mois de *Ramadhan*. Il était aussi plus généreux lorsque Gabriel le rencontrait chaque nuit de *Ramadan* pour lui enseigner le Coran. Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, quand Gabriel le rencontrait, était certes plus généreux que le vent qui amène la pluie (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 212. De l'interdiction de faire précéder *Ramadhan* par le jeûne

716. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Que l'un de vous ne jeûne jamais un ou deux jours avant *Ramadhan* à moins qu'il ne soit un homme qui a l'habitude de jeûner. Dans ce cas, il peut jeûner (Al-Bokhari et Moslim).

717. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Quand il ne reste du mois de *Cha'bane* que sa deuxième moitié, ne jeûnez plus (Attirmidhi).

718. 'Ammar ibn Yasser qu'Allah les agrée a dit : Celui qui jeûne le jour du doute, désobéit Abou Al-Qacem prière et bénédiction d'Allah sur lui (Abou Dawoud et Attirmidhi).

Chapitre 213. Des invocations à dire lors de la lunaison

719. Talha ibn 'Oubaydallah qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui**,** en apercevant la nouvelle lune, dit : Ô Allah ! Quelle soit une nouvelle lune de sécurité et de foi, de salut et de l'Islam. Mon Seigneur et le Tien, c'est Allah. Quelle soit une nouvelle lune de raison et de bien (Attirmidhi).



Chapitre 214. Du mérite du *Souhour*

720. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Prenez le *Souhour* (le dernier repas de la nuit) car ce repas comporte une bénédiction (Al-Bokhari et Moslim).

721. Ibn 'Omar qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui avait deux *muezzins*, Bilal et Ibn Oum Maktoum. Le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Bilal appelle à la prière quand il fait encore nuit. Mangez donc et buvez jusqu'à ce que ibn Oum Maktoum appelle à son tour à la prière. Ibn 'Omar ajoute : Entre les deux appels, il ne s'écoulait que le temps qu'il faut pour que Bilal descende et Ibn Oum Maktoum monte (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 215. Du mérite de hâter la rupture du jeûne (*l'Iftar*)

722. Sahl ibn Sa'ad qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Les gens ne cesseront d'être dans la bonne foi tant qu'ils hâtent l'*Iftar* (la rupture du jeûne) (Al-Bokhari et Moslim).

723. Salmen ibn Ameur Adhabi, le compagnon, qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Lorsque l'un de vous rompt son jeûne, qu'il prenne une datte. S'il n'en trouve pas, qu'il boive de l'eau, étant moyen de purification (Abou Dawoud et Attirmidhi).

Chapitre 216. De l'obligation de tenir sa langue

724. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Quand l'un de vous est dans son jour de jeûne, qu'il soit ni grossier ni bruyant. Si un homme l'injure ou le combat, qu'il dise : Je suis à jeûn (Al-Bokhari et Moslim).



725. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui ne renonce pas de mentir ou d'agir faussement, Allah n'a nul besoin qu'il s'abstienne de sa nourriture et de sa boisson (Al-Bokhari).

Chapitre 217. Des questions se rapportant au jeûne

726. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Si l'un de vous, pendant qu'il jeûne, mange ou boit par oubli, qu'il continue son jeûne car c'est Allah qui l'a nourri et désaltéré (Al-Bokhari et Moslim).

727. Laqit ibn Sabra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : J'ai demandé au Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui de m'informer sur les ablutions. Il dit : Applique-toi lorsque tu fais tes ablutions, fais passer de l'eau entre tes doigts, rince-toi longuement le nez sauf dans le cas où tu jeûne (Abou Dawoud et Attirmidhi).

728. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté que l'aube survenait alors que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui était en état d'impureté rituelle à la suite de rapports intimes. Il faisait ses ablutions majeures et jeûnait (Al Bokhari et Moslim).

Chapitre 218. Du mérite de jeûner les mois sacrés

729. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté : Le mois durant lequel le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui jeûnait le plus souvent était le mois de *Cha'bane* qu'il jeûnait en entier.

Dans une autre version : Il jeûnait le mois de *Cha'bane* presque tous les jours.

- Lire n° 687.



Chapitre 219. Du mérite de jeûner les dix premiers jours de *Dhoul-Hijja*

730. Ibn ‘Abbas qu’Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Les jours où on l’on faisait des bonnes œuvres ne sont pas plus aimés par Allah que ces jours-ci (les dix premiers jours de *Dhoul-Hijja*. On demanda : Ô Messager d’Allah ! Même pas la lutte sainte pour la cause d’Allah ? Il répondit : Même pas la lutte sainte pour la cause d’Allah à moins que ce ne soit un homme qui, partant volontairement pour combattre, muni de ses biens, n’en revint ni lui ni ses biens (Al Bokhari).

Chapitre 220. Du mérite de jeûner les jours de *‘Arafa*t, *‘Achoura* et *Tassou’a*

731. Abou Qatada qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a été interrogé au sujet du jeûne du jour de *‘Arafa*t. Il répondit : Il efface les péchés commis l’année passée et l’année en cours (Moslim).

732. Ibn ‘Abbas qu’Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a jeûné le jour de *‘Achoura* (le dixième jour de *Mouharram*) et a ordonné qu’on le jeûne (Al Bokhari et Moslim).

733. Ibn ‘Abbas qu’Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Si je savais que je vivrais jusqu’à l’année prochaine, je jeûnerais *Tassou’a* (le neuvième jour de *Mouharram*) (Moslim).

Chapitre 221. De la recommandation de jeûner six jours de *Chawal*

734. Abou Ayyoub qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction



d'Allah sur lui a dit : Celui qui jeûne *Ramadhan* et poursuit son jeûne pendant six jours du mois de *Chawal*, c'est comme s'il avait jeûné toute sa vie (Moslim).

Chapitre 222. De la recommandation de jeûner lundi et jeudi

735. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui attendait avec impatience le jeûne du lundi et du jeudi (Attirmidhi).

Chapitre 223. De la recommandation de jeûner trois jours de chaque mois

Il est préférable de jeûner durant les journées blanches (dont les nuits sont éclairées par la lune), à savoir les treizième, quatorzième et quinzième jours. Il est dit également qu'il s'agit du douzième, treizième et quatorzième jour.

736. 'Abdallah ibn 'Amr ibn Al 'Ass qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Jeûner durant trois jours de chaque mois équivaut au jeûne ininterrompu (Al-Bokhari et Moslim).

737. Abou Dhar qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Si tu jeûnes trois jours du mois, qu'ils soient le treizième, le quatorzième et le quinzième (Attirmidhi).

738. Ibn 'Abbas qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui tenait toujours à jeûner les jours de pleine lune qu'il soit en ville ou en voyage (Annissaï).

- Lire n° 673.



Chapitre 224. Du mérite d’offrir un repas à un jeûneur

739. Zeyd ibn Khaled Al-Jouhani qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Celui qui offre un repas à un jeûneur aura une rétribution comparable à la sienne sans que cela ne fait diminuer en rien la récompense du jeûneur (Attirmidhi).

740. Anas qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui se rendit chez Sa’ad ibn ‘Oubada qu’Allah l’agrée. Celui-ci lui apporta du pain et de l’huile. Il en mangea. Le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui dit alors : Les jeûneurs ont rompu leur jeûne chez vous. Les hommes pieux ont pris de votre nourriture et les Anges ont prié sur vous (Abou Dawoud)



LE LIVRE DE LA RETRAITE SPIRITUELLE

Chapitre 225. De la retraite pendant le mois de *Ramadhan*

741. Ibn ‘Omar qu’Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui se livrait à la retraite spirituelle dans les dix derniers jours du mois de *Ramadhan* (Al-Bokhari et Moslim).

742. ‘Aïsha qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui faisait la retraite spirituelle dans les dix derniers jours de *Ramadhan* jusqu’à ce qu’il fut rappelé à Allah, qu’Il soit Glorifié et Exalté. Après lui, ses femmes continuèrent d’accomplir la retraite spirituelle. (Al-Bokhari et Moslim).



LE LIVRE DU PÈLERINAGE

Chapitre 226. De l'obligation et de la vertu d'accomplir le pèlerinage

Allah, l'Exalté, a dit :

Les gens qui ont les moyens sont tenus envers Allah d'accomplir le pèlerinage. Et celui qui mécroit, Allah se passe largement des mondes (3.97).

743. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui nous dit dans son sermon : Ô gens ! Allah vous a prescrit le pèlerinage. Accomplissez-le donc. Un homme demanda : Doit-on le faire chaque année ? Ô Messager d'Allah ! Il se tut alors que l'homme répétait sa question trois fois. Si j'avais dis oui, le pèlerinage aurait été obligatoire et vous n'aurez pu plus le faire, répondit le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui en ajoutant : Lorsque je m'abstiens de vous répondre, n'insistez pas car les communautés qui vous ont précédés sont vouées à la perte par les questions incessantes et les divergences qu'elles ont eues avec leurs prophètes. Si je vous ordonne quelque chose, acquittez-vous en du mieux que vous pouviez. Mais si je vous interdis quelque chose, ne la faites pas (Moslim).

744. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui fut interrogé : Quelle est la meilleure des œuvres ? Il répondit : La foi en Allah et en Son Prophète. Y a-t-il autre



chose ? Il dit : La lutte sainte pour la cause d'Allah. Y a-t-il autre chose ? Un pèlerinage pieusement accompli (Al-Bokhari et Moslim).

745. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Celui qui accomplit le pèlerinage sans avoir commis ni grossièreté ni turpitude, reviendra chez lui aussi pur que le jour où sa mère l'a mis au monde (Al-Bokhari et Moslim).

746. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Entre deux *'Omra*, il existe une expiation. Et un pèlerinage pieusement accompli n'a d'autre récompense que le Paradis (Al-Bokhari et Moslim).

747. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Il n'y a point de jour au cours duquel Allah affranchit du feu de l'Enfer plus de serviteurs que le jour de *'Arafat*. (Moslim).

748. Ibn 'Abbas qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Une *'Omra* pieuse accomplie au mois de *Ramadhan* équivaut à un pèlerinage accompli en ma compagnie (Al-Bokhari et Moslim).

749. Ibn 'Abbas qu'Allah les agrée a rapporté qu'une femme a dit : Ô Messager d'Allah ! prière et bénédiction d'Allah sur lui, le devoir du pèlerinage qu'Allah a prescrit a été ordonné alors que mon père était vieillard et ne pouvait se maintenir sur une monture. Pourrais-je accomplir le pèlerinage à sa place ? Oui, répondit-il (Al-Bokhari et Moslim).
- Lire n° 644 et 123.



LE LIVRE DE LA LUTTE SAINTE

Chapitre 227. De l'obligation de la lutte sainte

Allah, l'Exalté, a dit :

Livrez une guerre totale contre les polythéistes comme ils vous combattent tous, et sachez qu'Allah est avec ceux qui Le craignent (9.36).

Le combat vous est prescrit, il vous est, cependant, désagréable. Or il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose qui, toutefois, est un bien. Et il se peut que vous aimiez une chose alors qu'elle vous est mauvaise. Allah est l'Omniscient et vous ne l'êtes pas (2.216).

Légèrement ou lourdement équipés, engagez vous au combat et luttez avec vos biens et votre vie pour la cause d'Allah (9.41).

Certes, Allah a récompensé les croyants par le Paradis en échange de leur vie et leurs biens. Ils combattent pour la cause d'Allah. Ils tuent aussi bien qu'ils sont eux-mêmes tués. C'est une vraie promesse d'Allah dans la Thora, l'Evangile et le Coran. Et qui donc tient son pacte mieux qu'Allah ! Réjouissez-vous de l'échange que vous avez fait. Voilà donc le grand succès (9.111).

Ne seraient pas égaux ceux d'entre les croyants qui demeurent chez eux, à l'exception des infirmes, et ceux qui combattent avec leurs biens et leur vie pour la cause d'Allah. Allah préfère davantage ceux qui combattent avec leurs biens et leur vie à ceux qui s'abstiennent de combattre. Allah a promis à tous ceux-ci la bonne récompense. Allah préfère les combattants aux abstenants par une immense rétribution. Il les élève auprès de Lui de



plusieurs degrés en leur accordant pardon et miséricorde. Allah est Clément et Compatissant (4.95-96).

Ô Vous qui croyez ! Vous indiquerai-je une sorte de transaction qui vous sauvera d'un châtiment douloureux : Vous croyez en Allah et en Son Messager et vous combattez pour la cause d'Allah avec vos biens et votre vie. Voilà un bien pour vous si vous saviez. Allah vous pardonnera vos péchés, Il vous fera entrer dans des Jardins où coulent les ruisseaux dans les demeures agréables dans les Jardins d'Aden. Voilà donc le grand succès. Autre chose que vous aimez, un secours venant d'Allah et une prompte victoire et annonce la bonne nouvelle aux croyants (61.10-13).

Les versets relatifs à ce chapitre sont forts connus.

750. Abou Dhar qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a demandé au Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui : Quelle est la meilleure des œuvres ?
Il répondit : La foi en Allah et la lutte sainte pour la cause d'Allah .
(Al-Bokhari et Moslim).

751. Sahl ibn Sa'ad qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Consacrer un jour pour la cause d'Allah vaut mieux que tous les biens de la vie ici-bas. La place qu'occupe le fouet de l'un d'entre vous par rapport au Paradis vaut mieux que tous les biens de ce monde.
Et chaque pas fait pour la cause d'Allah est préférable à tous les biens de ce monde ici-bas (Al-Bokhari et Moslim).

752. Foudhala ibn 'Oubayd qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Lorsque quelqu'un meurt, toutes ses œuvres prennent fin hormis celui qui combat pour la cause d'Allah. Il verra ses œuvres fructifiées jusqu'au Jour de la Résurrection et sera préservé des tourments de la tombe (Abou Dawoud et Attirmidhi).

753. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et



bénédiction d'Allah sur lui a dit : Tout homme blessé pour la cause d'Allah viendra le Jour de la Résurrection avec sa blessure saignante. Sa couleur est celle du sang et son odeur est celle du musc (Al-Bokhari et Moslim).

754. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté qu'on a demandé au Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui : Quelle est l'œuvre qui équivaut le combat pour la cause d'Allah ? Il répondit : Vous n'en seriez pas capables. Ils lui reposèrent deux ou trois fois de suite la même question et la réponse fut toujours la même. Puis il ajouta : Celui qui combat pour la cause d'Allah est comparable au jeûneur qui passe toutes ses nuits à prier et soumis à Allah par la lecture de Ses versets sans qu'il ne s'affaiblisse de la prière et du jeûne et ce, jusqu'à ce que le combattant pour la cause d'Allah revienne (Al-Bokhari et Moslim).

755. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Au Paradis, il y a cent grades qu'Allah a préparés pour ceux qui combattent pour la cause d'Allah. Entre deux grades, il existe une distance comme celle qui sépare le ciel de la terre (Al-Bokhari).

756. Abou Bakr ibn Abi Moussa Al Ash'ari a rapporté qu'il a entendu son père qu'Allah l'agrée, alors qu'il était en face de l'ennemi, dire : Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Les portes du Paradis sont à l'ombre des épées. Un homme mal vêtu se leva et dit : Ô Abou Moussa ! Est-ce bien toi qui a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire cela ? Oui, lui répondit-il. Il retourna alors à ses compagnons et leur dit : Je vous fais mes adieux. Puis il brisa le fourreau de son sabre et le jeta. Il se lança ensuite vers l'ennemi en brandissant son épée et combattit jusqu'à ce qu'il fût tué (Moslim).

757. Abou 'Abs 'Abderrahman ibn Joubayr qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Les pieds d'un serviteur



qui se sont couverts de poussières pour la cause d'Allah ne seront pas touchés par le feu (Al-Bokhari).

758. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté qu'un jeune homme de *Aslem* dit au Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui : Ô Messager d'Allah ! Je souhaite partir au combat mais je n'ai pas de quoi m'équiper. Il lui répondit : Vois voir un tel. Il avait préparé tout son équipement mais il est tombé malade. Le jeune homme se rendit chez lui et lui dit : Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui te salue et te demande de me donner ton équipement. Celui-ci appela alors sa femme et lui dit : Ô Telle ! Donne-lui tout mon équipement sans en rien retenir. Par Allah, n'en garde rien, il se peut qu'il t'attire la bénédiction (Moslim).

759. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Quiconque entre au Paradis n'aimerait pas revenir au monde ici-bas où il ne possède rien, à l'exception du martyr qui désire retourner sur terre pour être tué à dix reprises et se réjouir de la haute considération qui en découle.

Dans une autre version : De ce qu'il apprécie du mérite du martyr (Al-Bokhari et Moslim).

760. 'Abdallah ibn 'Amr ibn Al 'Ass qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Allah pardonne tout au martyr à l'exclusion de ses dettes (Moslim).

761. Samoura qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : J'ai vu cette nuit deux hommes venir chez moi. Ils m'ont fait monter sur un arbre et m'ont fait entrer dans une très belle maison que je n'en ai jamais vue de plus belle. Ils m'ont dit : Cette maison est la demeure des martyrs (Al-Bokhari).



762. Sahl ibn Sa'd qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Deux invocations ne seront pas rejetées -ou rarement rejetées- : L'invocation au moment de l'appel à la prière et celle prononcée au cours du combat au plus fort moment de la mêlée (Abou Dawoud).

763. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté : Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, lorsqu'il partait dans une expédition militaire, il invoquait Allah par ces mots : Grand Allah ! Tu es mon Soutien et mon Allié. C'est à Toi que je demande la puissance, par Toi je parcours le champ de bataille et par Toi je combats (Abou Dawoud et Attirmidhi).

764. Ibn 'Omar qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Au toupet des chevaux est inscrit le bien jusqu'au Jour de la Résurrection (Al-Bokhari et Moslim).

765. 'Oqba ibn 'Ameur Al Jouhani qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire sur sa chaire : Préparez pour la lutte contre eux tout ce que vous disposerez de force. La force réside dans le tir, la force réside dans le tir, la force réside dans le tir (Moslim).

766. 'Oqba ibn 'Ameur Al Jouhani qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Vous allez conquérir de nouvelles terres et Allah vous prendra sous Sa protection. Que l'un de vous ne soit pas incapable de s'exercer au tir (Moslim).

767. 'Oqba ibn 'Ameur Al Jouhani qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui auquel on a appris le tir, ensuite il le délaisse n'est des nôtres -ou il a désobéit- (Moslim).

768. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui meurt sans avoir participé à la



lutte sainte et ne pense pas à y participer, meurt dans l'une des catégories des hypocrites (Moslim).

769. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Combattez les polythéistes en sacrifiant vos biens et vos vies (Abou Dawoud).

770. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : La guerre est une tromperie (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 228. De la rétribution accordée aux martyrs

771. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Il y a cinq catégories de martyrs : Celui qui meurt de la peste, celui qui meurt d'une entérite, celui qui meurt noyé, celui qui meurt sous les décombres et le martyr pour la cause d'Allah (Al-Bokhari et Moslim).

772. Sa'id ibn Zeyd ibn 'Amr ibn Nafil, l'un des dix auxquels on a promis le Paradis qu'Allah les agrée tous, a rapporté qu'il a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Celui qui meurt en défendant ses biens est martyr, celui qui meurt en légitime défense est martyr, celui qui meurt en défendant sa religion est martyr et celui qui meurt en défendant sa famille est martyr (Abou Dawoud et Attirmidhi).

Chapitre 229. Du mérite de l'affranchissement des esclaves

Allah, l'Exalté, a dit :

Mais il ne s'est pas engagé sur une voie difficile. Et sais-tu ce qu'est cette



voie difficile ? Il s'agit d'affranchir un esclave (90.11-13).

773. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Quiconque affranchit un esclave musulman, Allah préservera du feu de l'Enfer un de ses membres en échange de chaque membre de l'esclave même ses organes intimes (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 230. Du mérite du bon traitement de l'esclave

Allah, l'Exalté, a dit :
Adorez Allah et ne Lui associez rien. Usez de la bonté envers vos parents, vos proches, les orphelins, les pauvres, le voisin apparenté et étranger, le proche compagnon, le voyageur et vos esclaves (4.36).

774. Al Ma'rour ibn Souwayd a rapporté qu'il a vu Abou Dhar qu'Allah l'agrée, vêtu d'une parure et accompagné de son esclave portant un habit identique. Il l'interrogea sur ce qu'il a constaté. Abou Dhar répondit qu'il a insulté un homme à l'époque du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui en l'injuriant par sa mère. Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, lui dit : Tu es un homme qui garde encore un caractère de la période antéislamique. Ces serviteurs sont vos frères, vos domestiques qu'Allah a placés sous votre autorité. Quiconque a un frère sous son autorité, qu'il lui donne à manger de ce qu'il mange et qu'il l'habille de ce qu'il porte lui-même. Ne les chargez pas de ce qu'ils ne peuvent supporter et s'il vous arrive de le faire, venez à leur aide (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 231. Du mérite de l'invocation d'Allah en cas de troubles

775. Ma'qal ibn Yassar qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et



bénédiction d'Allah sur lui a dit : L'invocation d'Allah en période de troubles est comparable à une immigration (*Hijra*) envers moi (Moslim).

Chapitre 232. Des vertus de la bienveillance dans les transactions commerciales

Allah, l'Exalté, a dit :
Tout ce que vous faites du bien, Allah en est Omniscient (2.215).
Ô gens ! Remplissez la mesure et le poids avec justice et ne dépréciez pas aux gens leurs biens (11.85).
Malheur aux fraudeurs ! Ceux quand ils se font peser une marchandise, ils exigent une pleine mesure. Et quand ils la vendent, ils n'hésitent pas de tricher. Ne pensent-ils pas qu'ils seront ressuscités en un jour énorme. Le jour où les hommes comparaîtront devant le Seigneur des mondes (83.1-6).

776. Jabeur qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Allah accorde Sa miséricorde à l'homme bienveillant, quand il vend, achète ou réclame sa dette (Al-Bokhari).

777. Abou Qatada qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Quiconque aimerait qu'Allah le préserve des peines le Jour de la Résurrection, qu'il accorde un délai au débiteur gêné ou qu'il le libère de sa dette (Moslim).

778. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Il y avait un homme qui endettait les gens et disait à son domestique : Quand tu réclames la dette d'un débiteur gêné, accorde lui un délai, peut-être Allah nous pardonnera-t-il. Lorsque cet homme rencontra Allah, Allah lui pardonna (Al-Bokhari et Moslim).



779. Abou Massa'oud Al Badri qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : On a jugé un homme issu d'une génération qui vous a précédés ; il s'est avéré qu'il n'avait fait aucun bien alors qu'il avait des relations avec les hommes et il était riche. Il ordonnait ses commis d'être souples avec les débiteurs gênés. Allah, l'Honoré et le Glorifié, dit : Nous en Sommes plus dignes que cet homme. Soyez indulgents avec lui (Moslim).

780. Jabeur qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui acheta de lui un chameau. Il lui pesa (l'argent) et fit bonne mesure (Al-Bokhari et Moslim).

781. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui donne un délai à un débiteur gêné ou qu'il l'acquitte d'une partie de sa dette, Allah le protègera le Jour de la Résurrection sous l'ombre de Son trône, le jour où il n'y aura que Son ombre (Attirmidhi).



LE LIVRE DU SAVOIR

Chapitre 233. Du mérite du savoir

Allah, l'Exalté, a dit :
Dis : Seigneur ! Accorde-moi plus de savoir (20.114).
Dis : Ceux qui savent et ceux qui ignorent se situent-ils au même rang ? (39.9).
Allah élèvera ceux d'entre-vous qui ont la foi et ceux qui ont acquis le savoir de plusieurs degrés (58.11).
Parmi ses serviteurs, seuls les savants craignent Allah (35.28).

782. Mou'awiya qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui à qui Allah veut du bien, il l'instruit en matière de religion (Al-Bokhari et Moslim).

783. 'Abdallah ibn 'Amr ibn Al 'Ass qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Transmettez de ce que vous avez reçu de moi ne serait-ce un verset, et rapportez ce que vous savez des Israélites sans gêne. Quant à celui qui ment délibérément, (en rapportant mes propos), qu'il se prépare à séjourner en Enfer (Al-Bokhari).

784. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui emprunte une voie dans le but



d'apprendre un savoir, Allah lui disposera une voie qui l'emmènera au Paradis (Moslim).

785. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Lorsque le fils d'Adam meurt, le mérite de ses œuvres s'interrompent à l'exception de trois : une aumône courante, un savoir dont on tire un profit et un fils pieux qui lui invoque Allah (Moslim).

786. Abou Oumama qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Le mérite du savant sur le dévot est comparable à mon mérite par rapport au plus bas d'entre vous. Puis Le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui ajouta : Allah, Ses Anges, les habitants des cieux et de la terre ainsi que la fourmi dans sa fourmilière et même la baleine dans la mer bénissent celui qui fait apprendre le bien aux hommes (Attirmidhi).

787. Ibn Massa'oud qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Allah embellira et éclaircira la mine de celui qui rapporte fidèlement des propos qu'il a entendus de moi. Il se peut que celui-ci soit plus conscient que celui qui les a entendus (Attirmidhi).

788. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui est interrogé sur un savoir quelconque et le dissimule, aura le Jour de la Résurrection un mors en feu à la bouche (Abou Dawoud et Attirmidhi).

789. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui apprend un savoir par lequel on désire l'agrément d'Allah, à Lui Puissance et Gloire, ne l'ayant appris que pour le bien de ce monde ici-bas, ne sentira même pas l'odeur du Paradis, le Jour de la Résurrection (Abou Dawoud).



790. ‘Abdallah ibn ‘Amr ibn Al ‘Ass qu’Allah l’agrée a rapporté qu’il a entendu le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui dire : Allah ne retiendra pas le savoir en l’arrachant aux hommes mais Il le fait en rappelant auprès de Lui les savants. Quand il ne reste aucun savant, les gens prendront les ignorants comme dirigeants qui, lorsqu’ils seront consultés, donneront des avis sans aucune connaissance, alors ils s’égarent et égarent les autres (Al-Bokhari et Moslim).

- Lire n° 120 et 131.



LE LIVRE DE LA LOUANGE D'ALLAH

Chapitre 234. De l'obligation du remerciement

Allah, l'Exalté, a dit :

Invoquez-Moi et Je penserai à vous. Soyez reconnaissants et ne Me reniez point ! (1.152).

Si vous vous montrez reconnaissants, Je vous en accorderai encore davantage (14.7).

La Louange est à Allah (17.111).

Leur ultime invocation est Louange à Allah, Seigneur des mondes (10.10).

791. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Toute œuvre importante qu'on ne commence pas par la Louange à Allah sera inachevée (Abou Dawoud).

792. Abou Moussa Al Ach'ari qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Lorsque l'enfant d'un serviteur meurt, Allah, l'Exalté, dit à Ses Anges : Avez-vous recueilli l'âme du fils de Mon serviteur ? Et qu'a donc dit Mon serviteur ? Ils répondirent : Il T'a adressé des louanges et dit : A Allah nous appartenons et c'est à Lui que nous retournerons. Edifiez pour Mon serviteur une demeure au Paradis et appelez-la la demeure des louanges, dit Allah, l'Exalté, (Attirmidhi).

- Lire n° 92.



LE LIVRE DE LA BÉNÉDICTION DU MESSAGER D'ALLAH

-Prière et bénédiction d'Allah sur lui-

Chapitre 235. De l'obligation et de la vertu de la prière sur lui

Allah, l'Exalté, a dit :
Certes, Allah et ses Anges bénissent le Prophète. Ô croyants ! Priez sur lui et adressez-lui vos salutations (33.56).

793. 'Abdallah ibn 'Amr ibn Al 'Ass qu'Allah les agrée a rapporté qu'il a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Quiconque prononce une prière sur moi, Allah priera sur lui dix fois (Moslim).

794. Aws ibn Aws qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Parmi vos meilleurs jours est le vendredi. Multipliez y les prières sur moi, ce jour-là, car vos prières me seront présentées.
Ils dirent : Ô Messager d'Allah ! Comment nos prières te seraient présentées alors que tu seras réduit en poussière ? Allah a interdit à la terre d'altérer le corps des prophètes, répondit-il (Abou Dawoud).

795. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Qu'il soit honni celui auprès duquel j'aurai



été cité sans qu'il ne prie sur moi (Attirmidhi).

796. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Ne rendez pas ma tombe un lieu de fête. Priez sur moi car votre prière me parviendra là où vous êtes (Abou Dawoud).

797. Ka'ab ibn 'Ajra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui vint vers nous et nous lui dîmes : Ô Messager d'Allah ! On a su comment te saluer. Alors comment prions-nous sur toi ?
Il répondit : Dites : Grand Allah ! Prie sur Mohammed ainsi que sur la famille de Mohammed comme tu as prié sur la famille d'Ibrahim. Tu es digne de louange et de glorification. Grand Allah ! Béni Mohammed et la famille de Mohammed comme Tu as béni la famille d'Ibrahim. Tu es digne de Louange et de Glorification (Al Bokhari et Moslim).

798. Abou Hamid Assa'idi qu'Allah l'agrée a rapporté qu'on a demandé au Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui : Ô Messager d'Allah ! Comment prions-nous sur toi ? Il répondit : Dites : Grand Allah ! Prie sur Mohammed ainsi que sur ses femmes et sa descendance comme tu as prié sur Ibrahim. Et béni Mohammed ainsi que ses femmes et sa descendance comme tu as béni Ibrahim. Tu es digne de Louange et de Glorification .
(Al Bokhari et Moslim).



LE LIVRE DES INVOCATIONS D'ALLAH

Chapitre 236. Du mérite de l'invocation d'Allah

Allah, l'Exalté, a dit :

L'invocation d'Allah est la plus grande œuvre (29.45).

Invoquez-Moi, et Je penserai à vous (2.152).

Evoquez Allah en toi-même, humblement et craintivement sans élever la voix, à l'aube et au crépuscule, et ne sois pas parmi les imprévoyants (7.205).

Invoquez fréquemment le Nom d'Allah, peut-être, réussiriez-vous (62.10).

Ceux et celles qui se soumettent à Allah en vrais musulmans, ceux et celles qui croient, ceux et celles qui sont pieux, ceux et celles qui sont véridiques, les patients et les patientes, ceux et celles qui s'humilient devant Allah, ceux et celles qui pratiquent la charité, ceux et celles qui jeûnent, ceux et celles qui sont chastes, ceux et celles qui invoquent fréquemment le Nom d'Allah, tous et toutes obtiendront de Lui un pardon et une récompense infinie (33.35).

Ô croyants ! Invoquez fréquemment le Nom d'Allah. Et Glorifiez-Le matin et soir (33.41-42).

799. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Il y a deux paroles légères sur la langue, lourdes dans la balance (des œuvres) et aimées par le Clément, Gloire et Louange à Allah, Gloire à Allah, le Tout Puissant (Al Bokhari et Moslim).



800. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui dit : Il n' y a pas de divinité autre qu'Allah, Lui Seul, sans associé, à Lui la Royauté, à Lui La louange, Il est Omnipotent, en répétant cela cent fois par jour aura une rétribution équivalente à celle de l'affranchissement de dix esclaves et bénéficiera de cent bonnes actions. Cent mauvaises actions lui seront effacées et cela constituera pour lui une protection contre Satan, ce jour-là, jusqu'au soir. Nul ne lui sera égal sauf un homme qui œuvre plus que lui. Il ajouta : Celui qui dit cent fois par jour : Gloire et Louange à Allah, ses péchés seront effacés même s'ils sont comme l'écume de la mère (Al-Bokhari et Moslim).

801. Sa'ad ibn Abi Waqqas qu'Allah l'agrée a rapporté qu'un bédouin vint trouver le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui et lui dit : Apprends-moi des paroles que je dois répéter. Il répondit : Dis : Il n'y a pas de divinité autre qu'Allah, Lui Seul, sans associé. Allah est le plus grand. Nombreuses sont les louanges adressées à Allah. Gloire à Allah, Seigneur des mondes. Il n'y a de force ni de puissance que par Allah, le Tout-Puissant, le Sage. Le bédouin demanda encore : Ces paroles-là sont pour mon Seigneur. Qu'y a-t-il pour moi ? Dis : Ô Allah ! Pardonne-moi, accorde-moi Ta miséricorde, guide-moi vers la bonne voie et assure ma subsistance, lui dit le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui (Moslim).

802. Thawban qu'Allah l'agrée a rapporté qu'à chaque fois que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui terminait sa prière, il demandait à Allah trois fois le pardon et disait : Grand Allah ! Tu es la Paix et c'est de Toi que vient la paix. Que Tu sois Béni, Toi qui est le Tout- Majestueux, le Tout-Généreux. On demanda à Al-Awza'i, l'un des narrateurs de ce Hadith : En quels termes faudrait-il implorer le pardon d'Allah ? Il répondit : Qu'Allah me pardonne, qu'Allah me pardonne (Moslim).

803. Al-Moughira ibn Chou'ba qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière



et bénédiction d'Allah sur lui disait à la fin de sa prière : Il n' y a pas de divinité autre qu'Allah, l'Unique, sans associé, à Lui la Royauté, à Lui la Louange, Il est Omnipotent. Ô Allah ! Nul ne saurait retenir ce que Tu accordes et nul ne saurait donner ce que Tu retiens. La fortune ne saurait préserver son détenteur de Ta miséricorde (Al-Bokhari et Moslim).

804. 'Abdallah ibn Al-Zoubayr qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui disait à la fin de chaque prière : Il n' y a pas de divinité autre qu'Allah, l'Unique, sans associé, à Lui la Royauté, à Lui la Louange, Il est Omnipotent. Il n' y a de force ni de puissance que par Allah. Il n' y a pas de divinité autre qu'Allah et nous n'adorons qu'Allah. On Lui doit les bienfaits, la grâce et la meilleure louange. Il n'y a pas de divinité autre qu'Allah, nous sommes Ses fidèles, en dépit des mécréants.
Ibn Al-Zoubayr ajouta : Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui témoignait de l'Unicité (*Attachahoud*) d'Allah après chaque prière (Moslim).

805. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui glorifie Allah après chaque prière trente trois fois, loue Allah trente trois fois, fait le *Takbir* (dire Allah est le plus grand) trente trois fois, et dit pour clore la centaine : Il n' y a pas de divinité autre qu'Allah, l'Unique, sans associé, à Lui la Royauté, à Lui la Louange, Il est Omnipotent, ses péchés seront pardonnés même s'ils sont comme l'écume de la mer (Moslim).

806. Sa'ad ibn Abi Waqqas qu'Allah l'agrée a rapporté qu'à la fin de chaque prière, le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui fit recours à Allah en prononçant ces invocations : Ô Allah ! Je T'implore de me préserver de la lâcheté et de l'avarice. Je T'implore de m'épargner de l'avilissement à la fin de ma vie, de m'épargner des tentations de ce monde ici-bas et de m'épargner des tourments de la tombe (Al-Bokhari).



807. Moua'dh qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui le prit par la main et lui dit : Ô Moua'dh ! Par Allah, je t'aime. Puis il ajouta : Ô Moua'dh ! Je te demande de ne pas oublier de dire à la fin de chaque prière : Ô Allah! Aide-moi à T''invoquer, Te remercier et Te vouer un culte parfait (Abou Dawoud).

808. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Lorsque l'un de vous prononce le témoignage de l'Unicité d'Allah, qu'il implore la protection d'Allah contre ces quatre en disant : Ô Allah ! Je me réfugie auprès de Toi contre le châtiment de l'Enfer, les tourments de la tombe, les tentations de la vie et de la mort et contre les maléfices de l'Antéchrist (Moslim).

809. 'Ali qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, quand il faisait la prière, ses dernières paroles prononcées entre le témoignage de l'Unicité d'Allah et le salut étaient : Ô Allah ! Pardonne-moi ce que je devance et ce que je retarde, ce que je dissimule et ce que je divulgue mes excès dans mes œuvres et ce dont Tu as meilleure connaissance que moi. Tu es Celui qui avance et Celui qui retarde. Il n' y a pas de divinité autre que Toi (Moslim).

810. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui disait le plus souvent dans ses inclinaisons (*Roukou'*) et ses prosternations (*Soujoud*) : Gloire à Toi ! Ô Allah ! Notre Seigneur et par Tes Louanges, Ô Allah ! Pardonne-moi (Al-Bokhari et Moslim).

811. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui disait dans ses inclinaisons et ses prosternations : Le Très Glorifié, Le Très Saint, Seigneur des Anges et de l'esprit (Moslim).

812. Ibn 'Abbas qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction



d’Allah sur lui a dit : Au cours de l’inclinaison, glorifiez Allah et au cours de la prosternation appliquez-vous dans les invocations, il se peut que vous seriez exaucés (Moslim).

813. Abou Hourayra qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : La prosternation est le moment où le serviteur est le plus proche de son Seigneur, alors multipliez les invocations (Moslim).

814. Jouayria bent Al-Hareth, la mère des croyants, qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui sortit de chez elle de bon matin, après avoir accompli la prière de l’aube, en la laissant dans son oratoire et y revint après la prière de la matinée alors qu’elle était toujours en prière. Il lui dit : Tu es encore dans l’état où je t’ai laissée ? Oui, répondit-elle. Le prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui dit alors : J’ai répété trois fois, après toi, quatre paroles qui pèseraient autant que ce que tu as dit durant toute la journée : Gloire à Allah ! Et par Ses louanges autant de fois que le nombre de Ses créatures, de Sa satisfaction, de la pesée de Son Trône et de la masse d’encre qui servira à consigner Ses paroles (Moslim).

815. Abou Moussa Al-Ach’ari qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : La différence entre celui qui invoque Allah et celui qui ne L’invoque pas est comparable à la différence qui existe entre un être vivant et un mort (Al-Bokhari).

816. Abou Hourayra qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Allah, l’Exalté, dit : Je suis tel que Mon serviteur M’estime. Je suis avec lui quand il M’invoque. S’il M’invoque en soi-même, Je l’invoquerai en Moi-même et s’il M’invoque dans une assemblée, Je l’invoquerai dans une assemblée meilleure (Al-Bokhari et Moslim).



817. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Ceux qui attestent l'Unicité d'Allah l'ont emporté ! On demanda: Qui sont-ils ? Ô Messager d'Allah ! Il répondit : Ceux et celles qui invoquent fréquemment Allah (Moslim).

818. Abou Moussa qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui m'a dit : T'indiquerai-je l'un des trésors du Paradis ? Certes, Ô Messager d'Allah ! Il dit : Il n' y a ni Puissance ni Force qu'en Allah ! (Al-Bokhari et Moslim).

- Lire n° 74 et 76.

Chapitre 237. De l'invocation d'Allah dans différentes positions

Allah, l'Exalté, a dit :

Certes, il y a dans la création des cieux et de la terre, dans l'alternance de la nuit et du jour des signes pour les intelligents, ceux qui invoquent Allah, debout et assis ou allongés sur leurs côtés (3.190-191).

819. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui invoquait Allah en toutes circonstances (Moslim).

820. Ibn 'Abbas qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Quand l'un de vous veut avoir des rapports charnels avec sa femme, qu'il dise : Au Nom d'Allah, Ô Allah ! Préservez-nous du Satan et éloigne-le de ce que Tu vas nous accorder. Il leur sera accordé un enfant auquel Satan ne pourra pas nuire (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 238. Des dires au moment du sommeil et du réveil

821. Houdheyfa et Abou Dhar qu'Allah les agrée ont rapporté que lorsque



le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui se mettait au lit la nuit disait : C'est en Ton Nom Ô Allah ! Que je vis et que je meurs. Et quand il se réveillait, il disait : Louange à Allah ! Qui nous fait vivre après nous avoir fait mourir. La Résurrection se fera vers Lui (Attirmidhi).

Chapitre 239. Du mérite des assemblées pour l'invocation d'Allah

Allah, l'Exalté, a dit :

Et sois patient avec ceux qui invoquent Allah, matin et soir, pour Son amour. Et ne détourne pas d'eux ton regard (18.28).

822. Abou Waqed Al-Hareth ibn Awf qu'Allah l'agrée a rapporté : Tandis que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui était assis dans la mosquée entouré des gens, un groupe de trois personnes se présenta. Les deux premiers vinrent auprès du Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui et le troisième s'en alla. Ils étaient debout près de lui lorsque l'un deux vit une brèche dans le cercle, alors il s'y assit, tandis que l'autre s'assit derrière. Quant au troisième, il s'éloigna en tournant le dos. Lorsque le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui eut fini de parler, il dit : Vous informerai-je au sujet du groupe de trois personnes ? L'un deux se réfugia auprès d'Allah et Allah lui accordera une demeure, le deuxième eut honte d'Allah et Allah eut honte de lui. Quant au troisième, il s'est détourné et Allah s'est détourné de lui (Al-Bokhari et Moslim).

823. Abou Sa'id Al-Khoudhari qu'Allah l'agrée a rapporté que Mou'awia qu'Allah l'agrée passa près d'une réunion de fidèles dans une mosquée. Il leur dit : Qu'est-ce qui vous fait réunir ? Nous y sommes pour invoquer Allah, lui répondit-on. Par Allah, vous vous n'êtes réunis que pour cela ? Demanda-t-il. Oui, seulement pour cela, répliquèrent-ils. Mou'awia dit alors : Je ne vous ai pas conjuré parce que j'avais des doutes sur l'objet de votre réunion. Mais aucun de ceux qui occupaient une position analogue à la mienne auprès



du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui n'est moins prolixe que mois quant à la transmission de ses Hadiths. Le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui passa près d'une réunion de ses compagnons. Il leur demanda : Quel est l'objet de votre réunion ? Nous nous sommes réunis pour invoquer Allah et lui adresser des louanges pour nous avoir guidés vers l'Islam et les bienfaits qu'Il nous a accordés, répondirent-ils. Par Allah, vous vous n'êtes réunis que pour cela ? Je ne vous ai pas conjuré parce que j'ai des doutes sur l'objet de votre réunion mais Gabriel qui est venu me voir et m'a informé qu'Allah s'enorgueillit de vous auprès des Anges (Moslim).

- Lire n° 614.

Chapitre 240. De l'invocation d'Allah matin et soir

Allah, l'Exalté, a dit :

Evoquez ton Seigneur en toi-même, humblement et craintivement sans élever la voix, à l'aube et au crépuscule et ne sois pas parmi les imprévoyants (7.205).

Evoque les louanges de ton Seigneur avant le lever du soleil et avant son coucher (20.130).

Evoque les louanges de ton Seigneur soir et matin (40.55).

Dans des demeures qu'Allah a permis d'édifier et dans lesquelles on évoque Son Nom où Le glorifient à l'aube et au crépuscule des hommes que ni le commerce ni la vente ne les distraient de l'invocation d'Allah (24.36).

Nous avons soumis les montagnes avec lui pour glorifier Allah au crépuscule et à l'aube (38.18).

824. Abou Hourayra qu'Allah les agrées a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Quiconque dit cent fois le matin et le soir : Gloire à Allah ! Et par Sa Louange ne verra personne présenter le Jour de la Résurrection d'œuvre plus méritoire, sauf celui qui a dit la même chose ou davantage (Moslim).



825. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté qu'un homme vint trouver le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui et lui dit : Ô Messager d'Allah ! J'ai trop souffert hier d'une piqûre de Scorpion. Si tu avais dit avant de te coucher : J'implore la protection d'Allah par Ses paroles parfaites contre les méfaits de Ses créatures, rien ne te serait arrivé (Moslim).

826. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui disait chaque matin : Grand Allah ! C'est par Toi que nous avons vu le jour s'élever et c'est par Toi que nous verrons le soir tomber. C'est par Toi que nous vivons et c'est Toi qui nous feras périr et c'est à Toi que nous retournerons. Comme il disait chaque soir : Ô Allah ! C'est par Toi que nous voyons le soir tomber et c'est par Toi que nous vivons. C'est Toi qui nous feras périr et c'est à Toi que nous retournerons (Abou Dawoud et Attirmidhi).

827. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que Abou Bakr Asseddiq qu'Allah l'agrée a dit : Ô Messager d'Allah ! Fais-moi apprendre des paroles que je prononcerai matin et soir. Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui répliqua : Dis : Ô Allah ! Créateur des cieux et de la terre. Toi qui connaît le monde visible et invisible. Seigneur et Souverain de toute chose. Je témoigne qu'il n'y a pas de divinité autre que Toi. J'implore Ta protection contre les méfaits de mon âme, les méfaits du Satan et le polythéisme auquel il nous incite. Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui ajouta : Répète ces paroles le matin, le soir et lorsque tu te mets au lit (Abou Dawoud et Attirmidhi).

828. Ibn Massa'oud qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui avait l'habitude de dire le soir : Nous sommes au soir et la Royauté appartient à Allah, Louange à Allah ! Il n'y a pas de divinité autre qu'Allah, l'Unique, sans associé. Le narrateur ajouta : A Lui Seul la Royauté et la Louange. Il est l'Omnipotent. Seigneur ! Je Te demande le bien de cette nuit et celui des nuits suivantes. Et j'implore Ta protection contre les méfaits de cette nuit et ceux des nuits suivantes. Seigneur ! Je me réfugie auprès de



Toi contre la paresse et les méfaits de la sénilité. Je me réfugie auprès de Toi contre le châtiment de l'Enfer et les tourments de la tombe. Et le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a l'habitude aussi de dire le matin : Nous sommes au matin et la Royauté appartient à Allah (Moslim).

829. 'Abdallah ibn Khoubeyb qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, lui a dit : Récite la sourate : *Dis : Il est Allah, l'Unique* et les deux sourates, *Al Falaq* et *Annas* trois fois le matin et le soir, tu seras préservé de tout mal (Abou Dawoud et Attirmidhi).

830. 'Othman ibn 'Affan qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Tout serviteur qui dit trois fois tous les matins et tous les soirs : Au Nom d'Allah qui empêche l'avènement de tout mal sur terre et dans le ciel, en évoquant Son Nom. Celui qui entend tout et il est l'Omniscient, sera à l'abri de tout méfait (Abou Dawoud et Attirmidhi).

Chapitre 241. Des dires au moment de s'endormir

Allah, l'Exalté, a dit :
Certes, il y a dans la création des cieux et de la terre, dans l'alternance de la nuit et du jour, des signes pour les intelligents, ceux qui invoquent Allah, debout et assis ou allongés sur leurs côtés, et méditent sur la création des cieux et de la terre (3.190-191).

831. 'Ali qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit ainsi qu'à Fatma qu'Allah les agrée : Lorsque vous vous mettez au lit ou lorsque vous voulez dormir, dites : Allah est le plus Grand trente trois fois. Glorifiez Allah trente trois fois et louez-Le trente trois fois.
Selon une autre version : Glorifiez Allah trente quatre fois et selon une autre : Allah est le plus Grand trente quatre fois (Al-Bokhari et Moslim).



832. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Quand l'un de vous se met au lit, il doit secouer sa literie en se servant du revers de son habit car il ignore ce qui peut s'y être glissé puis dire : Par Ton Nom, Seigneur ! J'ai posé mon flanc et par Toi je le relève. Si Tu retiens mon âme, accorde-lui Ta miséricorde. Et si Tu lui redonnes vie, protège-la comme Tu protèges Tes pieux serviteurs. (Al-Bokhari et Moslim).

833. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, lorsqu'il se mettait au lit, il soufflait dans ses mains et récitait les deux sourates (*L'Aube Naissante et les Hommes*). Il les passait ensuite sur son corps (Al-Bokhari et Moslim).

Dans une autre version : Il est rapporté que tous les soirs, le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, lorsqu'il se mettait à son lit, réunissait ses paumes, soufflait dessus et récitait les trois *Sourates* suivantes : *Dis : Allah est l'Unique*. *Dis : Je me réfugie auprès du Seigneur de l'Aube* et *dis : Je me réfugie auprès du Seigneur des gens*. Ensuite, il passait ses mains sur les endroits accessibles de son corps en commençant par la tête, le visage et le devant de son corps. Il procédait ainsi trois fois (Al-Bokhari et Moslim).

834. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, quand il se mettait au lit, disait : Louange à Allah Qui nous a nourris, Qui nous a fait boire, Qui nous a satisfaits nos besoins et Qui nous a abrités. Nombreux sont ceux qui n'ont personne pour subvenir à leurs besoins ni pour les abriter (Moslim).

835. Houdheifa qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, quand il voulait s'endormir, mettait sa main droite sous sa joue puis disait : Ô Allah ! Préserve-moi de Ton châtiment le jour où Tu ressusciteras Tes esclaves (Attirmidhi).

Selon une version de Abou Dawoud, d'après Hafsa qu'Allah l'agrée, le



Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui répétait cette invocation trois fois.

- Lire n° 52 et 482.



LE LIVRE DES SUPPLICATIONS

Chapitre 242. De l'obligation et du mérite des invocations et celles dites par le Prophète

-Prière et bénédiction d'Allah sur lui-

Allah, l'Exalté, a dit :

Et votre Seigneur dit : Invoquez-Moi et Je vous exaucerai (40.60).

Invoquez votre Seigneur humblement et secrètement. Certes, Il n'aime pas les transgresseurs (7.55).

Si Mes serviteurs t'interrogent à Mon sujet, Je suis proche et J'exauce l'appel de celui qui M'invoque quand il M'invoque (2.186).

N'est-ce pas Lui qui exauce la supplication du nécessiteux ? Lui, qui dissipe les maux (27.62).

836. Anno'man ibn Bashir qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : L'invocation équivaut à la prière (Abou Dawoud et Attirmidhi).

837. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté que la prière la plus prononcée par le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui est : Ô Allah ! Accorde-nous un bien en ce monde ici-bas et un bien dans l'au-delà et préserve-nous du châtiment de l'Enfer (Al-Bokhari et Moslim).



838. Taraq ibn Oushaym qu'Allah l'agrée a rapporté : Quand un homme embrasse l'Islam, le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, lui enseignait la prière et lui ordonnait d'invoquer Allah par ces mots : Ô Allah ! Accorde-moi Ta miséricorde et Ton pardon, guide-moi vers la bonne voie, préserve ma santé et accorde-moi ma subsistance (Moslim).

839. 'Abdallah ibn 'Amr ibn Al-'Ass qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Ô Allah ! Le Gérant des cœurs, oriente nos cœurs vers Ton obéissance (Moslim).

840. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Réfugiez-vous auprès d'Allah qui vous préservera de l'intensité du malheur, des assauts de l'infortune, des contrariétés du destin et de la réjouissance des ennemis (Al-Bokhari et Moslim).

841. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Ô Allah ! Aide-moi à pratiquer convenablement ma foi qui est l'immunité de mes oeuvres et assure-moi en vie ma subsistance et améliore ma vie dans l'au-delà, le lieu de mon retour ultime. Que la vie me soit un moyen de surplus de biens et que la mort me soit un repos de tout mal (Moslim).

842. 'Ali qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Dis : Grand Allah ! Guide-moi et assure mes pas sur la bonne voie (Moslim).

843. Abou Bakr Asseddiq qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a demandé au Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui de lui apprendre une invocation à prononcer pendant sa prière. Il répondit : Dis : Ô Allah ! J'étais très injuste avec moi-même et nul ne pardonne les péchés que Toi. Accorde-moi Ton pardon et accueille-moi dans Ta miséricorde. C'est Toi qui est Pardonnable et Miséricordieux (Al-Bokhari et Moslim).



844. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Ô Allah ! Je me réfugie auprès de Ta Majesté contre l'impuissance, la paresse, la lâcheté, la vieillesse et la varice. Je T'implore de me préserver des tourments de la tombe, de m'épargner des tentations de la vie et des tourments de la mort (Moslim).

845. Abou Moussa qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui invoquait Allah par ces mots : Ô Allah ! Absous-moi mes actes insensés, mon ignorance, les excès que je commets et tout ce que Tu connais mieux que moi. Ô Allah ! Absous-moi de mon sérieux et de mes plaisanteries, de ce que j'ai fait délibérément ou par ignorance bien que tout cela se trouve en moi. Ô Allah ! Absous-moi de mes péchés passés et futurs, de ce qui est dissimulé et dévoilé et de tout ce que Tu sais mieux que moi. C'est Toi qui fais avancer et fais retarder et Tu es Omnipotent (Al-Bokhari et Moslim).

846. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui disait dans ses invocations : Ô Allah ! Je me réfugie auprès de Toi contre le mal que j'ai commis et le mal que je n'ai pas commis (Moslim).

847. Ibn 'Omar qu'Allah les agrée a rapporté que parmi les invocations du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui : Ô Allah ! Je me réfugie auprès de Toi pour me préserver contre la perte de Tes faveurs, le détournement de Ton pardon, contre Ta vengeance imprévue et toutes les manifestations de Ta colère (Moslim).

848. Zeyd ibn Al-Arqam qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Ô Allah ! Je me réfugie auprès de Toi contre l'impuissance, la paresse, l'avarice, la vieillesse avancée et les tourments de la tombe. Ô Allah ! Accorde à mon âme sa piété et bénis la, c'est Toi qui



bénit le mieux. Tu es Son Maître et Son Protecteur. Ô Allah ! Je me réfugie auprès de Toi contre une science inutile, contre un cœur qui ne se soumet pas à Ta volonté, contre une âme insatisfaite et contre une prière qui ne serait pas exaucée (Moslim).

849. Ibn ‘Abbas qu’Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Ô Allah ! Je suis entièrement soumis à Toi. Je crois en Toi. Je m’appuis sur Toi. Je m’en suis remis en tout à Toi. C’est pour Toi que j’ai combattu et je T’ai pris comme Juge. Pardonne-moi ce que j’ai fait avant et après et ce que j’ai commis ouvertement et en secret car c’est Toi qui anticipe et qui reporte. Il n’y a pas autre divinité que Toi.
On ajoute dans une autre version : Il n’y a ni Force ni Puissance qu’en Allah (Al-Bokhari et Moslim).

850. ‘Aïsha qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui invoquait Allah par ces paroles : Ô Allah ! Je T’implore de m’épargner de l’épreuve du feu et de l’Enfer, des méfaits de la richesse et de la pauvreté (Abou Dawoud).

851. Zieyd ibn ‘Ilaqa a rapporté d’après son oncle Qoutba ibn Malek qu’Allah l’agrée que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Ô Allah ! Je T’implore de me préserver des mœurs répréhensibles, des actes atroces et des caprices (Attirmidhi).

852. Anas qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Ô Allah ! Je me réfugie auprès de Toi contre la lèpre, la folie, l’éléphantiasis et les maladies incurables (Abou Dawoud).

853. Abou Hourayra qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Ô Allah ! Je T’implore de me préserver de la faim car c’est un mauvais compagnon et je T’implore de me préserver de



la trahison car c'est le pire des vices (Abou Dawoud).

854. 'Ali qu'Allah l'agrée a rapporté qu'un homme endetté vint lui dire : Je suis incapable de m'acquitter de ma dette, aide-moi. Il lui répondit : Ne t'apprendrai-je des mots que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui me les a enseignés même si tu avais une dette autant qu'une montagne, Allah l'aurait acquittée pour vous ? Dis : Ô Allah ! Fais-moi se contenter de Tes biens licites et non des biens illicites. Fais-moi enrichir par Ta grâce et non par celle d'un autre (Attirmidhi).

855. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Répétez fréquemment : Ô Toi ! Digne de Majesté et de Générosité (Attirmidhi).

- Lire n° 46.

Chapitre 243. Du mérite de la supplication en faveur d'autrui

Allah, l'Exalté a dit :

Ceux qui sont venus après eux disent : Seigneur, pardonne-nous ainsi que nos frères qui nous ont devancés dans la foi (59.10).

Et implore pardon pour ton péché ainsi que pour les croyants et les croyantes (47.19).

Accorde-moi Ton pardon, à mes parents et aux croyants le jour où s'établira le Jugement Ultime (14.41).

856. Abou Addarda qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : L'invocation de l'homme musulman pour son frère absent est exaucée. Auprès de sa tête, se trouve un Ange chargé de dire chaque fois qu'il prie pour son frère, *Amine*, que la même chose te soit accordée (Moslim).



Chapitre 244. Des cas relatifs à l'invocation

857. Oussama ibn Zeyd qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Quiconque a bénéficié d'une bonne œuvre et dit à son auteur : Qu'Allah t'accorde la bonne récompense, aura remercié son bienfaiteur de façon méritoire (Attirmidhi).

858. Jabeur qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Ne lancez pas d'imprécation contre vous-même ni contre vos enfants ni contre vos biens de crainte de le faire à un moment où Allah exauce les invocations formulées (Moslim).

859. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : L'invocation de l'un de vous sera exaucée à moins qu'il ne soit pas pressé. Il dit : J'ai prié mon Seigneur mais Il ne m'a pas répondu (Al-Bokhari et Moslim).

Dans une autre version de Moslim : Allah ne cesse d'exaucer les vœux de quelqu'un tant qu'il n'appelle pas à faire un péché ou à une rupture des liens sacrés du sang et tant qu'il ne se presse pas. Comment se montre-t-on pressé ? Ô Messager d'Allah ! Lui demanda-t-on. Il répondit : C'est lorsqu'il dit : J'ai invoqué et j'ai invoqué sans voir mes prières exaucées. Il regrette alors de l'avoir fait et délaisse les invocations.

860. Abou Oumama qu'Allah l'agrée a rapporté qu'on a demandé au Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui : En quel temps l'invocation sera exaucée ? Il répondit : Dans la deuxième moitié de la nuit et après chacune des cinq prières obligatoires (Attirmidhi).

861. 'Oubada ibn Assamet qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et



bénédiction d'Allah sur lui a dit : Il n'est pas sur terre un musulman qui invoque Allah, l'Exalté, pour un besoin quelconque sans qu'Allah ne l'exauce ou ne fait éloigner de lui un mal pareil, à moins qu'il n'appelle à un péché ou à une rupture des liens sacrés du sang. Un homme répliqua : Et si nous multiplions nos invocations ? Allah est plus Généreux, répondit le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui (Attirmidhi).
Dans une autre version de Hakem d'après Abou Sa'id : Ou lui réserve une rétribution identique.

862. Ibn 'Abbas qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui disait aux moments des afflictions : Il n'y a pas de divinité autre qu'Allah le Tout Puissant, le Clément. Il n'y a pas de divinité autre qu'Allah, Seigneur du Trône sublime. Il n'y a pas de divinité autre qu'Allah, Seigneur des cieux et de la terre et Seigneur du Trône généreux (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 245. Des prodiges des saints et leur mérite

Allah, Exalté, a dit :
Assurément, les bien-aimés d'Allah, aucune crainte et nul chagrin ne les affligent. Ceux qui ont eu la foi et ont fait preuve de crainte auront la bonne nouvelle dans la vie ici-bas et dans l'au-delà. Les paroles sont irréversibles. Tel sera le succès sublime (10.62-64).
Secoue vers toi le tronc du palmier qui laissera tomber sur toi des dattes bien mures. Manges-en et bois (19.25-26).
Chaque fois que Zakaria pénètre chez elle dans l'oratoire, il trouva à ses côtés des vivres. Il lui demanda : Ô Marie ! D'où te vient cela ? Elle répondit : Cela vient d'Allah. Qui donne sans compter sa subsistance à qui Il veut (3.37). Lorsque vous vous isolez d'eux et de ce qu'ils adorent, hormis Allah, réfugiez-vous dans la caverne, Allah répandra sur vous Sa miséricorde et apportera un adoucissement à votre sort. Tu voyais le soleil, à son lever, s'écarter de



leur caverne sur la droite, et à son coucher, les éclairer par la gauche (18.16-17).

863. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Il existait au sein des communautés qui vous ont précédés des hommes inspirés d'Allah. S'il fallait en avoir un dans ma communauté, ce sera 'Omar (Al-Bokhari et Moslim).

864. Jabeur ibn 'Abdallah qu'Allah l'agrée a rapporté : La veille du combat d'*Ouhod*, mon père m'appela et me dit : Il me semble que je serais parmi les premiers tués des compagnons du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui et je ne laisse rien après moi de plus cher que toi autre que le Messager d'Allah. J'ai une dette, je te demande de l'acquitter. Sois bienveillant envers tes sœurs. Le lendemain matin, mon père fut le premier martyr et je l'enterrai avec un autre dans sa tombe. Comme cela me déplut, je l'ai donc exhumé six mois après. Je l'ai trouvé tel que je l'avais laissé le jour de l'enterrement ; seule l'une de ses oreilles s'était décomposée. Je l'ai donc enterré dans une autre tombe (Al-Bokhari).

865. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté que deux hommes du compagnon du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui sortirent de chez lui dans une nuit très obscure. Ils eurent comme deux lanternes entre leurs mains. Quand ils se séparèrent, chacun d'eux eut sa propre lumière jusqu'à son arrivée chez lui (Al-Bokhari).
Dans l'une des versions d'Al-Bokhari, ces deux hommes étaient : Oussayd ibn Houdhayr et 'Abbad ibn Bishr qu'Allah les agrée.

866. Ibn 'Omar qu'Allah les agrée a rapporté : Je n'ai jamais entendu 'Omar qu'Allah l'agrée dire à propos d'une chose : Je crois qu'elle en est ainsi sans qu'elle ne soit comme il disait (Al-Bokhari).



LE LIVRE DES INTERDICTIONS

Chapitre 246. De l'interdiction de la médisance et de l'obligation de tenir sa langue

Allah, l'Exalté, a dit :
Ne médisez pas les uns les autres. Est-ce que l'un de vous aimerait manger la chaire du cadavre de son frère. Cela vous répugne évidemment. Craignez pieusement Allah car Il accorde Sa repentance et Sa miséricorde (49.12).
Ne poursuis pas ce dont tu n'as aucune connaissance de cause. Certes, de l'ouie, de la vue et du cœur. De tout cela, il vous faudra rendre compte (17.36).
Il ne prononce pas un mot sans qu'il n'ait auprès de lui un observateur bien prédisposé (50.18).
A savoir que chaque individu avisé est tenu de préserver sa langue de toute parole inutile hormis celle où apparaît l'intérêt de la communauté. Et quand la parole et le silence apparaissent dépourvus de tout intérêt, la *Sounna* recommande le silence car les propos proférés peuvent aboutir à l'illicite ou au désagrément. Ceci peut arriver le plus souvent et rien n'équivaut le salut.

867. Sahl ibn Sa'ad qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui me garantit ce qu'il y a entre ses mâchoires et ce qu'il y a entre ses jambes, je lui garantis le Paradis (Al-Bokhari et Moslim).



868. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Le serviteur peut prononcer un mot sans bien y réfléchir. Ce mot le fait conduire au feu plus loin que la distance qui sépare l'Orient de l'Occident (Al-Bokhari et Moslim).

869. Abou 'Abderrahman Bilal ibn Al-Hareth Al-Mouzani qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : L'homme peut prononcer une parole qui agrée Allah, l'Exalté, sans penser qu'elle atteingne une telle importance. Il aurait obtenu la satisfaction d'Allah jusqu'au jour où il Le rencontrera. Mais l'homme peut également prononcer un mot sans songer à ce qu'il peut avoir comme effet provoquant la colère d'Allah. Cela lui vaudra Son mécontentement jusqu'au jour de Sa rencontre (Attirmidhi).

870. 'Oqba ibn Ameur qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a demandé au Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui : Ô Messager d'Allah ! Comment se sauver ? Retiens ta langue, que ta demeure te suffise et pleure tes péchés (Attirmidhi).

871. Mou'adh qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a demandé au Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui : Ô Messager d'Allah ! Indique-moi une œuvre qui me fasse entrer au Paradis et qui m'éloigne de l'Enfer. Il répondit : Tu as posé une question d'une grande importance qui est tout de même aisée et qu'Allah, l'Exalté, l'a rendue facile : Tu dois adorer Allah sans rien Lui associer, tu fais correctement ta prière, tu t'acquittes de l'aumône légale, tu jeûne *Ramadhan*, tu accomplis le pèlerinage si tu en as les moyens. Puis il ajoute : T'indiquerai-je les issues du bien ? Le jeûne est une protection, l'aumône éteint le péché comme l'eau qui éteint le feu et la prière effectuée par l'homme au milieu de la nuit et il récita : *Leurs flancs s'arrachent à leurs lits*… jusqu'à *en rétribution de leurs œuvres (32.16-19)*. Il poursuivit en disant : Veux-tu que je t'indique ce qui est capital de toute chose, son pilier



et sa cime ? Je dis : Bien sûr que oui, Ô Messager d'Allah ! Il dit : L'essence de la vie est l'Islam, son pilier est la prière, sa cime est la lutte sainte. Puis il ajouta : Veux-tu que je t'indique le fondement de tout cela ? Je dis : Bien sûr que oui, Ô Messager d'Allah ! Retiens ceci, dit-il en montrant sa langue. Je dis : Ô Messager d'Allah ! Serons-nous châtiés à cause de nos paroles ? Il répondit : Que ta mère te perde ! Y a-t-il quelque chose qui fait jeter les hommes sur leur visage en Enfer, si ce n'est que les paroles médisantes de leurs langues (Attirmidhi).

872. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Savez-vous ce qu'est la médisance ? Ils dirent : Allah et Son Messager le savent mieux que nous. Il dit : C'est évoquer son frère par ce qui lui déplait. Et s'il est tel que je le décris, dit-on ? S'il est comme tu le dis, tu auras médit de lui sinon tu l'auras calomnié (Moslim).

873. Abou Bakra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit à *Mina* dans son sermon au jour du sacrifice au cours de son pèlerinage d'Adieu : Votre sang, vos biens, vos honneurs vous sont aussi sacrés comme l'est pour vous, ce jour-ci, durant ce mois-ci, sur cette terre-ci. Ai-je bien fait transmettre le message ? (Al-Bokhari et Moslim).

874. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté : Je dis au Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui : Il te suffit de Safia d'avoir telle et telle chose (certains narrateurs ont dit qu'il s'agit de sa taille courte). Le Messager d'Allah a dit : Tu viens de prononcer une parole qui, si elle était incorporée à l'eau de mer, elle l'aurait mélangée. Elle dit encore : Un jour, je lui ai imité quelqu'un. Alors il me dit : Je ne voudrais à aucun prix médire quelqu'un même si je devais en retirer un immense profit (Abou Dawoud et Attirmidhi).

875. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Lors de mon ascension au ciel, je suis passé devant des gens aux ongles en cuivre avec lesquels ils se griffaient le visage et la



poitrine. Je demandai à Gabriel : Qui étaient-ils ? Il me répondit : Ce sont ceux qui mangeaient la chaire des hommes et qui souillaient leur réputation (Abou Dawoud).

876. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Tout musulman est sacré à l'égard d'un autre musulman : son sang, son honneur et ses biens (Moslim).

- Lire n° 146.

Chapitre 247. De l'interdiction de prêter l'oreille à la médisance

Allah, l'Exalté, a dit :

Et quand ils entendent les futilités, ils s'en détournent (28.55).

Et ceux qui se détournent des propos vains (23.3).

Certes, l'ouïe, la vue et le cœur, de tout cela il faudra en rendre compte (17.36).

Quand tu vois ceux qui discutent de Nos versets à tort et à travers, éloigne-toi d'eux jusqu'à ce qu'ils évoquent un autre sujet. Et si Satan te fait oublier, ne t'assieds pas après s'être rappelé, en compagnie de ces gens injustes (6.68).

877. Abou Addarda qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui défend l'honneur de son frère, Allah repoussera le feu loin de son visage le Jour de la Résurrection (Attirmidhi).

878. 'Itban ibn Malek qu'Allah l'agrée a rapporté dans son long récit bien connu et déjà mentionné dans le chapitre de l'espérance que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui se leva pour accomplir la prière et dit : Où est Malek ibn Adoukhshoum ? Quelqu'un répondit : Celui-là est un hypocrite qui n'aime ni Allah ni Son Messager. Ne dis pas cela, rétorqua le Prophète





prière et bénédiction d'Allah sur lui. N'as-tu donc pas vu qu'il a dit : Il n'y a pas de divinité autre qu'Allah, visant en cela la satisfaction d'Allah (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 248. Des cas où la médisance est tolérée

879. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté qu'un homme demanda la permission chez le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui qui dit : Laissez-le entrer**,** quel mauvais frère de la tribu ! (Al-Bokhari et Moslim).
Al-Bokhari se réfère à ce Hadith pour justifier la médisance des corrupteurs et des soupçonnés.

880. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Je ne crois pas qu'un tel et un tel connaissent quoi que ce soit de notre religion (Al-Bokhari).
Allayth ibn Sa'd, l'un des narrateurs de ce Hadthi a dit : Ces deux hommes étaient parmi les hypocrites.

881. Fatima bent Qays qu'Allah l'agrée a rapporté : Je me rendis chez le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui et lui dit: Abou Al-Jahm et Mou'awiya me demandèrent la main. Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dit alors : Quant à Mou'awiya, il est totalement démuni et n'a aucun bien. Pour ce qui est d'Abou Al-Jahm, il n'ôte jamais le bâton de son épaule (Al-Bokhari et Moslim).
Dans une version de Moslim concernant Abou Al-Jahm : C'est un homme qui a l'habitude de battre ses femmes. Il s'agit d'une explication de la version suivante : Il n'ôte pas le bâton de son épaule. On dit aussi : Il voyage sans arrêt.

882. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté : Hend, la femme d'Abou Soufyane, dit au Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui que son mari est un homme



avare et ne lui donne pas assez d'argent pour subvenir à ses besoins et à ceux de son enfant seulement ce que j'en avais pris en catimini. Il lui répondit : Prends ce qui te suffit avec ton enfant honnêtement selon la bonne coutume (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 249. De l'interdiction de la calomnie

Allah, l'Exalté, a dit :

Dénigreur impénitent, colporteur de calomnie (68.11).

Il ne prononce pas un mort sans qu'il n'y ait auprès de lui un observateur prédisposé (50.18).

883. Houdhayfa qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Aucun calomniateur n'entrera au Paradis (Al-Bokhari et Moslim).

884. Ibn 'Abbas qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui passa près de deux tombes et dit : Les deux hommes subissent des tourments non pas à cause d'un péché majeur. Certes, c'est un péché grave. L'un d'eux avait l'habitude de colporter la calomnie, tandis que l'autre ne se purifiait pas après avoir uriné (Al-Bokhari et Moslim).

885. Ibn Massa'oud qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Ne vous annoncerai-je ce que c'est l'infamie ? C'est la calomnie et les propos méchants répandus parmi les gens (Moslim).

Chapitre 250. Du dénigrement de l'homme à double face

Allah, l'Exalté, a dit :

Ils tentent de se soustraire au regard des gens mais pas au regard d'Allah.



Cependant, Il est avec eux lorsqu'ils tiennent des propos qui ne Lui agréent pas. Et Allah est Omniscient de ce qu'ils font (4.108).

886. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Les gens diffèrent comme diffèrent les métaux. Les meilleurs d'entre eux à l'époque antéislamique sont les meilleurs en Islam à condition qu'ils approfondissent leur connaissance de la religion. Les meilleurs d'entre eux sont ceux qui haïssent le plus (l'hypocrisie). Et les pires des gens sont ceux qui présentent un double face, s'adressant à certains avec une face et autres avec la deuxième face (Al-Bokhari et Moslim).

887. Mohammed ibn Zeyd a rapporté que des gens ont dit à son Grand-père 'Abadallah ibn 'Omar qu'Allah les agrée : Quand nous entrons auprès de nos gouvernants, nous leur disons le contraire de ce que nous dirons en sortant de chez eux. Il leur dit : Au temps du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, nous considérions cela comme hypocrisie (Al-Bokhari).

Chapitre 251. De l'interdiction du mensonge

Allah, l'Exalté, a dit :
Ne poursuis pas ce dont tu n'as aucune connaissance de cause. (17.36).
Il ne prononce pas un mot sans qu'il n'y ait auprès de lui un observateur prédisposé (50.18).

888. Ibn 'Abbas qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui prétend à tort avoir fait un rêve qui n'a pas eu lieu sera chargé de nouer les deux extrémités de deux grains d'orge sans y parvenir. Quiconque prête l'oreille à une conversation des gens contre leur gré, on lui versera du plomb fondu dans l'oreille le Jour de la Résurrection. Celui qui façonne une image d'un être animé, sera châtié et tenu d'y insuffler l'âme sans parvenir à le faire (Al-Bokhari).



889. Ibn ‘Omar qu’Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Le pire des mensonges est de prétendre avoir vu ce que ses yeux n’ont pas vu (Al-Bokhari).

890. Samoura ibn Jondob qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui demandait souvent à ses compagnons : Est-ce que l’un de vous a vu quelque chose en rêve ? Alors on lui racontait ce qu’Allah voulait qu’on lui raconte. Un matin, il nous dit : Cette nuit deux visiteurs sont venus me voir et me dirent : Viens avec nous. Je partis avec eux et nous trouvâmes en chemin un homme étendu et un homme debout, à côté de lui, portant une grosse pierre. Il frappait la tête du premier jusqu’à ce qu’elle soit écrasée. La pierre roulait alors qu’il allait la ramassait de nouveau.

Il ne refrappait l’autre que lorsque sa tête aurait repris sa forme initiale. Et l’homme recommençait le même geste que la première fois. Le Messager d’Allah prière et bénédiction d’Allah sur lui ajouta : Gloire à Allah ! Qu’est-ce que cela ? Ils me répondirent : Viens avec nous, viens. Je répartis avec eux et nous arrivâmes près d’un homme allongé sur le dos et à son côté, un autre homme debout, tenant un crochet en fer avec lequel il lui lasserait la première joue à la nuque, la narine et l’œil à la nuque aussi. Puis il se déplaçait de l’autre côté en faisant la même chose pour la deuxième joue. Il n’avait pas encore fini avec un côté que l’autre côté du visage se remettait à sa place initiale, alors il recommençait à faire ce qu’il faisait auparavant. Le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui dit : Gloire à Allah ! Qui sont ces deux-là ? Ils me dirent : Viens, viens avec nous. Je répartis avec eux et nous arrivâmes près d’un endroit qui ressemblait à un four. Le narrateur ajouta : Je crois qu’il a dit qu’il y avait dans ce four du vacarme et des voix confuses. Nous y regardâmes à l’intérieur et voilà qu’il y avait des hommes et des femmes nus. Des flammes venaient les lécher par en bas. Touchés par la flamme, ils criaient. Le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui dit : Qui sont-ils ? Ils me dirent : Avance, avance. Nous continuâmes donc notre marche et nous arrivâmes à une rivière (il me semble qu’il a dit rouge comme le sang).



Dans celle-ci, apparut un homme qui nageait. Au bord de la rivière, nous vîmes un autre homme qui avait assemblé un tas de pierres. Le nageur venait à chaque fois vers lui et lui présentait la bouche ouverte. L'autre y introduisait une pierre puis le nageur s'en allait et revenait ensuite vers l'autre qui lui refait la même chose à plusieurs reprises. Le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui dit : Qui sont ces deux-là ? Ils me dirent : Avance, avance. Nous reprîmes chemin et passâmes devant un homme à un aspect hideux comme on n'en avait jamais vu de plus horrible. Il se tenait auprès d'un feu qu'il attisait et tournait tout autour. Le Messager d'Allah leur dit : Qui est cet homme-là ? Ils lui dirent : Avance, avance. Nous poursuivîmes notre marche et arrivâmes à un jardin plein de verdure et contenant toute sorte des fleurs printanières. Au milieu d'un jardin, se tenait un homme tellement long qu'on voyait à peine sa tête dans le ciel. Autour de lui, il y avait un nombre jamais vu d'enfants. Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui leur dit : Qui est cet homme et qui sont ces enfants ? Ils dirent : Avance, avance. Nous reprîmes notre marche et voilà que nous trouvâmes un très grand arbre que je n'ai jamais vu de plus grand ni de plus beau. Ils me dirent : Grimpe sur cet arbre. Nous montâmes ainsi jusqu'à une ville construite avec des briques d'or et des briques d'argent. Nous y frappâmes et l'on nous ouvrit. Nous entrâmes donc et fumes accueillis par des hommes dont la moitié du corps était d'une beauté jamais vue et dont l'autre moitié était d'une laideur exceptionnelle. Ils dirent à ces hommes : Allez-y vous jeter dans cette rivière ! Nous vîmes en effet une rivière en face de nous dont les flots coulaient tous blancs comme un lait très pur. Ils allèrent s'y jeter et revinrent à nous. Leur moitié laide avait alors complètement disparu et ils apparurent dans leur plus belle image. Les deux Anges dirent au Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui : Ceci est le Paradis d'Aden et là-haut se trouve ta demeure. Je levai les yeux et vis un palais comme un nuage blanc. Ils me dirent : C'est là-bas ta demeure. Je leur dis : Qu'Allah vous bénisse. Laissez-moi y entrer. Ils dirent : Maintenant non mais tu dois sûrement y entrer un jour. Je leur dis: J'ai vu durant cette nuit des choses bouleversantes.



Que sont-elles donc ? Ils me dirent : Maintenant nous allons t'en informer : Le premier homme devant qui tu es passé et dont on écrasait la crâne avec une pierre, c'est celui qui apprenait le Coran et refusait de le mettre en application, il dormait aussi avant d'avoir fait sa prière obligatoire. Quant à l'homme devant qui tu es passé et dont on lassait la bouche à la nuque ainsi que sa narine et son œil ; c'est un homme qui sortait le matin de chez lui pour dire un mensonge qui atteindrait les horizons. Pour ce qui est des hommes et des femmes nus qui se tenaient dans un fossé semblable à un four, ce sont les adultères. Et l'homme devant qui tu es passé et qui nageait dans la rivière en lui mettant une pierre dans la bouche, c'est le mangeur de l'usure. Tandis que l'homme, à l'aspect hideux, qui se tenait près du feu et qu'il en attisait en y tournant autour, c'est Malek, l'Ange gardien de l'Enfer. L'homme très grand qui était dans le jardin, c'est Abraham. Quant aux enfants qui étaient autour de lui, ce sont les enfants morts dans la saine nature.

Dans une version d'Al-Barqani : Tout enfant né dans la saine nature. Certains musulmans dirent : Ô Messager d'Allah ! S'agit-il aussi des enfants des polythéistes ? Il leur dit : Et les enfants des polythéistes. Quant aux gens dont la moitié du corps était belle et l'autre laide, ce sont les gens qui ont accompli aussi bien des œuvres pieuses et des œuvres blâmables. Qu'Allah les pardonne (Al-Bokhari).

- Lire n° 36 et 406.

Chapitre 252. De l'incitation à s'assurer de ce qu'on dit

Allah, l'Exalté, a dit :

Ne poursuis pas ce dont tu n'as aucune connaissance de cause. (17.36).

Il ne prononce pas un mot sans qu'il n'y ait auprès de lui un observateur prédisposé (50.18).

891. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Pour être menteur, il suffit à l'individu de



rapporter tout ce qu'il entend (Moslim).

892. Samoura qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui rapporte des propos qui me sont attribués et voit qu'ils sont des mensonges est considéré comme un menteur (Moslim).

893. Asma qu'Allah l'agrée a rapporté qu'une femme a dit : Ô Messager d'Allah ! J'ai une coépouse. Est-ce un péché que de prétendre avoir obtenu plus de faveur de mon époux qu'il ne m'en a accordé en réalité ? Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui répondit : Celui qui prétend avoir obtenu plus de ce qu'on lui a réellement accordé est comparable à celui qui porte un double habit d'imposture (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 253. De l'interdiction du faux témoignage

Allah, l'Exalté, a dit :

Evitez de proférer des mensonges (22.30).

Ne poursuis pas ce dont tu n'as aucune connaissance de cause. (17.36).

Il ne prononce pas un mot sans qu'il n'y ait auprès de lui un observateur prédisposé (50.18).

Certes, ton Seigneur est aux aguets (89.14).

Ceux qui ne font pas de faux témoignages (25.72).

- Lire n° 218.

Chapitre 254. De l'interdiction de maudire une personne ou une bête

894. Abou Zeyd ibn Thabet ibn Adhahaq Al-Ansari qu'Allah l'agrée qui fut l'un de ceux qui ont prêté le serment d'allégeance *d'Arradhoine* a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui prête serment pour une autre religion que l'Islam, alors que c'est un mensonge délibéré,



sera traité en tant que tel. Et qui se suicide par n'importe quel moyen, il en sera châtié au Jour de la Résurrection. L'homme n'est pas tenu à accomplir un voeu sur ce qui ne lui appartient pas. Maudire le croyant c'est comme le tuer (Al-Bokhari et Moslim).

895. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Il ne convient pas à un homme véridique de maudire sans cesse (autrui) (Moslim).

896. Abou Addarda qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Ceux qui maudissent ne pourront être ni intercesseurs ni témoins au Jour de la Résurrection (Moslim).

897. Samoura ibn Jondob qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Ne vous maudissez vous par quoi Allah maudit ni par Sa colère ni par le feu (Abou Dawoud et Attirmidhi).

898. Ibn Massa'oud qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Le croyant ne calomnie pas, ne maudit pas et n'est ni pervers ni grossier (Attirmidhi).

899. Abou Addarda qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Quand l'homme maudit une chose, la malédiction monte au ciel. Les portes du ciel se referment devant elle. Puis elle redescend sur terre et les portes seront aussi fermées devant elle. Elle se dirige à droite et à gauche. Si elle ne trouve pas une issue, elle reviendra à la personne maudite si elle la mérite. Sinon elle rebroussera chemin vers celui qui l'a proférée (Abou Dawoud).

900. Abou Barza Nadhla ibn 'Obayd Al-Aslami qu'Allah l'agrée a rapporté : Alors qu'une servante était sur une chamelle portant une partie de l'équipement du groupe, elle aperçut le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, alors



que le sentier de la montagne devenait trop étroit pour la caravane. Elle cria à sa chamelle : Mais avance donc ! Ô Allah ! Maudis-la ! Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Une chamelle maudite ne peut nous accompagner (Moslim).
Sache que le sens de ce Hadith peut poser un problème. On a voulu simplement dire par là que cette chamelle n'a plus le droit de faire partie de la caravane du Messager d'Allah. Cependant, il n'est nullement interdit de la vendre, de l'égorger ou de la monter ailleurs qu'en compagnie du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui. Tout ce comportement était permis. On y interdit certains et le reste demeure comme il était. Allah le sait mieux.

Chapitre 255. De la permission de maudire les désobéissants

Allah, l'Exalté, a dit :
Que la malédiction d'Allah pèse sur les injustes (11.12).
Un crieur parmi eux annonça : Que la malédiction d'Allah soit sur les injustes (7.44).

A noter que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Qu'Allah maudisse celle qui façonne les perruques et celle qui les utilise ! Et qu'il a dit : Qu'Allah maudisse l'usurier ! Il a également maudit ceux qui reproduisent les images. Qu'Allah maudisse celui qui déplace frauduleusement les bornes d'un terrain. Il a dit aussi : Qu'Allah maudisse celui qui a volé même un œuf. Qu'Allah maudisse celui qui maudit ses parents. Qu'Allah maudisse celui qui sacrifie (une bête) à autre qu'Allah. Il a dit encore : Quiconque innove ou abrite un novateur, que la malédiction d'Allah, des Anges et de tous les gens soient sur lui. Il a dit : Ô Allah ! Maudis *Ri'l, Dhakwan et 'Ousya* (trois tribus arabes) ceux qui ont désobéi Allah et Son Messager. Il a dit : Qu'Allah maudisse les juifs qui ont fait des tombes de leurs prophètes des lieux de prière. Il a encore dit : Qu'Allah maudisse ceux parmi les hommes qui prennent les apparences des femmes et qu'Allah maudisse celles parmi les femmes qui s'apparentent aux hommes.



Toutes ces expressions sont dans les recueils authentifiés des Hadiths. Certains sont dans ceux d'Al-Bokhari et Moslim et d'autres dans l'un des deux.

Chapitre 256. De l'interdiction d'insulter injustement un musulman

Allah, l'Exalté, a dit :

Ceux qui offensent injustement les croyants et les croyantes sans qu'ils n'aient rien fait, se chargent d'infamie et de péché flagrant (33.58).

901. Ibn Massa'oud qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Insulter un musulman est turpitude, le tuer est une mécréance (Al-Bokhari et Moslim).

902. Abou Dhar qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Si un homme accuse un autre d'impudicité et de profanation, cette accusation retourne contre lui tant que ce dernier est innocent (Al-Bokhari).

903. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté : On a amené au Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui un homme ivre. Il dit : Frappez-le. Abou Hourayra ajouta : Certains d'entre nous l'ont frappé avec la main, d'autres avec leurs chaussures et d'autres encore avec les pans de leurs habits. Une fois que cet homme s'en alla, quelques-uns dirent : Qu'Allah t'avilisse ! Le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui répliqua : Ne dites pas cela, n'aidez pas Satan contre lui (Al-Bokhari).

Chapitre 257. De l'interdiction d'insulter les morts

Il s'agit de mettre en garde contre l'innovation et la turpitude en relation avec



ce chapitre comme l'attestent le verset et les Hadiths précédents..

904. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : N'insultez pas les morts car ils sont entrain de subir les conséquences de leurs œuvres (Al-Bokhari).

Chapitre 258. De l'interdiction de faire tort à autrui

Allah, l'Exalté, a dit :

Ceux qui offensent injustement les croyants et les croyantes sans qu'ils n'aient rien fait, se chargent d'infamie et de péché flagrant (33.58).

905. 'Abdallah ibn 'Amr ibn Al-'Ass qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui voudrait se préserver du feu et accéder au Paradis, que sa mort ne lui survienne qu'en ayant foi en Allah et au Jour de la Résurrection et qu'il traite les gens comme il aimerait qu'il soit traité (Moslim).

- Lire n° 144.

Chapitre 259. De l'interdiction de se détester les uns les autres

Allah, l'Exalté, a dit :

Les croyants ne sont que des frères (49.10).

Humbles vis-à-vis des croyants, fiers vis-à-vis des mécréants (5.54).

Mohammed, le Messager d'Allah et ses compagnons sont durs à l'égard des mécréants et cléments entre eux-mêmes (48.29).

906. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Ne vous haïssez pas, ne vous enviez pas, ne tournez pas le dos les uns aux autres, ne rompez pas vos liens. Serviteurs d'Allah ! Soyez frères. Il n'est pas licite que la rupture entre un musulman et son frère soit supérieure à trois jours (Al-Bokhari et Moslim).



907. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Les portes du Paradis s'ouvrent le lundi et le jeudi où l'on pardonne à tout serviteur qui n'associe rien à Allah hormis deux hommes entre lesquels subsiste une rancœur. On dira à ce propos : Accordez leur un délai jusqu'à ce qu'ils se réconcilient, accordez-leur un délai jusqu'à ce qu'ils se réconcilent (Moslim).
- Lire n° 157.

Chapitre 260. De l'interdiction de la jalousie

Allah, l'Exalté, a dit :
Ou bien envient-ils les gens pour les biens qu'Allah leur a accordés? (4.54).

908. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Méfiez-vous de la jalousie. Celle-ci dévore les bonnes actions comme le feu qui dévore le bois ou l'herbe sèche (Abou Dawoud).
- Lire n° 906.

Chapitre 261.   De l'interdiction de l'espionnage

Allah, l'Exalté, a dit :
Et ne vous espionnez pas (49.12).
Ceux qui offensent injustement les croyants et les croyantes sans qu'ils n'aient rien fait se chargent d'infamie et de péché flagrant (33.58).

909. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Prenez garde de la présomption car c'est la plus mensongère des propos. Ne prêtez pas l'oreille, ne vous espionnez pas, ne rivalisez pas entre vous, ne vous enviez pas, ne vous haïssez pas, ne



vous tournez pas le dos et soyez les serviteurs frères d'Allah comme Il vous l'a ordonné. Le musulman est le frère du musulman. Il ne doit se montrer injuste envers lui ni le trahir ni le mépriser. Là est la piété, là est la piété, dit-il, en désignant sa poitrine par la main. Il suffit à l'homme pour être mauvais de mépriser son frère musulman. Tout musulman est interdit à son frère musulman : Son sang, son honneur, ses biens. Allah ne considère pas vos corps ni vos apparences mais ce qui Lui importe ce sont vos cœurs et vos œuvres.

Dans une autre version : Ne rompez pas vos liens affectifs et ne vous surenchérissez pas sur les ventes des autres (Moslim).

910. Mou'awiya qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Si tu prêtes à la recherche des défauts du musulman, tu les corromps ou tu es sur le point de les corrompre. (Abou Dawoud).

911. Ibn Massa'oud qu'Allah l'agrée a rapporté qu'on a amené devant lui un homme et on lui dit : Voici un tel dont la barbe coule de vin. Il dit : On avait interdit d'espionner. Mais quand il nous parait une preuve évidente, nous appliquerons le châtiment (Abou Dawoud).

- Lire n° 157.

Chapitre 262. De l'interdiction de soupçonner un musulman

Allah, l'Exalté, a dit :

Ô Croyants ! Evitez beaucoup de soupçons, certains en sont des péchés (49.12).

912. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Prenez garde de la présomption car celle-ci est la plus mensongère des propos (Al-Bokhari et Moslim).



Chapitre 263. De l'interdiction de dénigrer un musulman

Allah, l'Exalté, a dit :
Ô croyants ! Que des gens ne se moquent d'autres. Il se pourrait que ceux-ci soient meilleurs que ceux-là et que les femmes ne se moquent pas d'autres. Celles-ci peuvent être meilleures que celles-là. Ne vous critiquez pas et ne vous interpellez pas les uns les autres. Quel nom déplaisant que celui d'impie après la foi. Ceux qui ne se repentent pas sont des injustes (49.11).
Malheur à tout calomniateur diffamateur (104.1).

913. Jondob ibn 'Abdallah qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Un homme a dit : Par Allah, Allah ne pardonnera pas à un tel. Allah, qu'Il Soit Glorifié et Exalté, dit : Qui donc jure par Ma foi que Je ne pardonne à un tel. Je lui ai pardonné et J'ai réduit tes œuvres à néant (Moslim).
- Lire n° 365 et 909.

Chapitre 264. De l'interdiction de se réjouir des malheurs du musulman

Allah, l'Exalté, a dit :
Les croyants ne sont que des frères (49.10).
Ceux qui aiment que la turpitude se répande parmi les croyants, auront à subir un châtiment douloureux dans ce monde ici-bas et dans l'au-delà (24.19).

914. Wathila ibn Al-Asqa' qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Ne te réjouis pas des malheurs de ton frère sinon Allah lui accorde Sa clémence et t'afflige du malheur (Attirmidhi).
- Lire n° 901.



Chapitre 265. De l'interdiction de la diffamation de l'authenticité généalogique

Allah, l'Exalté, a dit :
Ceux qui offensent injustement les croyants et les croyantes sans qu'ils n'aient rien fait, se chargent d'infamie et de péché flagrant (33.58).

915. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Deux choses sont répandues chez les gens qui relèvent de la mécréance : Le doute émis sur l'authenticité généalogique de quelqu'un et les lamentations successives pour un mort (Moslim).

Chapitre 266. De l'interdiction de la fraude et de la tromperie

Allah, l'Exalté, a dit :
Ceux qui offensent injustement les croyants et les croyantes sans qu'ils n'aient rien fait, se chargent d'infamie et de péché flagrant (33.58).

916. Ibn 'Omar qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a interdit de se livrer à la surenchère (Al-Bokhari et Moslim).

917. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Il n'est pas des nôtres celui qui corrompt la femme d'autrui ou son esclave (Abou Dawoud).

918. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui passa un jour devant un tas de blé. Il y introduisit sa main et il sentit de l'humidité par ses doigts. Il dit : Qu'est-ce donc cela ? Ô propriétaire de ce blé ! Celui-ci répondit : Il a été mouillé par la



pluie, Ô Messager d'Allah ! Il dit : Ne pourrais-tu pas le mettre au dessus afin qu'il soit constaté par les gens ? Celui qui nous trompe n'est pas des nôtres (Moslim).

Chapitre 267. De l'interdiction de la trahison

Allah, l'Exalté, a dit :

Ô croyants ! Respectez les pactes dont vous vous êtes engagés (5.1).

Respectez vos engagements car vous en serez demandés d'en rendre compte (17-34).

919. Ibn Massa'oud, Ibn 'Omar et Anas qu'Allah les agrée ont rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Le Jour de la Résurrection, tout traître portera un étendard et on dira de lui : voici la perfidie d'un tel (Al-Bokhari et Moslim).

920. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Allah, l'Exalté, a dit : Trois individus, J'en serai l'adversaire le Jour de la Résurrection. Un homme qui a contracté un engagement en Mon Nom et l'ayant trahi, un homme qui a vendu un esclave délibéré et ayant dépensé le montant reçu et un homme qui a engagé un salarié pour une œuvre et ayant refusé de le payer (Al-Bokhari).

- Lire n° 406.

Chapitre 268. De l'interdiction de faire suivre l'aumône par la vantardise

Allah, l'Exalté, a dit :

Ô croyants ! Ne perdez pas la rétribution de vos aumônes par la vantardise et la vexation (2.264).

Ceux qui dépensent leurs biens en faveur d'Allah, puis ils ne les font pas



suivre par la vantardise et la vexation (2.262).

921. Abou Dhar qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Trois individus, Allah ne leur parlera pas le Jour de la Résurrection ni leur regardera ni les purifiera. Ils subiront un châtiment douloureux. Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui le répéta trois fois. Abou Dhar dit alors : Qu'ils soient déçus et perdants ! Qui sont-ils ?
Ô Messager d'Allah ! Il dit : Celui qui fait traîner ses vêtements, le vantard après une aumône et celui qui vend sa marchandise par des sermons mensongers (Moslim).

Chapitre 269. De l'interdiction de la vanité et de la tyrannie

Allah, l'Exalté, a dit :
Ne faites pas votre propre éloge. Il connaît mieux que vous ceux qui Le craignent (53.32).
Le recours n'est réservé que contre ceux qui oppriment les gens et sèment l'injustice sur terre sans aucun droit. Ceux-là auront un châtiment douloureux (42.42).

922. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Si l'homme dit : les gens ont failli périr, il sera le pire de ceux qui ont péri (Moslim).
Il s'agit bien de celui qui le dit par orgueil, par mépris des gens ou par supériorité. C'est dans ce cas seulement que cela est interdit. Par contre, si cela est dit en raison du manque religieux constaté chez les gens, il a dit pour exprimer une affliction aussi bien pour les gens que pour la religion : Cela est permis. Telle était l'explication avancée par les savants parmi lesquels on cite Malek ibn Anas, Al-Khatabi et Al-Hamidi et d'autres.
- Lire n° 358.



Chapitre 270. De l’interdiction de la rupture entre les musulmans

Allah, l’Exalté, a dit :
Ne vous entraidez pas à commettre le péché et l’agression (5.2).

923. Abou Ayoub qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Il n’est pas permis à un musulman de rompre toute relation avec son frère pendant plus de trois nuits. Lorsqu’ils se rencontrent, ils se détournent, alors que le meilleur d’entre eux est celui qui commence à adresser la salutation (Al-Bokhari et Moslim).

924. Jabeur qu’Allah l’agrée a rapporté qu’il a entendu le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui dire : Satan a perdu tout espoir d’être adoré par les fidèles de la presqu’île arabique. Mais il ne cesse de semer parmi eux la haine et la discorde (Moslim).

925. Abou Hourayra qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Il n’est pas permis à un musulman de rompre toute relation avec son frère pendant plus de trois jours. Une fois les trois jours passés, qu’il aille le rencontrer et qu’il le salut. Si l’autre lui répondait, ils partageraient la rétribution. Et s’il ne lui répondait pas, il aurait seul le péché. Celui qui a salué sortit de la rupture (Abou Dawoud).
Abou Dawoud ajoute : Lorsque la rupture des relations a lieu pour Allah, ce Hadith n’est nullement pris en considération.
-Lire n° 907.



Chapitre 271. De l'interdiction de mener un dialogue à mi-voix en présence d'une troisième personne

Allah, l'Exalté, a dit :
L'entretien à voix basse n'est que l'œuvre du Satan (58.10).

926. Ibn 'Omar qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Quand on se trouve à trois, il est déconseillé de mener une conversation confidentielle à deux, en exclusion du troisième (Al-Bokhari et Moslim).
Il est rapporté également par Abou Dawoud qui ajoute : Abou Salah a dit : Qu'en est-il si on est quatre ? Il dit : Dans ce cas, point d'inconvénient pour toi.

927. Ibn Massa'oud qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Quand vous êtes trois personnes, il n'est pas permis de parler intimement en excluant la troisième, à moins que vous vous mêliez aux gens car cela pourrait l'attrister (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 272. De l'interdiction de torturer autrui

Allah, l'Exalté, a dit :
Adorez Allah et ne lui faites pas d'associé et montrez-vous bien veillant envers vos parents, vos proches, les orphelins, les pauvres, le voisin très proche, le voisin de côté, le compagnon permanent, l'étranger de passage et les esclaves en votre possession. Allah n'aime pas les arrogants vaniteux (4.36).

928. Ibn 'Omar qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Une femme a été châtiée à cause d'une chatte qu'elle



avait enfermée jusqu'à la mort. Pour cela, elle fut entrée à l'Enfer. Elle ne lui donnait ni nourriture ni de quoi à boire et elle ne l'a même pas laissée manger de la vermine de la terre (Al Bokhari et Moslim).

929. Ibn 'Omar qu'Allah les agrée a rapporté qu'il était passé devant deux jeunes de *Quoraysh* qui avaient fixé un oiseau comme cible pour leurs flèches en donnant au propriétaire de l'oiseau toute flèche manquée. Lorsqu'ils virent Ibn 'Omar, ils se séparèrent. Celui-ci demanda : Qui a fait cela ? Qu'Allah maudisse celui qui a fait cela. Le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui maudit quiconque prend un être vivant comme cible .
(Al-Bokhari et Moslim).

930. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a interdit que les animaux soient attachés avant d'être sacrifiés
(Al-Bokhari et Moslim).

931. Abou Massa'oud Al-Badri qu'Allah l'agrée a rapporté : J'étais entrain de fouetter un esclave à moi quand j'entendis une voix par derrière me dit : Sache Abou Massa'oud. Sous l'effet de ma colère, je n'ai pas reconnu la voix mais quand il s'approcha de moi, je constatai que c'était le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui qui me disait : Sache Abou Massa'oud qu'Allah a plus de pouvoir que tu en as sur ce gamin. Je jurai de ne plus battre aucun esclave à partir de ce jour.
Dans une autre version, il est rapporté : Le fouet tomba de la main sous l'effet de la vénération du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui. Une autre version : Je dis : Ô Messager d'Allah ! Il est affranchi au Nom d'Allah. Il dit : Si tu n'avais pas fait ainsi, le feu t'aurais brûlé (Moslim).

932. Ibn 'Omar qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Quiconque frappe ou gifle un jeune esclave pour le punir à cause d'une faute qu'il n'a pas commise, son expiation sera de l'affranchir (Moslim).



933. Ibn ‘Abbas qu’Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a interdit de gifler ou de laisser des traces sur le visage (Moslim).

Chapitre 273. De l’interdiction de châtier par le feu

934. Ibn Massa’oud qu’Allah l’agrée a rapporté : Au cours d’un voyage effectué en compagnie du Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui, il nous quitta pour un besoin quelconque. Nous vîmes un oiseau rouge avec ses deux petits que nous prîmes. Alors, la mère oiseau vint à nous en battant ses ailes. Le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui arriva et demanda : Qui a affligé cet oiseau par la prise de ses enfants ? Rendez-les-lui. Puis il vit une fourmilière à laquelle nous avions mis le feu, il demanda : Qui l’a brûlée ? C’est nous, nous répondîmes. Alors il dit : Il n’appartient de châtier par le feu qu’au Seigneur du feu (Abou Dawoud).

Chapitre 274. De l’interdiction au riche d’atermoyer l’acquittement de sa dette

Allah, l’Exalté, a dit :
Allah vous ordonne de restituer les dépôts à leurs ayants droit (4.58).
Si l’un de vous confie un dépôt à un autre, que celui-ci restitue intégralement son dépôt (2.283).

935. Abou Hourayra qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : L’atermoiement (de l’acquittement de la dette) du riche est une injustice. Si la dette qui est due vous a été transférée sur une personne riche, il est tenu de l’accepter (Al-Bokhari et Moslim).



Chapitre 275. De la répugnance de revenir sur une donation

936. Ibn ‘Abbas qu’Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Celui qui revient sur une donation qu’il a faite est comparable à un chien qui ravale ses vomissures (Al-Bokhari et Moslim).

937. ‘Omar ibn Al-Khattab qu’Allah l’agrée a rapporté : je fis don d’un cheval pour la cause d’Allah mais celui auquel il a été confié le perdit. J’ai voulu le racheter dans l’intention qu’il sera vendu à bas prix. Je demandai conseil au Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui qui me dit : Ne le rachète pas et ne reviens pas sur ton don même s’il te le vend pour un dirham. Celui qui revient sur un don qu’il a fait est comparable à celui qui ravale ses vomissures (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 276. De l’interdiction absolue d’extorquer les biens de l’orphelin

Allah, l’Exalté, a dit :
Ceux qui extorquent injustement les biens des orphelins, emplissent leurs entrailles de feu et ils seront brûlés dans le feu de L’enfer (4.10).
N’exploitez les biens de l’orphelin que pour le bon usage (6.152).
Ils t’interrogent au sujet des orphelins. Dis leur : Améliorez leur sort est bonne action. Mais si vous vous mêlez les uns les autres, ce sont vos frères et Allah distingue le pervers de celui qui fait le bien (2.220).

938. Abou Hourayra qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Eviter les sept pernicieuses. Quelles sont-elles ? Ô Messager d’Allah ! Demanda-t-on. Il répondit : Le polythéisme, la magie, le meurtre qu’Allah interdit sauf pour motif légal, l’usure, la dilapidation des biens de l’orphelin, la fuite le jour du combat et l’accusation à



tort d'adultère les croyantes chastes et insouciantes (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 277. De l'interdiction absolue de l'usure

Allah, l'Exalté, a dit :

Ceux qui se repaissent d'usure se verront, pour le Jugement Dernier, ressuscités en convulsionnaires possédés par le Satan. Cela parce qu'ils ont prétendu que le commerce est comparable à l'usure. Or Allah a légitimé le commerce et a prohibé l'usure. Quiconque ayant reçu un avertissement de son Seigneur s'est abstenu de cette pratique, conservera ce qu'il a précédemment acquis et c'est à Allah qu'il appartient de juger son cas. Ceux qui récidiveront seront les compagnons du feu. Ils y demeureront à jamais. Allah anéantit l'usure et fait fructifier les aumônes. Et Allah honnit tout impie souillé de péchés. Ceux qui croient et font des bonnes œuvres, accomplissent la prière et acquittent l'aumône légale auront certes leurs récompenses auprès de leur Seigneur. Pas de crainte pour eux et ils ne seront pas affligés. Ô les croyants ! Craignez Allah et renoncez à ce qui reste de l'intérêt usuraire si vous êtes vraiment croyants. Et si vous ne le faites pas, Allah et Son Prophète vous déclareront la guerre. Si vous revenez repentants au Seigneur, Il vous restera le capital initial. Vous ne commettez pas d'injustice et vous n'en subissez point (2.275-279).

939. Ibn Massa'oud qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a maudit celui qui pratique l'usure et son mandataire (Moslim).

Attirmidhi ajouta : Il en est de même de son témoin et de son notaire.

- Lire n° 938.



Chapitre 278. De l'interdiction de l'ostentation

Allah, l'Exalté, a dit :

On ne leur a ordonné que d'adorer Allah en demeurant fidèle à Sa religion et en étant des vrais croyants (98.5).

Ne perdez pas la rétribution de vos aumônes par un rappel vaniteux ou des propos désobligeants, tel celui qui fait ses dons par ostentation (2.264).

Ils cherchent à se faire voir des gens et n'évoquent Allah que rarement (4.142).

940. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Allah, l'Exalté, a dit : Je suis le Seul à même de Me passer d'associé. Quiconque fait une œuvre en y associant autre que Moi, je l'abandonnerai avec ce qu'il M'a associé (Moslim).

941. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Le premier des hommes qui sera jugé le Jour de la Résurrection est un homme qui s'est fait martyr. On le fait venir et Allah lui montre ses bienfaits. Il les reconnaît. Qu'en as-tu fait ? Lui dit-Il. J'ai combattu pour Ta cause jusqu'à la mort, répond-il. Tu as menti, tu as combattu pour qu'on dise de toi que tu es audacieux et cela a été dit. Puis Il ordonne qu'il fût traîné sur le visage pour être jeté dans le feu de l'Enfer. Ensuite, viendra un homme qui avait appris la science et l'ayant enseignée et avait récité le Coran. Allah lui expose ses bienfaits qu'il reconnaît. Qu'en as-tu fais ? Lui demanda-t-On. J'ai appris la science et je l'ai enseignée. J'ai récité le Coran pour Te plaire, répond-il. Tu as menti : Tu as appris la science pour qu'on dise de toi que tu es savant et tu as récité le Coran pour qu'on dise que tu es récitant. Et cela a été dit. Puis Il ordonne qu'il fût traîné sur le visage pour être jeté dans le feu de l'enfer. Et enfin viendra un homme auquel Allah lui a accordé toutes sortes de biens. Allah lui expose ses bienfaits qu'il reconnaît. Qu'en as-tu fait ? Lui demanda-t-On. J'ai toujours veillé à dépenser



mes biens pour les causes qui T'agréent. Tu as menti : Tu l'as fait pour qu'on dise de toi que tu es généreux et cela a été dit. Puis Il ordonne qu'il fût traîné sur le visage pour être jeté dans le feu de l'enfer (Moslim).

942. Jondob ibn 'Abdallah ibn Soufian qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Quiconque agit dans le but de faire parler de lui, Allah fera parler de lui. Quiconque accomplit des œuvres par ostentation, Allah fera connaître (aux gens) sa vérité (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 279. De l'interdiction de regarder une femme étrangère

Allah, l'Exalté, a dit :

Dis aux croyants de baisser leurs regards (24.30).

Allah connaît la perfidie des regards et ce que dissimulent les cœurs (40.14).

N'affirme rien que tu ne saches de science certaine ! Certes l'ouïe, la vue et le cœur, de tout cela, il vous faudra rendre compte (17.36).

Certes, ton Seigneur est aux aguets (89.14).

943. Jarir qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a interrogé le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui à propos du regard inopiné. Il répondit : Détourne ton regard (Moslim).

944. Abou Sa'id qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Un homme ne doit pas regarder les parties intimes d'un autre homme ni une femme regarder celles d'une autre. Deux hommes ne doivent pas se couvrir avec un drap unique. Il en est de même des deux femmes (Moslim).

- Lire n° 132.





Chapitre 280. De l’interdiction de s’isoler avec une femme étrangère

Allah, l’Exalté, a dit :

Si vous leur demandez quelque chose, demandez leur derrière un voile (24.53).

945. ‘Oqba ibn ‘Ameur qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Gardez-vous de vous introduire auprès des femmes. L’un des *Ansar* demanda : Que dis-tu d’un proche parent (beau frère, cousin ou un neveu). Cet homme, répondit-il, c’est la mort ! (Al-Bokhari et Moslim).

-Lire n° 590.

Chapitre 281. De l’interdiction aux hommes de se faire ressembler aux femmes et vice-versa

946. Ibn ‘Abbas qu’Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a maudit les hommes efféminés et les femmes aux allures viriles.

Dans une autre version : Le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a maudit les hommes qui cherchent à se faire ressembler aux femmes et les femmes qui cherchent à se faire ressembler aux hommes. (Al-Bokhari).

947. Abou Hourayra qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : il est deux catégories des gens de l’Enfer que je n’ai pas vus ; Des gens ayant des fouets semblables à des queues de vaches avec lesquels ils frappent les gens. Et des femmes dévêtues bien qu’habillées, séduisant (les gens) avec leur allure désinvolte, aux coiffures semblables aux bosses inclinées des chameaux. Elles n’entreront pas au Paradis et ne sentiront même pas son odeur bien que cette bonne odeur soit



perceptible de telle et telle distance (Moslim).

Chapitre 282. De l'interdiction de se faire imiter au Satan et aux mécréants

948. Jabeur qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Ne mangez pas avec la main gauche car le diable mange avec la main gauche (Moslim).

949. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Les juifs et les chrétiens ne se teignent pas, faites le contraire (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 283. De l'interdiction à l'homme et à la femme de se teindre les cheveux en noir

950. Jabeur qu'Allah l'agrée a rapporté que le jour de la prise de Makka, on fit venir Abou Qouhafa, le père de Abou Bakar Asseddiq qu'Allah les agrée qui avait les cheveux et la barbe tout blancs. Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dit alors : Changez cela et évitez le noir ! (Moslim).

Chapitre 284. De l'interdiction de se raser les cheveux en laissant une tresse

Il est permis à l'homme seulement et non à la femme de se raser entièrement la tête.

951. Ibn 'Omar qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction



d'Allah sur lui a interdit de se raser une partie seulement de la tête (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 285. De l'interdiction de porter des perruques et de se tatouer

952. Houmayd ibn 'Abderrahman a rapporté qu'il a entendu Mou'awiya qu'Allah l'agrée prononcer sur la chaire, l'année où il effectuait le pélerinage et après avoir saisi une touffe de cheveux qui se trouvait à la main d'un garde en disant : Ô habitants d'Al Médina ! Où sont vos savants ? J'ai entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui interdire pareille chose et dire : Les fils d'Israël sont allés à leur perte dès que leurs femmes ont commencé à porter cela (Al-Bokhari et Moslim).

953. Ibn 'Omar qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a maudit celle qui porte une perruque et celle qui la pose, ainsi que celle qui pratique le tatouage et celle qui se fait tatouer (Al-Bokhari et Moslim).

954. Ibn Massa'oud qu'Allah l'agrée a rapporté : Maudites soient les tatoueuses et les tatouées, celles qui se font épiler les sourcils, celles qui se font limer les dents par coquetterie et celles qui modifient la création d'Allah. Une femme lui en fit le reproche. Il lui dit alors : Pourquoi ne maudirai-je pas ce que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a maudit ce qui est mentionné dans le Livre d'Allah ? Allah, l'Exalté, a dit : *Ce que le Messager d'Allah vous a donné prenez-le, et ce qu'il vous a interdit, abstenez vous de ce qui vous a interdit* (Al-Bokhari et Moslim).



Chapitre 286. De la répugnance de se laver les parties intimes avec la main droite

955. Abou Qatada qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Quand l'un de vous urine, qu'il ne tienne pas sa verge de sa main droite, qu'il ne se lave pas les émonctoires avec la main droite et qu'il ne souffle pas dans un récipient (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 287. De la répugnance de marcher avec un seul soulier

956. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Nul ne doit marcher avec une seule sandale, qu'il chausse les deux ou bien qu'il enlève les deux (Al-Bokhari et Moslim).

957. Jabeur qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a interdit de se chausser en position debout. (Abou Dawoud)

Chapitre 288. De l'interdiction de laisser le feu allumé chez soi

958. Abou Moussa Al-Ash'ari qu'Allah l'agrée a rapporté : Une maison brûla une nuit à Al Médina avec ses habitants. Quand on en parla au Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, il dit : Ce feu est un ennemi pour vous. Avant de se coucher, éteignez-le (Al-Bokhari et Moslim).

959. Jabeur qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Couvrez le récipient, bouchez l'outre, fermez les portes et éteignez la lampe car Satan ne peut ni déboucher une outre ni ouvrir une porte ni découvrir un récipient. Si l'un de vous ne trouve, ne serait-ce, qu'une baguette à placer sur son récipient en y prononçant le Nom d'Allah, qu'il le



fasse car une souris peut mettre le feu à la maison occupés par ses habitants (Moslim).

Chapitre 289. De l'interdiction de se donner la peine dans quelque chose

Allah, l'Exalté, a dit :

Dis : Je ne vous demande pas de récompense pour accomplir ma mission et je ne suis pas de ceux qui se chargent inconsidérément (38.86).

960. Ibn 'Omar qu'Allah les agrée a dit : Il nous a été interdit de nous contraindre à assumer des charges plus lourdes (Al-Bokhari).

961. Masrouq a dit : Nous entrâmes chez 'Abdallah ibn Massa'oud qu'Allah l'agrée qui nous dit : Ô gens ! Quand l'un de vous sait quelque chose qu'il en parle et quand il ne sait pas qu'il dise : Allah le sait mieux. Ce n'est que de la science, lorsqu'on ne sait pas, on dit : Allah le sait mieux. Allah, l'Exalté, a dit à son Messager Prière et bénédiction d'Allah sur lui : *Dis : Je ne vous demande pas de récompense pour accomplir ma mission et je ne suis pas de ceux qui se chargent inconsidérément (38.86)* (Al-Bokhari).

Chapitre 290. De l'interdiction de se lamenter sur un mort

962. Ibn Massa'oud qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Il n'est pas des nôtres celui qui se frappe les joues, qui déchire ses vêtements et qui profère les invocations du temps de l'antéislamique (Al-Bokhari et Moslim).

963. Oum 'Attiya Noussayba qu'Allah l'agrée a rapporté : Lors de notre prestation d'allégeance, le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui prit sur nous



l'engagement de ne plus se lamenter (Al-Bokhari et Moslim).

964. Abou Malek Al-Ash'ari qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Si celle qui se lamente sur les morts ne s'en repent pas avant sa mort, elle sera ressuscitée le Jour de la Résurrection avec un vêtement de goudron et un gilet de gale (Moslim).

965. Abou Bourda qu'Allah l'agrée a rapporté que Abou Moussa éprouva un certain malaise et s'évanouit sur les genoux de l'une de ses épouses. Celle-ci commença à hurler et il ne put l'en empêcher. En reprenant connaissance, il lui dit : Je déteste ce que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a lui-même détesté. En effet, le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui a désavoué la pleureuse qui se lamente, la femme qui se rase la tête et celle qui déchire son habit (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 291. De l'interdiction de consulter les voyants

966. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté : Des gens interrogèrent le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui à propos des devins. Il répondit : Ils ne savent rien. Ils dirent : Ô Messager d'Allah ! Ils nous parlent parfois des choses qui s'avèrent vraies. Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui répondit : C'est une parole de vérité que le *Djinn* dérobe et souffle à l'oreille du devin en y ajoutant cent mensonges (Al-Bokhari et Moslim).

967. Safia Bent Abou 'Oubeyd qu'Allah l'agrée a rapporté d'après certaines épouses du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui qu'il a dit : Quiconque consulte un voyant à propos d'une chose et lui prête foi, sa prière sera rejetée pendant quarante jours (Moslim).

968. Qabissa ibn Al-Moukhariq qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a entendu le



Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : L'interprétation des signes, l'augure et le présage sont des actes de sorcellerie (Abou Dawoud).

969. Ibn 'Abbas qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui tire connaissance de l'astrologie, il emprunte l'une des voies de la sorcellerie. Plus il pratique l'astrologie plus il s'apparente à la magie (Abou Dawoud).

Chapitre 292. De l'interdiction de croire à l'augure

970. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Il n'y a ni contagion ni augure mais le bon présage m'est agréable. Et qu'est-ce donc le bon présage ? Demanda-t-on. C'est une bonne parole, répondit-il (Al-Bokhari et Moslim).

971. 'Orwa ibn 'Ameur qu'Allah l'agrée a rapporté : On évoqua la croyance aux augures en présence du Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui. Il dit : Le meilleur est le bon augure et que ceci ne donne pas à faire revenir un musulman sur une décision qu'il a prise, et si l'un de vous voit quelque chose qui lui déplaît, qu'il dise : Grand Allah ! C'est Toi seul qui accordes les bienfaits et c'est Toi seul qui préserves des méfaits. Il n' y a ni force ni puissance que par Toi (Abou Dawoud).

Chapitre 293. De l'interdiction des représentations animales

972. Ibn 'Abbas qu'Allah les agrée a rapporté : J'ai entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Tous ceux qui dessinent des images finiront en Enfer et il leur sera accordé pour chaque image une âme pour laquelle ils seront châtiés en Enfer. Ibn 'Abbas a dit : Si tu dois absolument dessiner, que ce soit un arbre ou une chose d'inanimé (Al-Bokhari et Moslim).



973. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté : J'ai entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Allah, l'Exalté, a dit : Y a-t- il quelqu'un de plus injuste que celui qui cherche à imiter Ma création ? Qu'ils créent un atome, qu'ils créent une graine ou qu'ils créent un grain d'orge! (Al-Bokhari et Moslim).

974. Abou Talha qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Les Anges n'entrent pas dans une maison où il y a un chien ou une image (Al-Bokhari et Moslim).

975. Abou Al-Hayyaj Hayyan ibn Houssayn a rapporté : 'Ali ibn Abi Taleb qu'Allah l'agrée m'a dit : Veux-tu que je te fasse la même recommandation que celle qui m'a faite le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui : Ne laisse aucune image sans l'effacer ni une tombe dominante sans l'aplanir (Moslim).

- Lire n° 387.

Chapitre 294. De l'interdiction d'avoir un chien, à l'exception de celui de la garde ou de la chasse

976. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui possède un chien verra la rétribution de ses œuvres diminuée d'un *Qirat* chaque jour, sauf s'il s'agit d'un chien pour garder les labours ou les troupeaux (Al-Bokhari et Moslim).

Selon une version de Moslim : Celui qui acquiert un chien qui ne soit ni chien de chasse ni chien de berger, sa rétribution sera diminuée de deux *Qirats* chaque jour.



Chapitre 295. De la répugnance de faire porter une clochette à un animal et de se faire suivre par un chien

977. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Les Anges n'accompagnent pas un groupe où se trouve un chien ou une clochette (Moslim).

Chapitre 296. De l'interdiction de cracher dans la mosquée

978. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a vu une fois sur le mur indiquant la direction de la *Qibla* un crachat ou de la salive, alors il l'a gratté (Al-Bokhari et Moslim).

979. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Les mosquées ne sont pas faites pour y uriner ou les salir. Elles ont été édifiées pour évoquer Allah, l'Exalté, et réciter le Coran. C'est au moins le sens des propos du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui (Moslim).

Chapitre 297. De la répugnance de se disputer dans la mosquée

980. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Si vous voyez quelqu'un vendre ou acheter quelque chose à la mosquée, dites-lui : Qu'Allah ne fasse fructifier ton commerce ! Et si vous voyez quelqu'un crier à la recherche de quelque chose perdue, dites-lui : Qu'Allah ne te la rende jamais (Attirmidhi).

981. Assayeb ibn Yazid qu'Allah l'agrée, l'un des compagnons du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, a rapporté : J'étais à la mosquée lorsque quelqu'un me jeta des cailloux. Je vis alors que c'était 'Omar



ibn Al-khattab qu'Allah l'agrée qui me dit : Va me chercher ces deux-là. Je les lui amenerai. Il leur demanda : D'où êtes-vous ? Nous sommes des habitants de Ta'if, répondirent-ils. Si vous étiez de la cité, je vous aurais donné la bastonnade : Vous élevez la voix dans la mosquée du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, leur dit-il (Al-Bokhari).

Chapitre 298. De l'interdiction de se rendre à la mosquée après avoir mangé de l'ail ou de l'oignon

982. Jabeur qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui a mangé de l'ail ou de l'oignon, qu'il évite de réjoindre nos mosquées (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 299. De la répugnance de se recroqueviller lors du prêche de l'Imam le vendredi

983. Mou'adh ibn Anas Al-Jouhani qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a interdit de s'asseoir en serrant ses genoux contre son ventre le vendredi alors que l'Imam fait son prêche .
(Abou Dawoud et Attirmidhi).

Chapitre 300. De l'interdiction de se couper les cheveux ou les ongles au dixième jour de *Dhoul-Hijja*

984. Oum Salama qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui a une bête à sacrifier, dès que naît la nouvelle lune de *Dhoul-Hijja*, qu'il ne se coupe plus les cheveux ou les ongles jusqu'à ce qu'il la sacrifie (Moslim).



Chapitre 301. De l'interdiction de jurer par l'une des créatures d'Allah

985. Ibn 'Omar qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Allah, l'Exalté, vous interdit de jurer par vos pères. Que celui qui jure, doit jurer par Allah ou qu'il se taise (Al-Bokhari et Moslim).

986. Bourayda qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui jure par le respect du dépôt n'est pas des nôtres (Abou Dawoud).

987. Bourayda qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui jure en disant : Je ne suis pas musulman ; s'il ment, il en est ainsi. S'il dit la vérité, il ne retournera pas à l'Islam indemne (Abou Dawoud).

988. Ibn 'Omar qu'Allah les agrée a rapporté qu'il a entendu un homme dire : Non, par la Ka'ba. Il lui dit : Ne jure que par Allah car j'ai entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Celui qui jure par autre chose qu'Allah sera mécréant ou polythéiste (Attirmidhi).
Certains théologiens ont interprété l'expression «mécréant» ou «polythéiste» pour renforcer l'interdiction. On a aussi rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : L'ostentation est comparable au polythéisme.

Chapitre 302. De l'interdiction absolue de parjure

989. Ibn Massa'oud qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Quiconque jure mensongèrement pour s'approprier injustement le bien d'un musulman, encourra le mécontentement



d'Allah lorsqu'il Le recontrera le Jour de la Jésurrection. Puis le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui nous récita les versets qui confirment ce qu'il vient de dire : *Ceux qui troquent le pacte d'Allah et leurs serments pour un vil prix, n'auront aucune part de bien dans l'eau-delà (3.77.)* (Al-Bokhari et Moslim).

990. Abou Oumama Iyas ibn Tha'lab Al-Harithi qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui s'empare par un parjure du droit d'un musulman, Allah le châtiera par l'Enfer et lui interdira le Paradis. Un homme lui dit : Et s'il s'agit de quelque chose d'insignifiant ? Ô Messager d'Allah ! Même s'il s'agit d'un morceau d'*Arak*, répondit-il (Moslim).

991. 'Abdallah ibn 'Amr ibn Al-'Ass qu'Allah les agrée a rapporté qu'un bédouin vint voir le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui et lui demanda : Ô Messager d'Allah ! Quels sont les péchés majeurs ? Le polythéisme, répondit-il. Et quoi d'autre ? Demanda-t-il. Le faux serment, dit-il. Je lui demandai alors : Qu'est-ce qu'un faut serment ? C'est un serment qu'on prête pour spolier les biens d'un musulman (Al-Bokhari).

Chapitre 303. De se délier de son serment par un acte expiatoire

992. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui persiste à faire ce qu'il a juré de faire vis-à-vis de son épouse est plus répréhensible au regard d'Allah, l'Exalté, que d'offrir l'expiation qui lui est prescrite par Allah (Al-Bokhari et Moslim).

- Lire n° 397.



Chapitre 304. Du pardon des serments irréfléchis

Allah, l'Exalté, a dit :

*Allah ne vous tient pas rigueur de vos serments irréfléchis mais il vous tient rigueur de ce à quoi vous vous êtes fermement engagés par vos serments. L'expiation de parjure consiste à nourrir dix pauvres de ce dont vous nourrissez ordinairement votre famille ou de les vêtir ou d'affranchir un esclave. Celui qui n'en a pas les moyens, qu'il jeûne trois jours. Ceci constituera une expiation pour vos serment*s *(5.89).*

993. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté : Ce verset : *Allah ne vous tient pas rigueur de vos serments irréfléchis* a été révélé à propos des serments prêtés à la légère : Non par Allah ou bien oui par Allah (Al-Bokhari).

Chapitre 305. De la répugnance de jurer au moment de vente

994. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté : J'ai entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Le serment fait écouler la marchandise mais annihile le bénéfice (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 306. De l'interdiction de donner au souverain le nom de «roi des rois»

995. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Le nom le plus ignoble pour Allah, l'Honoré et le Glorifié, est celui d'un homme nommé «roi des rois» (Al-Bokhari et Moslim).

Soufyan ibn 'Ouyayna a précisé : Roi des rois comme shahin-shah.



Chapitre 307. De l'interdiction de s'adresser à un pervers par «monsieur»

996. Bourayda qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Ne dites pas «monsieur» à l'hypocrite car s'il l'était ainsi, vous provoquerez le courroux de votre Seigneur, l'Honoré et le Glorifié (Abou Dawoud).

Chapitre 308. De la répugnance d'insulter la fièvre

997. Jabeur qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui entra chez Oum Assayib ou Oum Al-Moussayib et lui demanda : Qu'as-tu donc, Ô Oum Assayib, à trembler ainsi !? C'est la fièvre qu'Allah la maudisse ! Répondit-elle. Il lui dit alors : N'insulte pas la fièvre car elle efface les péchés des fils d'Adam comme le feu qui nettoie le fer de ses impuretés (Moslim).

Chapitre 309. De l'interdiction d'insulter le vent

998. Oubey ibn Ka'b qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : N'insultez pas le vent et si vous voyez ce qui vous déplaît, dites : Grand Allah ! Nous T'implorons de nous accorder le bien de ce vent, du meilleur de ce qu'il contient et du meilleur de ce que lui a été ordonné. Nous T'implorons de nous préserver du mal de ce vent, du pire de ce qu'il contient et des méfaits de ce qui lui a été ordonné (Attirmidhi).

Chapitre 310. De la répugnance d'insulter le coq

999. Zeyd ibn Khaled Al-Jouhani qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : N'insultez pas le coq car il fait réveiller pour la prière (Abou Dawoud).



Chapitre 311. De l'interdiction d'expliquer la tombée de la pluie par des phénomènes naturels

1000. Zeyd ibn Khaled qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dirigea la prière de l'aube à *Al-Houdaybiya* suite à une pluie tombée au cours de la nuit. Lorsqu'il eut achevé la prière, il dit aux fidèles : Savez-vous ce qu'a dit votre Seigneur ? Allah et son Prophète le savent mieux, répondirent-ils. Il dit : Il a dit : Parmi Mes serviteurs, certains se sont réveillés croyants en Moi et d'autres mécréants. Ceux qui ont dit : Il a plu grâce à Allah et Sa miséricorde, ceux-ci croient en Moi et renient le pouvoir des astres. Alors que ceux qui ont dit : Il a plu grâce à l'apparition d'un tel astre, ceux-là ne croient pas en Moi mais en l'astre (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 312. De l'interdiction de dire à un musulman «Ô mécréant !»

1001. Abou Dharr qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Celui qui dit à un homme : Ô mécréant ! Ou ennemi d'Allah ! Et qu'il n'en est pas ainsi verra son accusation se retourner contre lui (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 313. De l'interdiction de proférer des propos grossiers ou vulgaires

1002. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : La grossièreté corrompt tout ce qu'elle touche alors que la pudeur embellit toute chose (Attirmidhi).

- Lire n° 898.



Chapitre 314 .De la répugnance de la prolixité des paroles

- Lire n° 95 et 373.

Chapitre 315. De l’interdiction de décrire la beauté d’une femme à un homme

1003. Ibn Massa’oud qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Qu’une femme évite de fréquenter une autre pour aller ensuite la décrire à son mari comme s’il la voyait (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 316. De la répugnance de dire : «Ô Allah ! Pardonne-moi si Tu veux»

1004. Abou Hourayra qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Nul d’entre vous ne doit dire : Ô Allah ! Pardonne-moi si Tu veux, Ô Allah ! Accorde-moi Ta miséricorde si Tu veux. Il doit exprimer sa requête fermement car nul ne peut Le contraindre à faire ce qu’Il ne veut pas faire (Moslim).

Dans une autre version : Il doit exprimer fermement son désir car nulle requête n’est irréalisable au regard d’Allah.

Chapitre 317. De la répugnance de joindre la volonté d’Allah à celle de l’homme

1005. Houdheyfa ibn Al-Yamen qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Ne dites pas par la volonté d’Allah et celle d’un tel mais dites plutôt : Par la volonté d’Allah ensuite par celle d’un tel (Abou Dawoud).



Chapitre 318. De la répugnance de s'entretenir après la prière d'«*al-'Icha*»

1006. Abou Borza qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui n'aimait pas dormir avant la dernière prière du soir et n'aimait pas discuter après l'avoir accomplie (Al-Bokhari et Moslim).

1007. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté que les fidèles attendaient le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui pour accomplir la prière et il ne se présenta que vers le milieu de la nuit. Après avoir dirigé la prière du soir, il s'est adressé à eux en disant : Les gens ont déjà prié et se sont endormis. Mais vous, vous êtes demeurés en prière tant que vous l'avez attendue (Al-Bokhari).

Chapitre 319. De l'interdiction à l'épouse de refuser une relation charnelle

1008. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Lorsqu'un homme invite son épouse à partager son lit et qu'elle s'y refuse et qu'il passe la nuit plein de colère contre elle, les Anges la maudiront jusqu'au matin (Al-Bokhari et Moslim) Et dans une autre version : Jusqu'à ce qu'elle revienne à lui.

Chapitre 320. De l'interdiction à l'épouse d'accomplir le jeûne surérogatoire sans l'accord de son mari

- Lire n° 189.

Chapitre 321. De l'interdiction de relever la tête avant l'Imam

1009. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et



bénédiction d’Allah sur lui a dit : Lorsque l’un de vous relève la tête avant l’Imam, ne craint-il donc pas qu’Allah la transforme en tête d’âne ou qu’Il le transforme lui-même en âne ? (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 322. De l’interdiction de poser la main sur la hanche en priant

1010. Abou Hourayra qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a interdit de poser la main sur la hanche au cours de la prière (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 323. De la répugnance d’accomplir la prière quand le repas est servi

1011. ‘Aïsha qu’Allah l’agrée a rapporté : J’ai entendu le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui dire : Pas de prière en présence d’un repas ou en retenant les deux impuretés (Moslim).

Chapitre 324. De l’interdiction de regarder en haut au cours de la prière

1012. Anas ibn Malik qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Qu’ont-ils donc les gens qui lèvent les yeux vers le ciel au cours de la prière. Il ne cessa de leur reprocher durement cela jusqu’à ce qu’il dit : Qu’ils cessent de le faire ou bien ils perdront la vue (Al-Bokhari).



Chapitre 325. De la répugnance de se tourner au cours de la prière

1013. ‘Aïsha qu’Allah l’agrée a rapporté : J’ai interrogé le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui sur le fait de se tourner au cours de la prière. Il a dit : Il s’agit d’un moment que Satan dérobe de la prière du serviteur (Al-Bokhari).

Chapitre 326. De l’interdiction de prier sur les tombes

1014. Abou Marthad Kannaz ibn Al-Houssayn qu’Allah l’agrée a rapporté qu’il a entendu le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui dire : Ne priez pas à proximité des tombes et ne vous asseyez pas dessus (Moslim).

Chapitre 327. De l’interdiction de passer devant un fidèle au cours de la prière

1015. Abou Al Jouhaym ‘Abdallah ibn Al-Harith ibn Assamma Al-Ansari qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Si celui qui passe devant quelqu’un qui prie savait ce qu’il encourait, il aurait préféré attendre quarante plutôt que de passer devant lui.
Le narrateur ignore s’il s’agit de quarante jours, quarante mois ou quarante ans (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 328. De la répugnance d’entamer une prière surérogatoire au moment où le *muezzin* annonce le début de la prière

1016. Abou Hourayra qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Lorsque la prière a commencé, aucune autre prière n’est permise en dehors de celle qui est prescrite (Moslim).



Chapitre 329. De la répugnance de jeûner le vendredi

1017. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Ne consacrez pas la nuit du vendredi à la prière comme les autres nuits et ne consacrez pas le jour du vendredi au jeûne comme les autres jours, sauf s'il s'agit d'un jeûne régulier qu'accomplit l'un de vous (Moslim).

1018. Jouwayria Bent Al-Hareth, la mère des croyants, qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui entra chez elle un vendredi alors qu'elle jeûnait et il lui demanda : As-tu jeûné hier ? Non, lui répondit-elle. As-tu l'intention de jeûner demain ? Non, répondit-elle. Alors romps ton jeûne, lui dit-il (Al-Bokhari).

Chapitre 330. De l'interdiction de jeûner deux jours successifs sans la rupture du jeûne

1019. Ibn 'Omar qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a interdit le jeûne continu. On lui fit remarquer qu'il le pratiquait et il répondit : Je ne suis pas comme vous. On me nourrit et on me fait boire (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 331. De l'interdiction de s'asseoir sur une tombe

1020. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Il vaut mieux à l'un de vous de s'asseoir sur une braise qui brûle ses habits et atteint sa peau que de s'asseoir sur une tombe (Moslim).



Chapitre 332. De l'interdiction de blanchir une tombe ou d'en édifier dessus

1021. Jabeur qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a interdit de blanchir à la chaux la tombe, de s'asseoir dessus et d'élever sur elle une construction (Al-Bokhari).

- Lire n° 975.

Chapitre 333. De l'interdiction absolue d'édifier des mosquées sur les tombes des pieux

Allah, l'Exalté, a dit :

Ceux qui l'emportèrent dirent (dans la discussion) : Qu'on y élèverait un sanctuaire (18.21).

1022. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté que Oum Salama qu'Allah l'agrée a parlé au Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui d'une église qu'elle a vue en Abyssine (Ethiopie) et des représentations figurées qu'elle contenait. Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Ceux-ci, lorsqu'un homme pieux ou un serviteur pieux y meurt, construisent sur sa tombe un sanctuaire et y firent ces représentations, ceux-ci sont les pires créatures auprès d'Allah (Al-Bokhari et Moslim).

1023. Jondob ibn 'Abdallah qu'Allah l'agrée a rapporté qu'il a entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire et ce, cinq jours avant sa mort : Ceux qui vous ont précédés prenaient les tombes de leurs messagers comme des sanctuaires. Alors, ne prenez pas les tombes pour des sanctuaires. Je vous interdis de faire cela (Moslim).

1024. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté que, lorsque le Prophète prière et



bénédiction d'Allah sur lui était en état d'agonie, il couvrit son visage par une pièce de tissu qu'il enleva quand il eut de la peine. Alors il dit : Qu'Allah maudisse les juifs et les chrétiens. Ils ont pris les tombes de leurs messagers comme des sanctuaires. Ne faites pas comme eux. 'Aïsha a dit : Si ce n'est pas cette prévention, sa tombe fut plus distinguée. Toutefois, le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui craignit qu'on la prenne comme mosquée (Al-Bokhari et Moslim).

1025. Ibn 'Abbas qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a maudit les femmes qui visitent les tombes et ceux qui prennent des sanctuaires sur elles, en les faisant éclairer (Attirmidhi).

1026. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur a dit : Ne prenez pas vos maisons comme des tombes et ne faites pas de ma tombe un lieu de fête et priez sur moi car votre prière me parvient partout où vous êtes (Abou Dawoud).

Chapitre 334. De l'interdiction d'intercéder dans les peines prescrites

Allah, l'Exalté, a dit :
L'homme et la femme qui commettent l'adultère, donnez à chacun d'eux cent coups de fouets et ne soyez point indulgents à leur égard dans l'exécution du jugement d'Allah si vous avez foi en Allah et au Jour Ultime (24.2).

1027. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté que les *Qourayshites*, préoccupés par le sort de la femme de la tribu des *Makhzûm* qui avait volé, dirent : Qui veut bien intercéder en sa faveur auprès du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui ? Ils dirent : Et qui peut donc oser lui parler si ce n'est que Oussama ibn Zeyd, le bien-aimé du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui ?



Oussama alla donc lui en parler et le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui, lui dit : Intercèdes-tu donc dans un châtiment fixé par Allah, l'Exalté ? Il se leva pour faire un prêche en leur disant : Ce qui a amené la perte de vos prédécesseurs, c'est qu'ils laissaient impuni le noble qui volait. Par contre, si un pauvre volait, ils lui appliquaient la peine prescrite. Par Allah, si Fatima, la fille de Mohammed prière et bénédiction d'Allah sur lui avait volé, je lui aurais coupé la main (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 335. De l'interdiction de déféquer sur une voie publique

Allah, l'Exalté, a dit :
Ceux qui font du tort aux croyants et aux croyantes pour ce qu'ils n'ont pas commis, se rendent coupables d'infamie et se chargent d'un péché flagrant (33.58).

1028. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Gardez-vous des deux actes de malédiction. Et que sont-ils ? Demanda-t-on. Déféquer sur une voie publique ou dans un lieu embragé, répondit-il (Moslim).

Chapitre 336. De l'interdiction d'uriner dans les eaux stagnantes

1029. Jabeur qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a interdit qu'on urine dans l'eau stagnante (Moslim).

Chapitre 337. De la répugnance au père de préférer certains enfants aux autres

1030. Anno'man ibn Bashir qu'Allah les agrée a rapporté que son père l'emmena au Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui qui lui dit : Je viens de



donner à mon fils que voici un esclave. Alors le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui, lui demanda : As-tu donné la même chose à chacun de tes enfants ? Non, répondit-il. Reprends-le ! Lui dit alors le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui.

Dans une autre version : Il dit : Craignez Allah et soyez équitable envers vos enfants.

Dans une autre version : Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dit : Ne me prends pas en tant que témoin sur une injustice.

Et dans une autre version, il dit : Serais-tu heureux qu'ils soient de la même façon bons envers toi ? Bien sûr, répondit-il. Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Alors, abstiens-toi de le faire (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 338. De l'interdiction à la femme de porter le deuil au-delà de trois jours

1031. Zeyneb Bint Abou Salama qu'Allah les agrée a rapporté : Je suis entrée chez Oum Habiba qu'Allah l'agrée, l'épouse du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, lorsque mourut son père Abou Soufyan ibn Harb qu'Allah l'agrée. Elle se fit apporter un flacon de parfum de couleur jaunâtre dont elle enduisit une jeune servante puis elle s'en mit sur les joues et dit : Par Allah, je n'ai nul besoin de parfum si je n'avais pas entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire du haut de sa chaire : Il n'est pas permis à une femme qui croit en Allah et au Jour Ultime de porter le deuil d'un défunt au-delà de trois jours, à moins qu'il ne soit son mari pour lequel la période de deuil est de quatre mois et dix jours. Zeyneb a ajouté : Ensuite, je rendis visite à Zeyneb bent Jahch qu'Allah l'agrée pendant la mort de son frère. Elle demanda du parfum qu'elle toucha et dit : Par Allah, je n'ai nul besoin de parfum, si je n'avais pas entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire du haut de la chaire : Il n'est pas permis à une femme qui croit en Allah et au Jour Ultime de porter le deuil d'un



défunt au-delà de trois jours, à moins qu'il ne soit son mari pour lequel la période de deuil est de quatre mois et dix jours (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 339. De l'interdiction de la transaction indésirable

1032. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a interdit au citadin de vendre au bédouin même s'il s'agit de son propre frère (Al-Bokhari et Moslim).

1033. Ibn 'Omar qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : N'allez pas à la recherche des marchandises avant qu'elles ne soient exposées dans les marchés (Al-Bokhari et Moslim).

1034. 'Oqba ibn 'Ameur qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Les croyants sont des frères ; il n'est donc pas licite pour un croyant de vendre une marchandise déjà vendue par son frère ni de demander au mariage une femme déjà fiancée à son frère à moins que celui-ci y renonce (Moslim).

Chapitre 340. De l'interdiction de gaspiller de l'argent

1035. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Certes Allah, l'Exalté, agrée pour vous trois choses et en déteste trois autres. Il est satisfait de vous lorsque vous L'adorez, rien Lui associer, de s'attacher fortement au Pacte d'Allah sans se disperser. Il déteste les qu'on dira-t-on, les questions multiples et le gaspillage de l'argent (Moslim).

1036. Warrad, scribe d'Al-Moughira, a rapporté : Al-Moughira ibn shou'ba me dicta une lettre pour Mou'awiya qu'Allah l'agrée dans laquelle il lui dit : Le



Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui disait à la fin de chaque prière obligatoire : Il n'y a pas de divinité autre qu'Allah, Seul sans nul autre associé. C'est à Lui qu'appartiennent la Royauté et les Louanges. Il est l'Omnipotent. Ô Allah ! Nul ne peut retenir ce que Tu accordes et nul ne peut accorder ce que Tu refuses. L'homme aisé, sa fortune ne peut le protéger contre Toi. Et il ajouta : Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui interdisait les on-dit, le gaspillage de l'argent et les questions multiples. Il interdisait aussi la désobéissance envers les mères, l'enterrement des filles à leur naissance, de s'abstenir à (l'aûmone) et de s'appropier davantage (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 341. De l'interdiction de pointer une arme contre un musulman

1037. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Nul d'entre vous ne doit brandir son arme contre son frère car il ignore si Satan ne le poussera à tirer, alors il sera jeté dans un trou de l'Enfer (Al-Bokhari et Moslim).

1038. Jabeur qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a interdit de saisir le sabre dégainé (Abou Dawoud et Attirmidhi).

Chapitre 342. De la répugnance de sortir de la mosquée après l'appel à la prière

1039. Abou Asha'tha a rapporté : Nous étions assis à la mosquée en compagnie d'Abou Hourayra qu'Allah l'agrée et l'appel à la prière fut commencé. Un homme se leva et se mit à marcher, Abou Hourayra le suivit par son regard jusqu'à ce qu'il quitte la mosquée. Abou Hourayra fit alors remarquer : Quant à celui-là, il a désobéi à Abou-Al-Qacem prière et bénédiction d'Allah sur lui (Moslim).



Chapitre 343. répugnance de refuser le myrte

1040. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui ne refusait jamais le parfum (Al-Bokhari).

Chapitre 344. De la répugnance d'adresser des louanges à quelqu'un

1041. Abou Moussa Al-Ash'ari qu'Allah l'agrée a rapporté : Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui entendit un homme louer un autre de façon outrancière, il lui dit alors : Vous allez causer sa perte (Al-Bokhari et Moslim).

1042. Hammam ibn Al-Hareth qu'Allah l'agrée a rapporté d'après Al-Miqdad qu'un homme se mit à louer 'Othman qu'Allah l'agrée. Al-Miqdad s'avança vers lui, se mit à genoux et lui jeta des cailloux au visage. 'Othman lui demanda : Pourquoi fais-tu cela ? Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Lorsque vous rencontrez les panégyristes, jetez leur de la terre au visage (Moslim).

Chapitre 345. De la répugnance de fuir un pays où il y a une épidémie

Allah, l'Exalté, a dit :

Où vous soyez, la mort vous atteindra, même si vous vous trouvez dans des tours fortifiés (4.78).

Ne courez pas à votre propre perte (2.195).

1043. Oussama ibn Zeyd qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Si vous prenez connaissance qu'un lieu est



ravagé par la peste, n'y entrez pas. Mais si elle se déclare en un lieu où vous vous trouvez déjà, ne le quittez pas (Al-Bokhari et Moslim).

- Lire n° 22.

Chapitre 346. De l'interdiction absolue de s'adonner à la sorcellerie

Allah, l'Exalté, a dit :

Salomon n'a point mécru, mais ce sont les démons qui ont mécru. Ils font apprendre aux gens la sorcellerie (2.102).

- Lire n° 938.

Chapitre 347. De l'interdiction d'emporter le Coran dans un pays de mécréants

1044. Ibn 'Omar qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a interdit d'emporter avec soi le Coran lors d'un voyage dans un pays non musulman (Al-Bokhari et Moslim).

Chapitre 348. De l'interdiction d'utiliser des ustensils en or ou en argent

- Lire n° 458.

Chapitre 349. De l'interdiction de garder le silence durant une journée entière

1045. 'Ali qu'Allah l'agrée a rapporté : Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui m'a appris : Il n'est plus Orphelin celui qui atteint l'âge de puberté et il n'est pas permis de garder le silence du matin jusqu'au soir (Abou Dawoud).



Al-Khattabi explique ainsi ce Hadith : Le mutisme était parmi les rites de la période antéislmique. Ce qui fut interdit en Islam. On ordonna aux croyants d'invoquer Allah et de ne tenir que de bonnes paroles.

1046. Qays ibn Abi Hazim a rapporté : Abou Bakr Asseddik qu'Allah l'agrée entra chez une femme de *Ahmas* prénommée Zeyneb. Il constata qu'elle ne parlait pas. Pourquoi ne parle-t-elle pas ? Se demanda-t-il. Elle a accompli le pèlerinage sans prononcer un mot, lui dit-on. Parle ! Lui dit-il, cela est illicite car c'est une pratique antéislamique ! Alors elle parla (Al-Bokhari).

Chapitre 350. De l'interdiction de s'appartenir à un autre

1047. Sa'ad ibn Abi Waqqas qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui se prétend un autre père que le sien, tout en sachant qu'il n'est pas son père, le Paradis lui sera interdit (Al-Bokhari et Moslim).



LE LIVRE DES HADITHS DIVERS

Chapitre 351. De l'Antéchrist, des Signes de l'Avènement de la Résurrection

1048. Rib'i ibn Hirash qu'Allah l'agrée a rapporté : Je me rendis avec Abou Massa'oud Al-Ansari chez Houdheyfa ibn Al-Yaman qu'Allah les agrée et Abou Massa'oud lui a dit : Parle-moi de ce que tu as entendu du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire à propos de l'Antéchrist.
Il dit : L'Antécrist sortira en ayant avec lui de l'eau et du feu. Ce que les gens croiront être de l'eau, c'est en fait du feu brûlant. Et ce qu'ils coiront être du feu sera de l'eau douce et froide. Celui d'entre vous qui le rencontrera, qu'il se dirige vers ce qui lui semble être feu car c'est une eau douce et fraîche.
Abou Massa'oud ajoute : C'est ce que j'entendis moi aussi (Al-Bokhari et Moslim).

1049. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Il n'y aura aucune ville sans que l'Antéchrist ne la foule, à l'exception de Makka et Al Médina. Il n'y aura pas un des accès de ces deux villes sans qu'il ne soit gardé par des rangées d'Anges. L'Antécrist descendra dans le marécage et Al Médina tremblera trois fois et Allah en fera sortir tout mécréant et tout hypocrite (Moslim).

1050. Anas qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction



d'Allah sur lui a dit : L'Antéchrist sera suivi par soixante dix mille juifs d'Ispahan portant l'écharpe des persans (Moslim).

1051. Oum Shariq qu'Allah l'agrée a rapporté : J'ai entendu le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui dire : Les gens se réfugieront dans les montagnes pour fuir l'Anthécrist (Moslim).

1052. Abou Sa'id Al-Khoudri qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : L'Antéchrist sortira et c'est alors qu'un homme parmi les croyants ira à sa rencontre. Des gardes de l'Antéchrist le croiseront et lui demanderont : Où vas-tu ? Je vais vers celui qui vient de sortir. Répondra-t-il. Ne crois-tu pas en notre Seigneur ? Lui demanderont-ils. Il n'y a aucun doute envers notre Seigneur. Répondra-t-il. Tuez-le, diront-ils. Certains diront alors : Votre Seigneur ne vous a-t-il pas interdit de tuer quelqu'un sans Sa permission. Ils l'emmèneront ainsi vers l'Antéchrist et en le voyant, le croyant dira : Ô gens ! Voici l'Antéchrist prédit par le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui. L'Antéchrist ordonnera de lui lacérer le visage en disant : Prenez-le et lacérez-lui le visage.

Il sera roué de coups sur le visage et sur le ventre puis l'Antéchrist lui demandera : Ne crois-tu pas en Moi ? Tu es le faux Messie, dira-t-il. Puis l'ordre sera donné afin qu'on scie l'homme en deux moitiés du sommet de la tête jusqu'aux pieds. L'Antéchrist marchera entre les deux parties et dira : Lève-toi. L'homme se dressera de l'Antéchrist et lui posera la même question : Ne crois tu pas en moi ? Je ne cesse de voir plus clair encore, répondra l'homme qui ajoutera : Ô gens ! Après moi, il ne fera quoique ce soit à l'un de vous. L'Antéchrist le prendra alors pour l'égorger, Allah lui mettra une plaque de cuivre entre la nuque et la clavicule, et l'Antéchrist ne pourra jamais le faire. Alors l'Antéchrist le prendra par les mains et les pieds et le jettera dans ce que les gens croiront être l'Enfer mais qui est en réalité le Paradis.

Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui ajouta : Cet homme-là sera



le plus grand martyr auprès du Seigneur des mondes (Moslim).

1053. Annawas ibn Sam'an qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui évoqua un matin l'Antéchrist. Il dit : C'est un jeune homme aux cheveux très lisses au regard éteint, il me semble le comparer à Abdel 'Ouzza ibn Qatan. Que celui d'entre vous qui vivra jusqu'à son apparition, récite les premiers versets de la sourate *Al Kahf* (la caverne). Il sortira par une route située entre l'Irak et la syrie. Il aura semé la corruption à droite et à gauche. Ô Serviteur d'Allah ! Soyez ferme (dans votre foi). Nous dîmes : Ô Messager d'Allah ! Quelle sera sa vitesse sur terre ? Il dit : Comme la pluie poussée par le vent. Il viendra à des gens et les invitera à croire en lui. Ils répondront à son appel. Il ordonnera alors au ciel de pleuvoir et à la terre de faire pousser des plantes. Leurs bêtes reviendront du pâturage plus grasses, le pis plus gonflé et la croupe plus large. Puis il ira vers d'autres gens et les invitera à croire en lui mais ils refuseront, alors il s'en ira. Les gens se réveilleront le matin, victimes de la sécheresse, dépouillés de leurs biens. L'Antéchrist passera ensuite devant des ruines et les ordonnera à faire sortir leurs trésors qui le suivront comme des essaims d'abeilles. Il appellera ensuite un jeune homme dans la force de l'âge, le frappera par son épée, le coupant en deux d'un seul coup précis puis il l'appellera et celui-ci reviendra à lui, ce qui a rendu l'Antéchrist heureux et le visage rayonnant (de joie).
Entretemps, Allah l'Exalté, enverra le Messie, fils de Marie bénédiction sur lui qui descendra près du minaret blanc à l'Est de Damas entre deux halits teints, posant les mains sur les ailes de deux Anges. Quand il baisse la tête, celle-ci ruisselle et quand il la relève, il en coulera comme des perles. Tout mécréant qui sera exposé à son souffle périra. Son souffle s'étendra aussi loin que portera son regard. Il cherchera l'Antéchrist, le trouvera à la porte de Ludd et le tuera (Moslim).

1054. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Ne voudrez-vous pas que je vous parle



de l'Antéchrist dont aucun prophète n'a jamais raconté à son peuple ? Il est borgne et il viendra avec des représentations du Paradis et de l'Enfer. Et ce qu'il prétendra être le Paradis sera en réalité l'Enfer (Al-Bokhari et Moslim).

1055. Ibn 'Omar qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a parlé de l'Antéchrist à une foule de gens en disant : Certes, Allah n'est pas borgne tandis que l'Antéchrist est borgne de l'œil droit qui ressemble à un grain de raisin terni (Al-Bokhari et Moslim).

1056. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : L'heure du Jugement Dernier ne sonnera avant que les musulmans n'aient combattu les Juifs, à tel point que le juif se cachera derrière un arbre ou un rocher. Chaque arbre ou chaque rocher dira : Ô Musulman ! Voici un juif (caché) derrière moi, viens le tuer, à l'exclusion du *ghardaq* qui est un des arbres des juifs (Al-Bokhari et Moslim).

1057. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Par Celui qui tient mon âme dans Sa main ! Le bas monde ne disparaîtra avant que l'homme ne passe auprès d'une tombe et ne se vautre sur elle en disant : Oh ! Si j'étais à la place de l'occupant de cette tombe. Ce ne sera pas à cause de la religion mais à l'épreuve à laquelle il est soumis (Al-Bokhari et Moslim).

1058. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : L'heure du Jugement Dernier ne viendra avant que l'Euphrate ne laisse apparaître une montagne pour laquelle les hommes s'entre-tueront. De chaque centaine, il en sera tué quatre vingt dix neuf. Chacun d'eux dira : Qui sait si je ne serais pas le centième qui sera sauvé ?

Dans une autre version, il est rapporté : On sera sur le point de découvrir



dans l'Euphrate un trésor en or. Que celui qui sera présent n'en prenne rien (Al-Bokhari et Moslim).

1059. Mirdas Al-Aslami qu'Allah l'agrée a rapporté que Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Les hommes vertueux disparaîtront les uns après les autres, et il ne restera que les débris qui sont pareils à ceux de l'orge ou des dattes et auxquels Allah ne leur accordera aucune attention (Al-Bokhari).

1060. Ibn 'Omar qu'Allah les agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Lorsque Allah, l'Exalté, afflige un peuple d'un châtiment, cette peine atteint tous les gens. Ensuite, ils seront ressuscités et jugés selon leurs œuvres (Al-Bokhari et Moslim).

1061. Jabeur qu'Allah l'agrée a rapporté : Il y avait un tronc de palmier auquel s'appuyait le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui (pour faire son sermon). Quand on dota la mosquée d'une chaire, on entendit sortir du tron un cri pareil au gémissement d'une chamelle jusqu'à ce que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui descende et pose la main sur le tronc qui se calme.

Dans une autre version, il est rapporté : Ce sont les invocations qui l'ont fait pleurer (Al-Bokhari).

1062. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Le croyant ne doit pas se laisser piquer deux fois de suite d'un même trou (Al-Bokhari et Moslim).

1063. Abou Tha'laba Al-khoushani qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Allah, l'Exalté, a prescrit des devoirs que vous devez préserver. Il a définit des interdits que vous ne devez pas transgresser. Il a sacralisé certaines choses que vous ne devez pas violer et Il n'a pas mentionné d'autres choses, non pas par oubli mais par miséricorde



pour vous. Ne cherchez donc pas à les connaître (Addarkoutni).

1064. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté : Alors que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui était en assemblée s'adressant aux gens, un bédouin entra et demanda : Quand l'Heure (du Jugement Dernier) aura-t-elle lieu ? Le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui continua à parler et certains dirent : Il a entendu ce qui a été dit mais cela lui a déplu. D'autres pensèrent qu'il n'avait pas entendu. Lorsqu'il eut fini de parler, il demanda : Qui a posé la question à propos de l'Heure ? C'est moi, Ô Messager d'Allah ! Répondit le bédouin. Lorsque la loyauté disparaîtra, il faudra attendre l'Heure, lui dit-il. Comment pourrait-elle disparaître ? Demanda le bédouin. Lorsque l'autorité sera confiée à ceux qui n'en sont pas dignes, l'Heure sera proche (Al-Bokhari).

1065. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Les (Imams) dirigent vos prières ; si leurs prières sont correctes, vous serez tous recompensés. Et si leurs prières ne sont pas correctes, vous serez retribués et ils seront châtiés (Al-Bokhari).

.

1066. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Les lieux les plus agréables pour Allah sont les mosquées et les lieux les plus détestables pour Allah sont les marchés (Moslim).

1067. Abou Houraya qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Il existe trois catégories d'individus auxquels Allah n'adressera pas la parole le Jour de la Résurrection. Il ne les regardera pas, ne les bénira pas et ils subiront un châtiment douloureux : Un homme qui, dans un lieu désert, possédant un superflu d'eau, refuse d'en donner à un passant ; un homme qui a acheté une marchandise à un autre homme après la prière d'*al-'Asr*, lui jura qu'il la prendra pour tel prix. Celui-ci le crût alors



qu'il n'en était rien et enfin un homme qui fit acte d'allégeance à un souverain uniquement pour le bien de ce monde. S'il lui donne quelque chose, il se montre loyal et s'il ne lui en donne rien, il ne tient pas ses engagements (Al-Bokhari et Moslim).

1068. Abou Massa'oud Al-Ansari qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Ce que les gens ont retenu des paroles du premier temps de la prophétie : Si tu n'as pas de pudeur, fais ce que tu veux (Al-Bokhari).

1069. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Un homme acheta un terrain à un autre ; celui-ci y découvrit une jarre pleine d'or, alors il alla dire au vendeur : Reprends ton or car je n'ai acheté que la terre mais pas l'or. Le vendeur répondit : Je t'ai vendu la terre avec ce qu'elle contient. Ils demandèrent l'arbitrage d'une troisième personne qui leur demanda : Avez-vous des enfants ? J'ai un fils, dit l'un. J'ai une servante, dit l'autre. Il leur dit alors : Mariez-les donc, et dépensez ce trésor pour vous-même et en faites des aumônes (Al-Bokhari et Moslim).

1070. Ibn Massa'oud qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Le premier jugement prononcé le Jour de la Résurrection sera pour le sang versé (les crimes) (Al-Bokhari et Moslim).

1071. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté : Les mœurs du Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui sont celles du Coran (Moslim).

1072. 'Aïsha qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Quiconque espère rencontrer Allah, Allah aime sa rencontre. Et quiconque n'aimerait pas rencontrer Allah, Allah déteste sa rencontre. Ô Messager d'Allah ! S'agit-il de la crainte de la mort ? Nous



détestons tous la mort, demandai-je. Ce n'est pas ainsi, mais si le croyant reçoit la bonne nouvelle de la miséricorde d'Allah, de Sa satisfaction et de Son Paradis, il espère rencontrer Allah et Allah aime le recontrer. Quant au mécréant, si on lui annonce le châtiment d'Allah et son courroux, il n'aimera pas rencontrer Allah et Allah n'aimera pas le rencontrer non plus (Moslim).

1073. Safiya Bent Houyay, la mère des croyants, qu'Allah l'agrée a rapporté : Pendant que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui faisait sa retraite spirituelle à la mosquée, j'allais lui rendre visite la nuit. Je lui parlai puis je me levai pour m'en aller. Il se leva pour m'accompagner. Deux hommes des *Ançar* qu'Allah les agréent vinrent de passer à ce moment-là. Et en voyant le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui, ils pressèrent le pas. Il leur dit : Ralentissez, Il s'agit de Safiya Bent Houyay. Ils dirent alors : Gloire à Allah ! Ô Messager d'Allah ! Satan est aussi proche du fils d'Adam que ne l'est le sang qui coule dans ses veines et je crains qu'il vous jette un mal dans le cœur ou vous dit quelque chose, répondit-il (Al-Bokhari et Moslim).

1074. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Ô gens ! Allah est Bon et Il n'accepte que ce qui est Bon et Allah a prescrit aux croyants ce qu'Il a ordonné aux Messagers. Allah, l'Exalté, a dit : *Ô vous Messagers ! Mangez de Mes biens agréables et oeuvrez pieusement (23.51)*. Et Il dit : *Ô vous qui croyez ! Mangez de mes biens agréables que Nous vous avons accordés (2.71).*. Puis il a parlé de l'homme prolongeant ses voyages, les cheveux hirsutes et poussiéreux, tend ses mains vers le ciel en disant : Ô Seigneur ! Ô Seigneur ! Alors que sa nourriture est illicite et sa boisson est illicite et qu'il n'a été nourri que par l'illicite. Comment en serait-il exaucé ? (Moslim).

1075. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Il existe trois genres d'hommes qu'Allah, le Jour de la Résurrection, ne leur adressera pas la parole, ne leur bénira pas



et ne les regardera pas et ils auront un châtiment douloureux : Un vieillard fornicateur, un roi menteur et un pauvre orgueilleux (Moslim).

1076. ‘Amr ibn Al-‘Ass qu’Allah l’agrée a rapporté qu’il a entendu le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui dire : Lorsqu’un juge, après un effort de réflexion, rend un jugement équitable, il aura deux récompenses. Et s’il prononce une sentence après une mûre réflexion et qu’il se trompe, il n’aura qu’une seule rétribution (Al-Bokhari et Moslim).

1077. ‘Aïsha qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Quiconque a fait vœu d’obéir à Allah, qu’il L’obéisse, et que celui qui a l’intention de désobéir à Allah, qu’il ne Le désobéisse pas (Al-Bokhari).

1078. Abou Hourayra qu’Allah l’agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d’Allah sur lui a dit : Un homme a décidé de faire une aumône. Il sortit avec son aumône qu’il mit dans la main d’un voleur. Le lendemain matin, les gens se disaient : On a donné une aumône à un voleur. Il dit : Ô Allah ! Louage à Toi. Je ferai une autre aumône. Il sortit avec son aumône qu’il mit dans la main d’une prostituée. Le lendemain matin, les gens se disaient : On a donné cette nuit une aumône à une prostituée. Il dit : Ô Allah ! Louange à Toi ! Même s’il s’agissait d’une prostituée, je ferai une autre aumône. Il sortit donc avec son aumône et la mit dans la main d’un riche. Les gens se disaient le lendemain matin : On a fait cette nuit une aumône à un riche. Il dit : Ô Allah ! Louange à Toi ! Même s’il s’agissait d’un voleur, d’une prostituée ou d’un riche. On vint le voir (en rêve) pour lui dire : L’aumône que tu as donnée au voleur, l’incitera peut-être à renoncer au vol. Celle que tu as donnée à la femme adultère, l’incitera peut-être à renoncer à la prostitution. Quand à celle que tu as faite à l’homme riche, elle lui servira d’exemple et l’incitera à dépenser de ce qu’Allah lui a accordé (Al-Bokhari et Moslim).



1079. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté : Nous étions invités à un repas avec le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui. On lui servit une épaule qui était son mets préféré. Il en mangea une bouchée et dit : Je serai le maître des hommes le Jour de la Résurrection. Savez-vous pourquoi il en sera ainsi ? Allah rassemblera les premiers et les derniers en un seul endroit. L'observateur pourra les voir et le héraut pourra les entendre. Le soleil se rapprochera d'eux et les gens atteindront un degré de peine et d'angoisse à tel point qu'ils ne pourront plus le supporter. Ils diront : Ne voyez-vous pas à quel état vous êtes réduits ? Ne cherchez-vous donc pas pour vous un intercesseur en votre faveur auprès de votre Seigneur ? Certains diront : Votre Père Adam. Ils se rendront auprès de lui et diront : Ô Adam ! Tu es le Père de l'humanité. Allah t'a crée de Sa propre Main, t'a insufflé de Son Esprit et Il a ordonné les Anges de se prosterner devant toi et t'a logé au Paradis. N'intercéderais-tu pas pour nous auprès d'Allah ? Ne vois-tu pas dans quel état sommes-nous ? Adam leur dira : Mon Seigneur éprouve, en ce jour, un courroux tel qu'Il n'en a jamais connu de semblable et qu'Il ne connaîtra Jamais de semblable. Il m'a interdit de m'approcher de l'arbre et je Lui ai désobéi. J'ai assez à faire avec moi-même. Adressez-vous donc à quelqu'un d'autre. Allez voir Noé ? Ils se rendront auprès de Noé et lui diront : Ô Noé ! Tu es le premier des Messagers d'Allah sur Terre et Allah t'a qualifié de Serviteur reconnaissant ! Ne vois-tu pas dans quel état sommes-nous ? N'intercéderais-tu pas pour nous auprès de ton Seigneur ? Noé leur répondra : Mon Seigneur éprouve, en ce jour, un courroux tel qu'il n'en a jamais connu de semblable et qu'Il n'en connaîtra jamais de semblable. Et j'ai lancé une imprécation contre mon peuple. J'ai assez à faire avec moi-même. Adressez-vous donc à quelqu'un d'autre. Allez voir Abraham ! Ils iront voir Abraham et lui diront : Ô Abraham ! Tu es le Prophète d'Allah et Son ami des habitants de la terre. Intercède pour nous auprès de ton Seigneur. Ne vois-tu pas dans quel état sommes-nous ? Il leur dira : Mon Seigneur éprouve, en ce jour, un courroux tel qu'il n'en a jamais connu de semblable et qu'Il n'en connaîtra jamais de semblable. J'ai proféré trois mensonges : J'ai assez à faire avec moi-même. Adressez-vous donc



à quelqu'un d'autre. Allez voir Moïse. Ils iront le voir et lui diront : Ô Moïse ! Tu es le Messager d'Allah, Allah t'a privilégié de tous les hommes par ses messages en t'adressant directement la parole. Intercède pour nous auprès de ton Seigneur. Ne vois-tu dans quel état sommes-nous ? Il leur dira : Mon Seigneur éprouve, en ce jour, un courroux tel qu'Il n'en a jamais connu de semblable et qu'Il n'en connaîtra jamais de semblable. J'ai tué un homme sans en avoir reçu l'ordre. J'ai assez à faire avec moi-même. Adressez-vous donc à quelqu'un d'autre. Allez voir Jésus. Ils iront le voir et lui diront : Ô Jésus ! Tu es le Messager d'Allah et son Verbe qu'Il a déposé en Marie et un Esprit émanant de Lui. Tu as parlé aux hommes dès le berceau. Intercède pour nous auprès de ton Seigneur. Ne vois-tu pas dans quel état sommes-nous ? Il leur dira : Mon Seigneur éprouve, en ce jour, un courroux tel qu'Il n'en a jamais connu de semblable et qu'Il n'en connaîtra jamais de semblable. Mais il n'a pas cité de péché. J'ai assez à faire avec moi-même. Adressez-vous donc à quelqu'un d'autre, allez voir Mohammed prière et bénédiction d'Allah sur lui.
Dans une autre version, il est rapporté : Ils viendront me trouver et diront : Ô Mohammed ! Tu es le Messager d'Allah et le dernier des prophètes. Allah t'a absous de tous tes péchés passés et à venir. Intercède pour nous auprès de ton Seigneur. Ne vois-tu pas dans quel état sommes-nous ? Alors, je me rendrai sous le Trône et je me prosternerai devant mon Seigneur. Allah m'inspirera des formules de louange et de glorification qu'Il n'a jamais inspirées à personne d'autre avant moi. Puis il sera dit : Ô Mohammed ! Relève la tête ! Demande et tu seras exaucé. Intercède et ton intercession sera agréée. Je relèverai la tête et dirai : Ma communauté, Seigneur ! Ma communauté, Seigneur ! Ma communauté, Seigneur.
Il sera dit : Ô Mohammed ! Fais entrer au Paradis ceux de la communauté qui n'ont pas de compte à rendre par la porte de droite et ils seront également associés aux autres pour entrer par les autres portes.
Puis le Messager d'Allah ajouta : Par Celui qui tient mon âme dans Sa Main ! La distance qui sépare les deux piliers d'une porte du Paradis est comparable à celle qui existe entre Makka et Hajr ou bien entre Makka et Bosra (Al-Bokhari et Moslim).



LE LIVRE DU PARDON

Chapitre 352. De l'obligation de demander pardon à Allah

Allah, l'Exalté, a dit :

Et demande pardon à Allah de tes péchés (*47.19*).

Demande pardon à Allah. Certes, Allah est Indulgent et Miséricordieux (4.106).

Glorifie les Louanges d'Allah et demande-Lui pardon. Certes, c'est Lui qui accepte le repentir (110.3)

A ceux qui ont de la piété auront auprès de leur Seigneur des jardins où ils demeureront et sous lesquels s'écoulent des fleuves, des chastes épouses et satisfaction d'Allah. Allah connaît si bien Ses serviteurs, ceux qui disent : Seigneur ! Nous croyons en Toi, pardonne nos péchés et préserve-nous des tourments du feu, ceux qui sont patients, sincères, pieux, ceux qui font l'aumône et implore vers l'aube le pardon d'Allah (3.15-16)

Et celui qui a commis un mal ou s'est fait injustice à lui-même puis demande le pardon d'Allah, trouvera Allah Indulgent et Miséricordieux. (4.110)

Mais Allah ne les châtiera pas tant que tu vis parmi eux. Et de même, Il ne leur infligera aucun châtiment tant qu'ils implorent le pardon d'Allah (8. 33).

Et ceux qui, ayant commis une turpitude ou s'étant fait tort à eux-mêmes, invoquent aussitôt Allah et implorent le pardon d'Allah. Et qui donc pardonne les péchés si ce n'est qu>Allah ? Et ne persistent pas sciemment dans ce



qu'ils ont fait alors qu'ils le savent (3.135).

Les versets concernant ce chapitre sont nombreux et connus.

1080. Ibn 'Omar qu'Allah les agrée a rapporté : Il nous est arrivé de compter que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui disait cent fois au cours d'une seule assemblée : Seigneur ! Pardonne-moi et accepte mon repentir. C'est Toi qui acceptes le repentir et Tu es le Miséricordieux (Abou Dawoud et Attirmidhi).

1081. Ibn Massa'oud qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Celui qui dit : J'implore le pardon d'Allah, Celui qui n'a pas d'autre divinité que Lui, le Vivant qui subsiste par Lui-Même et je Lui reviens repentant, verra ses péchés pardonnés même s'il s'est enfui d'une bataille (Abou Dawoud, Attirmidhi et Al-Hakim).

1082. Chadded ibn Aws qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : La formule maîtresse d'implorer le pardon d'Allah est de dire : Ô Allah ! Tu es mon Seigneur, il n'y a pas de divinité autre que Toi. C'est Toi qui m'as crée et je suis Ton serviteur. Je serai fidèle à Ton Pacte et à Ta promesse autant que je le pourrai. Je me mets sous Ta protection contre les méfaits que j'ai commis. Je reconnais les bienfaits que Tu m'as accordés et je reconnais mes péchés. Alors, pardonne-moi. Car Toi Seul qui peut pardonner les péchés. Celui qui dit cette formule pendant la journée, tout en étant convaincu et meurt le jour-même, sera avec ceux qui iront au Paradis. Et celui qui la dit la nuit tout en étant convaincu et meurt avant le lever du jour, sera parmi les habitants du Paradis (Al-Bokhari).

- Lire n° 10 et 267.



Chapitre 353. De ce qu'Allah a préparé au Paradis pour les croyants

Allah, l'Exalté, a dit :

Ceux qui craignent Allah seront dans des jardins et des sources. Entrez y en paix et vivez en toute quiétude. On a ôté toute haine de leur cœur, ils y vivront en frères accoudés face à face dans des lits. Ils n'y connaîtront jamais de lassitude et n'en seront point expulsés (15.45-48).

Ô vous Mes serviteurs ! N'ayez nulle crainte en ce jour et ne soyez point affligés. Ceux qui ont cru en Mes signes et ils étaient musulmans. Entrez au Paradis vous et vos épouses ; vous y serez honorés. On leur fait circuler des plats en or et des coupes contenant tout ce que l'âme désire et tout ce qui plait aux yeux et vous y demeurerez éternellement. Tel est le Paradis que vous héritez en récompense des bonnes œuvres accomplies (43.68-72).

Les pieux cependant vivront dans un séjour de paix dans des jardins auprès des sources. Ils seront vêtus de satin et de soie, se tenant face à face. Il en serait ainsi de jeunes épouses aux grands yeux leur tiendront compagnie. Ils demanderont toutes sortes de fruits en toute quiétude. Ils n'y goûteront plus les affres de la mort après celles qu'ils ont déjà subies et ils seront préservés des tourments de l'Enfer. Par la grâce de Ton Seigneur, telle sera la suprême réussite. Nous rendons ce Coran accessible en le formulant en ta langue. Peut-être, sauront-ils en méditer le sens. Attends le sort qui leur est réservé. Eux aussi, de leur côté, attendent le tien (44.51-57).

Les bienfaisants seront en plein délice. Sur des lits somptueux, ils font promener leur regard. On lira sur leurs visages l'éclat de la félicité. On leur servira à boire un nectar précieusement conservé, ayant le goût de musc. C'est pour cette faveur que les émules doivent entrer en compétition. Cette liqueur sera mélangée avec l'eau de Tasnîm qui est une source où viendront boire les rapprochés d'Allah (83.22-28).

1083. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et



bénédiction d'Allah sur lui a dit : Allah, l'Exalté, a dit : J'ai réservé à Mes pieux serviteurs ce qu'un œil n'a jamais vu, ce qu'une oreille n'a jamais entendu et ce que l'esprit humain n'a jamais imaginé. Récitez-donc ce verset : *Nul ne sait ce qui lui est réservé comme enchantement en récompense* (Al-Bokhari et Moslim).

1084. Al Moughira ibn Sho'ba qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Moïse prière et bénédiction d'Allah sur lui a interrogé son Seigneur : Qui est celui qui occupera le plus bas degré au Paradis ? C'est celui qui viendra après que tous les gens du Paradis y auront été introduits. On lui dira : Entre au Paradis. Il dit : Seigneur ! Comment puis-je le faire alors que chacun a pris sa place et reçu ce qui lui revient ? On lui dira : Serais-tu satisfait d'avoir ce qui sera comparable au royaume de l'un des monarques au bas monde ? Il répondit : J'en serai satisfait, Seigneur ! Il dit alors : Tu auras cela et telle et telle et telle. A la cinquième, il dit : J'en serai satisfait, Seigneur ! Il dit : Ce sera à Toi plus dix autres identiques ainsi que tout ce que ton âme désire. Et tout ce qui sera agréable à ton regard. Il dit : Seigneur ! J'en serai satisfait. Il (Moïse) demanda : Seigneur ! Qui est celui qui aura la position la plus élevée au Paradis ? Il lui répondit : Ceux que J'ai préférés et dont J'ai préparé et approuvé Moi-Même leur rétribution que nul œil n'a vu, nulle oreille n'a entendu et nul esprit humain ne pourra l'imaginer (Moslim).

1085. Abou Sa'id Al-Khoudri qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Il y a un arbre au Paradis si grand qu'un cavalier monté sur un cheval rapide et bien dressé ne pourra pas le parcourir en cent ans (Al-Bokhari et Moslim).

1086. Abou Hourayra qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : L'espace qu'occupe la moitié d'un arc au Paradis vaut mieux que toute l'étendue sur laquelle le soleil se lève et se couche (Al-Bokhari et Moslim).



1087. Abou Sa'ïd Al-Khoudri qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Les gens du Paradis peuvent voir les occupants des demeures supérieures comme si vous voyez l'astre briallant qui décline à l'horizon de l'orient ou de l'occident, et cela en raison de la distance qui les sépare. Ô Messager d'Allah ! Ce sont-là les demeures des Prophètes que nul en dehors d'eux ne pourra atteindre, dirent les compagnons. Certes ! Par Celui qui tient mon âme dans Sa main, ce sont des hommes qui ont cru en Allah et à Ses Messagers, répondit le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui (Al-Bokhari et Moslim).

1088. Abou Sa'ïd et Abou Hourayra qu'Allah les agrée ont rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Quand les gens du Paradis entrent au Paradis, une voix se lèvera : Il vous appartient désormais de vivre et de ne plus jamais mourir. Vous jouirez d'un corps sain sans plus jamais connaître la maladie. Vous resterez toujours jeunes et ne plus jamais veillir. Et il vous appartient d'être comblé et de ne plus jamais connaître la misère (Moslim).

1089. Abou Sa'ïd Al-Khoudri qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Allah, le Glorifié et l'Honoré, appellera les gens du Paradis : Ô gens du Paradis ! Nous voici Seigneur ! Nous voici ! Le bien est entre Tes mains, répondront-ils. Il leur demandera : Êtes-vous satisfaits ? Ils diront : Comment ne pas l'être alors que Tu nous a accordé ce que Tu n'a jamais accordé à personne. Il leur dira : Ne souhaitez-vous pas que Je vous accorde mieux que cela. Qu'y a-t-il de meilleur que cela ? Demanderont-ils. Je vous accorderai Ma satisfaction et Je ne M'irriterai jamais contre vous (Al-Bokhari et Moslim).

1090. Jarir ibn 'Abdallah qu'Allah l'agrée a rapporté : Nous étions chez le Messager d'Allah prière et bénédiction d'Allah sur lui alors qu'il contempla la pleine lune en disant : Certes, vous verrez votre Seigneur de vos propres yeux comme vous voyez cette lune sans être empêché de Le voir (Al-Bokhari et Moslim).



1091. Souhayb qu'Allah l'agrée a rapporté que le Prophète prière et bénédiction d'Allah sur lui a dit : Quand les gens du Paradis entrent au Paradis, Allah, le Béni et l'Exalté, leur demandera : Désirez-vous quelque chose davantage pour que Je vous l'accorde ? Ne nous as-Tu pas blanchi nos visages ? Ne nous as-Tu pas fait entrer au Paradis et nous préserver du feu ? Demanderont-ils ? Il soulève alors le voile et on ne leur donnera une chose plus chère que de contempler leur Seigneur (Moslim).

Allah, l'Exalté, a dit : *Ceux qui ont la foi et font le bien se trouveront guidés par Allah pour lui avoir voué leur foi. Des ruisseaux couleront à leurs pieds dans les jardins de délire. Ils y invoqueront Allah bénissant Son Nom et ils se diront : Paix, se saluant entre eux et ils s'écrieront en ultime invocation : Louange à Allah ! Seigneur des mondes* (10.9-10).

Table des matières

LE LIVRE DE LA BONNE MORALE ET DE LA CONVENANCE

LE LIVRE DES CONVENANCES A TABLE

LE LIVRE DES VETEMENTS

LE LIVRE DU SOMMEIL

LE LIVRE DES SALUTATIONS

LE LIVRE DES VISITES A RENDRE AUX MALADES ET DES FUNERAILLES

LE LIVRE DU VOYAGE

LE LIVRE DES VERTUS

LE LIVRE DE LA RETRAITE SPIRITUELLE

LE LIVRE DU PELERINAGE

LE LIVRE DE LA LUTTE SAINTE

LE LIVRE DU SAVOIR

LE LIVRE DE LA LOUANGE D'ALLAH

LE LIVRE DE LA BENEDICTION DU MESSAGER D'ALLAH PRIERE ET BENEDICTION D'ALLAH SUR LUI

LE LIVRE DES INVOCATIONS D'ALLAH

LE LIVRE DES SUPPLICATIONS

LE LIVRE DES INTERDICTIONS

LE LIVRE DES HADITHS DIVERS

LE LIVRE DU PARDON